



Bulletin Officiel

N°7634 Vendredi 19 juin 2026

www.cmf.tn31^{ème} année

ISSN 0330 – 7174

AVIS ET COMMUNIQUES DU CMF

PRECISIONS RELATIVES AUX INFORMATIONS ESG A FOURNIR PAR LES SOCIETES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE DANS LES NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31/12/2025	3
INFORMATION DU CMF PAR LES COMMISSAIRES AUX COMPTES : PRECISIONS SUR L'OBLIGATION D'INFORMATION SUR LES FAITS SUSCEPTIBLES DE METTRE EN PERIL LES INTERETS DES SOCIETES OU DES INVESTISSEURS	9
INFORMATIONS ESG A FOURNIR PAR LES SOCIETES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE DANS LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2025	13
PUBLICATION EN LIGNE DES ETATS FINANCIERS DES INTERMEDIAIRES EN BOURSE ET DES SOCIETES DE GESTION A PARTIR DES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31/12/2025	17

AVIS DES SOCIETES

<u>ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES</u>	
SOCIETE ATELIER DU MEUBLE INTERIEURS	19
UIB ASSURANCES	20
<u>PROJET DE RESOLUTIONS AGO</u>	
UIB ASSURANCES	21
<u>COMMUNIQUÉ DE PRESSE</u>	
SOCIETE TUNISIENNE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES -STAR	23
VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM	24

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE (MISE A JOUR EN DATE DU 08/06/2026)

ANNEXE II

INFORMATIONS POST AGO

- UNIVERSAL AUTO DISTRIBUTORS HOLDING -UADH
- SOCIÉTÉ ENDA TAMWEEL

ANNEXE III

ÉTATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2025

- COMPTOIR NATIONAL TUNISIEN « CNT »
- SOCIETE TUNISIENNE DE VERRERIES – SOTUVER
- SOCIETE TUNISIENNE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES –STAR

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2025

- COMPTOIR NATIONAL TUNISIEN « CNT »
- SOCIETE TUNISIENNE DE VERRERIES – SOTUVER
- SOCIETE TUNISIENNE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES -STAR

ANNEXE IV

SITUATIONS TRIMESTRIELLES ARRETES AU 31 MARS 2026

- FINACORP OBLIGATAIRE SICAV
- SICAV AXIS TRESORERIE
- SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE

بلاغ هيئة السوق المالية

توضيحات بشأن المعلومات البيئية والاجتماعية والحوكمة الواجب تضمينها من قبل شركات المساهمة العامة على مستوى الإيضاحات المرفقة بالقوائم المالية

في إطار مواصلة هيئة السوق المالية لجهودها الرامية إلى دعم شركات المساهمة العامة في الوفاء بواجبات الإفصاح المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، وذلك على ضوء البلاغ الصادر عنها بتاريخ 25 ديسمبر 2025، وبالاستناد إلى مخرجات الملتقى الذي نظّمته الهيئة بالتعاون مع هيئة الخبراء المحاسبين بتونس يوم 22 جانفي 2026 حول واجبات الإفصاح المرتبطة بعوامل الاستدامة ومتطلبات آلية تعديل الكربون على الحدود، وما تم تسجيله من استفسارات خلاله، تُصدر الهيئة هذا البلاغ التكميلي قصد تقديم توضيحات إضافية بشأن متطلبات الإفصاح ذات الصلة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، الواجب تضمينها ضمن القوائم المالية المختومة في 31 ديسمبر 2025.

وتهدف هذه التوضيحات إلى مرافقة شركات المساهمة العامة في حسن تطبيق الإطار المحاسبي الجاري به العمل. كما يندرج هذا التمشي في إطار مقارنة تدريجية تواكب السياق الانتقالي للسنة المحاسبية المختومة في 31 ديسمبر 2025، دون أن يترتب عنه إحداث أية التزامات جديدة ذات صبغة معيارية.

وفي هذا الإطار وتماشيا مع مهمتها في حماية الادخار المستثمر في الأوراق المالية وتعزيز شفافية السوق المالية، تذكر الهيئة أن الايضاحات المرفقة بالقوائم المالية لشركات المساهمة العامة يجب أن تتضمن قسما مخصصا للمعلومات ذات الأهمية المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة عندما يكون لهذه العوامل، تأثير محتمل ذو أهمية على الوضعية المالية أو الأداء المالي أو استمرارية النشاط أو آفاق الشركة وذلك بناء على تقييم للمادية المالية وفقا للإطار المرجعي للمحاسبة كما هو منصوص عليه بالأمر عدد 2459 لسنة 1996 المؤرخ في 30 ديسمبر 1996. وفي هذا السياق، يمكن للشركات الاعتماد على مبادئ معايير الاستدامة الدولية IFRS S1 و IFRS S2 عند إعداد هذا القسم، وذلك مع التقيد بأحكام الإطار المرجعي للمحاسبة.

وينبغي أن يشمل هذا القسم على الأقل على المحاور التالية:

أ. **نمط الحوكمة:** وصف الهياكل والأدوار والمسؤوليات في مجال الإشراف والتسيير الخاصة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، بما في ذلك مشاركة أجهزة الحوكمة، وذلك بقدر ما تساهم هذه العناصر في تقييم إدارة المخاطر البيئية والاجتماعية والحوكمة التي قد يكون لها أثر مالي ذو أهمية.

ب. **الاستراتيجية المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة:** عرض التوجهات الاستراتيجية للشركة في هذا المجال بقدر ما يكون لهذه التوجهات أثر ذو أهمية على الفرضيات المحاسبية أو الآفاق أو المجاميع الرئيسية في القوائم المالية، ووصف مدى ترابط الاستراتيجية المتعلقة بالعوامل المذكورة مع الاستراتيجية الشاملة، وعند الاقتضاء، الأهداف المحددة.

ت. **إدارة المخاطر والفرص:** تحديد وتحليل المخاطر والفرص المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة ذات الأهمية بالنظر الى تأثيرها المحتمل على الوضعية المالية أو الأداء أو آفاق الشركة.

ث. **مؤشرات كمية و/أو نوعية:** الإفصاح، عند الاقتضاء، عن مؤشرات كمية و/أو نوعية ذات أهمية في تقدير الشركة وذلك على ضوء تحليل المادية المالية. وبالنسبة لهذا المحور الأخير المتعلق بالمؤشرات الكمية و/أو النوعية المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، تقوم الشركات باختيارها على أساس تقييمها للمخاطر وللمادية المالية، وفقا لمبدأي الأهمية النسبية والتوازن بين المنافع والتكاليف المنصوص عليهما في الإطار المرجعي للمحاسبة. مع التذكير في هذا الإطار بأن عدم نشر المؤشرات المذكورة لا يُعدّ في حد ذاته تقصيرا، طالما كانت الشركة قادرة على تبرير عدم أهمية هذه المؤشرات في ضوء تحليل الأهمية النسبية المالية، وفي ضوء مستوى نضج أنظمة المعلومات بالنظر لوضعية الشركة.

وتجدر الإشارة الى أنه فيما يتعلق بالقوائم المالية المختومة في 31 ديسمبر 2025، وباعتبار أن السنة المحاسبية 2025 تُعتبر أول سنة لبدء سريان متطلبات الإفصاح المذكورة، فقد اعتبرت الهيئة هذه الفترة على أنها **مرحلة انتقالية**. وفي هذا الإطار، وتقديرا لأن بعض الشركات قد لا تمتلك بعد أنظمة معلومات أو بيانات ناضجة بالكامل تمكنها من إنتاج مؤشرات كمية كاملة وموثوقة، فإنه يُسمح لها بالاكْتفاء بالإفصاح بالمعلومات النوعية ذات الصلة والتي تهدف إلى وصف المنهجية المعتمدة لإدارة العوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، والإجراءات المتخذة، وآليات الحوكمة وإدارة المخاطر الجارية وضعها أو تطويرها، وكذلك الجدول الزمني المحدد للتنفيذ التدريجي للإفصاح بالمؤشرات الكمية.

ويكرس هذا التمشي المعتمد من قبل الهيئة مبدأ "الامتثال أو التبرير" الذي يهدف إلى مرافقة الشركات في رفع مستوى نضجها التدريجي في إعداد الإفصاحات المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، دون المساس بمبادئ المادية المالية والنسبية والصورة الوافية. وتحدد الشركة عند الاقتضاء، البنود الرئيسية في القوائم المالية التي قد تتأثر حسب تقديرها بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، وفقاً للإطار المرجعي للمحاسبة، واسترشاداً بمبادئ معايير الاستدامة الدولية IFRS S1 و IFRS S2.

وفيما يخص المعلومات المتعلقة بآلية تعديل الكربون عند الحدود المعنية بالإفصاح ضمن الإفصاحات المتعلقة بالقوائم المالية المختومة في 31 ديسمبر 2025، تقم الشركات المعنية بهذه الآلية، وفقاً للإطار المرجعي للمحاسبة، ما إذا كان تعرضها لآلية تعديل الكربون عند الحدود من شأنه أن يكون له أثر مالي ذو أهمية على وضعيتها وادائها المالي أو نشاطها أو افاقها المستقبلية.

ولا يمكن اعتبار عدم الإفصاح عن مؤشرات حول تعرض الشركة لهذه الآلية، في حد ذاته، تقصيراً، طالما أن الشركة قادرة على تبرير عدم أهمية المؤشرات المذكورة في ضوء تحليل الأهمية النسبية المالية وبالنظر إلى مستوى نضج أنظمة المعلومات. وفي هذه الحالة، يمكن أن تكون المعلومات المتعلقة بهذه الآلية التي يتم الإفصاح بها ذات طبيعة نوعية في الغالب وذلك تكريماً لمبدأ "الامتثال أو التبرير" المعتمد من قبل الهيئة، وتتعلق هذه المعلومات بوصف منهجية تحديد التدفقات المعنية، وإجراءات الشركة التي هي بطور الإنجاز، والجدول الزمني المحدد للامتثال التدريجي.

وتشدد الهيئة على ضرورة قيام شركات المساهمة العامة بتعزيز منظومات الحوكمة وإدارة المخاطر والإفصاح المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة تدريجياً، بالتنسيق الوثيق مع مراقبي حساباتها، لضمان جودة وموثوقية وملاءمة المعلومات المقدمة إلى السوق.

Communiqué du Conseil du Marché Financier

**PRECISIONS RELATIVES AUX INFORMATIONS ESG A FOURNIR PAR
LES SOCIETES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE DANS LES
NOTES AUX ETATS FINANCIERS**

Dans le prolongement du communiqué du Conseil du Marché Financier (CMF) du 25 décembre 2025, relatif aux informations à fournir au niveau des états financiers arrêtés au 31 décembre 2025, par les sociétés faisant appel public à l'épargne, concernant les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) et le Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières (MACF), et suite au colloque organisé par le CMF en collaboration avec l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie le 22 janvier 2026 sur ce thème et aux interrogations posées par les participants audit colloque, le CMF souhaite apporter les précisions suivantes quant à ses attentes en matière d'information financière liée à la durabilité.

Les présentes précisions ont pour objet d'accompagner les sociétés faisant appel public à l'épargne dans l'application du cadre comptable existant. Elles s'inscrivent dans une logique transitoire pour l'exercice clos au 31 décembre 2025 et ne créent pas, à ce titre, d'obligations nouvelles de nature normative.

Conformément à sa mission de protection de l'épargne investie en valeurs mobilières, et de renforcement de la transparence du marché financier, le CMF rappelle que les notes annexes aux états financiers des sociétés faisant appel public à l'épargne doivent comporter une section dédiée aux informations financières significatives liées aux facteurs ESG.

Cette information est fournie, sur la base d'une appréciation de la matérialité financière, conformément au cadre conceptuel de la comptabilité tel que prévu par le décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, lorsque ces facteurs sont susceptibles d'influencer de manière significative la situation financière, la performance, la continuité d'exploitation ou les perspectives de la société.

À cet effet et pour l'élaboration de cette section, les sociétés peuvent s'appuyer sur les principes des normes internationales de durabilité IFRS S1 et IFRS S2, dans le respect du cadre conceptuel de la comptabilité.

Cette section devrait au moins couvrir les quatre axes suivants :

a. Mode de gouvernance :

Description des structures, rôles et responsabilités en matière de supervision et de pilotage des enjeux ESG, y compris l'implication des organes de gouvernance dans la mesure où ces éléments contribuent à l'appréciation de la gestion des risques ESG susceptibles d'avoir une incidence financière significative.

b. Stratégie ESG :

Présentation des orientations stratégiques de la société en matière ESG, de leur articulation avec la stratégie globale et, le cas échéant, des objectifs fixés dans la mesure où ces orientations stratégiques ont une incidence significative sur les hypothèses comptables, les perspectives financières ou les principaux agrégats des états financiers.

c. Gestion des risques et opportunités :

Identification et analyse des risques et opportunités ESG matériellement significatifs au regard de leur incidence potentielle sur la situation financière, la performance ou les perspectives de la société.

d. Indicateurs quantitatifs et/ou qualitatifs :

Communication, le cas échéant, d'indicateurs quantitatifs et/ou qualitatifs jugés matériellement significatifs au regard de l'analyse de la matérialité financière réalisée par la société.

Les indicateurs quantitatifs et qualitatifs relatifs aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance sont identifiés à l'issue d'une analyse des risques et de la matérialité financière, conformément aux principes d'importance relative ainsi qu'à l'équilibre entre coûts et avantages consacrés par le cadre conceptuel de la comptabilité.

L'absence de publication d'indicateurs ne saurait, à elle seule, constituer un manquement, dès lors que la société est en mesure d'en justifier le caractère non matériel de l'exposition ou par le niveau de maturité des systèmes d'information au regard de sa situation spécifique.

Pour les états financiers clos au 31 décembre 2025, l'information ESG fournie dans les notes aux états financiers, s'inscrit dans une **phase transitoire**. Lorsque les sociétés ne disposent pas encore de systèmes d'information ou de données suffisamment matures pour produire des indicateurs quantitatifs complets et fiables, elles peuvent recourir à une information qualitative pertinente. Cette information qualitative vise à décrire la démarche ESG adoptée par la société, les actions engagées, les dispositifs de gouvernance et de gestion des risques en cours de déploiement, ainsi que le calendrier envisagé pour la mise en place progressive d'indicateurs quantitatifs.

Cette approche relève d'une logique de « Comply or Explain » visant à accompagner les sociétés dans une montée en maturité graduelle du reporting ESG, sans remettre en cause les principes de matérialité financière, de proportionnalité et d'image fidèle. Le cas échéant, la société indique les principaux postes des états financiers susceptibles d'être affectés par les enjeux ESG, conformément aux principes du cadre conceptuel de la comptabilité et, à titre d'orientation, aux principes des normes internationales de durabilité IFRS S1 et IFRS S2.

En ce qui concerne l'information relative au Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières (MACF) à fournir dans les notes aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2025, les sociétés concernées par ce Mécanisme, apprécient conformément au cadre conceptuel de la comptabilité, si leur exposition au dispositif MACF est de nature à avoir une incidence financière significative.

L'absence de publication d'indicateurs sur cette question, ne saurait constituer un manquement dès lors qu'elle est justifiée par le caractère non matériel de l'exposition ou par le niveau de maturité des systèmes d'information. Dans ce cas, et dans le cadre de la logique de « Comply or Explain » adoptée pour l'exercice 2025, l'information relative au MACF peut revêtir un caractère principalement qualitatif, visant à décrire la démarche d'identification des flux concernés, les travaux engagés et le calendrier envisagé pour la mise en conformité progressive.

Le CMF invite l'ensemble des sociétés faisant appel public à l'épargne à renforcer progressivement leurs dispositifs de gouvernance, de gestion des risques et de reporting relatifs aux facteurs ESG, en étroite coordination avec leurs commissaires aux comptes, afin de garantir la qualité, la fiabilité et la pertinence des informations communiquées au marché.

بلاغ هيئة السوق المالية

واجب الإعلام المحمول على مراقبي حسابات شركات المساهمة العامة تجاه هيئة السوق المالية: توضيحات بخصوص الإعلام بالحالات التي من شأنها أن تشكل خطرا على مصالح الشركات أو حاملي أوراقها المالية

في إطار اضطلاع هيئة السوق المالية بمهامها الرامية إلى حماية الادخار المستثمر في الأوراق المالية والأدوات المالية القابلة للتداول بالبورصة وكل توظيف للأموال عن طريق المساهمة العامة، وذلك طبقاً لأحكام الفصل 23 من القانون عدد 117 لسنة 1994 المؤرخ في 14 نوفمبر 1994 المتعلق بإعادة تنظيم السوق المالية، تقدّم الهيئة التوضيحات التالية بخصوص نطاق تطبيق أحكام الفصل 3 سادسا من القانون سالف الذكر، والمتعلقة بواجب الإعلام المحمول على مراقبي حسابات شركات المساهمة العامة.

ويهدف هذا التوضيح إلى ضمان فهم موحد وتطبيق سليم وفعلي للأحكام القانونية المذكورة، التي تُلزم مراقبي الحسابات بإعلام هيئة السوق المالية بكل أمر من شأنه أن يشكل خطرا على مصالح الشركة المعنية أو على مصالح حاملي أوراقها المالية، وذلك فور علمهم بها أثناء مباشرتهم لمهامهم.

وفي هذا الإطار، تعتبر هيئة السوق المالية أنّ الوقائع والوضعيات التالية تُعد، على سبيل المثال لا الحصر، من الحالات التي تستوجب الإعلام المنصوص عليه بالفصل 3 سادسا المشار إليه:

- أي خرق أو مخالفة جسيمة للأحكام التشريعية أو الترتيبية أو الإدارية المنظمة لنشاط الشركة؛
- وجود مخاطر أو شكوك جدية من شأنها المساس باستمرارية نشاط الشركة؛
- وجود مراقبي الحسابات في وضعية استحالة تنفيذ مهامهم، وفقا لأحكام الفصل 268 من مجلة الشركات التجارية؛

- حالات رفض التصديق على الحسابات على معنى الفصل 269 من مجلة الشركات التجارية؛

- إبداء رأي مضمّن باحتراز، وخاصة في الحالات التي تتعلق فيها هذه الاحترازات بـ:

- ✓ المساس باستمرارية نشاط الشركة أو ديمومتها؛
- ✓ بنود بالقوائم المالية يكون أثرها، منفردة أو مجتمعة، جوهريا بالنظر إلى معايير الأهمية النسبية، ومن شأنه التأثير بصفة جوهرية على التقديم الوفي للوضعية المالية أو للأداء أو للتدفقات النقدية؛

- ✓ وجود احترازاا متكررة أو غير مساواة، أو متواصلة على مدى سنتين محاسبيتين أو أكثر؛
- ✓ عدم تكوين المدخراا الضرورية لتغطية المخاطر الجسيمة أو عدم احتساب خصوم هامة؛
- ✓ إنجاز معاملات ذات أهمية مع أطراف مرتبطة بشروط تفضلية مقارنة بشروط السوق.

وتؤكد هيئة السوق المالية أن القائمة الواردة أعلاه لا تهدف إلى حصر أو تقييد نطاق واجب الإعلام، إذ يتعين على مراقب الحساباا، في إطار مسؤوليته المهنية وبصفته خبيرا مختصا، أن يقدر، بالنظر إلى خصوصياا كل مهمة وظروفها، وجود أي أمر أو وضعية، ولو لم يرد ذكرها صراحة ضمن الحالات المذكورة، من شأنها أن تشكل خطرا على مصالح الشركة المعنية أو على مصالح حاملي أوراقها المالية. كما تجدر الإشارة إلى أنه في حال وجود شكوك حول تقدير الوقائع أو الحالات الواجب الإعلام بها، يتعين على مراقب الحساباا التحلي بمبدأ الحيطة والحذر، والمبادرة بإعلام هيئة السوق المالية بالوقائع أو الوضعياا التي لم يتمكن من الحسم في شأنها.

وبخصوص إجراءا الإعلام، فإنه يعين على مراقبي الحساباا إعلام هيئة السوق المالية بأي وسيلة تترك أثرا كتابيا. وعندما تتعلق حالات الإعلام بإبداء رأي برفض التصديق على الحساباا أو بإبداء رأي مضمّن باحتراز، يتعين على مراقبي الحساباا مدّ الهيئة بجميع العناصر التوضيحية والبيانات اللازمة التي من شأنها تسهيل فهم الوقائع والحالات المعلم بها.

وإذ تذكر هيئة السوق المالية بأهمية الدور المحوري الذي يضطلع به مراقبو الحساباا في تكريس الشفافية وحماية المستثمرين، فإنها تدعو كافة المعنيين إلى الحرص على التقيد الصارم بواجباا الإعلام المذكورة أعلاه وبكافة الالتزاماا القانونية والترتيبية ذات الصلة، بما يساهم تعزيز شفافية السوق ودعم مقتضياا الثقة فيها.

Communiqué du Conseil du Marché Financier

Information du CMF par les commissaires aux comptes : Précisions sur l'obligation d'information sur les faits susceptibles de mettre en péril les intérêts des sociétés ou des investisseurs.

Dans le cadre de sa mission de protection de l'épargne investie en valeurs mobilières, produits financiers négociables en bourse et tout autre placement donnant lieu à appel public à l'épargne, telle que prévue par l'article 23 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, le Conseil du Marché Financier (CMF) apporte des précisions relatives à l'application des dispositions de l'article 3 sexies de la loi susvisée, concernant l'obligation d'information du CMF par les commissaires aux comptes des sociétés faisant appel public à l'épargne.

Cette démarche vise à assurer une application harmonisée, claire et sécurisée de ladite disposition légale, laquelle impose aux commissaires aux comptes de signaler immédiatement au CMF tout fait susceptible de mettre en péril les intérêts de la société concernée ou ceux des porteurs de ses titres.

À ce titre, le CMF précise que sont notamment considérés comme des faits justifiant l'information prévue par l'article 3 sexies précité, à titre indicatif et sans que cette énumération ne présente un caractère exhaustif, les situations suivantes :

- Toute violation significative des dispositions législatives, réglementaires ou administratives régissant l'activité de la société ;
- L'existence d'un risque ou d'un doute sérieux concernant la continuité de l'exploitation ;
- Les situations d'impossibilité pour les commissaires aux comptes d'exécuter leurs missions, telles que prévues par l'article 268 du Code des sociétés commerciales ;
- Les cas de désapprobation des comptes au sens de l'article 269 du Code des sociétés commerciales ;
- L'émission d'une opinion assortie de réserves, notamment lorsque celles-ci portent sur :

- ✓ La mise en cause de la continuité d'exploitation ou de la pérennité de la société
- ✓ Un ou plusieurs postes des états financiers dont l'impact, individuel ou agrégé, est significatif au regard des critères de matérialité et affecte substantiellement la représentation fidèle de la situation financière, de la performance ou des flux de trésorerie ;
- ✓ L'existence de réserves récurrentes ou non régularisées, persistantes sur deux exercices consécutifs ou plus ;
- ✓ L'insuffisance manifeste de provisions pour risques majeurs ou la non prise en compte de passifs importants;
- ✓ Des transactions significatives avec des parties liées conclues à des conditions non conformes à celles du marché.

Il est rappelé que cette liste n'a pas vocation à limiter l'étendue de l'obligation de signalement. Il appartient au commissaire aux comptes, en sa qualité de professionnel avisé et sous sa responsabilité, d'apprécier, au regard des circonstances propres à chaque mission, si un fait ou une situation, même non expressément visé, est de nature à mettre en péril les intérêts de la société ou des porteurs de ses titres. En cas de doute, le principe de prudence doit prévaloir et conduire à l'information du CMF.

S'agissant des modalités pratiques, l'information du CMF par les commissaires aux comptes est transmise par tout moyen permettant d'en conserver une trace écrite. Lorsque les faits signalés se rattachent à l'émission d'une désapprobation des comptes ou à l'émission d'une opinion assortie de réserves, les commissaires aux comptes sont tenus de déposer auprès du CMF tout élément explicatif de nature à faciliter la compréhension des faits signalés.

Conscient du rôle central du contrôle légal des comptes dans la consécration de la transparence et la protection des investisseurs, le CMF invite les commissaires aux comptes des sociétés faisant appel public à l'épargne à veiller au strict respect des obligations d'information susvisées, et ce dans un souci de transparence et de bon fonctionnement des marchés.

بلاغ هيئة السوق المالية

توضيح للمعطيات الواجب تضمينها من قبل شركات المساهمة العامة صلب القوائم المالية المختومة في 31 ديسمبر 2025 المتعلقة بالتحديات المناخية وبمعايير الحوكمة البيئية والاجتماعية وحوكمة الشركات

في إطار مشروعها الاستراتيجي المتعلق بالاستدامة، وعملا بمهامها الرامية إلى حماية الادخار المستثمر وتعزيز شفافية السوق المالية، تؤكد هيئة السوق المالية حرصها على تعزيز مبادئ الإفصاح والشفافية لدى شركات المساهمة العامة، بما يمكّن المستثمرين من النفاذ إلى معلومات وجيهة وموثوقة وذات جدوى لاتخاذ القرارات الاستثمارية، وبالخصوص المعلومات المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية وحوكمة الشركات.

وفي هذا السياق، وطبقا لأحكام الأمر عدد 2459 لسنة 1996 المؤرخ في 30 ديسمبر 1996 والمتعلق بالإطار المرجعي للمحاسبة، تلقت هيئة السوق المالية انتباه شركات المساهمة العامة إلى أنّ العوامل البيئية والاجتماعية وحوكمة الشركات، متى كانت من شأنها التأثير على نشاط الشركة أو وضعيتها المالية أو أدائها أو آفاقها المستقبلية، تُعدّ من المعطيات الجوهرية التي يتعيّن الإفصاح عنها لفائدة المستثمرين. وتتسجم هذه المتطلبات مع مقتضيات المعايير الدولية للإفصاح المالي المتعلقة بالاستدامة، ولا سيما المعيار IFRS S1 المتعلق بالالتزامات العامة للإفصاح عن المعلومات المالية المرتبطة بالاستدامة، والمعيار IFRS S2 المتعلق بالإفصاح عن المعلومات المرتبطة بالتغيرات المناخية.

وعليه، تدعو هيئة السوق المالية شركات المساهمة العامة إلى تضمين صلب قوائمها المالية الفردية، والمجمعة، المختومة في 31 ديسمبر 2025، على مستوى الإيضاحات المرفقة بها، معلومات واضحة ووجيهة تتعلق بأهم العوامل البيئية والاجتماعية وحوكمة المرتبطة بنشاط هذه الشركات. ويتعين أن تشمل هذه المعلومات، على وجه الخصوص، المخاطر والفرص المحددة، وانعكاساتها الحالية أو المحتملة على الوضعية المالية، والأداء، واستمرارية النشاط، والآفاق المستقبلية، سواء كانت هذه المخاطر والفرص ناتجة عن نشاط الشركة ذاته أو عن أنشطة شركات المجموعة.

وتكتسي متطلبات الإفصاح المذكورة أهمية خاصة في ظل دخول آلية تعديل الكربون على الحدود (MACF) حيز النفاذ ابتداء من غرة جانفي 2026. وتتمثل هذه الآلية، التي أقرّها الاتحاد الأوروبي، في إرساء تسعيرة للكربون على المنتجات المستوردة إلى المجال الجمركي للاتحاد، تعادل تلك المفروضة على الشركات المنتجة المقيمة داخله، وهو ما من شأنه أن يترتب عنه انعكاسات محتملة على الشركات التونسية المصدّرة نحو الاتحاد الأوروبي، لاسيما من حيث التكاليف، والقدرة التنافسية، والولوج إلى الأسواق الأوروبية.

وفي هذا الإطار، تدعو هيئة السوق المالية الشركات الناشطة في القطاعات المعنية بآلية تعديل الكربون على الحدود، والتي تقوم بتصدير منتجاتها إلى الاتحاد الأوروبي، سواء بصفة مباشرة أو عبر الشركات التابعة لها، إلى تضمين صلب الإيضاحات الخاصة بالقوائم المالية الفردية، وعند الاقتضاء المجمعة، المختومة في 31 ديسمبر 2025، معلومات تمكّن المستثمر من تقدير آثار هذه الآلية.

ويتعين أن تتناول هذه المعلومات، بصفة خاصة:

- كيفية تحديد وتقييم المخاطر الخاصة بآلية تعديل الكربون على الحدود وإدماجها ضمن منظومة تسيير الشركة أو المجموعة؛

- الآليات والإجراءات الداخلية المعتمدة لضمان الامتثال لمتطلبات هذه الآلية، ولا سيما فيما يتعلق بقياس وحساب والتصريح بالبصمة الكربونية للمنتجات المصدرة؛

- تقييم الانعكاسات الحالية والمتوقعة لهذه الآلية على النشاط والوضعية المالية والأداء والقدرة التنافسية وأسواق التصدير والآفاق المستقبلية، سواء تعلق الأمر بالشركة ذاتها أو بشركات المجموعة.

كما تدعو هيئة السوق المالية كافة شركات المساهمة العامة إلى تعزيز منظومات الحوكمة والإفصاح المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، وإلى التنسيق مع مراقبي حساباتها، بما يضمن جودة وأمانة ومطابقة المعلومات المنشورة، طبقاً لمقتضيات الإطار المرجعي للمحاسبة والمعايير المشار إليها أعلاه.

Communiqué du Conseil du Marché Financier

INFORMATIONS ESG A FOURNIR PAR LES SOCIETES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE DANS LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2025

Dans le cadre de son plan stratégique en faveur de la durabilité et de sa mission de protection des investisseurs, le Conseil du Marché Financier réaffirme sa détermination à renforcer de manière effective la transparence des sociétés relevant de sa compétence en matière d'information sur la durabilité. Cette orientation répond à l'exigence fondamentale de fournir aux investisseurs toute information pertinente, fiable et utile à la prise de décision, notamment en ce qui concerne les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

À ce titre et conformément aux dispositions du décret n°96-2459 du 30 décembre 1996 relatif au cadre conceptuel de la comptabilité, le Conseil du Marché Financier attire l'attention des sociétés que les facteurs ESG, lorsqu'ils sont susceptibles d'affecter notamment l'activité, la situation financière, la performance ou les perspectives des sociétés, constituent des informations essentielles devant être portées à la connaissance des investisseurs.

Cette exigence est également conforme aux prescriptions des normes internationales IFRS S1 relative aux obligations générales en matière d'informations financières liées à la durabilité et IFRS S2 relative aux informations à fournir sur les changements climatiques.

Dans ce contexte, le Conseil du Marché Financier invite les sociétés faisant appel public à l'épargne à inclure, au niveau de leurs états financiers individuels et, le cas échéant, consolidés, arrêtés au 31 décembre 2025, dans les notes annexes y afférentes, une information claire et pertinente sur les principaux facteurs ESG auxquels elles sont exposées.

Ces informations doivent notamment couvrir les risques et opportunités ESG identifiés, ainsi que leurs effets actuels ou potentiels sur la situation financière, la performance, la continuité d'exploitation et les perspectives d'avenir desdites sociétés, que ces effets résultent de leur propre activité ou de celle des entités comprises dans leur périmètre de consolidation.

Par ailleurs, ces exigences d'information revêtent une importance particulière dans le contexte de l'entrée en vigueur, à partir du 1er janvier 2026, du Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières (MACF).

Le MACF est un dispositif mis en place par l'Union européenne visant à instaurer, une tarification du carbone applicable aux produits importés sur son territoire douanier, équivalente à celle supportée par les producteurs établis au sein de l'Union européenne.

Ce dispositif est susceptible d'avoir des incidences sur les sociétés tunisiennes exportatrices vers l'Union européenne, notamment en matière de coûts, de compétitivité et d'accès aux marchés.

À cet égard, le Conseil du Marché Financier appelle les sociétés opérant dans des secteurs concernés par le MACF et réalisant, directement ou indirectement par l'intermédiaire des sociétés faisant partie de leurs groupes des exportations vers l'Union européenne, à fournir dans les notes aux états financiers individuels et le cas échéant, consolidés arrêtés au 31 décembre 2025, une information permettant à l'investisseur d'apprécier les conséquences de ce mécanisme. Cette information doit notamment porter sur :

- La manière dont les risques spécifiques liés au MACF ont été identifiés, évalués et intégrés dans la gestion de la société ou du groupe ;
- Les dispositifs internes mis en place pour assurer la conformité aux exigences dudit mécanisme, notamment en matière de mesure, de calcul et de déclaration de l'empreinte carbone des produits exportés ;
- L'évaluation des impacts actuels et attendus du MACF sur l'activité, la situation financière, la performance, la compétitivité, les marchés d'exportation et les perspectives de la société et, le cas échéant, du groupe.

Le Conseil du Marché Financier, invite également l'ensemble des sociétés faisant appel public à l'épargne à renforcer leurs dispositifs de gouvernance et de reporting ESG et à se rapprocher de leurs commissaires aux comptes afin de garantir la qualité, la fiabilité et la conformité des informations publiées, au regard des dispositions du cadre conceptuel de la comptabilité et des normes susvisées.

بلاغ هيئة السوق المالية

الشروع في نشر القوائم المالية لوسطاء البورصة وشركات التصرف في محافظ الأوراق المالية لفائدة الغير على الموقع الرسمي للهيئة ابتداءً من القوائم المالية المختومة في 2025/12/31

تذكر هيئة السوق المالية ووسطاء البورصة وشركات التصرف في محافظ الأوراق المالية لفائدة الغير بضرورة إيداع قوائمهم المالية السنوية مرفقة بتقرير مراقب الحسابات لدى مصالحها، وذلك في أجل أقصاه ثلاثة (3) أشهر ابتداءً من تاريخ ختم السنة المحاسبية.

وفي إطار سعيها لتعزيز مبادئ الحوكمة الرشيدة والنفاذ إلى المعلومة والشفافية، ستتولى هيئة السوق المالية الشروع في نشر القوائم المالية المودعة لديها على موقعها الرسمي، وذلك ابتداءً من القوائم المالية المختومة في 2025/12/31.

ومن جهة أخرى، فإن مراقبي حسابات الشركات المعنية مدعوون، حتى في غياب إطار مرجعي محاسبي خاص بتلك الشركات، إلى إيلاء عناية خاصة لأموال الحرفاء، سواء خلال مرحلة تقييم منظومة الرقابة الداخلية ومدى احترام الترتيب المنطبقة على التصرف في الموجودات المذكورة، أو عند تدقيق القوائم المالية لهذه الشركات. حيث يندرج ذلك في إطار التزاماتهم المهنية طبقاً للترتيب الجاري بها العمل، وبالخصوص معيار المحاسبة عدد 14 المتعلق بالاحتمالات والوقائع اللاحقة لتاريخ الختم، والذي يغطي بصفة صريحة التعهدات خارج الموازنة.

وتدعو هيئة السوق المالية كافة المتدخلين إلى التقيد الصارم بالتزاماتهم القانونية والترتيبية، وذلك حرصاً على حماية أموال الحرفاء وضمان سلامة السوق المالية.

Communiqué du Conseil du Marché Financier

Publication en ligne des états financiers des intermédiaires en bourse et des sociétés de gestion à partir des états financiers arrêtés au 31/12/2025

Le Conseil du Marché Financier (CMF) rappelle aux **intermédiaires en bourse** et aux **sociétés de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers** l'obligation de déposer auprès de ses services, dans un délai maximum de trois (3) mois à compter de la date de clôture de leur exercice comptable, leurs états financiers annuels accompagnés du rapport du commissaire aux comptes.

Dans un souci de promotion des principes de bonne gouvernance, d'accès à l'information et de transparence, les états financiers déposés au CMF **seront désormais publiés sur son site officiel et ce, à partir des états financiers arrêtés au 31/12/2025.**

Par ailleurs, les commissaires aux comptes des sociétés concernées sont invités, même en l'absence d'un référentiel comptable spécifique qui leur est applicable, à accorder une attention particulière aux avoirs des clients, tant lors de la phase d'évaluation du dispositif de contrôle interne et du respect de la réglementation applicable à la gestion desdits avoirs, qu'au moment de l'audit des états financiers de ces sociétés. Cette exigence s'inscrit dans le cadre de leurs obligations professionnelles découlant de la réglementation en vigueur, notamment de la norme comptable n°14 relative aux éventualités et aux événements postérieurs à la date de clôture, laquelle couvre expressément les engagements hors bilan.

Le CMF appelle l'ensemble des intervenants à respecter scrupuleusement leurs obligations légales et réglementaires, dans un objectif constant de transparence, de protection des avoirs des clients et de préservation de l'intégrité du marché financier.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE ATELIER DU MEUBLE intérieurs
Siege Social : Zone industrielle-Sidi Daoud - La Marsa- Tunis –Tunisie

Les Actionnaires de La société **ATELIER DU MEUBLE intérieurs** sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le jeudi 25 juin 2026 à 15H00 à Hôtel Dar El Marsa sis à l'Avenue Habib Bourguiba La Marsa - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de la société et des états financiers individuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
2. Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion du groupe et des états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
3. Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exécution de sa mission ;
4. Approbation des rapports du conseil d'administration et des états financiers individuels et consolidés pour l'exercice clos le 31/12/2025 ;
5. Approbation des opérations et des conventions réglementées visées par les dispositions des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales ;
6. Quitus aux administrateurs pour la gestion 2025 ;
7. Affectation des résultats de l'exercice 2025 ;
8. Jetons de présence à octroyer aux administrateurs ;
9. Nomination et/ou renouvellement du mandat d'administrateurs ;
10. Nomination et/ou renouvellement de deux administrateurs indépendants au conseil d'administration ;
11. Nomination de l'administrateur représentant des actionnaires minoritaires ;
12. Nomination du commissaire aux comptes ;
13. Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement de formalités.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

UIB Assurances

Siège social : Rue du Lac Toba – Les Berges du Lac – 1053 Tunis

Les actionnaires de l'UIB Assurances, Société Anonyme au capital de 30.000.000 Dinars, dont le siège social est sis à Rue du Lac Toba – Les Berges du Lac – 1053 Tunis, immatriculée au Registre National des Entreprises sous le n°1685183L, sont invités à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le **lundi 22 juin 2026 à 15h** heures (heure de Tunis) au Siège de la Société sis Rue du Lac Toba – Les berges du Lac -1053 – Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du Rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de UIB Assurances et des Etats Financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2025.
2. Lecture du Rapport Général et du Rapport Spécial du Commissaire aux comptes sur l'exécution de sa mission.
3. Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2025.
4. Approbation des opérations et des conventions visées par les dispositions des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.
5. Quitus aux Administrateurs pour leur gestion de l'exercice 2025.
6. Affectation du résultat de l'exercice 2025.
7. Nomination d'administrateurs ;
8. Mandat du Commissaire aux comptes
9. Pouvoirs en vue des formalités.

AVIS DES SOCIETES

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

UIB Assurances

Siège social : Rue du Lac Toba – Les Berges du Lac – 1053 Tunis

L'UIB Assurances publie ci-dessous le projet de résolutions qui sera soumis à l'approbation de son assemblée générale ordinaire en date du 22 Juin 2026.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de UIB Assurances et les rapports du Commissaire aux Comptes sur les états financiers, approuve le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2025 tels qu'ils lui ont été présentés.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne acte au Conseil d'Administration et aux commissaires aux comptes de ce qui lui a été rendu compte conformément aux dispositions des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales. Elle approuve toutes les opérations rentrant dans le cadre de ces dispositions et telles qu'elles ont été présentées dans le rapport spécial du Commissaire aux Comptes.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne aux membres du Conseil d'Administration quitus entier de leur gestion pour l'exercice 2025.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, sur proposition du Conseil d'administration, décide d'affecter la perte de l'exercice 2025 s'élevant à 5 504 007,958 Dinars Tunisiens, au poste « résultats reportés » défalqué comme suit :

Report déficitaire : 1 149 312,048 Dinars Tunisiens

Amortissements différés : 4 354 695,910 Dinars Tunisiens

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir constaté l'expiration du mandat de certains membres du Conseil d'Administration et conformément à l'article 13 des statuts de la société, décide :

- De renouveler, pour une durée de trois (3) années, les mandats d'administrateurs de :
 - Madame Molka FAKHFAKH ;
 - Madame Nadia ZOUARI.

- De nommer, sous réserve de l'agrément préalable du Comité Général des Assurances (CGA), en qualité de nouveaux administrateurs :
 - Monsieur Pierre LE RUN ;
 - L'Union Internationale de Banques (UIB), personne morale, laquelle a désigné Monsieur Samuel TIBERGHIEEN en qualité de représentant permanent.

Conformément aux statuts, ces mandats sont conférés pour une période de trois ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

Par suite de ces décisions, le Conseil d'Administration se trouve composé comme suit :

- L'Union Internationale de Banques (UIB), représentée par M. Samuel Tiberghien ;
- Monsieur Pierre LE RUN ;
- Madame Molka FAKHFAKH ;
- Madame Nadia ZOUARI ;
- Madame Fatma LOUHICHI (dont le mandat expire en 2026) ;
- Monsieur Mohamed BESSA (dont le mandat expire en 2026)

Il est précisé que l'approbation de ces deux nominations par la prochaine Assemblée Générale Ordinaire demeure conditionnée à la validation préalable de leurs dossiers respectifs par l'autorité de régulation conformément à la réglementation en vigueur, et ce, en tenant compte de la nature des missions qui leur seront confiées individuellement au sein du conseil d'administration ou des comités qui en émanent.

Il est précisé également que les candidats au Conseil d'Administration sont en mesure de répondre en permanence aux exigences d'intégrité et de compétence qui leur incombent et aux conditions édictées par la réglementation à savoir :

- l'absence d'interdictions légales prévues par les articles 85 du Code des assurances et 193 du Code des sociétés commerciales.
- l'absence de situations de conflit d'intérêts.
- les informations et les évaluations obtenues dans le cadre des missions de contrôle des sociétés dans lesquelles les candidats concernés ont exercé leurs missions qu'elles soient effectuées par le comité ou par d'autres régulateurs avec lesquelles le CGA a conclu des accords autorisant l'échange d'informations.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

SIXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir constaté l'expiration du mandat du Commissaire aux Comptes, le cabinet FINOR, représenté par Monsieur Karim Derouiche et conformément aux dispositions de l'article 13 bis du Code des Sociétés Commerciales et l'article 19 des statuts de la Société UIB Assurances, décide de renouveler le mandat de la société précitée représentée par M. Karim Derouiche pour une durée de trois (3) ans, soit pour les exercices 2026, 2027 et 2028.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

SEPTIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie du procès-verbal des présentes délibérations, à l'effet d'effectuer toutes formalités requises par la loi.

AVIS DES SOCIETES

COMMUNIQUE DE PRESSE

SOCIETE TUNISIENNE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES -STAR

**Siège social : 09 rue de Palestine Cité des affaires Kheireddine
2060 La Goulette**

Le Conseil d'administration réuni le 19 juin 2026 a décidé de reporter la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire initialement prévue le mardi 23 juin 2026.

Cette décision a été prise afin de favoriser une participation plus large des actionnaires aux travaux de l'Assemblée Générale Ordinaire et de garantir à l'ensemble des actionnaires l'exercice de leurs droits dans les meilleures conditions, tout en permettant l'accomplissement de l'ensemble des formalités légales et réglementaires applicables.

Le Conseil d'administration a fixé la nouvelle date de l'Assemblée Générale Ordinaire au 21 juillet 2026, à 09h30, au siège social de la société sis à 09 rue de Palestine Cité des affaires Kheireddine 2060 La Goulette.

Une nouvelle convocation sera publiée conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2025	VL antérieure	Dernière VL	
OPCVM DE CAPITALISATION						
SICAV OBLIGATAIRES						
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	20/07/92	131,359	135,248	135,269
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/04/07	184,119	190,178	190,208
3	UNION FINANCIERE SALAMMO SICAV	UNION CAPITAL	01/02/99	151,696	155,761	155,784
4	SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB FINANCE	18/09/17	165,830	170,908	170,938
5	LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	156,578	160,184	160,203
6	FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	163,479	168,141	168,168
7	FINA O SICAV	FINA CORP	11/02/08	148,415	152,042	152,063
8	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	61,194	63,050	63,060
9	SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94	45,127	46,387	46,394
10	POSTE OBLIGATAIRES SICAV TANT	BH INVEST	06/07/09	153,423	157,851	157,877
11	BTK SICAV	BTK CONSEIL	16/10/00	134,316	137,913	137,933
12	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	134,213	138,152	138,173
13	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	115,794	119,606	119,625
14	SICAV CAPITALISATION PLUS	SBT	04/12/24	107,343	110,342	110,360
15	AFC AMANETT SICAV	AFC	05/12/24	108,373	111,423	111,441
16	ATTIJARI PREMIUMSICAV	ATTIJARI GESTION	08/08/25	101,925	104,314	104,326
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE						
17	FCP SALAMEIT CAP	AFC	02/01/07	23,481	24,085	24,089
18	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	163,147	167,825	167,850
19	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	154,717	158,671	158,749
20	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	14,830	15,214	15,216
21	FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07	227,199	233,593	233,631
22	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	127,181	130,365	130,384
23	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	ATTIJARI GESTION	23/08/21	132,985	136,724	136,745
24	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	BNA CAPITAUX	03/04/07	18,602	19,130	19,134
25	FCP LEPTIS OBLIGATAIRE CAP	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	25/04/24	113,867	117,910	117,929
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE						
26	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	2,520	2,615	2,617
SICAV MIXTES						
27	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/05/93	85,246	89,813	89,847
28	SICAV PROSPERITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	25/04/94	177,793	190,709	190,899
29	SICAV OPPORTUNITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	11/11/01	134,948	153,379	153,439
30	AMEN ALLIANCESICAV	AMEN INVEST	17/02/20	139,702	143,433	143,452
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE						
31	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	201,413	253,101	253,438
32	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	725,391	856,106	856,992
33	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	227,064	280,409	279,832
34	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/09/10	133,347	155,468	156,149
35	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	09/05/11	192,550	210,883	210,983
36	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	219,929	257,821	256,894
37	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	201,389	237,624	236,641
38	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	04/06/07	36,499	44,623	44,659
39	STB EVOLUTIF FCP	STB FINANCE	19/01/16	117,256	127,492	127,214
40	FCP GAT VIE MODERE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	1,377	1,598	1,602
41	FCP GAT VIE CROISSANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	1,500	1,890	1,893
42	FCP BNA CEA	BNA CAPITAUX	27/03/25	110,139	137,496	137,470
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE						
43	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	3 036,892	3 516,247	3 512,505
44	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	335,722	466,860	465,086
45	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	4,247	5,381	5,369
46	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	3,652	4,457	4,451
47	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	54,424	65,092	64,751
48	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,578	1,624	1,625
49	FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,598	1,920	1,917
50	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,689	2,136	2,131
51	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	21,778	26,219	26,135
52	FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/11/17	17,145	21,830	21,906
53	FCP ILBOURSA CEA	MAC SA	21/06/21	22,294	27,382	27,458
54	FCP VALEURS SERENTTE 2028	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/04/23	6 617,405	7 535,734	7 562,706
55	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	123,577	170,894	171,474
FCP MONETAIRE - VL QUOTIDIENNE						
56	FCP VALEURS MONETAIRE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	30/03/26		100,819	100,833
SICAV ACTIONS						
57	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UNION CAPITAL	10/04/00	133,084	159,590	159,533
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE						
58	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,849	2,546	2,523

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2025	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
OPCVM DE DISTRIBUTION							
SICAV OBLIGATAIRES							
59 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	19/05/26	5,369	115,396	112,590	112,605
60 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	15/05/26	5,837	102,688	99,584	99,600
61 AMEN TRES OR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	22/05/26	6,920	109,606	106,265	106,283
62 ATTJARI OBLIGATAIRES SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	18/05/26	5,173	106,649	104,107	104,120
63 SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	15/05/26	6,048	113,422	110,490	110,508
64 PLACEMENT OBLIGATAIRES SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	19/05/26	6,838	108,706	104,918	104,935
65 SICAV TRES OR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	03/02/97	19/05/26	6,130	105,118	102,214	102,230
66 CAP OBLIG SICAV	UNION CAPITAL	17/12/01	26/05/26	6,545	110,429	106,860	106,874
67 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	25/05/26	6,893	109,834	106,010	106,028
68 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	29/05/26	5,424	107,493	104,561	104,575
69 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	07/04/26	5,984	107,887	104,752	104,769
70 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	22/05/26	6,929	106,787	102,957	102,972
71 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	05/06/08	29/05/26	5,748	110,948	108,112	108,129
72 SICAV L'ÉPARGNANT	STB FINANCE	20/02/97	20/05/26	6,506	106,487	103,026	103,044
73 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	29/05/24	4,313	107,106	109,207	109,300
74 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	01/08/05	19/05/26	5,762	110,520	107,450	107,465
75 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UNION CAPITAL	15/11/93	12/05/26	6,516	105,846	102,144	102,160
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE							
76 FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	15/05/26	6,475	117,088	113,460	113,476
77 FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	22/05/26	5,674	109,161	107,067	107,088
78 FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	29/05/26	6,705	113,276	109,683	109,711
79 FCP SMART CASH	SMART ASSET MANAGEMENT	13/03/23	07/05/26	7,221	109,143	105,934	105,953
80 FCP GAT OBLIGATAIRE	GAT INVESTISSEMENT	31/08/23	20/05/26	63,971	1 070,423	1 040,118	1 040,307
81 FCP SMART CASH PLUS	SMART ASSET MANAGEMENT	29/01/24	20/05/26	612,949	10 822,868	10 584,750	10 586,726
82 FCP LEPTIS OBLIGATAIRE	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	25/04/24	20/05/26	5,652	107,686	105,723	105,738
83 FCP AFC AMANEIT	AFC	12/09/23	25/05/26	6,665	118,456	115,174	115,193
FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE							
84 FCP HELION SEPTIM II	HELION CAPITAL	22/12/23	22/05/26	7,524	109,650	107,276	107,427
85 FCP HELION SEPTIM III	HELION CAPITAL	23/05/25	22/05/26	3,725	103,736	104,780	104,926
SICAV MIXTES - VL QUOTIDIENNE							
86 ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	19/05/26	1,555	78,965	98,081	98,162
87 SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	19/05/26	6,309	155,675	190,437	190,368
88 SICAV SECURITY	UNION CAPITAL	26/07/99	26/05/26	0,709	18,242	19,500	19,512
89 SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	07/04/26	18,530	400,553	452,446	452,812
90 STRATÉGIE HIGH YIELD SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	02/06/26	357,841	2 891,070	3 320,903	3 322,355
91 SICAV L'INVESTISSEUR	STB FINANCE	30/03/94	12/05/26	2,400	69,803	76,742	76,701
92 SICAV AVENIR	STB FINANCE	01/02/95	14/05/26	2,030	55,540	57,098	57,115
93 UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UNION CAPITAL	17/05/99	06/03/26	6,609	117,797	115,868	115,854
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE							
94 FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	25/05/26	0,994	22,169	29,083	29,084
95 ATTJARI FCP CEA	ATTJARI GESTION	30/06/09	11/05/26	0,528	22,160	28,751	28,776
96 ATTJARI FCP DYNAMIQUE	ATTJARI GESTION	01/11/11	11/05/26	0,263	18,899	22,941	22,948
97 FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB FINANCE	08/09/08	29/05/26	3,807	110,938	126,929	126,538
98 FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	25/04/24	2,315	100,919	130,125	129,891
99 FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	07/05/24	2,252	106,688	130,620	130,539
100 TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	25/12/25	8,186	115,144	118,209	118,306
101 UBCEI - FCP CEA	UNION CAPITAL	22/09/14	29/04/26	3,862	124,419	150,035	150,156
102 FCP SMART CEA	SMART ASSET MANAGEMENT	06/01/17	03/04/25	0,228	15,229	18,792	18,745
103 FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	02/02/26	5,861	124,480	151,793	152,606
104 FCP BIAT EPARGNE ACTIONS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	15/01/07	26/05/25	1,500	102,736	126,092	126,185
105 FCP LEPTIS CEA	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	19/06/26					100,000
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE							
106 FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	22/05/26	1,867	139,211	157,264	156,279
107 FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	0,963	193,080	237,156	235,588
108 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	22/05/26	7,872	192,130	247,463	246,425
109 MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	25/05/26	6,025	242,027	276,267	276,991
110 MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	25/05/26	7,004	219,120	240,473	239,507
111 MAC EPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	25/05/26	6,189	215,171	232,350	233,084
112 MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	25/05/26	0,208	37,315	46,725	46,882
113 MAC HORIZON 2032 FCP	MAC SA	16/01/23	27/04/26	671,094	13 009,997	15 231,463	15 224,240
114 FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	15/05/26	4,351	129,894	166,307	167,229
115 FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	12/11/18	30/05/25	77,514	6 892,825	7 924,562	8 072,908
116 FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	08/05/26	0,497	13,365	16,404	16,295
117 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	22/05/26	11,557	199,905	233,210	234,176
118 FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/05/16	26/05/25	371,673	14 784,400	18 045,741	18 074,270
119 FCP GAT PERFORMANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	20/05/26	488,464	13 163,282	16 147,840	16 111,086
120 FCP JASMIN 2033	MAXULA BOURSE	13/03/23	29/04/26	600,429	11 616,258	13 567,024	13 607,663
121 MAC HORIZON 2033 FCP	MAC SA	08/05/23	27/04/26	618,215	12 861,389	15 172,004	15 174,321
122 FCP FUTURE 10	MAXULA BOURSE	26/06/23	29/04/26	568,265	11 789,353	13 751,763	13 819,697
123 FCP PROSPER + CEA	BTK CONSEIL	12/02/24	29/05/26	0,435	13,205	18,901	18,727
124 MAC FCP DYNAMIQUE	MAC SA	13/05/24	27/04/26	4,989	132,793	156,545	156,538
125 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	29/04/26	5,590	161,038	192,311	192,907
126 FCP CEA BMCE CAPITAL VALUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	18/12/24	15/05/26	4,481	121,171	159,195	158,611
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE							
127 FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	29/05/26	4,627	138,852	167,182	167,132
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE							
128 FCP SMART TRACKER FUND	SMART ASSET MANAGEMENT	03/01/23	24/04/26	58,809	1 357,067	1 688,728	1 684,010

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**
Immeuble CMF – Centre Urbain Nord
Avenue Zohra Faiza, Tunis -1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**
www.cmf.tn
email : cmf@cmf.tn
Le Président du Collège Délégué
M. Hatem Smiri

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par le changement d'adresse du siège social de la société « Attijari Assurance », par l'ouverture au public du FCPR INJAZ FUND, du FCPR RESTART FUND, du FCPR AMEN TAAHIL 1, du Compartiment CORRIDOR relevant du FIS IMPACT et par l'ouverture au public du FCP Valeurs Monétaire, la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit:

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Adv e-Technologies- AeTECH	Z.I Ariana Aéroport - 03 rue des métiers La Charguia II- BP 290 - 2035 Tunis Carthage -	71 940 094
2. Air Liquide Tunisie	37, rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
5. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
6. Assurances Maghrebias.A	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
7. Assurances Maghrebias Vie	24, rue du Royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
8. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
9. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
10. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue HédiKarray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
11. Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
12. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	Boulevard BejiCaid Essebsi -lot AFH- DC8, Centre Urbain Nord -1082 TUNIS-	71 112 000
13. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
14. Banque Nationale Agricole "BNA BANK"	Avenue Mohamed V 1002 Tunis	71 830 543
15. Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
16. BH ASSURANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
17. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
18. BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
19. BNA Assurances	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
20. Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
21. Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
22. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
23. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
24. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
25. Délice Holding	Immeuble Joumena, Zone d'activité Khreireddine , la Goulette 2060 Tunis	71 964 969
26. Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
27. EURO-CYCLES	Zone Industrielle KalâaKébira -4060 Sousse-	73 342 036
28. Hannibal Lease S.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Lemane, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400
29. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
30. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988

31. Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
32. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
33. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
34. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
35. Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
36. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 MarkezSahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
37. SMART TUNISIE S.A	9, Bis impasse n°3, rue 8612 Z.I, Charguia 1-2035 Tunis	71 115 600
38. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
39. Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
40. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
41. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
42. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi – Centre Urbain Nord – 1082-	71 189 200
43. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
44. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
45. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
46. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
47. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
48. Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
49. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
50. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
51. Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435
52. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
53. Société de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I - 1080 Tunis-	71 189 200
54. Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
55. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
56. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
57. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	9, Rue de Palestine Cité des affaires Kheireddine 2060 La Goulette.	71 340 866
58. Société Tunisienne d'Automobiles « STA »	Z.I Borj Ghorbel, la nouvelle médina -2096 Ben Arous-	31 390 290
59. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
60. Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
61. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
62. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
63. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
64. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, BirKassaa -BEN AROUS-	71 384 200
65. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
66. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
67. Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922

68. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
69. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue HédiKarray - 1082 TUNIS -	70 132 000
70. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
71. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
72. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
73. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de KalaaKébira -4060 Sousse-	73 342 669
74. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
75. Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Adwya SA	Route de la Marsa GP 9, Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	Avenue Cheikh Mohamed Fadhel Ben Achour, Centre Urbain Nord -1003 Tunis-	71 186 825
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 ^{ème} étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8. Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA" "- En Liquidation -	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
9. Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises BFPME-	34, rue HédiKarray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
10. Banque Franco-Tunisienne "BFT"- En Liquidation -	Rue AboubakrEchahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
11. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
12. Banque Tuniso-Koweïtienne -BTK-	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
13. Banque Tuniso-Lybieenne « BTL »	Immeuble BTL Boulevard de la Terre – Lot AFH E12 – Centre Urbain Nord – 1082	71 901 350
14. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
15. BTK Leasing et Factoring	11, rue Hédi Nouira, 8 ^{ème} étage -1001 TUNIS-	70 241 402
16. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
17. Centre Financier aux Entrepreneurs (CFE)-Tunisie « DAAM Tamweel »	30, Rue Socrate - Zone d'Activité Kheïreddine - 2060 Lac 3, Tunis.	70 100 600
18. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
19. Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
20. Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
21. Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
22. Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Boulevard de la Terre, Lot N° A14, Centre Urbain Nord, CP -1082 Tunis-	70 643 400
24. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
25. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
26. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
27. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
28. Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222

29.ENDA Tamweel	Rue de l'assistance, cité El Khadra 1003 Tunis	71 804 002
30.Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
31.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
32.Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
33.Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
34.International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
35. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
36.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
37.Loan and Investment Co	Avenue OuledHaffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
38.Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
39. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha TaksimEnnasim -1002 Tunis	71 950 800
40. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
41. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
42.QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
43.Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue HédiNouiraAiana	71 810 750
44.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I - 2035 Tunis-	70 730 250
45.Société Anonyme Carthage Médical-Centre International Carthage Médical-	Jinen El Oest, Zone Touristique, -5000 Monastir-	73 524 000
46. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
47. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
48. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
49. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
50.Société Al Majed Investissement SA	Avenue de la Livre Les Berges du Lac II -153 Tunis-	71 196 950
51. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	36 010 101
52.Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue BirChallouf -8000 Nabeul-	72 285 330
53.Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
54.Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
55.Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
56. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
57. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue TaïbMhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
58. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
59.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
60. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
61.Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
62.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
63.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
64.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
65.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
66.Société Immobilière et Touristique -SIT-	42, rue Mendes France -5100 Mahdia-	73 680 274

67.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
68.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
69.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
70.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
71.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
72.Société LLOYD Vie	Avenue de la Monnaie, Les Berges du Lac 2	71 963 293
73.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
74.Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
75.Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
76.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
77. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue MajidaBouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
78. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
79.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS"	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
80.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
81.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 287 000
82. Société Régionale de Transport Jendouba	Avenue 9 Avril 1938 -8100 Jendouba-	78 600 690
83. Société Régionale de Transport de Kairouan	Avenue Assad Ibn Fourat BP 35 -3100 kairouan	70 241 180
84. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
85.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
86.Société TECHNOLATEX SA	Lot N°2 Zone Industrielle Sidi Bouteffaha -9000 Béja -	78 449 022
87.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
88.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
89.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
90.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
91.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
92.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	31 384 001
93.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
94.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue de la Monnaie, Les Berges du Lac 2	71 962 777
95.Société Tunisienne d'Assurance Takaful -Al Baraka Assurances-	59, Avenue Alain Savary -1002 Tunis-	70 015 151
96.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
97.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"- En Liquidation -	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
98.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalie A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
99. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
100.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
101.Société Unie des portefaix et Services Port de la Goulette	36, Rue Hédi Chaker – La Goulette-	71 735 080
102.Société Unionde Factoring	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 115
103.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
104.TAYSIR MICROFINANCE	2 , Place Mendes France Mutuelleville -1082 Tunis-	70 556 903

105.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
106.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue HédiKarray - 1082 TUNIS -	70 243 000
107. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
108. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
109.UIB Assurances	Rue du Lac Turkana –Les berges du Lac -1053 Tunis-	71 234 115
110.Zitouna Takaful	Boulevard qualité de la Vie, Immeuble LA RENNAISSANCE, Bloc « C » ZITOUNA TAKAFULbuilding, les jardins de Carthage, 1090, Tunis	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AFC AMANETT SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
2	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
3	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI PREMIUM SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	BTK SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BTK CONSEIL	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
13	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
14	FCP AFC AMANETT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
15	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
16	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
17	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
18	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
19	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
20	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis

21	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
22	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
23	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
24	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
25	FCP BIAT- ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
26	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
27	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
28	FCP BNA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
29	FCP CEA BMCE CAPITAL VALUE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
30	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
31	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
32	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
33	FCP FUTURE 10	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
34	FCP GAT OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
35	FCP GAT PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
36	FCP GAT VIE MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
37	FCP GAT VIE CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
38	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
39	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
40	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
41	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
42	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
43	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis

44	FCP HELION SEPTIM II	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
45	FCP HELION SEPTIM III	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
46	FCP ILBOURSA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
47	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
48	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
49	FCP JASMIN 2033	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
50	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
51	FCP LEPTIS OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	Immeuble BTL Boulevard de la Terre Lot AFH E 12 - Centre Urbain Nord 1082 Tunis
52	FCP LEPTIS OBLIGATAIRE CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	Immeuble BTL Boulevard de la Terre Lot AFH E 12 - Centre Urbain Nord 1082 Tunis
53	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
54	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
55	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
56	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
57	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
58	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
59	FCP OPTIMA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
61	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
62	FCP PROSPER + CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BTK CONSEIL	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
63	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
64	FCP SECURITE	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
65	FCP SMART CASH	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
66	FCP SMART CASH PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
67	FCP SMART CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
68	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
69	FCP SMART TRACKER FUND	ACTIONS	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
70	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

72	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
73	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
74	FCP VALEURS SERENITE 2028	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
75	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
76	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
77	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
78	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness - Les Berges du Lac -1053 Tunis
79	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac-1053 Tunis.
80	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT - CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin -1001 Tunis
81	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
82	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
83	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
84	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
85	MAC FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
86	MAC HORIZON 2032 FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
87	MAC HORIZON 2033 FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
88	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
89	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
90	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
91	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
92	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
93	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
94	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
95	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
96	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
97	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis

98	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
99	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
100	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
101	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
102	SICAV CAPITALISATION PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
103	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
104	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
105	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
106	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
107	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
108	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
109	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
110	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
111	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
112	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
113	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
114	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
115	STB EVOLUTIF FCP	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
116	STRATEGIE HIGH YIELD SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
117	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
118	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
119	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AUTO GERE	Boulevard Beji Caid Essebsi - Lot AFH - DC8, Centre Urbain Nord - 1082 Tunis
120	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
121	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
122	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
123	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

124	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
125	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
126	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
126	FCP Valeurs monétaire	MONETAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

	Dénomination du Fonds d'Amorçage	Gestionnaire	Adresse
1	FA PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	FA CAPITALEASE SEED FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	FA STARTUP FACTORY SEED FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	FA SOCIAL BUSINESS	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	FA CAPITALEASE SEED FUND 2 *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	FA ANAVA SEED FUND	FLAT6LABS Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
7	FA CAPITAL'ACT SEED FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
8	FA START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
9	FA HEALTH TECH FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

* FA en liquidation

LISTE DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT À RISQUE

	Dénomination du Fonds Commun de Placement à Risque	Gestionnaire	Adresse
1	FCPR ATID FUND I *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	FCPR FIDELIUM ESSOR *	FIDELIUM FINANCE	Immeuble «Golden Towers», Bloc A, 11 ^{ème} étage, bureau 11-4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis

8	FCPR ONP *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR SNCPA *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FCPR CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR MAX-ESPOIR *	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
17	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
20	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
21	FCPR SWING *	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
22	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND II *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
23	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
25	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
26	FCPR INTILAQ FOR GROWTH	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
27	FCPR INTILAQFOR EXCELLENCE	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR FONDS CDC CROISSANCE 1	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
29	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
31	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
32	FCPR AZIMUTS	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis

33	FCPR TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 -Tunis
34	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
35	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
36	FCPR ESSOR FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
37	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
38	FCPR MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
39	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
40	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
41	FCPR SWING 2	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
42	FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1	GAT INVESTISSEMENT	92-94,Avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
43	FCPR STB GROWTH FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
44	FCPR MOURAFIK	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
45	FCPR INKADH	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage,Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
46	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUNDIV - MUSANADA	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
47	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUNDIV – MUSANADA II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
48	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
49	FCPR BYRSA FUND I	DIDO CAPITAL PARTNERS	Avenue Elissa, La Percée Verte, 5ème étage, B5.2, Jardins de Carthage, 1053-Tunis
50	FCPR TANMYA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage,Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
51	FCPR MOURAFIK II	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
52	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA III	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
53	FCPR CAPITAL RETOURNEMENT	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
54	FCPR SWING 3	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
55	FCPR MOURAFIK III	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
56	FCPR MAXULA CAPITAL RETOURNEMENT	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
57	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA IV	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis

58	FCPR GROWTH VENTURE CAPITAL	GAT INVESTISSEMENT	92-94 avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
59	FCPR RELANCE+	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
60	FCPR ADVANCED FUND	GMP CAPITAL	Bureau A12, Immeuble Green Center, Rue du Lac de Constance, Les Berges du Lac 1, 1053-Tunis
61	FCPR PROGRESS FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
62	FCPR SMART TURN AROUND	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar, Belvédère, 1002-Tunis
63	FCPR MOURAFIK IV	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
64	FCPR MAXULA EQUITY FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
65	FCPR STRATEGY FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
66	FCPR IKLAA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
67	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA V	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
68	FCPR NOUMOU	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
69	FCPR INJAZ FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
70	FCPR RESTART FUND	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
71	FCPR AMEN TAAHIL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis

* FCPR en liquidation

LISTE DES FONDS DE FONDS

		Gestionnaire	Adresse
1	FONDS DE FONDS ANAVA	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.

LISTE DES FONDS D'INVESTISSEMENT SPÉCIALISÉS ET DES COMPARTIMENTS DE FIS

	Dénomination du Fonds d'Investissement Spécialisé simple ou du compartiment du FIS	Gestionnaire	Adresse
1	FIS INNOVATECH	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.
2	Compartiment 1 du FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	Compartiment 2 du FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
4	Compartiment C1 du FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
5	Compartiment C2 du FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
6	Compartiment TITAN SEED FUNDI - Dinars du FIS TITAN SEED FUND	MEDIN Fund Management Company	Rue du Lac Constance, Immeuble Galerie du Lac, Appartement n°13, Les Berges du Lac, 1053-Tunis

7	Compartiment TITAN SEED FUNDI - Euros du FIS TITAN SEED FUND	MEDIN Fund Management Company	Rue du Lac Constance, Immeuble Galerie du Lac, Appartement n°13, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
8	FIS INNOV INVEST	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
9	Compartiment GO LIVE LOCAL FUND du FIS GO LIVE FUND	GO BIG PARTNERS	78, Avenue Habib Bourguiba, Elwardy Medical Center A3-2, 2080 Ariana Ville, Ariana
10	Compartiment GO LIVE INTERNATIONAL FUND du FIS GO LIVE FUND	GO BIG PARTNERS	78, Avenue Habib Bourguiba, Elwardy Medical Center A3-2, 2080 Ariana Ville, Ariana
11	Compartiment FIS NEXT CAP 1 du FIS NEXT CAP FUND	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
12	Compartiment FIS NEXT CAP 2 du FIS NEXT CAP FUND	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
13	Compartiment NEW ERA LOCAL FUND du FIS NEW ERA FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – Venture Capital	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
14	Compartiment NEW ERA INTERNATIONAL FUND du FIS NEW ERA FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – Venture Capital	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
15	Compartiment 216 CAPITAL FUND II - Dinars du FIS 216 CAPITAL FUND II	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
16	Compartiment 216 CAPITAL FUND II - Euros du FIS 216 CAPITAL FUND II	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
17	Compartiment TSF II LOCAL FUND du FIS Tunisia Seed Fund II	FLAT6LABS INVESTMENT TUNISIA	15, Avenue de Carthage, 1001-Tunis
18	Compartiment TSF II INTERNATIONAL FUND du FIS Tunisia Seed Fund II	FLAT6LABS INVESTMENT TUNISIA	15, Avenue de Carthage, 1001-Tunis
19	Compartiment CORRIDOR du FIS IMPACT	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

Avis des sociétés

Information Post AGO

UNIVERSAL AUTO DISTRIBUTORS HOLDING

Siège social : Immeuble « EQUINOXE », 1^{er} étage du bloc « A »- Les Berges du Lac 2- 1053

La société Universal Auto Distributors Holding publie ci-dessous les résolutions adoptées par son assemblée générale ordinaire tenue le 05 Juin 2026.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie, sans restriction ni réserves, les modes et les délais de convocation de la présente réunion et la déclare régulièrement constituée, et couvre en conséquence irrévocablement, toutes les nullités qui pourraient être tirées du non-respect des délais et mode de convocation.

Cette résolution est adoptée à la majorité des Actionnaires présents et/ou représentés à l'exception de l'actionnaire monsieur Chouaib BEN MAHMOUD.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, accepte la démission du commissaire aux comptes de la société, le cabinet CMC SARL, représentée par monsieur Cherif Ben Zina, pour le dernier exercice 2018 de son mandat, et décide de désigner le cabinet GLOBAL FINANCIAL AUDIT & CONSULTING représentée par Monsieur Hatem BEN NEJI, en tant que nouveau Commissaire aux Comptes de la Société, qui accepte, pour les exercices 2018-2019-2020 venant à expiration avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des Actionnaires présents et/ou représentés

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, accepte la démission du commissaire aux comptes de la société, le cabinet FMBZ KPMG TUNISIE SA, représentée par monsieur Mohamed HZAMI, pour les exercices 2018-2019-2020 de son mandat, et décide de désigner le Cabinet Horwath ACF, représenté par monsieur Nouredine BEN ARBIA, en tant que nouveau Commissaire aux Comptes de la Société, qui accepte, pour le mandat de son prédécesseur venant à expiration avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des Actionnaires présents et/ou représentés

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, accepte les démissions de Messieurs Amor NAJAI et Laaroussi BAYOUDH, de leurs mandats d'administrateurs indépendants pour les exercices 2018-2019-2020 et ce, à effet à partir du 01-12-2018, et décide de reporter la régularisation de la situation de la société

conformément aux dispositions de la Décision Générale du Conseil du Marché Financier n° 23 du 10 mars 2020 relative aux critères et modalités de désignation des membres indépendants au conseil d'administration et au conseil de surveillance et du représentant des actionnaires minoritaires, à l'occasion de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des Actionnaires présents et/ou représentés

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire accepte les démissions de Messieurs Sofiene DIMASSI et Abdelaziz BEN YOUSSEF de leurs mandats d'administrateurs représentants des actionnaires minoritaires, avec effet au 03/05/2026 pour le premier, et au 20/05/2022 pour le second, et décide de reporter la régularisation de la situation de la société conformément aux dispositions de la Décision Générale du Conseil du Marché Financier n° 23 du 10 mars 2020 relative aux critères et modalités de désignation des membres indépendants au conseil d'administration et au conseil de surveillance et du représentant des actionnaires minoritaires, à l'occasion de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des Actionnaires présents et/ou représentés

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires confère tous pouvoirs au représentant légal ou toute personne qu'il mandate à l'effet d'accomplir toutes formalités légales nécessaires.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des Actionnaires présents et/ou représentés

AVIS DES SOCIÉTÉS

INFORMATIONS POST AGO

SOCIÉTÉ ENDA TAMWEEL S.A

Siège Social : Rue de l'assistance, Cité El Khadra 1003, Tunis - Tunisie

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 19 mai 2026, la Société Enda Tamweel publie ci-dessous :

- Les résolutions adoptées,
- Le bilan après affectation du résultat comptable,
- L'état d'évolution des capitaux propres,
- La liste des membres du conseil d'administration.

I- LES RESOLUTIONS ADOPTEES :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport de gestion individuel et du rapport de gestion consolidé du Conseil d'administration, relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025, approuve lesdits rapports dans leur intégralité.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après examen des états financiers individuels et des états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2025, et après lecture du rapport général des Commissaires aux comptes y relatif, approuve :

- les états financiers individuels, faisant ressortir un résultat bénéficiaire de cinquante-cinq millions trois cent onze mille cinq cent vingt dinars (55 311 520 TND) ;
- les états financiers consolidés, faisant ressortir un résultat bénéficiaire de cinquante-cinq millions cent cinquante-un mille soixante-dix-sept dinars (55 151 077 TND).

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes, relatif aux conventions établies conformément aux dispositions des articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, approuve l'ensemble des conventions réglementées telles que présentées dans ce rapport, dans leur intégralité.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et sans réserve aux membres du Conseil d'administration pour leur gestion au titre de l'exercice clos le 31/12/ 2025.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

Sur proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée générale ordinaire décide d'affecter le résultat net de l'exercice clos le 31/12/2025 qui s'élève à cinquante-cinq millions trois cent onze mille cinq cent vingt dinars (55 311 520 TND), comme suit :

Résultat de l'exercice	55 311 520
Résultats reportés	231 359 897
Résultats distribuables	286 671 417
Dotation Fonds social	3 000 000
Dividendes à distribuer	16 593 259
Résultats reportés après affectation	267 078 158

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de distribuer aux actionnaires un dividende de 17,275 dinars par action, correspondant à un montant total des dividendes à distribuer de seize millions cinq cent quatre-vingt-treize mille deux cent cinquante-neuf dinars (16 593 259 TND).

La mise en paiement des dividendes se fera dès l'accomplissement des formalités légales soit au plus tard le 30 juin 2026.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer au Conseil d'Administration la somme annuelle brute de quatre cent vingt-trois mille deux cent quatre-vingt-un dinars et 250 millimes (423.281,250 TND) au titre de jetons de présence pour l'exercice clos le 31/12/2025.

L'Assemblée Générale Ordinaire charge le Conseil d'administration de la répartition de cette somme entre ses membres.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte et accepte les démissions de :

- Monsieur Slaheddine LADJIMI en date du 29/08/2025 ;
- Madame Selma CHERIF en date du 14/11/2025 ; et
- Monsieur Slah KOOLI en date du 4/02/2026

de leurs fonctions d'administrateurs.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie la cooptation, par le conseil d'administration du 14/11/2025, de Monsieur Sylvain MORLIERE en tant qu'administrateur indépendant en remplacement de Monsieur Noomane FEHRI, démissionnaire en date du 26/03/2025 et ce, pour la durée restante du mandat de son prédécesseur, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2026.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte des fonctions et responsabilités occupées par les membres du Conseil d'administration dans d'autres sociétés en tant que Gérant, Administrateur, Président Directeur Général, Directeur Général, Membre de Directoire ou de Conseil de Surveillance, et ce, en application des dispositions de l'article 192 du code des sociétés commerciales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, donne pouvoir au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer partout où besoin sera, tous dépôts, publications et autres formalités prévues par la loi.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

II- BILAN APRES AFFECTATION DU RESULTAT COMPTABLE :

ENDA TAMWEEL
Bilan après affectation du résultat de l'exercice 2025
Arrêté au 31 12 2025
(Exprimé en Dinar tunisien)

	Notes	31/12/2025 Après affectation du résultat	31/12/2024 Après Affectation Du résultat
Actif	-		
AC1 - Caisses et avoirs auprès de la CCP et des banques	III.1	21 549 233	23 550 125
AC2 - Créances sur la clientèle	III.2	1 529 897 086	1 359 933 581
AC3 - Placements	III.3	55 999 900	56 499 900
AC4 - Valeurs immobilisées	III.4	5 909 708	7 266 967
AC5 - Autres actifs	III.5	17 438 626	14 833 220
Total Actif		1 630 794 553	1 462 083 793
Passif			
PA1 - Concours bancaires	III.6	-	-
PA3 - Emprunts et ressources spéciales	III.7	1 129 866 234	1 000 123 607
PA4 - Autres passifs	III.8	104 237 066	99 318 643
Total Passif		1 234 103 300	1 099 442 250
Capitaux propres			
CP1 - Capital		96 053 600	96 053 600
CP2 - Réserves		33 139 050	34 220 757
CP4 - Autres capitaux propres		420 446	1 007 289
CP5 - Résultats reportés		267 078 158	231 359 897
CP6 - Résultat de l'exercice		-	-
Total des capitaux Propres	III.9	396 691 253	362 641 543
Total Passif et Capitaux Propres		1 630 794 553	1 462 083 793

III- ETAT D'EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES :

Libellé	Capital social	Réserves légales	Réserve de réinvestissement	Subvention d'investissement	Prime d'émission	Réserves pour fonds social	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Capitaux propres avant affectation du résultat au 31/12/2025	96 053 600	9 605 360	4 999 900	420 446	15 363 199	170 591	231 359 897	55 311 520	413 284 512
Affectation du résultat 2025 selon l'AGO du 19 Mai 2026 :									
Affectation du résultat 2025						3 000 000	35 718 261 -	38 718 261	-
Affectation des dividendes							-	16 593 259 -	16 593 259
Capitaux propres après affectation du résultat au 31/12/2025	96 053 600	9 605 360	4 999 900	420 446	15 363 199	3 170 591	267 078 158	-	396 691 253

IV- LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Membres	Qualité	Activité Professionnelle	Mandat	Mandats d'administrateurs les plus significatifs dans d'autres sociétés
MME ESSMA BEN HAMIDA	Représentante d'Enda inter-arabe	Retraitée	2024-2025-2026	<ul style="list-style-type: none"> - Présidente du Comité Directeur d'Enda inter-arabe (association de développement) - Membre et Représentante d'Enda inter-arabe dans le Conseil d'Administration d'Enda tao (établissement de paiement)
M. HABIB BEN HASSINE	Représentant de la société Assurances Maghreb Vie S.A	Retraité	2024-2025-2026	<ul style="list-style-type: none"> - Représentant permanent de la société Assurances Maghreb Vie dans le Conseil d'administration de l'UIB - Gérant de la société de conseil : HBH CONSEIL - Gérant de la société de courtage et conseil : FINASURE
MME LAURENCE MAY	Représentante de la société Belge d'Investissement pour les Pays en Développement SA (BIO)	Consultante et gérante de société	2024-2025-2026	Représentante de BIO au sein du Conseil d'administration de ACEP International
MME LAURENCE BOTTIN	Représentante de la société de Promotion et de Participation Pour La Coopération Économique SA (PROPARCO)	Directeur de la division Intermédiation Financière auprès de Proparco	2024-2025-2026	Représentante PROPARCO au sein du Conseil d'administration de MFX Solutions LLC
M. KHALIL GEAGEA	Représentant de la société SANAD Fund for MSME (SANAD)	Responsable des Institutions Financières et de la Banque Correspondante chez Qatar National Bank	2024-2025-2026	Néant
MME MARIE NOËLLE BRISSON	Administratrice indépendante	Retraitée	2024-2025-2026	Néant
M. SYLVAIN MORLIERE	Administrateur indépendant	Directeur Conseil - Fintech, Retail, Projets Gouvernementaux chez Sofrecom (cabinet de conseil et d'ingénierie, groupe ORANGE).	2025-2026	Néant
M. KARIM FELLI	Administrateur	Conseiller financier chez Capitalis	2024-2025-2026	<ul style="list-style-type: none"> - Gérant de la société Assurservices (Courtage en assurances) - Gérant de la société Capitalis Corp (Conseil financier aux entreprises) - Gérant de la société Salambo Agri (Société agricole)
M. KHELIL LAJIMI	Administrateur	Retraité	2024-2025-2026	Administrateur indépendant et Président du Comité des risques de la BTK Leasing

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS

Comptoir National Tunisien « CNT »

Siège social : Route de Gabès km 1,5 - 3003 SFAX -

Le Comptoir National Tunisien - CNT - publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2025 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 19 juin 2026. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes : M. Raouf GHORBEL.

BILAN ARRETE AU 31/12/2025*(Exprimé en dinars)*

ACTIFS	NOTE	31/12/2025	31/12/2024
<u>ACTIFS NON COURANTS</u>			
<u>ACTIFS IMMOBILISES</u>			
Immobilisations Incorporelles	<u>1</u>	474 392,480	451 801,230
Amort Immob Incorporelles	<u>A1</u>	-397 410,187	-331 324,517
TOTAL NET		<u>76 982,293</u>	<u>120 476,713</u>
Immobilisations Corporelles	<u>2</u>	56 635 347,387	56 212 612,554
Amort Immob Corporelles	<u>A1</u>	-10 042 329,974	-8 761 999,903
TOTAL NET		<u>46 593 017,413</u>	<u>47 450 612,651</u>
Immobilisations Financières	<u>3</u>	6 362 289,010	6 384 163,810
Prov / Immob Financières		-6 700,000	-6 700,000
TOTAL NET		<u>6 355 589,010</u>	<u>6 377 463,810</u>
<u>TOTAL DES ACTIFS IMMOBILISES</u>		<u>53 025 588,716</u>	<u>53 948 553,174</u>
<u>TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS</u>		<u>53 025 588,716</u>	<u>53 948 553,174</u>
<u>ACTIFS COURANTS</u>			
Stocks	<u>4</u>	31 674 907,479	26 590 918,578
TOTAL NET		<u>31 674 907,479</u>	<u>26 590 918,578</u>
Clients et Comptes rattachés	<u>5</u>	5 389 074,983	4 440 197,895
Prov / Clients	<u>A2</u>	-4 083 882,762	-4 073 880,091
TOTAL NET		<u>1 305 192,221</u>	<u>366 317,804</u>
Autres Actifs Courants	<u>6</u>	7 433 833,382	6 470 832,310
Prov / Autres Actifs Courants		0,000	0,000
TOTAL NET		<u>7 433 833,382</u>	<u>6 470 832,310</u>
Placement et Autres Liquidités et Equivalents de Liquidités	<u>7</u>	1 297 829,478	75 232,373
<u>TOTAL DES ACTIFS COURANTS</u>		<u>41 711 762,560</u>	<u>33 503 301,065</u>
<u>TOTAL DES ACTIFS</u>		<u>94 737 351,276</u>	<u>87 451 854,239</u>

BILAN ARRETE AU 31/12/2025*(Exprimé en dinars)*

<u>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</u>	<u>NOTE</u>	31/12/2025	31/12/2024
<u>CAPITAUX PROPRES</u>	<u>8</u>		
Capital Social		1 440 000,000	1 440 000,000
Réserves		8 864 000,000	9 440 000,000
Autres Capitaux Propres		176 615,474	176 615,474
Résultats Reportés		15 960 399,331	15 191 500,973
Compte spécial d'investissement		1 892 160,000	1 892 160,000
Réserves spéciales de réévaluation		40 695 042,338	40 695 042,338
<u>CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT</u>		<u>69 028 217,143</u>	<u>68 835 318,785</u>
<u>DE L'EXERCICE</u>			
<u>RESULTAT NET DE L' EXERCICE</u>		573 297,191	768 898,358
<u>TOTAL CAPITAUX PROPRES AVANT</u>			
<u>AFFECTATION</u>		<u>69 601 514,334</u>	<u>69 604 217,143</u>
<u>PASSIFS</u>			
<u>PASSIFS NON COURANT</u>			
Emprunts	<u>9</u>	1 168 878,000	2 342 633,453
<u>TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS</u>		<u>1 168 878,000</u>	<u>2 342 633,453</u>
<u>PASSIFS COURANT</u>			
Fournisseurs et Comptes rattachés	<u>10</u>	5 804 904,142	2 788 171,405
Autres Passifs Courants	<u>11</u>	1 128 579,491	1 052 292,970
Clients et comptes rattachés		920 180,417	775 394,773
Concours Banc.et Autres Passifs	<u>12</u>	16 113 294,892	10 889 144,495
<u>TOTAL DES PASSIFS COURANTS</u>		<u>23 966 958,942</u>	<u>15 505 003,643</u>
<u>TOTAL DES PASSIFS</u>		<u>25 135 836,942</u>	<u>17 847 637,096</u>
<u>TOTAL DES CAPT.PROP. ET DES PASSIFS</u>		<u>94 737 351,276</u>	<u>87 451 854,239</u>

ETAT DE RESULTAT ARRETE AU 31/12/2025			
	NOTE	31/12/2025	31/12/2024
PRODUITS D'EXPLOITATION			
REVENUS			
Ventes		47 506 023,000	41 546 440,919
Autres Produits d'exploitation		147 740,701	99 254,486
Production Immobilisée		47 240,331	21 393,219
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	<u>13</u>	<u>47 701 004,032</u>	<u>41 667 088,624</u>
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats de Marchandises Consommées	<u>14</u>	39 871 217,285	34 151 206,375
Achats d'Approvision.Consommées	<u>15</u>	539 935,722	436 703,388
Charges de Personnel	<u>16</u>	2 579 654,797	2 193 490,550
Dotations aux Amort.et aux Provisions	<u>A1-A2</u>	1 356 418,412	1 339 876,960
Autres charges d'exploitation	<u>17</u>	2 042 337,633	1 985 269,264
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION		<u>46 389 563,849</u>	<u>40 106 546,537</u>
RESULTAT D'EXPLOITATION		<u>1 311 440,183</u>	<u>1 560 542,087</u>
Charges Financières Nettes	<u>18</u>	-1 429 300,596	-1 220 355,100
Produits Financiers	<u>19</u>	800 075,032	639 947,482
Autres Pertes Ordinaires		-2 776,577	-738,289
Autres Gains Ordinaires		6 826,501	17 918,378
RESULTAT DES ACTI.ORD.AVANT IMPOTS		<u>686 264,543</u>	<u>997 314,558</u>
Impôts sur les sociétés		112 967,352	228 416,200
RESULTAT DES ACTI.ORD.APRES IMPOTS		<u>573 297,191</u>	<u>768 898,358</u>
<i>Eléments Extraordinaires</i>			
RESULTAT NET A AFFECTER		<u>573 297,191</u>	<u>768 898,358</u>

ÉTAT DE FLUX DE TRESORERIE AU 31/12/2025

	NOTE	31/12/2025	31/12/2024
<i>I ° / Flux de trésorerie liés à l'exploitation</i>			
Résultat net :		573 297,191	768 898,358
Ajustements pour :			
*Amortissements et provisions net de reprise		1 356 244,883	1 339 876,960
*Amortissements antérieurs		0,000	-11 839,425
Variation des :			
*Stocks		-5 083 988,901	-866 045,098
*Créances		-948 877,088	-85 170,143
*Autres actifs		-963 001,072	-356 385,637
*Fournisseurs et autres dettes		5 831 092,241	-825 679,730
*Plus ou moins value de cession			
*Reprise sur provision		0,000	-1 304,200
Flux provenant de l'exploitation		764 767,254	-37 648,915
<i>II ° / Flux de trésorerie liés aux activités d'invest.</i>			
Décaissement provenant de l'acquisition d'immo.fin		0,000	0,000
Encaissement provenant de la cession d'immo.corp.		0,000	0,000
Décaissement provenant de l'acquisit d'immo.corp.	<u>20</u>	-422 734,833	-691 071,271
Décaissement provenant de l'acquisit d'immo.incorp.		-22 591,250	-101 226,534
Encaissement provenant de la cession d'immo.fin.		0,000	0,000
Flux affectés aux activités d'investissements		-445 326,083	-792 297,805
<i>III ° / Flux de trésorerie liés aux activités de fin.</i>			
Distribution de dividende		-573 140,800	-612 492,000
Encaissement emprunt		1 864 164,884	0,000
Décaissement emprunt		-2 416 273,260	-6 032 338,630
FLUX DE TRESOR.PROVE. DE FINANCE.		-1 125 249,176	-6 644 830,630
IV ° / VARIAT.DE TRESORERIE (I + II + III)		-805 808,005	-7 474 777,350
TRESORERIE AU DEBUT DE L'EXERCICE		-802 030.434	6 672 746.916
TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXE.		-1 607 838,439	-802 030,434

NOTES AUX ETATS FINANCIERS 2025

Les présents états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, totalisant au bilan 94 737 351,276 DT et dégageant un bénéfice de 573 297,191 DT sont arrêtés par le conseil d'administration.

Ils sont audités par le CABINET Raouf GHORBEL, commissaire aux comptes, membre de l'Ordre des Experts Comptables.

I- PRESENTATION DE LA SOCIÉTÉ

C.N.T.

Comptoir National Tunisien

S.A. au capital de 1.440,000 DT divisé en 288000 actions de valeur nominale 5 dinars.

ACTIVITÉ PRINCIPALE

Commerce de matériaux de construction, bois et dérivés.

II- LES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUÉS

La société a appliqué l'ensemble des normes comptables tunisiennes en vigueur sauf les méthodes particulières suivantes :

Les méthodes et les taux d'amortissements appliqués sont ceux reconnus par la réglementation fiscale tunisienne.

Les valeurs indiquées sur les états financiers sont exprimées en dinars tunisiens.

III- LES FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Le chiffre d'affaires réalisé par le Comptoir National Tunisien «CNT» au cours de l'exercice 2025 s'est établi à 47 506 023,000 dinars en augmentation de 14.34 % par rapport à 2024.

Et l'exercice 2025 s'est soldé par un bénéfice comptable d'un montant de 573 297,191 dinars contre un Bénéfice de 768 898,358 dinars réalisé en 2024.

IV- NOTE SUR LE BILAN

Les immobilisations acquises par l'entreprise sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et amorties selon la méthode linéaire, à l'exception des terrains et des bâtiments qui ont été réévalués en 2022 à leurs valeurs réelles.

Les taux d'amortissements linéaires pratiqués sont ceux reconnus par la réglementation fiscale tunisienne.

NOTE 1 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES :

* Les immobilisations incorporelles s'élèvent au 31/12/2025 à 474 392,480 DT et sont détaillées ainsi:

Désignations	Valeur brute au 31/12/25	Valeur brute au 31/12/24	Amorti 2025	Total Amorti	VCN
Logiciel	122 481,780	118 880,780	4 333,299	102 089,255	20 392,525
Site web	351 590,400	332 600,150	61 752,371	295 320,932	56 269,468
Dépôt de marque	320,300	320,300			320,300
Immobilisations Incorporelles	474 392,480	451 801,230	66 085,670	397 410,187	76 982,293

NOTE 2 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES :

* Les immobilisations corporelles arrêtées au 31/12/2025 s'élèvent à 56 635 347,387 DT et sont détaillées comme suit :

Désignations	Valeur brute au 31/12/25	Valeur brute au 31/12/24	Amorti 2025	Total Amorti	VCN
Terrain	32 948 000,000	32 948 000,000			32 948 000,000
Constructions & A.A.I./Construction	18 103 040,268	17 869 875,593	949 265,133	5 161 702,683	12 941 337,585
Matériel et outillage	308 024,893	301 003,350	16 380,385	254 193,823	53 831,070
Matériel de transport	3 904 983,471	3 776 000,964	218 279,519	3 376 415,958	528 567,513
Mobilier et Mat. de bureau	451 639,651	443 263,524	1 595,580	441 793,616	9 846,035
Matériel informatique	330 294,855	285 104,874	11 852,724	281 630,011	48 664,844
IMMOB à statut juridique particulier	589 364,249	589 364,249	82 956,730	526 593,880	62 770,369
Immobilisations Corporelles	56 635 347,387	56 212 612,554	1 280 330,071	10 042 329,974	46 593 017,416

NB : Le détail des immobilisations corporelles et incorporelles et leurs amortissements est retracé dans le tableau des immobilisations.

Au cours de l'exercice 2022 et conformément à la nouvelle norme comptable N°5, le CNT a adopté le modèle de réévaluation à la juste valeur pour les terrains et les constructions.

La juste valeur des terrains et des constructions a été déterminée par une évaluation à dire d'un expert évaluateur professionnel qualifié.

En 2022, le cumul des amortissements a été déduit de la valeur comptable brute des actifs réévalués, puis ajustées aux montants réévalués par le biais du compte réserve de réévaluation présenté au niveau des capitaux propres pour un montant de 40 695 042,338 dinars.

Pour les Construction réévaluées l'amortissement est calculé selon la durée d'utilité estimée de 20 ans.

Le tableau suivant illustre l'augmentation des dotations aux amortissements calculées sur la valeur comptable réévaluée de l'actif et l'amortissement basé sur le coût d'origine.

Intitulé	VALEUR D'ORIGINE	VALEURS REEVALUEES	AMORT./ VALEURS REEVALUEES	AMORT./ VALEUR D'ORIGINE	IMPACT CHANGEMENT D'ESTIMATION
CONSTRUCTION CHARPENTE ROUTE DE GABES ZONE N° 1	462 292,947	1 360 000,000	68 000,000	6 008,087	61 991,913
CONSTRUCTION CHARPENTE ROUTE DE GABES ZONE N° 2	227 753,763	1 075 000,000	53 750,000	71,736	53 678,264
CONSTRUCTION BUREAUX RTE DE GABES	339 635,874	870 000,000	43 500,000	8 488,779	35 011,221
CONSTRUCTION DEPOT ROUTE DE GABES	79 504,810	0,000	0,000	511,138	-511,138
SALLE D'EXPOSITION ET BUREAU EXTENTION	185 358,180	300 000,000	15 000,000	9 267,907	5 732,093
SALLE D'EXPOSITION N° 2	32 869,492	0,000	0,000	1 643,474	-1 643,474
SALLE D'EXPOSITION N° 3	286 610,354	346 000,000	17 300,000	16 361,946	938,054
CONST.BUREAUX ADMNIST CHARGUIA	950 442,114	615 000,000	30 750,000	20 754,415	9 995,585
CONSTRUCTION DEPOT CHARGUIA	532 982,620	2 072 000,000	103 600,000	10 833,843	92 766,157
CONSTRUCTION DEPOT B CHARGUIA	575 072,342	1 114 000,000	55 700,000	0,000	55 700,000
CONSTRUCTION VESTAIRE ET ARCHIVE CHARGUIA	49 081,538	74 000,000	3 700,000	2 454,075	1 245,925
CONSTRUCTION CHARPENTE DEPOT CHARGUIA	65 289,116	225 000,000	11 250,000	3 264,456	7 985,544
CONST SALLE DEXPOSITION	483 722,989	880 000,000	44 000,000	24 186,151	19 813,849
CONST NOUVELLE SALLE D'EXPOSITION N° 2	820 475,133	682 000,000	34 100,000	41 018,891	-6 918,891
CONST NOUVELLE SALLE D'EXPOSITION N° 3	208 584,595	970 000,000	48 500,000	10 408,695	38 091,305
CONSTRUCTION NOUVEAU DEPOT CHARGUIA	1 022 846,664	1 525 000,000	76 250,000	51 142,335	25 107,665
CONSTRUCTION DEPOT POWDRIERE	135 894,985	98 000,000	4 900,000	296,895	4 603,105
CONSTRUCTION CHARPENTE POWDRIERE	83 705,169	436 000,000	21 800,000	919,555	20 880,445
CONSTRUCTION DEPOT MEGRINE	218 259,280	52 000,000	2 600,000	3 078,892	-478,892
CONSTRUCTION CHARPENTE MEGRINE	52 680,636	46 000,000	2 300,000	0,000	2 300,000
TOTAUX	6 813 062,601	12 740 000,000	637 000,000	210 711,270	426 288,730

NOTE 3 : IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES :

* Les immobilisations financières totalisent au 31/12/2025 un montant de 6 362 289,010 DT.

Immobilisations Financières	2025	2024	Variation
L'IMMOBILIÈRE DU COMPTOIR	1 899 000,000	1 899 000,000	0,000
S.T.I.B	715 073,245	715 073,245	0,000
C- BôMeubles	1 170 000,000	1 170 000,000	0,000
SOVATOUR	2 700,000	2 700,000	0,000
STE. IMMOBILIERE GABÈS	10 000,000	10 000,000	0,000
EL FOULADH	2 000,000	2 000,000	0,000
SORITS	1 000,000	1 000,000	0,000
SORETRAS	500,000	500,000	0,000
MATEX	1 500,000	1 500,000	0,000
FAÏENCERIE TUNISIENNE	7 000,000	7 000,000	0,000
B.T.S	4 000,000	4 000,000	0,000
S.T.B	41 498,000	41 498,000	0,000
B.I.A.T	0.000	21 874,800	-21 874,800
U.B.C.I	2 505 808,917	2 505 808,917	0,000
PRETS AU PERSONNEL	0,000	0,000	0,000
DEPOTS ET CAUTIONNEMENT	2 208 ,848	2 208 ,848	0,000
TOTAL	6 362 289,010	6 384 163,810	-21 874,800

Provisions/Immobilisations Financières	2025	2024	Variation
SOVATOUR	2 700,000	2 700,000	0,000
EL FOULADH	2 000,000	2 000,000	0,000
SORETRAS	500,000	500,000	0,000
MATEX	1 500,000	1 500,000	0,000
TOTAL	6 700,000	6 700,000	0,000

NOTE 4 : LES STOCKS :

Les stocks sont valorisés à leur prix de revient. Ce prix englobe le prix d'achat, les droits de douane à l'importation et taxes non récupérables ainsi que les frais de transport, d'assurances liés au transport de réceptions et autres coûts directement liés à l'acquisition des éléments achetés.

* La valeur des stocks de marchandises arrêtée au 31/12/2025 s'élève à 31 674 907,479 DT.

NOTE 5 : CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS :

* Les créances de la société sur sa clientèle s'élèvent au 31/12/2025 5 389 074,983 DT et se présentent comme suit :

Clients et comptes rattachés	2025	2024	Variation
Clients Débiteurs	1 304 642,324	366 317,804	938 324,520
Clients douteux	4 084 432,659	4 073 880,091	10 552,568
TOTAL	5 389 074,983	4 440 197,895	948 877,088

NOTE 6 : AUTRES ACTIFS COURANTS :

* Cette rubrique s'élève au 31/12/2025 à un montant de 7 433 833,382 DT regroupant les postes suivants :

Autres Actifs Courants	2025	2024	Variation
ETAT impôts récupérables	2 949 789,040	2 661 972,725	287 816,315
Société de groupe	898 553,733	774 157,430	124 396,303
Personnel & comptes rattachés	18 639,372	21 124,372	-2 485,000
Produit à recevoir	1 700,626	1 700,626	0.000
Débiteur divers	0,000	245 910,723	-245 910,723
Charges constatées d'avance	3 371 192,719	2 519 530,981	851 661,738

Fournisseurs débiteurs	193 957,892	246 435,453	-52 477,561
TOTAL	7 433 833,382	6 470 832,310	963 001,072

NOTE 7 : LIQUIDITES ET ÉQUIVALENT DE LIQUIDITES :

* La rubrique liquidités et équivalents de liquidités totalise au 31/12/2025 un montant de 1 297 829,478 DT regroupant les postes suivants :

Liquidités et Équivalent de Liquidités	2025	2024	Variation
Valeurs à l'encaissement	0,000	0,000	0,000
Solde bancaire	1 293 714,605	65 309,694	1 228 404,911
Caisses	4 114,873	9 922,679	- 5 807,806
TOTAL	1 297 829,478	75 232,373	1 222 597,105

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS :

NOTE 8 : CAPITAUX PROPRES :

Le poste CAPITAUX PROPRES se détaille comme suit :

* CAPITAL SOCIAL	1 440 000,000
* RÉSERVES LÉGALES	144 000,000
* FONDS D'INVESTISSEMENT	1 720 000,000
* RÉSERVES NON STATUTAIRES	5 350 000,000
* RÉSERVES POUR RISQUES	1 650 000,000
* RÉSERVES SPECIALES DE REEVALUATION	40 695 042,338
* RÉSULTATS REPORTÉS	15 960 399,331
* AUTRES CAPITAUX PROPRES	176 615,474
* COMPTE SPECIAL D'INVESTISSEMENT	1 892 160,000
<u>TOTAL</u>	<u>69 028 217,143</u>

Note sur les fonds propres non imposables figurant au bilan arrêté au 31 décembre 2025

En application des dispositions du paragraphe 7 de l'article 19 de la loi 2013-54 du 30-12-2013 portant loi de finances de l'année 2014, il est précisé que le reliquat des fonds propres disponibles au 31-12-2013 portés dans les notes aux états financiers au 31-12-2025 totalisent 11 704 055.378 dinars tels qu'ils sont détaillés ci-après et ne sont pas soumis à la retenue de 10% au titre des revenus à distribuer en 2025.

Fonds propres figurant au bilan clos au 31-12-2013	Montant
Réserve légale	144 000,000
FONDS D'INVESTISSEMENT	1 720 000,000
RÉSERVES NON STATUTAIRES	11 486 000,000
RÉSERVES POUR RISQUES	1 650 000,000
RÉSULTAT REPORTÉ	676 301,766
AUTRES CAPITAUX PROPRES	176 615,474
COMPTE SPECIAL D'INVESTISSEMENT	1 892 160,000
Bénéfices de l'exercice 2013	798 978,138
Total général régis par le point 7 de l'article 19 de la loi de finances n° 2013-54 du 30 Décembre 2013 portant loi de finances pour la gestion de l'année 2014	18 544 055,378
AGO DU 20 Juin 2014 Dividendes décidés	504 000,000
AGO 05 Juin 2015 Dividendes décidés	576 000,000
AGO 20 Juin 2016 Dividendes décidés	576 000,000
AGO 26 MAI 2017 Dividendes décidés	576 000,000
AGO 22 Juin 2018 Dividendes décidés	576 000,000
AGO 21 Juin 2019 Dividendes décidés	576 000,000
AGO 11 Aout 2020 Dividendes décidés	576 000,000
AGO 28 MAI 2021 Dividendes décidés	576 000,000
AGO 17 Juin 2022 Dividendes décidés	576 000,000
AGO 16 Juin 2023 Dividendes décidés	576 000,000

AGO 14 Juin 2024 Dividendes décidés	576 000,000
AGO 13 Juin 2025 Dividendes décidés	576 000,000
Total général régis par le point 7 de l'article 19 de la loi de finances n° 2013-54 du 30 Décembre 2013 portant loi de finances pour la gestion de l'année 2014	11 704 055,378

NOTE 9 : Emprunts :

* Cette rubrique s'élève au 31/12/2025 à un montant de 1 168 878,000 DT.

Emprunts	2025	2024	Variation
Crédits Leasing	0.000	14 159,453	-14 159,453
Crédit BT	1 168 878,000	2 328 474,000	-1 159 596,000
TOTAL	1 168 878,000	2 342 633,453	-1 173 755,453

NOTE 10 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS :

* Cette rubrique s'élève au 31/12/2025 à un montant de 5 804 904.

Fournisseurs et comptes rattachés	2025	2024	Variation
Fournisseurs locaux et Étrangers	5 750 142	2 716 465,163	3 033 676,840
Effets à payer	32 710,746	53 683,551	-20 972,805
Fournisseurs factures non parvenues	22 051,337	18 022,691	4 028,646
TOTAL	5 804 904	2 788 171,405	3 016 732.600

NOTE 11 : AUTRES PASSIFS COURANTS :

* Cette rubrique s'élève au 31/12/2025 à un montant de 1 128 579,491 DT regroupant les postes suivants :

Autres Passifs Courants	2025	2024	Variation
État impôts & taxes/Retenue à la source	80 115,407	49 305,647	30 809,760
Créditeurs divers	533 369,586	530 510,386	2 859,200
CNSS	205 747,762	150 602,810	55 144,952
Charges à payer	93 720,758	93 858,020	-137,262
Personnel & comptes rattachés	156 419,000	136 864,000	19 555,000
État charges à payer	27 277,240	18 054,482	9 222,758
Produits constatés d'avance	15 396,776	14 920,863	475,913
Contribution de solidarité sociale	16 533	35 335,141	-18 802,104
Contribution conjoncturelle 2025 au profit du Budget de l'Etat	0,000	22 841,621	-22 841,621
TOTAL	1 128 579,491	1 052 292,970	76 286,521

NOTE 12 : CONCOURS BANCAIRES :

* Cette rubrique s'élève au 31/12/2025 à un montant de 16 113 294,892 DT regroupant les postes suivants :

Concours Bancaires	2025	2024	Variation
Echéance à moins d'un an	13 206 673,507	10 011 881,688	3 194 791,819
Découvert Bancaire et autres passifs	2 906 621,385	877 262,807	2 029 358,578
TOTAL	16 113 294,892	10 889 144,495	5 224 150,397

V- NOTES SUR L'ÉTAT DE RÉSULTAT

NOTE 13 : PRODUITS D'EXPLOITATION :

La rubrique Produits d'Exploitation s'élève au 31/12/2025 à un montant de 47 701 004,032 DT comportant les détails :

* Chiffres d'affaires	47 506 023,000
* Autres produits d'exploitation	147 740,701
* Production immobilisée	47 240,331
	47 701 004,032

Autres produits d'exploitation	2025	2024	Variation
Subvention d'exploitation	22 084,534	15 000,000	7 084,534
Reprise/provision.	0,000	1 304,200	-1 304,200
Transfert de charges	54 151,469	32 236,740	21 914,729
Revenues loyers	71 504,698	50 713,546	20 791,152
TOTAL	147 740,701	99 254,486	48 486,215

NOTE 14 : ACHATS DE MARCHANDISES CONSOMMÉES :

* Cette rubrique s'élève au 31/12/2025 à un montant de 39 871 217,285 DT contre un montant de 34 151 206,375 DT en 2024.

Achats de Marchandises Consommées	2025	2024	Variation
Stock initial	26 590 918,578	25 724 873,480	866 045,098
Achats de marchandises	44 955 206,186	35 017 251,473	9 937 954,713
Stock final	31 674 907,479	26 590 918,578	5 083 988,901
TOTAL	39 871 217,285	34 151 206,375	5 720 010,910

NOTE 15 : ACHATS D'APPROVISIONNEMENTS CONSOMMÉS :

* Cette rubrique s'élève au 31/12/2025 à un montant de 539 935,722 DT contre un montant de 436 703,388 DT en 2024.

Les Achats d'approvisionnements consommés	2025	2024	Variation
Achats non stockés de matières et fournitures	539 935,722	436 703,388	103 232,334
TOTAL	539 935,722	436 703,388	103 232,334

NOTE 16 : CHARGES DU PERSONNEL :

* Cette rubrique s'élève au 31/12/2025 à un montant de 2 579 654,797 DT.

Désignations	2025	2024	Variation
Charges du personnel	2 579 654,797	2 193 490,550	386 164,334
TOTAL	2 579 654,797	2 193 490,550	386 164,334

NOTE 17 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION :

* Cette rubrique s'élève au 31/12/2025 à un montant de 2 042 337,633 DT contre un montant de 1 985 269,264 DT en 2024.

Autres Charges d'exploitation	2025	2024	Variation
Étude, recherche & divers services extérieurs	122 138,027	60 209,986	61 928,041
Entretiens & réparations	491 839,397	429 664,491	62 174,906
Charges locatives	286 991,146	270 746,358	16 244,788
Honoraires, commissions & courtages	82 741,412	96 057,767	-13 316,355
Sous-traitance générale	74 784,020	159 725,050	-84 941,030
Primes d'assurance	235 473,636	234 631,605	842,031
Transport sur vente	1 411,000	2 673,000	-1 262,000
Voyages et déplacements	118 988,505	130 214,513	-11 226,008
Publicité	51 369,400	69 922,231	-18 552,831
Missions & Réceptions	13 775,503	33 240,739	-19 465,236
Frais de P.T.T	72 140,220	69 181,514	2 958,706

Frais bancaires	228 861,047	128 470,339	100 390,708
Impôts et taxes	229 943,430	269 061,671	-39 118,241
Dons et cotisations	6 880,000	6 470,000	410,000
Jetons de présence	25 000,000	25 000,000	0,000
TOTAL	2 042 337,633	1 985 269,264	57 068,369

NOTE 18 : CHARGES FINANCIÈRES NETTES :

* La rubrique charges financières s'élève au 31/12/2025 à un montant de 1 429 300,596 DT contre un montant de 1 220 355,100 DT en 2024.

Charges Financières Nettes	2025	2024	Variation
Charges Financières Nettes	1 429 300,596	1 220 355,100	208 945,496
TOTAL	1 429 300,596	1 220 355,100	208 945,496

NOTE 19 : PRODUITS FINANCIERS :

Produits Financiers	2025	2024	Variation
Revenus des titres de participation	394 049,250	411 941,250	-17 892,000
Revenus des autres créances	70 796,301	214 558,179	-143 761,878
Gains de changes	22 802,666	13 448,053	9 354,613
Produits nets sur cession de valeurs mobilières	312 426,815		312 426,815
TOTAL	800 075,032	639 947,482	160 127,550

Revenus titres de participation	2025	2024	Variation
S.T.I.B	204 423,000	204 423,000	0,000
U.B.C.I	189 626,250	189 626,250	0,000
B.I.A.T	0,000	17 892,000	-17 892,000
TOTAL	394 049,250	411 941,250	-17 892,000

VI-NOTES SUR L'ÉTAT DE FLUX DE TRÉSORERIE

NOTE 20 : DÉCAISSEMENT PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATION CORPORELLES

* Les investissements ont atteint la valeur de 445 326,083 DT provenant essentiellement de l'achat de matériels de transport et de divers aménagements à Sfax et à Tunis.

C.N.T

Adresse : RTE DE GABES KM 1.5 3003 SFAX
 Matricule fiscal : 0011341 E/A/M/000

**TABLEAU DE DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL
 EXERCICE 2025**

RESULTAT COMPTABLE AVANT IMPOT

573 805,971

I- REINTEGRATIONS			
- Impôt sur les sociétés			112 967,352
- Amortissements relatifs aux véhicules de tourisme d'une puissance fiscale supérieure à 9 CV			59 000,000
- Charges relatifs aux véhicules de tourisme d'une puissance fiscale supérieure à 9 CV			24 131,073
- Dons et subventions servis à des œuvres ou organismes d'intérêt général (autre que les listes fixées par décret), à caractère			
- Provisions non déductibles (autres que créances clients, stocks destinés à la vente et actions cotées en bourse)			
- Provisions déductibles : (provisoirement)			
<input type="checkbox"/> Provisions pour créances douteuses déductibles			10 002,671
<input type="checkbox"/> Provisions pour créances douteuses non déductibles			0,000
<input type="checkbox"/> Provisions pour dépréciation des actions cotées en bourse (autres que celles constituées par les SICAR),			
<input type="checkbox"/> Provisions pour dépréciation des stocks destinés à la vente,			0,000
<input type="checkbox"/> Provisions pour risque			0,000
Contribution de solidarité social			14 867,538
Contribution exceptionnelle au profit du budget de l'état			
- Transactions, amendes, confiscations et pénalités (autre que TVA RS) pour non respect de la réglementation en vigueur			0,000
Amortissement exercice 2025 sur les immobilisations réévaluées			637 000,000
- Pertes de change non réalisées sur dettes et créances en devises de l'année en cours (actualisation)			
- Gains de change non réalisés sur dettes et créances en devises de l'année précédente (à condition d'extoume comptable)			
- Provision créance 2021			
TOTAL REINTEGRATIONS			857 968,634
II- DEDUCTIONS			
- Reprise sur provisions réintégréés au résultat fiscal de l'année de leur constitution et non déduites			
- Amortissements excédentaires réintégréés aux résultats des années antérieures.			
- Amortissements non déduits antérieurement des terrains et fonds de commerce cédés au cours de l'année			
- Gains de change non réalisés sur dettes et créances en devises de l'année en cours (actualisation)			
- Pertes de change non réalisées sur dettes et créances en devises de l'année précédente (à condition d'extoume comptable)			
- Amortissement calculé sur la valeur d'origine des immobilisations réévaluées			210 711,270
TOTAL DEDUCTIONS			210 711,270
- Résultat fiscal avant déduction des provisions			1 221 063,335
Limite de déduction des provisions (50% du résultat fiscal)		610 531,668	
- Déduction des provisions provenant des exercices antérieurs (Etat des provisions à joindre)			
<input type="checkbox"/> Cause du report lié à la limite de 50% du résultat fiscal (A préciser nature et origine)			
<input type="checkbox"/> Cause du report lié au respect des conditions de déductibilité (action en justice, etc.)			
- Déduction des provisions de exercice en cours réintégréés initialement (Etat des provisions à joindre)			
<input type="checkbox"/> Provisions pour créances douteuses (action en justice avant la date de cloture)			10 002,671
<input type="checkbox"/> Provisions pour dépréciation des stocks destinés à la vente.			
<input type="checkbox"/> Provisions pour dépréciation de la valeur des actions cotées à la BVMT (selon cours moyen du dernier mois)			
- Résultat fiscal après déduction des provisions			1 211 060,664
III- DÉDUCTION DES AMORTISSEMENTS DIFFÉRÉS ET DÉFICITS REPORTÉS			
- Réintégration des amortissements déductibles de l'exercice (y compris les frais préliminaires)			0,000
- Déduction des déficits reportés. (avec précision de l'origine en cas de fusion)			
Exercice	Pertes fiscales	Imputation	Solde à reporter
			0,000
			0,000
- Déduction des amortissements déductibles de l'exercice (y compris les frais préliminaires)			0,000
- Déduction des amortissements différés en périodes déficitaires (avec précision de l'origine en cas de fusion)			
Exercice	Pertes fiscales	Imputation	Solde à reporter
			0,000
			0,000
			0,000
- Résultat fiscal après déduction des déficits et amortissements.			1 211 060,664
IV- Déduction des bénéfices ou revenus exceptionnels non imposable			
Dividendes			394 049,250
Plus-value de cession des actions cotées à la bourse			312 426,815
V- RÉSULTAT IMPOSABLE (CODE B/P)			504 584,599
Bénéfice imposable arrondi au dinars inférieur			504 584,000
Impôt sur les sociétés minimum 0,2% CATT(C(56483676,337*0,2%)		112 967,353	
Impôt sur les sociétés 20%		100 916,800	
VI - Liquidation de l'impôt sur les sociétés			112 967,352
Contribution de solidarité social 3%		15 137,538	
- Retenue à la source, acomptes, excédents et avances déductibles (II)			
<input type="checkbox"/> Retenue à la source			335 548,841
<input type="checkbox"/> Acomptes provisionnels payés			0,000
<input type="checkbox"/> Excédents antérieurs			0,000
<input type="checkbox"/> Avance au taux de 10% sur les produits importés			1 531 429,415
Montant de l'IS restitué (En cas de déclaration rectificative) : (III)			
- Résultat : (IV = I + III - II) Report : R ou Dû : D	R		1 754 010,904

C.N.T

ANNEXE I

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS 2025

Nature de L'opération	IMMOB INCORPOR	Matériel & Outillage	Terrains Construction&A.A.I	Mat. transpt	Mat.Mob.Burx	Materiel Informatique	IMMOB à statut juridique particulier	TOTAL
A *IMMOBILISATIONS :								
Valeurs des Immobilisations au début de l'Exercice	451 801,230	301 003,350	50 817 875,593	3 776 000,964	443 263,524	285 104,874	589 364,249	56 664 413,784
Valeurs des Immobilisations Acquisées en 2025	22 591,250	7 021,543	233 164,672	128 982,507	8 376,130	45 189,981	000,000	445 326,083
TOTAL =	474 392,480	308 024,893	51 051 040,265	3 904 983,471	451 639,654	330 294,855	589 364,249	57 109 739,867
B * AMORTISSEMENTS :								
Montant des Amortissements au début de l'Exercice	331 324,517	237 813,438	4 212 437,550	3 158 136,442	440 198,036	269 777,287	443 637,150	9 093 324,420
Dotations aux Amortissements 2025	66 085,670	16 380,385	949 265,133	218 279,519	1 595,580	11 852,724	82 956,730	1 346 415,741
TOTAL =	397 410,187	254 193,823	5 161 702,683	3 376 415,961	441 793,616	281 630,011	526 593,880	10 439 740,161
* VALEURS NETTES DES IMMOBILISATIONS:								
A - B =	76 982,293	53 831,070	45 889 337,582	528 567,510	9 846,038	48 664,844	62 770,369	46 669 999,706

Raouf GHORBEL
EXPERT COMPTABLE
COMMISSAIRE AUX COMPTES
Inscrit à l'Ordre

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXERCICE ARRETE AU 31 DECEMBRE 2025**

**Mesdames, Messieurs les Actionnaires du
Comptoir National Tunisien « CNT »**

I. Rapport sur l'audit des Etats Financiers

A. Opinion :

01 En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale et conformément aux Normes Internationales d'Audit adoptées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, nous avons effectué l'audit des états financiers du Comptoir National Tunisien « CNT » qui comprennent le bilan au 31 décembre 2025, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Le bilan annexé au présent rapport totalise un montant de 94 737 351 dinars et fait ressortir un bénéfice comptable de 573 297 dinars.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Comptoir National Tunisien « CNT » au 31 décembre 2025 ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

B. Fondement de l'opinion :

02 Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit :

- 03** Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé qu'il n'y avait aucune question clé de l'audit à communiquer dans notre rapport.

C. Rapport de gestion :

- 04** La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurants dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du conseil d'administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du conseil d'administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

D. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers :

- 05** Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation des états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

E. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers :

- 06** Nos objectifs consistent à obtenir une assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreur, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport par ce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

A. Efficacité du système de contrôle interne

- 07** En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.



B. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

08 En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes de valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

Fait à Sfax le 22 Avril 2026



Raouf GHORBEL

Raouf GHORBEL
EXPERT COMPTABLE
COMMISSAIRE AUX COMPTES
Inscrit à l'Ordre

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2025**

**Mesdames, Messieurs les Actionnaires du
Comptoir National Tunisien « CNT »**

En application des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement réalisées :

Nous avons relevé au cours de nos investigations les opérations suivantes :

- La réalisation d'opérations d'achats auprès de la société « C-BÔMEUBLE » pour une valeur annuelle de 1 565 034 dinars toutes taxes comprises.
- La réalisation d'opérations de ventes avec la société « C-BÔMEUBLE » pour une valeur annuelle de 495 809 dinars toutes taxes comprises.

Ces conventions ont été autorisées par votre Conseil d'Administration du 16 Mars 2026 et sont soumises à votre Assemblée Générale pour approbation.

B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

- Un contrat de location a été établi le 08 octobre 2024 entre le « Comptoir National Tunisien » et le Directeur Général Monsieur Khaled SELLAMI portant sur la totalité du terrain objet du titre foncier n°51 963 couvrant environ 10 340 m² sur lequel sont édifiés un dépôt couvert d'une superficie d'environ 2000m² et des administrations d'une superficie d'environ 350m².

Cette location est consentie à compter du 1^{er} décembre 2024 pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction moyennant un loyer mensuel de 23 797 dinars en hors taxes avec une augmentation annuelle de 6%.

Le loyer facturé au titre de l'exercice 2025 s'est élevé à 286 992 dinars en hors taxes.

Cette convention a été autorisée par votre Conseil d'Administration du 23 septembre 2024 et approuvée par votre Assemblée Générale du 13 juin 2025.

- La prise en charge par le Comptoir National Tunisien « CNT » des frais administratifs et de gestion de la société « C-BÔMEUBLE » moyennant un montant annuel de 10 000 dinars hors taxes à partir du 1^{er} janvier 2024 avec une augmentation de 4% par rapport au montant des frais de l'année précédente.

Le montant des frais administratifs et de gestion, facturés en hors taxes par le Comptoir National Tunisien au titre de l'exercice 2025 s'est élevé à 10 400 dinars.

Cette convention a été autorisée par votre Conseil d'Administration du 23 décembre 2024 et approuvée par votre Assemblée Générale du 13 juin 2025.

- L'octroi à la société « C-BÔMEUBLE » des avances d'un montant global de 680 000 dinars rémunérées au taux de 8% l'an.

Les intérêts constatés au titre de l'exercice 2025 se sont élevés à un montant de 54 400 dinars en hors taxes.

Cette convention a été autorisée au préalable par votre Conseil d'Administration du 10 février 2021 et approuvée par votre Assemblée Générale du 14 juin 2024.

- La location à la société « C-BÔMEUBLE » d'un dépôt industriel situé à rue de l'énergie solaire (impasse N°1) moyennant un loyer principal annuel de 42 000 dinars payable trimestriellement par avance outre les taxes municipales, la TVA et autres que la loi met à la charge du locataire avec une augmentation annuelle régulière de 5% par rapport à l'année précédente.

Le loyer annuel facturé en hors taxes par le Comptoir National Tunisien au titre de l'exercice 2025 s'est élevé à 46 987 dinars.

Cette convention a été autorisée par votre Conseil d'Administration du 1^{er} Septembre 2022 et approuvée par votre Assemblée Générale du 16 Juin 2023 et par vos Assemblées Générales ultérieures.

- Le Comptoir National Tunisien « CNT » a donné en 2022 à l'UBCI sa garantie personnelle, solidaire et indivisible au profit de sa filiale la société « C-BÔMEUBLE ».

Cette convention a été approuvée par votre Assemblée Générale du 13 juin 2025.

- La location à la société de promotion immobilière « L'Immobilière du Comptoir » d'un bureau sis à la route de Gabes km 1.5 Sfax pour un montant de 1 500 dinars hors taxes par an avec une majoration annuelle de 7%.

Le loyer annuel facturé en hors taxes par le Comptoir National Tunisien au titre de l'exercice 2025 s'est élevé à 3 179 dinars.

- La prise en charge par le Comptoir National Tunisien « CNT » des frais de gestion de la société de promotion immobilière « L'Immobilière du Comptoir » moyennant 3 500 dinars hors taxes par an avec une augmentation annuelle cumulative de 5%.

Le montant des frais administratifs et de gestion facturé en hors taxes par le Comptoir National Tunisien au titre de l'exercice 2025 s'est élevé à 6 016 dinars.

- La location à la société Tunisienne de l'Industrie du Bois « STIB » d'un bureau sis à la rue de l'énergie solaire la Charguia 1 Tunis pour un montant de 1 500 dinars hors taxes par an avec une majoration annuelle de 7%.

Le loyer annuel facturé en hors taxes par le Comptoir National Tunisien au titre de l'exercice 2025 s'est élevé à 3 179 dinars.

Ces conventions ont été autorisées par votre Conseil d'Administration du 25 avril 2014 et approuvées par votre Assemblée Générale du 20 juin 2014 et par vos Assemblées Générales ultérieures.

- La prise en charge par le Comptoir National Tunisien « CNT » des frais administratifs et de gestion de la société Tunisienne de l'Industrie du Bois « STIB » moyennant 5 000 dinars hors taxes avec une augmentation annuelle cumulative de 5%.

Le montant des frais administratifs et de gestion facturé en hors taxes par le Comptoir National Tunisien au titre de l'exercice 2025 s'est élevé à 12 698 dinars.

Cette convention a été autorisée par votre Conseil d'Administration du 25 Avril 2005, et approuvée par votre Assemblée Générale du 23 juin 2006 et par vos Assemblées Générales ultérieures.

C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

- Le Président du Conseil d'Administration bénéficie de la prise en charge des frais d'hébergement à Sfax et des frais de missions à l'étranger ainsi que d'une voiture de fonction avec chauffeur.

Cette convention a été autorisée par votre Conseil d'Administration du 16 juin 2023.

- La rémunération mensuelle brute du Directeur Général a été fixée à 12 000 dinars outre la prise en charge par la société des frais d'hébergement à Sfax ainsi que des frais de missions à l'étranger, d'une voiture de fonction et d'une voiture de service avec chauffeur pour ses besoins privés.

Cette convention a été autorisée par votre Conseil d'Administration du 16 juin 2023.

- La rémunération annuelle brute du Directeur Général Adjoint s'est élevée à 242 330 dinars au titre de l'exercice 2025.

Le Directeur Général Adjoint continue à bénéficier des avantages en vigueur à la date de sa nomination. Elle bénéficie en outre d'une prime brute qui lui a été servie en 2025 pour un montant de 20 000 dinars.



Cette convention a été autorisée par vos Conseils d'Administration du 16 Juin 2023 et du 16 Mars 2026.

- L'octroi aux membres du Conseil d'Administration d'un montant brut de 25 000 dinars au titre des jetons de présence, décidé par votre Assemblée Générale du 13 juin 2025.

Ces conventions sont soumises à votre Assemblée Générale pour approbation.

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Fait à Sfax le 22 Avril 2026



Raouf GHORBEL

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS

**SOCIETE TUNISIENNE DE VERRERIES
SOTUVER**

Siège social : Z.I Djebel Oust 1111 – Bir Mcherga Zaghouan

La Société Tunisienne de Verreries -SOTUVER- publie, ci-dessous, ses états financiers individuels arrêtés au 31 Décembre 2025 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 7 juillet 2026. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires, M. Achref Guermech (AMC Ernst & Young) et M. Mohamed TRIKI (Infirist AUDITORS).

SOTUVER S.A
Bilan
(Exprimé en Dinars)

		Solde au		
	Notes	31/12/2025	31/12/2024	Variation
Actifs				
Actifs non courants				
Actifs immobilisés				
Immobilisations incorporelles		2 047 294	1 820 251	227 043
- Amortissements des immobilisations incorporelles		(1 768 195)	(1 659 060)	(109 135)
Immobilisations incorporelles nettes	(B.1)	279 099	161 192	117 907
Immobilisations corporelles		289 719 708	274 676 350	15 043 358
- Amortissements et provisions des immobilisations corporelles		(166 668 522)	(146 434 539)	(20 233 982)
Immobilisations corporelles nettes	(B.1)	123 051 186	128 241 812	(5 190 626)
Immobilisations financières		89 775 255	73 490 819	16 284 436
- Provisions sur immobilisations financières		(264 553)	(264 553)	0
Immobilisations financières nettes	(B.2)	89 510 702	73 226 266	16 284 436
Total des actifs immobilisés		212 840 987	201 629 269	11 211 718
Autres actifs non courants	(B.3)	299 542	407 482	(107 940)
Total des actifs non courants		213 140 529	202 036 751	11 103 778
Actifs courants				
Stocks		58 109 159	50 227 565	7 881 594
-Provisions pour dépréciation des stocks		(4 182 285)	(2 859 060)	(1 323 225)
Stocks nets	(B.4)	53 926 874	47 368 505	6 558 369
Clients et comptes rattachés		48 568 972	30 717 391	17 851 581
-Provisions pour dépréciation des comptes clients		(8 997 030)	(8 855 728)	(141 302)
Clients et comptes rattachés nets	(B.5)	39 571 942	21 861 663	17 710 279
Autres actifs courants		18 816 401	33 991 237	(15 174 836)
-Provisions pour dépréciation des autres actifs courants		(2 389 356)	(2 114 926)	(274 430)
Autres actifs courants nets	(B.6)	16 427 045	31 876 311	(15 449 266)
Placements et autres actifs financiers		35 650 000	43 800 000	(8 150 000)
- Provision sur les placements et autres actifs financiers		(750 000)	(750 000)	0
Placements et autres actifs financiers nets	(B.7)	34 900 000	43 050 000	(8 150 000)
Liquidités et équivalents de liquidités	(B.8)	1 220 064	4 116 935	(2 896 871)
Total des actifs courants		146 045 925	148 273 413	(2 227 488)
Total des actifs		359 186 454	350 310 164	8 876 290

SOTUVER S.A
Bilan
(Exprimé en Dinars)

		Solde au		
	Notes	31/12/2025	31/12/2024	Variation
Capitaux propres et passifs				
Capitaux propres				
Capital social		39 254 475	39 254 475	-
Réserves		12 601 144	12 578 658	22 486
Réserves spéciales réinvestissements		4 337 290	3 752 300	584 990
Subvention d'investissement		311 153	328 705	(17 552)
Résultats reportés		54 651 432	51 146 351	3 505 081
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		111 155 494	107 060 489	4 095 005
Résultat de l'exercice		24 741 704	13 903 690	10 838 014
Dont Réserves spéciales de réinvestissements		1 228 921	584 990	
Total des capitaux propres	(B.9)	135 897 198	120 964 179	14 933 019
Passifs				
Passifs non courants				
Emprunts et dettes assimilées	(B.10)	83 865 406	93 711 434	(9 846 028)
Provisions pour risques et charges	(B.11)	6 665 285	5 015 868	1 649 417
Total des passifs non courants		90 530 691	98 727 301	(8 196 610)
Fournisseurs et comptes rattachés	(B.12)	26 971 314	17 691 840	9 279 474
Autres passifs courants	(B.13)	14 274 854	15 536 484	(1 261 630)
Concours bancaires et autres passifs financiers	(B.14)	91 512 398	97 390 360	(5 877 962)
Total des passifs courants		132 758 566	130 618 684	2 139 882
Total des passifs		223 289 256	229 345 985	(6 056 729)
Total des capitaux propres et des passifs		359 186 454	350 310 164	8 876 290

SOTUVER S.A
Etat de résultat
(Exprimé en Dinars)

Exercice de 12 mois clos le

	Notes	31/12/2025	31/12/2024	Variation
Produits d'exploitation				
Revenus	(R.1)	115 141 593	100 836 224	14 305 369
Autres produits d'exploitation	(R.2)	8 891 485	9 068 642	(177 158)
Total des produits d'exploitation		124 033 078	109 904 866	14 128 212
Charges d'exploitation				
Variation des stocks de produits finis et des encours		3 614 985	14 515 612	(10 900 627)
Achats d'approvisionnements consommés	(R.3)	(52 452 495)	(55 438 218)	2 985 723
Charges de personnel	(R.4)	(14 416 277)	(12 869 956)	(1 546 321)
Dotations aux amortissements et aux provisions	(R.5)	(24 498 791)	(19 866 776)	(4 632 015)
Autres charges d'exploitation	(R.6)	(14 976 627)	(12 626 478)	(2 350 149)
Total des charges d'exploitation		(102 729 204)	(86 285 816)	(16 443 388)
Résultat d'exploitation		21 303 874	23 619 050	(2 315 176)
Charges financières nettes	(R.7)	(18 677 384)	(13 646 408)	(5 030 976)
Produits de placements	(R.8)	23 754 743	5 626 859	18 127 884
Autres gains ordinaires	(R.9)	239 964	818 645	(578 681)
Autres pertes ordinaires	(R.10)	(209 308)	(16 239)	(193 069)
Résultat des activités ordinaires avant impôt		26 411 888	16 401 908	10 009 980
Impôt sur les bénéfices	(R.11)	(1 670 184)	(2 498 218)	828 034
Résultat des activités ordinaires après impôt		24 741 704	13 903 690	10 838 014
Eléments extraordinaires		-	-	-
Résultat net de l'exercice		24 741 704	13 903 690	10 838 014
Effet des modifications comptables (nets d'impôt)		-	-	-
Résultat net de l'exercice après modifications comptables		24 741 704	13 903 690	10 838 014

SOTUVER S.A
Etat de flux de trésorerie
(Exprimé en Dinars)

	Exercice de 12 mois clos le		
	Notes	31/12/2025	31/12/2024
Flux de trésorerie liés aux opérations d'exploitation			
Résultat net		24 741 704	13 903 690
Ajustements pour			
Amortissements et provisions	(F.1)	24 498 791	19 866 776
Résorption subvention d'investissement		(17 553)	(17 700)
Plus ou moins value de cession		(228 211)	-
Variation des:			
Stocks	(F.2)	(7 881 594)	(14 601 394)
Créances clients	(F.2)	(17 851 581)	4 427 473
Autres actifs	(F.2)	15 174 836	(4 099 708)
Fournisseurs et autres dettes	(F.3)	8 201 929	(12 774 899)
Total des flux de trésorerie liés aux opérations d'exploitation		46 638 321	6 704 238
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement			
Décassements affectés aux acquisitions des immobilisations corporelles et incorporelles	(F.4)	(16 054 727)	(53 966 716)
Encaissements relatifs à des cessions des immobilisations corporelles		594 898	-
Décassements affectés aux acquisitions des immobilisations financières	(F.5)	(16 284 436)	(45 366 034)
Variation des autres actifs non courants		-	(375 241)
Total des flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement		(31 744 265)	(99 707 991)
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement			
Encaissement sur fonds social		22 487	53 485
Encaissements provenant des emprunts		16 700 000	72 900 000
Remboursements d'emprunts		(22 384 366)	(11 887 382)
Distributions de dividendes		(9 813 619)	(21 589 961)
Encaissements sur crédit de financement		187 952 558	199 169 342
Remboursements de crédit de financement		(190 615 365)	(171 239 283)
Intérêts courus		151 769	870 781
Total des flux de trésorerie liés aux opérations de financement		(17 986 537)	68 276 982
Variation de la trésorerie		(3 092 481)	(24 726 771)
Trésorerie au début de l'exercice		39 919 464	64 646 235
Trésorerie à la clôture de l'exercice	(F.6)	36 826 983	39 919 464

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

I. Présentation de la société

La société « SOTUVER S.A » est une société anonyme, ayant un capital de 39 254 475 DT. La « SOTUVER S.A » est une filiale de la société CFI.

La société « SOTUVER S.A » a pour objet social la fabrication et la commercialisation en Tunisie et à l'étranger de tous articles en verre ou en produits susceptibles de se substituer au verre ainsi que la fabrication et la commercialisation de tous les produits annexes ou connexes à l'industrie du verre.

II. Faits saillants de l'exercice

L'exercice 2025 est marqué par les faits suivants :

- L'acquisition d'un nombre de 2 339 000 actions au capital de la société « SGI » respectivement 1 599 000 actions auprès de « LLOYD TUNISIEN », et 740 000 actions auprès de « BEST LEASE » ;
- La souscription des emprunts bancaires pour un total de 16 700 000 DT qui se détaillent comme suit :

Banque	Montant (En KDT)	Conditions
UBCI	11 700	Remboursable dans un délai de 72 mois au taux de TMM+2%
Banque de Tunisie	5 000	Remboursable dans un délai de 84 mois au taux de TMM+1,65%

- Le chiffre d'affaires de l'exercice 2025 a atteint 115 141 593 DT contre 100 836 224 en 2024, soit une augmentation de 14 %. Cette hausse s'explique par le fonctionnement du four 2 sur toute l'année 2025, alors qu'il avait été à l'arrêt pendant 4 mois en 2024 pour révision.
- La société a encaissé des dividendes distribués par sa filiale « SOTUVER GLASS INDUSTRIES (SGI) » pour un montant de 20 400 000 DT.
- La société a fait l'objet d'un contrôle fiscal préliminaire au titre de l'exercice allant du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021. En date du 12 novembre 2025, la société a reçu une notification des résultats de la vérification fiscale préliminaire faisant ressortir un redressement total de 1 827 771 DT en principal et pénalités.

Les risques qui découlent de ce contrôle fiscal ont été estimés et provisionnés dans les comptes de la société au 31 décembre 2025.

- Dans le cadre de l'amnistie sociale, la société a établi un engagement envers la CNSS pour le paiement d'un montant de 1 094 923 TND sur une période de 36 mois, à compter du 28 avril 2025, suite à un contrôle social portant sur la période allant du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2023.

Le montant restant dû au 31 décembre 2025 s'élève à 790 778 TND, dont la totalité est déjà constatée parmi les passifs de la société.

III. Référentiel comptable

III.1. DECLARATION DE CONFORMITE

Les états financiers relatifs à l'exercice allant du 1^{er} janvier au 31 Décembre 2025 sont établis conformément aux normes comptables Tunisiennes telles que définies par la loi N° 96-112 du 30 Décembre 1996 relative au système comptable des entreprises et par le décret N° 96-2459 du 30 Décembre 1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité.

III.2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Pour l'établissement de ses états financiers, la société respecte les hypothèses sous-jacentes et les principes et méthodes comptables de base préconisés par le Système Comptable Tunisien, à savoir :

- L'hypothèse de la continuité de l'exploitation
- L'hypothèse de la comptabilité d'engagement
- La convention de l'entité
- La convention de l'unité monétaire
- La convention de la périodicité
- La convention du coût historique
- La convention de réalisation de revenu
- La convention de la permanence des méthodes
- La convention de l'information complète
- La convention de prudence
- La convention de l'importance relative
- La convention de la prééminence du fond sur la forme.

- **Unité monétaire**

Les livres comptables de la société sont tenus en Dinars Tunisiens. Les transactions réalisées en devises étrangères sont converties en Dinars Tunisiens au cours du jour de l'opération ou au cours de couverture lorsqu'un instrument de couverture existe. Au 31 Décembre, les éléments monétaires figurant au bilan de l'entreprise sont convertis au taux de clôture, s'ils ne font pas l'objet d'un contrat à terme. Les différences de change sont portées en résultat de l'exercice.

La politique actuelle de couverture contre les risques de change consiste à équilibrer dans la limite du possible les opérations d'achat et de vente réalisées dans la même devise, pour ce faire la société gère des comptes bancaires en devise étrangères ; il s'agit principalement des comptes en Euro.

Les gains et pertes de change sont prise en compte à la date de clôture sur la base des taux de change à ladite date.

- **Immobilisations corporelles et incorporelles**

Les immobilisations corporelles et incorporelles acquises par la société « SOTUVER S.A » sont comptabilisées à leur coût d'acquisition hors taxes récupérables. Les dotations aux amortissements des immobilisations de la société sont calculées selon la méthode linéaire. Les taux appliqués sont les suivants :

Nature	Taux annuels
Constructions	De 2% à 5 %
Matériel Industriel	De 10% à 12,5%
Matériels de transport	20%
Agencements, aménagements et installations	10%
Mobiliers, matériels de bureau	10%
Matériels informatiques	15%
Matériel de sécurité	10%
Logiciels et Licences	33%

Par ailleurs, les contrats de location-financement sont comptabilisés parmi les immobilisations de la société pour des montants égaux à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location déterminées, chacune au commencement du contrat de location. Le taux d'actualisation à utiliser pour calculer la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location, est le taux d'intérêt implicite du contrat

de location. Les coûts directs initiaux encourus par la société sont ajoutés au montant comptabilisé en tant qu'actif.

La méthode d'amortissement des actifs loués est cohérente avec celle applicable aux actifs amortissables que possède la société et la dotation aux amortissements est calculée sur la base des dispositions de la NCT 5 relative Immobilisations corporelles et de la NCT 6 Immobilisations incorporelles.

- **Immobilisations financières**

Les titres de participation sont initialement comptabilisés au coût. Les frais d'acquisition (commissions d'intermédiaires, honoraires, droits et frais bancaires) sont exclus. Toutefois, les honoraires d'études et de conseils relatifs à l'acquisition de ces placements à long terme sont inclus dans leur coût d'acquisition.

À la date de clôture, ils sont évalués à leur valeur d'usage (déterminée en fonction de plusieurs facteurs tels que la valeur de marché, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de la société émettrice, la conjoncture économique et l'utilité procurée à SOTUVER).

Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions pour dépréciation et les plus-values ne sont pas prises en compte en résultat net.

La SOTUVER opte pour le classement de ses placements conformément à la norme comptable où un placement à court terme est un placement que la SOTUVER n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par sa nature, peut être liquidé à brève échéance.

Un placement à long terme est un placement détenu dans l'intention de le conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Un placement à long terme est également un placement qui n'a pas pu être classé parmi les placements à court terme.

- **Les comptes clients créditeurs et fournisseurs débiteurs**

Les comptes clients créditeurs sont présentés parmi les autres passifs courants et pour les comptes fournisseurs débiteurs, ils sont présentés parmi les autres actifs courants.

- **Charges reportées**

Les charges reportées enregistrent les frais de pré-exploitation du nouvel investissement ainsi que les frais engagés au titre de l'intervention des consultants afin d'améliorer la performance de la société.

Ces charges sont amorties sur une période de trois ans à partir de la date de leur capitalisation.

- **Subvention d'investissement**

Les subventions d'investissement ne sont comptabilisées que lorsqu'il existe une assurance raisonnable que :

- a. l'entreprise pourra se conformer aux conditions attachées aux subventions ;
- b. les subventions seront perçues par l'entreprise.

Les subventions d'investissement relatives à des biens amortissables sont à rapporter aux résultats des exercices pendant lesquels sont constatées les charges d'amortissement relatives à ces immobilisations. Ces subventions sont rapportées proportionnellement à ces charges d'amortissement.

- **Prise en compte des revenus**

Les revenus provenant des ventes de marchandises sont comptabilisés lors du transfert par « SOTUVER S.A » à l'acheteur, des principaux risques et avantages inhérents à la propriété (transfert de propriété) ou lorsqu'elle ne conserve qu'une part insignifiante des risques inhérents à la propriété dans l'unique but de protéger la recouvrabilité de la somme due.

- **Stocks**

Les produits finis de la « SOTUVER S.A » sont évalués à la valeur inférieure entre le coût de production et la valeur de réalisation nette déterminée à la date de clôture. Une provision pour dépréciation est constatée sur les articles à rotation lente ou obsolètes.

Le stock des palettes a été comptabilisé sur la base des quantités théoriques arrêtés en date de 31 Décembre 2025.

IV. Notes explicatives

(Chiffres exprimés en Dinars Tunisiens)

VI.1. Notes sur le bilan

B.1. Immobilisations incorporelles et corporelles

Le tableau de variation des immobilisations incorporelles et corporelles pour la période allant du 1^{er} janvier 2025 au 31 Décembre 2025 se présente comme suit :

Désignation	Valeur brute au 31/12/2024	Acquisitions	Transferts	Cessions	Valeur brute au 31/12/2025	Amort. Cumulés au 31/12/2024	Dotations	Provisions	Amortissements cumulés sorties 2025	Amortissements et provisions cumulés au 31/12/2025	VCN au 31/12/2024	VCN au 31/12/2025
Investissements, Recherches et développements	701	-	-	-	701	(701)	-	-	-	(701)	-	-
Licences	295 073	58 043	-	-	353 116	(253 802)	(47 807)	-	-	(301 609)	41 271	51 507
Logiciels	1 516 121	3 999	-	-	1 520 120	(1 404 557)	(61 328)	-	-	(1 465 885)	111 564	54 235
Brevets	8 357	-	-	-	8 357	-	-	-	-	-	8 357	8 357
Concessions	-	165 000	-	-	165 000	-	-	-	-	-	-	165 000
Total immobilisations incorporelles	1 820 251	227 042	-	-	2 047 294	(1 659 060)	(109 135)	-	-	(1 768 195)	161 192	279 099
Terrains	955 308	-	-	-	955 308	-	-	-	-	-	955 308	955 308
Constructions	28 713 779	-	-	-	28 713 780	(12 894 240)	(625 533)	-	-	(13 519 773)	15 819 539	15 194 007
Equipements de bureau	666 643	2 345	-	-	668 988	(551 571)	(23 974)	-	-	(575 544)	115 072	93 443
Installations techniques	4 602 301	56 100	-	-	4 658 400	(3 204 420)	(200 588)	-	-	(3 405 008)	1 397 881	1 253 391
Matériel de sécurité	629 894	-	-	-	629 892	(358 007)	(49 040)	-	-	(407 047)	271 886	222 845
Matériel de transport	3 552 002	-	-	(440 220)	3 111 783	(2 831 140)	(609 773)	-	417 640	(3 023 273)	720 862	88 510
Matériel et Outillage Industriel	180 623 825	3 226 834	2 394 909	-	186 245 568	(89 034 419)	(12 301 988)	-	-	(102 403 196)	89 541 424	83 842 372
Matériel Informatique	2 843 187	40 289	(18 559)	-	2 864 917	(1 653 802)	(272 037)	-	-	(1 925 840)	1 189 385	939 077
Moules	47 955 339	5 476 451	-	(344 120)	53 087 669	(32 625 797)	(5 365 283)	(676 879)	-	(38 667 960)	15 329 542	14 419 709
Immobilisations corporelles en cours	4 134 072	7 025 679	(2 376 350)	-	8 783 402	(2 214 357)	-	(526 525)	-	(2 740 882)	1 919 715	6 042 520
Total immobilisations corporelles	274 676 350	15 827 699	-	(784 339)	289 719 708	(146 434 539)	(19 448 218)	(1 612 995)	417 640	(166 668 522)	128 241 812	123 051 186
Total	276 496 601	16 054 741	-	(784 339)	291 767 002	(148 093 599)	(19 557 353)	(1 612 995)	417 640	(168 436 717)	128 403 004	123 330 285

B.2. Immobilisations financières

Les immobilisations financières nettes s'élèvent au 31 Décembre 2025 à 89 510 702 DT contre 73 226 266 DT au 31 Décembre 2024 et se détaillent comme suit :

Désignations	Valeur brute au 31/12/2025	Provision	Valeur nette au 31/12/2025	Valeur nette au 31/12/2024
Titres de participations (*)	86 027 317	(264 553)	85 762 764	69 093 039
Avances sur acquisition des Titres de participation (*)	-	-	-	584 990
Cautionnements	2 269 361	-	2 269 361	2 253 111
Emprunt Obligataire	500 000	-	500 000	500 000
Dépôt Lloyd	978 577	-	978 577	795 126
Total	89 775 255	(264 553)	89 510 702	73 226 266

(*) Les titres de participation nets s'élèvent au 31 Décembre 2025 à 85 762 764 DT se détaillant comme suit :

Participation	Valeur brute au 31/12/2025	Provisions	Valeurs nettes au 31/12/2025	Valeurs nettes au 31/12/2024
Sotuver Glass Industrie	81 881 735	-	81 881 735	67 056 900
SVT	1 950 000	-	1 950 000	1 950 000
MARINAJERBA	190 730	(104 591)	86 140	86 139
VETRO MEDITERRANEO	120 000	(120 000)	-	-
ADRIAVETRO	27 462	(27 462)	-	-
NSD	12 500	(12 500)	-	-
OPAB	584 990	-	584 990	584 990
SOTUVER GREEN	1 259 900	-	1 259 900	-
Total	86 027 317	(264 553)	85 762 764	69 678 029

B.3. Autres actifs non courants

Les autres actifs non courants s'élèvent au 31 Décembre 2025 à 299 542 DT contre 407 482 DT au 31 Décembre 2024 et se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2025	31/12/2024
Charges reportées	299 542	407 482
Total	299 542	407 482

B.4. Stocks

Les stocks nets s'élèvent au 31 Décembre 2025 à 53 926 875 DT contre 47 368 505 DT au 31 Décembre 2024 et se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2025	31/12/2024
Produits finis	34 255 405	30 640 419
Matières consommables	14 460 714	13 617 988
Matières premières	6 486 749	3 481 601
Emballages	1 132 260	1 177 331
Palettes	1 774 032	1 310 226
Stocks brut	58 109 159	50 227 565
Provision pour dépréciation des stocks	(4 182 285)	(2 859 060)
Stocks net	53 926 874	47 368 505

B.5. Clients et comptes rattachés

Les clients et comptes rattachés nets s'élèvent au 31 Décembre 2025 à 39 571 942 DT contre 21 861 663 DT au 31 Décembre 2024 et se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2025	31/12/2024
Clients d'exploitation	40 973 524	24 149 832
Clients douteux et impayés	5 812 644	5 858 544
Valeurs à l'encaissement	158 516	573 785
Clients effets à recevoir	1 624 289	135 230
Clients et comptes rattachés bruts	48 568 972	30 717 391
Provision pour dépréciation des créances	(8 997 030)	(8 855 728)
Clients et comptes rattachés nets	39 571 942	21 861 663

B.6. Autres actifs courants

Les autres actifs courants nets s'élèvent au 31 Décembre 2025 à 16 427 045 DT contre 31 876 311 DT au 31 Décembre 2024 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024
Etat et collectivités publiques	7 552 305	16 243 026
Comptes de régularisation actifs	5 127 543	11 651 299
Fournisseurs débiteurs	4 079 228	3 684 856
Personnel et comptes rattachés	1 114 841	1 319 819
Débiteurs divers	900 750	1 050 503
État, FOPROLOS, TFP	41 734	41 734
Total brut	18 816 401	33 991 237
Provision pour dépréciation des autres actifs courants	(2 389 356)	(2 114 926)
Autres actifs courants nets	16 427 045	31 876 311

B.7. Placements et autres actifs financiers

Les placements et autres actifs financiers nets s'élèvent au 31 Décembre 2025 à 34 900 000 DT contre 43 050 000 DT au 31 Décembre 2024 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024
Billet de Trésorerie ATB	24 500 000	26 650 000
Billet de Trésorerie AMEN BANK	4 150 000	4 150 000
Billet de Trésorerie BIAT	5 000 000	5 000 000
Billet de Trésorerie ATTIJARI	2 000 000	8 000 000
Total brut	35 650 000	43 800 000
Provision pour dépréciation des placements (*)	(750 000)	(750 000)
Autres actifs courants nets	34 900 000	43 050 000

(*) Provision sur les billets de trésorerie « FOUNA »

B.8. Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent au 31 Décembre 2025 à 1 220 064 DT contre 4 116 935 DT au 31 Décembre 2024 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024
Banques	1 217 652	4 103 775
Caisse	2 412	13 159
Total	1 220 064	4 116 935

B.9. Capitaux propres

Les capitaux propres de la société totalisent au 31 Décembre 2025 une valeur de 135 897 198 DT. Le tableau de variation des capitaux propres entre le 31 Décembre 2024 et le 31 Décembre 2025 se présente comme suit :

Libellé	Capital social	Réserves légales	Réserves pour fond social	Résultats reportés	Réserves spéciales d'investissement	Subventions d'investissement	Autres réserves	Prime d'émission	Résultat de l'exercice	Total
Capitaux propres au 31/12/2023 avant affectation	39 254 475	3 925 447	756 038	34 544 685	3 752 300	346 406	200 000	7 643 687	38 191 627	128 614 666
Affectation résultat de l'exercice 2023	-	-	-	38 191 627	-	-	-	-	(38 191 627)	-
Distribution de dividendes	-	-	-	(21 589 961)	-	-	-	-	-	(21 589 961)
Fond social	-	-	53 485	-	-	-	-	-	-	53 485
Amortissement des subventions	-	-	-	-	-	(17 700)	-	-	-	(17 700)
Résultat 31/12/2024	-	-	-	-	-	-	-	-	13 903 690	13 903 690
Capitaux propres au 31/12/2024 avant affectation	39 254 475	3 925 447	809 524	51 146 351	3 752 300	328 706	200 000	7 643 687	13 903 690	120 964 179
Affectation résultat de l'exercice 2024	-	-	-	13 903 690	-	-	-	-	(13 903 690)	-
Distribution de dividendes	-	-	-	(9 813 619)	-	-	-	-	-	(9 813 619)
Fond social	-	-	22 487	-	-	-	-	-	-	22 487
Réserves spéciales d'investissement	-	-	-	(584 990)	584 990	-	-	-	-	-
Amortissement des subventions	-	-	-	-	-	(17 553)	-	-	-	(17 553)
Résultat 31/12/2025	-	-	-	-	-	-	-	-	24 741 704	24 741 704
Capitaux propres au 31/12/2024 avant affectation	39 254 475	3 925 447	832 011	54 651 432	4 337 290	311 153	200 000	7 643 687	24 741 704	135 897 198

La variation de la réserve pour fonds social se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2025	31/12/2024
<u>Solde au 1^{er} janvier</u>	809 524	756 038
Ressources de l'exercice		
Intérêts des prêts au personnel	22 487	53 485
Emplois de l'exercice		
Aides au personnel non remboursables	-	-
<u>Solde au 31 Décembre</u>	832 011	809 524

Par ailleurs, les subventions d'investissement nettes s'élèvent au 31 Décembre 2025 à 311 152 DT contre 328 705 DT au 31 Décembre 2024 et se détaillent comme suit :

Désignation	Valeur brute au 31/12/2025	Résorption	Valeur nette au 31/12/2025	Valeur nette au 31/12/2024
Subvention M A N	7 162 061	(7 098 549)	63 512	72 193
Subvention A P I	5 908 675	(5 661 035)	247 640	256 512
Total	13 070 736	(12 759 584)	311 153	328 706

Au 31 Décembre 2025, les capitaux propres se répartissent comme suit :

Libellé	Part	Valeur (Valeur nominale de l'action = 1 DT)
SOCIETE C.F.I.	61,31%	24 066 971
LLOYD TUNISIEN	11,38%	4 465 671
INDINVEST SICAV	9,21%	3 613 952
Divers	18,11%	7 107 881
Total	100,00%	39 254 475

B.10. Emprunts et dettes assimilées

Les emprunts et dettes assimilées s'élèvent au 31 Décembre 2025 à 83 865 406 DT contre 93 711 434 DT au 31 Décembre 2024 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024
Emprunt UBCI	32 500 877	28 083 333
Emprunt BT	16 118 632	14 559 316
Emprunt Amen Bank	14 762 947	21 637 192
Emprunt ATTIJARI	13 842 860	21 560 164
Emprunt ATB	6 214 286	7 871 429
CNSS à long terme	425 803	-
Total	83 865 406	93 711 434

B.11. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges s'élèvent au 31 Décembre 2025 à 6 665 284 DT contre 5 015 868 DT au 31 Décembre 2024 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024
Provision pour départ à la retraite	1 876 671	2 118 391
Provision pour litiges	4 788 614	2 897 477
Total	6 665 285	5 015 868

B.12. Fournisseurs et comptes rattachés

Les fournisseurs et comptes rattachés s'élevaient au 31 Décembre 2025 à 26 971 314 DT contre 17 691 840 DT au 31 Décembre 2024 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024
Fournisseurs d'exploitation	18 396 482	13 258 453
Fournisseurs effets à payer	4 214 503	2 462 767
Fournisseurs, factures non parvenues	4 274 568	1 607 978
Fournisseurs d'immobilisation	84 146	361 028
Retenues de garantie	1 615	1 615
Total	26 971 314	17 691 840

B.13. Autres passifs courants

Les autres passifs courants s'élevaient au 31 Décembre 2025 à 14 274 854 DT contre 15 536 484 DT au 31 Décembre 2024 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024
Clients créditeurs	2 312 026	5 119 320
Personnel et comptes rattachés	3 738 428	3 238 845
Autres charges à payer	2 103 350	1 897 276
Personnel et comptes rattachés	32 268	5 892
Dettes pour congés payés	1 548 042	1 275 202
Personnel, cession divers	43 457	49 626
Assurance Groupe	6 442	6 442
Personnel UGTT	4 870	4 408
Etat et comptes rattachés	961 965	1 368 309
Etat, impôt et taxes	960 850	1 367 193
État retenues à la source	1 115	1 115
Créditeurs divers	2 889 206	1 517 578
Dividendes	9 581	8 451
C.N.S.S.	1 435 545	1 091 944
Produits constatés d'avance	1 149 781	310 495
Créditeurs divers	285 649	98 038
Jetons de présence	8 650	8 650
Charges à payer	4 373 229	4 292 433
Total	14 274 854	15 536 484

B.14. Concours bancaires et autres passifs financiers

Les concours bancaires et autres passifs financiers s'élèvent au 31 Décembre 2025 à 91 512 398 DT contre 97 390 360 DT au 31 Décembre 2024 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024
Crédit de financement	44 457 524	65 620 331
Crédit financement Export	15 999 997	19 999 997
Crédit financement Stock	13 586 000	14 086 000
Crédit de gestion	5 200 000	22 200 453
Financement en devise	9 671 527	9 333 881
Emprunt à moins d'un an	26 971 722	22 384 256
ATTIJARI BANK	7 717 195	7 936 364
AMEN BANK	6 874 244	6 261 970
UBCI	7 282 456	3 916 667
BT	3 440 684	3 440 684
ATB	1 657 142	828 571
Billets de trésorerie	18 500 000	-
UBCI	12 500 000	-
BIAT	6 000 000	-
Intérêts courus sur crédits	1 540 072	1 388 303
ATTIJARI BANK	307 328	358 449
UBCI	880 255	827 798
Amen Bank	185 899	72 276
BT	131 368	49 776
En devise	35 221	79 947
BIAT	-	57
Banques	43 080	7 997 471
UBCI	40 732	1 117 984
B.T.	2 348	740 457
ATTIJARI BANK	-	808 685
AMEN BANK	-	2 316 437
UIB	-	227 160
BIAT	-	2 786 748
Total	91 512 398	97 390 360

VI.2. Notes sur l'état de résultat

R.1. Revenus

Les revenus s'élèvent à 115 141 593 DT au cours de l'exercice 2025 contre à 100 836 224 DT au cours de l'exercice 2024 et se détaillent comme suit :

Désignation	2025	2024
Chiffre d'affaires Export	83 763 348	68 243 997
Chiffre d'affaires Local	31 378 245	32 592 227
Total	115 141 593	100 836 224

R.2. Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation s'élèvent à 8 891 485 DT au cours de l'exercice 2025 et 9 068 642 DT au cours de l'exercice 2024 et se détaillent comme suit :

Désignation	2025	2024
Autres Produits Locaux	7 109 353	6 373 038
Produit location moules	1 764 579	2 171 123
Résorption subvention d'investissement	17 553	524 482
Total	8 891 485	9 068 642

R.3. Achats d'approvisionnements consommés

Les achats d'approvisionnement consommés s'élèvent à 52 452 495 DT au cours de l'exercice 2025 contre 55 438 218 DT au cours de l'exercice 2024 et se détaillent comme suit :

Désignation	2025	2024
Matière première	20 018 465	21 608 583
Stock initial	3 481 601	4 077 124
Achats	23 023 613	21 013 060
Stock final	(6 486 749)	(3 481 601)
Matière consommable	4 207 619	7 294 176
Stock initial	13 617 988	13 263 833
Achats	5 050 345	7 648 330
Stock final	(14 460 714)	(13 617 988)
Emballage	4 666 075	3 996 070
Stock initial	1 177 331	1 145 905
Achats	4 621 004	4 027 496
Stock final	(1 132 260)	(1 177 331)
Palette	2 458 199	2 071 934
Stock initial	1 310 226	1 014 501
Achats	2 922 005	2 367 659
Stock final	(1 774 032)	(1 310 226)
Energie	19 698 629	20 505 537
Eau	67 162	58 499
Gaz	11 901 792	13 086 577
Electricité	7 729 675	7 360 461
Marchandises	1 403 508	(38 082)
Total	52 452 495	55 438 218

R.4. Charges de personnel

Les charges de personnel s'élèvent à 14 416 277 DT au cours de l'exercice 2025 contre 12 869 956 DT au cours de l'exercice 2024 et se détaillent comme suit :

Désignation	2025	2024
Salaires & Appointements	11 471 253	10 743 134
Charges Patronales	2 945 023	2 126 822
Total	14 416 277	12 869 956

R.5. Dotations aux amortissements et aux provisions

Les dotations aux amortissements et aux provisions s'élèvent à 24 498 791 DT au cours de l'exercice 2025 contre 19 866 776 DT au cours de l'exercice 2024 et se détaillent comme suit :

Désignation	2025	2024
Dotations aux amortissements des immobilisations	14 192 069	10 031 242
Dotation aux amortissements des Moules	5 365 283	4 959 889
Provisions pour dépréciation Risques et charges	2 438 598	2 897 477
Provisions pour dépréciation des stocks	1 323 224	484 486
Dotations aux provision des moules	1 096 264	184 734
Provisions pour dépréciation des comptes d'actifs	428 935	1 420 877
Provisions pour dépréciation des clients	340 352	786 795
Provisions au résorption des charges à répartir	107 940	30 383
Provisions pour dépréciation des placements	-	750 000
Reprises sur Provisions	(793 876)	(1 679 107)
Total	24 498 791	19 866 776

R.6. Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation s'élèvent à 14 976 627 DT au cours de l'exercice 2025 contre 12 626 478 DT au cours de l'exercice 2024 et se détaillent comme suit :

Désignation	2025	2024
Transport	6 462 867	4 147 228
Sous-traitance	1 993 534	2 629 341
Autres charges	1 638 610	1 423 212
Entretiens et réparations	1 111 026	993 721
Locations	875 026	578 036
Honoraires	665 445	794 171
Réceptions et missions	513 023	348 763
Assurances	430 141	334 687
Frais bancaires	420 437	486 142
Assistance	328 285	475 166
Impôts et taxes	288 967	197 601
Télécommunications	161 765	131 951
Jetons de présence	87 500	86 458
Total	14 976 627	12 626 478

R.7. Charges financières nettes

Les charges financières nettes s'élèvent à 18 677 384 DT au cours de l'exercice 2025 contre 13 646 408 DT au cours de l'exercice 2024 et se détaillent comme suit :

Désignation	2025	2024
Intérêts des emprunts	12 176 991	8 467 577
Intérêts Opérations de financement	5 696 910	3 756 370
Frais d'escompte	890 390	835 184
Différence de change	(86 907)	587 277
Total	18 677 384	13 646 408

R.8. Produits des placements

Les produits des placements s'élèvent en 2025 à 23 754 743 DT contre 5 626 859 DT au cours de l'exercice 2024 et de détaillent comme suit :

Désignation	2025	2024
Dividendes encaissés	20 400 000	-
Revenus des valeurs mobilières	3 354 743	5 626 859
Total	23 754 743	5 626 859

R.9. Autres gains ordinaires

Les autres gains ordinaires s'élèvent à 239 964 DT au cours de l'exercice 2025 contre 818 645 DT au cours de l'exercice 2024 et se détaillent comme suit :

Désignation	2025	2024
Profit exceptionnel	182 964	818 645
Plus value /cession actif	57 001	-
Total	239 964	818 645

R.10. Autres pertes ordinaires

Les autres pertes ordinaires s'élèvent à 209 308 DT au cours de l'exercice 2025 contre 16 239 DT au cours de l'exercice 2024 et se détaillent comme suit :

Désignation	2025	2024
Pertes exceptionnelles	209 308	16 239
Total	209 308	16 239

R.11. Impôts sur les bénéfices

Les impôts sur les bénéfices s'élèvent à 1 670 184 DT au cours de l'exercice 2025 contre 2 498 218 DT au cours de l'exercice 2024 et se détaillent comme suit :

Désignation	2025	2024
Impôts sur les bénéfices	1 355 324	1 974 870
Contribution sociale	314 860	384 322
Contribution conjoncturelle	0	139 026
Total	1 670 184	2 498 218

VI.3. Notes sur l'état des flux de trésorerie

F.1. Amortissements et provisions

Désignation	31/12/2025	31/12/2024
Dotations aux amortissements des immobilisations	14 192 069	10 031 242
Dotation aux amortissements des Moules	5 365 283	4 959 889
Provisions pour dépréciation Risques et charges	2 438 598	2 897 477
Provisions pour dépréciation des comptes d'actifs	428 935	1 420 877
Provisions pour dépréciation des clients	340 352	786 795
Provisions pour dépréciation des stocks	1 323 224	484 486
Dotations aux provisions des moules	1 096 264	184 734
Dotations aux résorptions des charges à répartir	107 940	30 383
Provisions pour dépréciation des placements	-	750 000
Reprises sur Provisions	(793 876)	(1 679 107)
Total	24 498 791	19 866 776

F.2. Variation des actifs

Désignation	31/12/2025 (a)	31/12/2024 (b)	Variation (b)-(a)
Stock	58 109 159	50 227 565	(7 881 594)
Créances clients	48 568 972	30 717 391	(17 851 581)
Autres actifs	18 816 401	33 991 237	15 174 836
Total	125 494 533	114 936 193	(10 558 339)

F.3. Variation des passifs

Libellé	31/12/2025 (a)	31/12/2024 (b)	Variation (a)-(b)
Fournisseurs	26 971 314	17 691 840	9 279 474
Autres passifs courants	14 274 854	15 536 484	(1 261 630)
Crédit CNSS CT	425 805	-	425 805
Passifs non courants (Provision IDR)	1 876 671	2 118 391	(241 720)
Total	43 548 644	35 346 715	8 201 929

F.4. Décaissements sur acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles

Désignation	2025	2024
Décaissements sur acquisitions d'immobilisations corporelles	(15 827 685)	(53 837 978)
Décaissements sur acquisitions d'immobilisations incorporelles	(227 042)	(128 738)
Total	(16 054 727)	(53 966 716)

F.5. Décaissements sur acquisitions d'immobilisations Financières

Désignation	2025	2024
Décaissements sur acquisitions d'immobilisations financières	(16 284 436)	(45 366 034)
Total	(16 284 436)	(45 366 034)

F.6.Trésorerie à la clôture de l'exercice

Désignations	Solde 31/12/2025	Solde 31/12/2024	Variation
Billets de trésorerie	35 650 000	43 800 000	(8 150 000)
Caisse	2 412	13 159	(10 748)
Comptes courants bancaires débiteurs	4 103 775	4 103 775	(2 886 123)
B.I.A.T	64 446	131 369	(898 249)
UIB	57 379	402 221	(615 717)
B.H	820	64 710	(38 604)
BT	229 592	85 729	71 296
B.N.A	-	-	(660)
UBCI	-	686 377	686 101
S T B	-	-	-
ATTIJARI BANK	260 726	672 813	672 813
AMEN BANK	364 421	862 447	862 447
A T B	240 268	1 198 109	1 198 109
ZITOUNA Banque	-	-	-
Comptes courants bancaires créditeurs	(7 997 471)	(7 997 471)	(1 921 324)
UBCI	(40 732)	(1 117 984)	1 077 252
B.T.	(2 348)	(740 457)	738 109
ATTIJARI BANK	-	(808 685)	808 685
A T B	-	-	-
AMEN BANK	-	(2 316 437)	2 316 437
B.N.A	-	-	-
S.T.B	-	-	-
Zitouna	-	-	-
UIB	-	(227 160)	227 160
BIAT	-	(2 786 748)	2 786 748
Total	36 826 983	39 919 464	(3 092 480)

V. Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan de la société « SOTUVER S.A » se détaillent comme suit :

A- Hypothèques et nantissements

La société « SOTUVER S.A » a affecté spécialement au profit de la BIAT, et en pari-passu avec UBCI, ATTIJARI BANK, BH, UIB, Amen Bank et BT :

a. En Hypothèque Immobilière de Premier Rang :

Conformément aux articles 270 et suivants du code des droits réels, la totalité des parts indivises lui appartenant dans la propriété sise à Jebel El Ouest, Délégation de ZAGOUAN, d'une superficie de 7 Ha, objet du titre foncier N° 15 452 dénommé « Henchir BOU HEJBA ».

b. En Nantissement de Premier Rang :

Conformément à la loi N° 2001-19 du 6 Février 2001 relative au nantissement de l'outillage et du matériel d'équipement professionnel, l'ensemble du matériel servant à l'exploitation du Fonds.

Conformément au décret du 7 Novembre 1935 modifié par le décret du 10 Février 1955, sont en nantissement de premier rang : les machines, marchandises, matériels, matières premières, outillages et véhicules automobiles ou autres moyens de transport quelconques qui pourraient se trouver dans le fonds lors de la réalisation éventuelle du gage.

c. En Nantissement de Rang Utile :

Conformément à l'article 236 et suivants du code de commerce concernant le nantissement sur fonds de commerce, sont en nantissement de rang utile : l'ensemble sans aucune exception ni réserve des éléments corporels et incorporels composant un fonds de commerce situé à la zone industrielle BIR MCHERGUA JBEL EL OUEST-ZAGHOUAN, consistant en une unité de fabrication et de commercialisation de tout article en verre ou en produits inscrite au Registre National des entreprises ainsi que les machines marchandises, matériels, matières premières, outillages et véhicules automobile , moyens de transport quelconques qui pourraient se trouver dans ledit fonds lors de la réalisation éventuelle du gage. Ce nantissement est accordé vis-à-vis la banque de Tunisie pour un montant de 30 800 000 DT.

d. Nantissements des titres de participation :

Banque	Société Emprunteuse	Montant du crédit (en KDT)	Titres	Nature de l'engagement
BANQUE DE TUNISIE	SOTUVER SA	12 000	SOTUVER GLASS INDUSTRIES (SGI)	Nantissement

B- Caution Solidaire

1. Au 31 Décembre 2021, la société a accordé une caution solidaire au profit de la BT pour garantir le crédit d'investissement contractés par la société SGI pour un montant de 25 000 000 DT au nom de SOTUVER GLASS INDUSTRIES. Ce crédit n'est pas encore réglé en totalité au 31 Décembre 2025.
2. Au 30 Juin 2021, la société a accordé une caution solidaire au profit de l'Amen Banque pour garantir le crédit d'investissement contractés par la société SGI pour un montant de 20 000 000 DT au nom de SOTUVER GLASS INDUSTRIES. Ce crédit n'est pas encore réglé en totalité au 31 Décembre 2025.
3. Au 8 Mars 2023, la société a accordé une caution solidaire au profit de l'Amen Banque pour garantir le crédit de gestion contractés par la société SGI pour un montant de 12 100 000 DT au nom de SOTUVER GLASS INDUSTRIES. Ce crédit n'est pas encore réglé en totalité au 31 Décembre 2025.
4. Au 28 Aout 2024, la société a accordé une caution solidaire au profit de l'ATB pour garantir le crédit de gestion contractés par la société SGI pour un montant de 6 360 000 DT au nom de SOTUVER GLASS INDUSTRIES. Ce crédit n'est pas encore réglé en totalité au 31 Décembre 2025.
5. Au 31 Juillet 2024, la société a accordé une caution solidaire au profit de BTL pour couvrir les engagements de la société SGI pour un montant de 6 000 000 DT au nom de SOTUVER GLASS INDUSTRIES auprès de BTL.
6. Au 31 Mai 204, la société a accordé une caution solidaire au profit de l'Amen Banque pour garantir le crédit de gestion contractés par la société SGI pour un montant de 3 000 000 DT au nom de SOTUVER GLASS INDUSTRIES. Ce crédit n'est pas encore réglé en totalité au 31 Décembre 2025.
7. Au cours de l'exercice 2025, la société « SOTUVER S.A » a donné une caution solidaire pour le compte de la société « SOTUVER GLASS INDUSTRIES (SGI) » en faveur de la banque « UBCI » à hauteur de 6 000 000 DT.
8. Au cours de l'exercice 2025, la société « SOTUVER S.A » a donné une caution solidaire pour le compte de la société « SOTUVER GLASS INDUSTRIES (SGI) » en faveur de la banque « BIAT » à hauteur de 2 650 000 DT.

9. Au cours de l'exercice 2025, la société « SOTUVER S.A » a donné une caution solidaire pour le compte de la société « SOTUVER GREEN » en faveur de la banque « AMEN BANK » à hauteur de 3 000 000 DT

C- Crédits

Les crédits en cours relatifs aux hypothèques et nantissements vis-à-vis des banques susmentionnées s'élèvent à 155 509 798 DT, dont 110 409 435 DT restant dû au 31 Décembre 2025. Et se détaillent comme suit :

Banque	Principal Crédit (en KDT)	Principal restant dû (en KDT)
Attijari Bank	45 109	21 560
Amen Bank	35 000	21 637
UBCI	43 700	39 782
Banque de Tunisie	23 000	19 559
ATB	8 700	7 871
TOTAL	155 509	110 409

D- Effets escomptés non échus

Les effets escomptés non échus s'élèvent au 31 Décembre 2025 à 10 164 702 DT et se détaillent comme suit :

Banques	Montant (en KDT)
ATTIJARI Bank	306
BIAT	2 311
Banque de Tunisie	1 999
UBCI	4 394
ATB	1 155
Total	10 165

E- Autres engagements

Banque	Engagement	Montant en devise engagement
UBCI	Confirmation lettre de crédit	1 085 027 DT
Banque de Tunisie	Credit non mobilisable	667 464 DT
Attijari Bank	Crédit Documentaire	295 281 DT
Amen Bank	Engagement par signature	60 000 DT

VI. Note relative au résultat par action

Désignation	Exercice 2025	Exercice 2024
Résultat Net	24 741 704	13 903 690
Nombre d'action	39 254 475	39 254 475
Résultat par action	0,630	0,354

VII. Notes sur les parties liées

Conventions et opérations nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2025

1. Au cours de l'exercice 2025, la société « SOTUVER S.A » a donné une caution solidaire pour le compte de la société « OMNIUM PANAFRICAIN DES BOIS TUNISIE » en faveur de la banque « ATTIJARI BANK » à hauteur de 1 300 000 DT.
2. Au cours de l'exercice 2025, la société « SOTUVER S.A » a donné une caution solidaire pour le compte de la société « SOTUVER GLASS INDUSTRIES (SGI) » en faveur de la banque « UBCI » à hauteur de 6 000 000 DT.
3. Au cours de l'exercice 2025, la société « SOTUVER S.A » a donné une caution solidaire pour le compte de la société « SOTUVER GLASS INDUSTRIES (SGI) » en faveur de la banque « BIAT » à hauteur de 2 650 000 DT.
4. Au cours de l'exercice 2025, la société « SOTUVER S.A » a donné une caution solidaire pour le compte de la société « SOTUVER GREEN » en faveur de la banque « AMEN BANK » à hauteur de 3 000 000 DT.
5. Au cours de l'exercice 2025, la société « SOTUVER S.A » a acquis 1 599 000 actions détenues par la société « LLOYD TUNISIEN », société ayant des administrateurs en commun avec la société avec la société « SOTUVER S.A », dans le capital de la société « SOTUVER GLASS INDUSTRIES (SGI) », au prix unitaire de 6,365 DT, soit un montant total de 10 177 635 DT.
6. Au cours de l'exercice 2025, la société SOTUVER a acquis des billets de trésorerie émis par la société « SOTUVER GLASS INDUSTRIES (SGI) » rémunéré au taux d'intérêt de 9,49%. Le solde des billets de trésorerie s'élève au 31 Décembre 2025 à 18 500 000 TND.
7. Courant l'exercice 2025, la société « SOTUVER SA » a acheté des matières premières auprès de la société « OMNIUM PANAFRICAIN DES BOIS TUNISIE » pour un montant (TTC) de 2 663 544 DT. Le compte fournisseur « OMNIUM PANAFRICAIN DES BOIS TUNISIE » relatif à ces opérations présente au 31 Décembre 2025 un solde créditeur de 223 277 DT.
8. Le compte de la filiale « SOTUVER GREEN » dans les livres de la société « SOTUVER S.A » présente au 31 Décembre 2025 un solde créditeur de 243 172 DT.
9. Au cours de l'exercice 2025, la société « SOTUVER S.A » a souscrit à des emprunts bancaires totalisent un montant de 16 700 000 DT qui se détaillent comme suit :

Banque	Montant (En KDT)
UBCI	11 700
Banque de Tunisie	5 000

Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

L'exécution des opérations suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 :

10. Courant l'exercice 2025, la société « LLOYD TUNISIEN », société ayant des administrateurs en commun avec la société « SOTUVER S.A », a facturé à cette dernière des primes d'assurance pour un montant (TTC) de 890 970 DT. Le solde fournisseur « LLOYD TUNISIEN » s'élève au 31 Décembre 2025 à 137 564 DT.

Par ailleurs, la société « SOTUVER S.A » a déposé un montant de 188 982 DT pour le compte de la société « LLOYD TUNISIEN », au titre de la couverture des indemnités pour départ à la retraite de son personnel. Le solde de ce dépôt s'élève au 31 Décembre 2025 à 978 577 DT.

11. La société « CETRAM », société ayant des administrateurs en commun avec la « SOTUVER S.A », a facturé des prestations au titre des projets en cours pour un montant (TTC) de 452 795 DT.

Le compte fournisseur « CETRAM » présente au 31 Décembre 2025 un solde débiteur de 54 882 DT.

12. Courant l'exercice 2025, la société « SOTUVER S.A » a émis des notes de débit pour la société « ALUFOND » portant sur des refacturations de charges communes, pour un montant (TTC) de 2 349 206 DT. Le solde créditeur de la société « ALUFOND » dans les livres de la société « SOTUVER S.A » s'élève au 31 Décembre 2025 à 419 708 DT.
13. Courant l'exercice 2025, la société « SOTUVER SA » a acheté des matières premières auprès de la société « SABLES VERRIERS DE TUNISIE (SVT) » pour un montant (TTC) de 2 368 874 DT. Le compte fournisseur « SVT » relatif à ces opérations présente au 31 Décembre 2025 un solde créditeur de 250 536 DT.
14. Le compte Débiteur divers de la filiale « SABLES VERRIERS DE TUNISIE (SVT) » dans les livres de la société « SOTUVER S.A » présente au 31 Décembre 2025 un solde débiteur de 251 101 DT relatif à des opérations réalisées au cours des exercices antérieurs.
15. Le compte de la filiale « VETRO MEDITERRANEO » dans les livres de la société « SOTUVER S.A » présente au 31 Décembre 2025 un solde créditeur de 126 008 DT relatif à des opérations réalisées au cours des exercices antérieurs.
16. Courant l'exercice 2025, la société « Logistique Magasin Général », société ayant des administrateurs en commun avec la société « SOTUVER S.A », a facturé à cette dernière des prestations de services pour un montant (TTC) de 1 580 038 DT. Le solde fournisseur de la société « Logistique Magasin Général » présente au 31 Décembre 2025 un solde créditeur de 493 490 DT et des effets à payer pour 492 476 DT.
17. Courant l'exercice 2025, la société « SUPER TOURS », société ayant des administrateurs en commun avec la « SOTUVER S.A », a facturé à cette dernière des prestations de services pour un montant (TTC) de 144 654 DT. Le solde fournisseur de la société « SUPER TOURS » présente au 31 Décembre 2025 un solde créditeur de 47 600 DT.
18. Le compte de la filiale « ADRIAVETRO » dans les livres de la société « SOTUVER S.A » présente au 31 Décembre 2025 un solde créditeur de 54 019 DT relatif à des opérations réalisées au cours des exercices antérieurs.
19. Au cours de l'exercice 2025, la société « SOTUVER S.A » a vendu à la société « SOTUVER GLASS INDUSTRIES (SGI) » des produits finis pour un montant total de 1 141 722 DT. Ces produits, non encore facturés à la date de clôture, ont été constatés en produits à recevoir au 31 décembre 2025.
20. Courant l'exercice 2025, la société « SOTUVER », a émis des notes de débits à la société « SOTUVER GLASS INDUSTRIES (SGI) » portant sur des refacturations de la mise à disposition de personnel, la quote-part des charges de personnel commun, des frais de transport, de la restauration et des frais de missions au titre de l'exercice 2025 pour un montant (TTC) de 9 745 845 DT. Le compte débiteur de la filiale « SOTUVER GLASS INDUSTRIES (SGI) » relatif à ces opérations présente au 31 Décembre 2025 un solde de 2 563 538 DT.

Les produits non encore facturés au 31 Décembre 2025 relatifs à cette opération et constatés en produits à recevoir s'élèvent à « SOTUVER GLASS INDUSTRIES (SGI) » pour un montant de 196 645 DT.

21. Courant l'exercice 2025, la société « SOTUVER SA » a facturé à la société « SOTUVER GLASS INDUSTRIES (SGI) » des matières premières, palettes, emballages et consommables pour un montant (TTC) de 218 758 DT qui a été réglé en 2025.
22. Courant l'exercice 2025, la société « SOTUVER SA » a émis des notes de débit à la société « SOTUVER GLASS INDUSTRIES (SGI) » portant sur des refacturations de la mise à disposition des moules pour un montant (TTC) de 2 410 378 DT.

Les produits non encore facturés au 31 Décembre 2025 relatifs à cette opération et constatés en produits à recevoir s'élèvent à « SOTUVER GLASS INDUSTRIES (SGI) » pour un montant de 2 029 326 DT.

23. Au cours de l'exercice 2025, la société « SOTUVER GLASS INDUSTRIES (SGI) » a vendu à la société « SOTUVER S.A » des produits finis pour un montant total TTC de 1 384 727 DT. Ces

charges, non encore facturés à la date de clôture, ont été constatés en charges à payer au 31 décembre 2025.

24. Courant l'exercice 2025, la société « SOTUVER GLASS INDUSTRIES (SGI) » a facturé à la société « SOTUVER SA » une mise à disposition de personnel pour un montant (TTC) de 1 609 932 DT qui a été réglé en 2025.

Une charge à payer a été comptabilisé au 31 Décembre 2025 relative à cette opération pour un montant de 1 636 777 DT.

25. Courant l'exercice 2025, la société « SOTUVER GLASS INDUSTRIES (SGI) » a facturé à la société « SOTUVER SA » des matières premières, palettes, emballages et consommables pour un montant (TTC) de 3 620 594 DT. Le compte créditeur de la filiale « SOTUVER GLASS INDUSTRIES (SGI) » relatif à ces opérations présente au 31 Décembre 2025 un solde de 2 198 315 DT.

26. Courant l'exercice 2025, la société « SOTUVER GLASS INDUSTRIES (SGI) » a mis à la disposition de la société « SOTUVER SA » des moules pour un montant (TTC) de 399 082 DT. Ces charges, non encore facturées à la date de clôture, ont été constatées en charge à payer au 31 Décembre 2025.

27. Courant les exercices antérieurs à 2025, la société « SOTUVER SA » a accordé une caution solidaire au profit de la « BANQUE DE TUNISIE » pour garantir le crédit d'investissement contracté par la société « SOTUVER GLASS INDUSTRIES » (SGI) pour un montant de 25 000 000 DT.

28. Courant les exercices antérieurs à 2025, la société a accordé une caution solidaire au profit de « AMEN BANK » pour garantir le crédit d'investissement contracté par la société « SOTUVER GLASS INDUSTRIES » (SGI) pour un montant de de 20 000 000 DT.

29. Courant les exercices antérieurs à 2025, la société a accordé une caution solidaire au profit de « AMEN BANK » pour garantir le crédit d'investissement contracté par la société « SOTUVER GLASS INDUSTRIES » (SGI) pour un montant de de 12 100 000 DT.

30. Courant les exercices antérieurs à 2025, la société « SOTUVER S.A » a donné une caution solidaire pour le compte de la société « SOTUVER GLASS INDUSTRIES (SGI) » en faveur de la banque « BTL » à hauteur de 6 000 000 DT.

31. Courant les exercices antérieurs à 2025, la société « SOTUVER S.A » a donné une caution solidaire pour le compte de la société « SOTUVER GLASS INDUSTRIES (SGI) » en faveur de la banque « UBCI » à hauteur de 6 000 000 DT.

32. Courant les exercices antérieurs à 2025, la société « SOTUVER S.A » a donné une caution solidaire pour le compte de la société « SOTUVER GLASS INDUSTRIES (SGI) » en faveur de la banque « ATB » à hauteur de 6 360 000 DT.

33. Au 31 Décembre 2025, le solde des billets de trésorerie souscrits auprès des sociétés groupe s'élève à 35 650 000 DT rémunérés au taux de TMM+2% et se détaillant comme suit :

Désignation	Solde (En KDT)
Billets de Trésorerie « CFI »	34 900
Billets de Trésorerie « FOUNA » (*)	750
Total	35 650

(*) Solde provisionné à hauteur de 100%

Les produits constatés sur ses billets de trésorerie courants l'exercice 2025, s'élèvent à 3 300 233 DT.

VIII. Informations financières liées aux facteurs ESG

Conformément au communiqué du Conseil du Marché Financier (CMF) du 25 décembre 2025 et aux précisions du 13 février 2026, la présente note vise à fournir les informations financières significatives liées aux facteurs ESG, sur la base d'une appréciation de la matérialité financière, conformément au cadre conceptuel de la comptabilité.

Les informations présentées couvrent notamment :

1. Le mode de gouvernance ESG ;
2. La stratégie et les orientations ESG ;
3. La gestion des risques et opportunités ESG ;
4. Les indicateurs.

SECTION 1 — GOUVERNANCE

1.1. Organes de gouvernance impliqués dans le pilotage ESG

Le **Conseil d'Administration** de la société SOTUVER assure la supervision stratégique des enjeux ESG. La politique RSE, formalisée en 2025 et intitulée « Une industrie verrière durable, circulaire et solidaire », a été validée par le Conseil. Les sujets ESG sont examinés **au moins deux fois par an** (validation des objectifs et suivi du rapport extra-financier).

La **Direction Générale** porte l'engagement en matière de durabilité, notamment via :

- La création en 2024 d'une **Direction du Développement Durable et de l'Économie Circulaire (DDEC)** ;
- L'allocation de dotations budgétaires dédiées (bilan carbone, actions sociales, certifications).

1.2. Comités concernés

Un **Comité RSE** interne a été constitué, comprenant :

- La **Direction Générale** (pilotage)
- La **Direction développement durable économie circulaire (DDEC -animation opérationnelle)**
- La Direction QHSE (Qualité, environnement, sécurité)
- Les représentants des **RH, Production et Finance**

Le Comité rend compte au Conseil d'Administration. Une instance dédiée au pilotage ESG existe donc sous la forme de cette organisation matricielle, sans comité spécialisé autonome au sein du Conseil.

1.3. Formation et renforcement des capacités

En 2025, la société SOTUVER a engagé plusieurs actions de formation et sensibilisation :

Bénéficiaires	Thématiques	Forme	Partenaires
Administrateurs & Direction	Enjeux climatiques, réglementation carbone (MACF)	Sessions dédiées	Cabinet externe
Personnel (120 collaborateurs)	ISO 50001 : 2018 Management de l'énergie ISO 14001 :2015 Management environnemental (tri, énergie)	Formation interne Sensibilisation	Interne
7 collaborateurs clés	Programme « formation de formateurs » (management QSE, métiers du verre)	Certification	CNFCPP*

*CNFCPP : Centre National de Formation Continue et de Promotion Professionnelle

Actions prévues 2026 :

- E-learning sur l'éthique des affaires et la prévention de la corruption (management)
- Formation des équipes dirigeantes sur les enjeux ESG et l'inclusion

SECTION 2 — STRATÉGIE ESG

2.1. Business Model et orientations stratégiques ESG

Business model : La société SOTUVER fabrique des emballages alimentaires en verre creux (bouteilles, flacons) pour les secteurs des boissons gazeuses, eaux, alcools et huiles. Le groupe exporte vers 20 pays, dont l'Union européenne.

2.2. L'identification des enjeux ESG

L'identification des enjeux ESG financièrement matériels de SOTUVER s'appuie sur les exigences réglementaires tunisiennes applicables à ses activités.

Cette démarche est enrichie par la prise en compte des référentiels internationaux du SASB, relatifs au secteur des contenants et emballages, afin d'assurer, afin d'assurer une analyse alignée avec les standards internationaux de matérialité financière et les spécificités opérationnelles du secteur verrier.

Enjeux ESG sectoriels (référentiel SASB – Containers & Packaging) :

- Gestion de l'énergie : Intensité énergétique
- Emissions de gaz à effet de serre CO₂ (fours verriers)
- Gestion des déchets : Taux d'intégration de calcin recyclé (économie circulaire)
- Santé, sécurité & conditions de travail : Sécurité des opérateurs
- Sécurité des produits : Traçabilité qualité et santé client

2.3 Articulation avec la stratégie globale :

Les axes stratégiques ESG 2025-2027 sont intégrés au contrat de la Direction Générale et aux bonus des directeurs d'usine :

Axe stratégique	Objectif 2025-2027	Horizon
Décarbonation	Finalisation du bilan carbone (2025) et plan d'action	2026
Recyclage du verre	Taux de calcin externe : 30 % en 2025 → 35 % objectif 2026	2026
Sécurité industrielle	Zéro accident avec arrêt d'ici fin 2026	2026

SECTION 3 — GESTION DES RISQUES

3.1. Démarche d'identification et d'évaluation

En 2025, la société SOTUVER a engagé une première démarche structurée de gestion des risques ESG à travers l'élaboration d'une cartographie qualitative des principaux enjeux susceptibles d'avoir un impact sur ses activités et sa performance financière. Cette démarche repose sur des entretiens réalisés avec les responsables des différentes fonctions de la société et sur une méthodologie d'évaluation fondée sur un scoring croisant la probabilité d'occurrence des risques et leur impact financier potentiel.

La société prévoit par ailleurs de renforcer progressivement son dispositif ESG à partir de 2026 afin d'améliorer l'intégration des enjeux de durabilité dans ses processus de gestion et d'anticiper les évolutions réglementaires ainsi que les attentes croissantes du marché en matière de transparence extra-financière.

3.2. Principaux risques et opportunités ESG identifiés

Risque	Catégorie	Description	Niveau de matérialité	Horizon	Opportunité associée
Dépendance au calcin importé	Environnement	46 % du calcin externe importé (2025)	Élevé	Court terme	Structuration filière locale de recyclage
Hausse du prix de l'énergie	Environnement	Consommation gaz/électricité des fours	Élevé	Court terme	Efficacité énergétique (ISO 50001)
Accident industriel grave	Social	Brûlures / coupures sur lignes	Moyen	Court à moyen terme	ISO 45001 prévue 2027

3.3. Exposition au MACF

La société SOTUVER exporte une partie de sa production vers l'Union européenne. Toutefois, au regard du périmètre actuel du Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières (MACF), le secteur du verre d'emballage n'est pas directement concerné par les catégories de produits couvertes par ce dispositif. En conséquence, la société ne considère pas, à ce stade, le MACF comme un enjeu réglementaire matériel ayant un impact financier significatif sur ses activités. Néanmoins, une veille réglementaire est assurée afin de suivre les évolutions potentielles du dispositif européen et leurs implications potentielles futures pour le secteur verrier.

SECTION 4 — INDICATEURS

Pour l'exercice clos au 31 décembre 2025, et conformément à l'approche « comply or explain », la société ne publie pas encore d'indicateurs ESG quantitatifs formalisés, compte tenu du niveau actuel de maturité des données et des systèmes d'information disponibles. Cette situation s'explique également par l'absence de risques ESG significatifs identifiés à ce jour, susceptibles d'avoir un impact financier matériel sur l'activité, la performance ou la situation financière de la société.

IX. Événements postérieurs

Les présents Etats Financiers ont été autorisés pour publication par le Conseil d'Administration en date du 22 Mai 2026. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

SOCIETE TUNISIENNE DE VERRERIE S.A « SOTUVER »
RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Messieurs les actionnaires de la société SOTUVER S.A,

I. Rapport sur l'audit des Etats Financiers

1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 20 Juin 2025 pour le cabinet « AMC Ernst & Young » et du 20 juin 2023 pour le Cabinet « InFirst Auditors », nous avons effectué l'audit des Etats Financiers de la société « SOTUVER S.A » (la « société»), qui comprennent le bilan arrêté au 31 Décembre 2025, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces Etats Financiers font ressortir des capitaux propres positifs de **135 897 198 DT**, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à **24 741 704 DT**.

À notre avis, les Etats Financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 Décembre 2025, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des Etats Financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des Etats Financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des Etats Financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les question clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

3.1 Evaluation des Stocks

Risques identifiés

Les Stocks de la société figurent au bilan au 31 Décembre 2025 pour une valeur nette de 53 926 874 DT et représentent l'un des postes les plus importants du bilan (environ 15% du total actifs).

Les stocks sont évalués comme suit

- Pour les produits finis : à la valeur inférieure entre le coût de production et la valeur de réalisation nette déterminée à la date de clôture.
- Pour les matières premières et les autres stocks : à la valeur inférieure entre le coût d'achat unitaire, et la valeur de réalisation nette déterminée à la date de clôture.

La direction détermine à la clôture, la valeur nette de réalisation des stocks en se fondant sur les prix de vente nets pratiqués, ainsi que sur les perspectives d'écoulement sur le marché, pour les articles en stock à rotation lente.

La provision pour dépréciation des stocks est déterminée en tenant compte d'une matrice qui combine l'ancienneté des stocks de produits finis et leur degré d'écoulement.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse aux risques identifiés

Nous avons examiné la conformité aux normes comptables tunisiennes en vigueur de la méthodologie mise en œuvre par la Direction pour la valorisation des stocks et l'estimation de la provision pour dépréciation des stocks. Nos travaux ont consisté principalement à :

- Prendre connaissance des procédures de gestion des stocks et des contrôles internes mis en place pour garantir l'exhaustivité, l'existence et la valorisation des stocks telles que la réalisation d'un inventaire physique des stocks à la clôture de l'exercice ;
- Vérifier par sondage la correcte valorisation des coûts d'entrée des stocks (coût d'achat pour les matières premières et coût de production pour les produits finis);
- Vérifier le fait que les stocks soient évalués à la valeur nette de réalisation lorsque celle-ci est inférieure à leur coût unitaire moyen pondéré ;
- Revoir les jugements effectués par la direction dans le cadre de l'évaluation des risques de dépréciation et l'appréciation du caractère raisonnable des estimations et des hypothèses retenues dans le calcul des provisions pour dépréciation des stocks.

3.2 Comptabilisation des revenus

Risques identifiés

Les revenus de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élèvent à 115 141 593 DT et représentent le poste le plus important de l'état de résultat. Ils sont constitués essentiellement de ventes des articles en verres sur le marché local et à l'exportation.

Nous avons considéré que le risque d'erreur ou d'omission en matière de prise en compte et d'évaluation des revenus est un point clé de l'audit en raison de l'importance significative de ces éléments dans les états financiers de la Société.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse aux risques identifiés

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont porté particulièrement sur les éléments suivants :

- La prise de connaissance des procédures de gestion des ventes et des contrôles internes mis en place par la Société dans le cadre de ce processus ;
- La compréhension de l'environnement informatique lié à la génération et la prise en compte automatique des revenus en comptabilité ;
- La vérification du respect des prescriptions de la norme comptable NCT 03 relative aux Revenus, applicables en matière de prise en compte et d'évaluation des revenus découlant des ventes de marchandises, ainsi que des conventions comptables de réalisation du revenu et de rattachement des charges aux produits ;
- La réalisation de procédés analytiques sur l'évolution des revenus afin de corroborer les données comptables notamment avec les informations de gestion, les données historiques, l'évolution tarifaire, les tendances du secteur et les réglementations y afférentes ;

- La réalisation de tests de détail par l'examen d'un échantillon de transactions de vente ;
- La vérification du caractère approprié des informations fournies sur le chiffre d'affaires dans les notes aux états financiers.

4. Rapport du Conseil d'Administration

La responsabilité du rapport du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les Etats Financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les Etats Financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les Etats Financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

5. Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les Etats Financiers

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des Etats Financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'Etats Financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des Etats Financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

6. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Etats Financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des Etats Financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants

suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et tous les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des Etats Financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. Rapport sur les vérifications spécifiques

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant promulgation de la réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne

de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences majeures du contrôle interne pouvant impacter notre audit des états financiers. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la société.

2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 Novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la Direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires à mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité des comptes des valeurs mobilières de la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 10 Juin 2026

Les commissaires aux comptes

AMC ERNST & YOUNG

Achraf Guermech

INFIRST AUDITORS

Mohamed Triki

SOCIETE TUNISIENNE DE VERRERIE S.A « SOTUVER »
RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Messieurs les actionnaires de la société SOTUVER S.A.,

En application des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2025.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions et opérations nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2025

Votre Conseil d'Administration nous a informés des opérations suivantes nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2025 :

1. Au cours de l'exercice 2025, la société « SOTUVER S.A » a donné une caution solidaire pour le compte de la société « OMNIUM PANAFRICAIN DES BOIS TUNISIE » en faveur de la banque « ATTIJARI BANK » à hauteur de 1 585 000 DT.
2. Au cours de l'exercice 2025, la société « SOTUVER S.A » a donné une caution solidaire pour le compte de la société « SOTUVER GLASS INDUSTRIES (SGI) » en faveur de la banque « UBCI » à hauteur de 6 000 000 DT.
3. Au cours de l'exercice 2025, la société « SOTUVER S.A » a donné une caution solidaire pour le compte de la société « SOTUVER GLASS INDUSTRIES (SGI) » en faveur de la banque « BIAT » à hauteur de 2 650 000 DT.
4. Au cours de l'exercice 2025, la société « SOTUVER S.A » a donné une caution solidaire pour le compte de la société « SOTUVER GREEN » en faveur de la banque « AMEN BANK » à hauteur de 3 000 000 DT.
5. Au cours de l'exercice 2025, la société « SOTUVER S.A » a acquis 1 599 000 actions détenues par la société « LLOYD TUNISIEN », société ayant des administrateurs en commun avec la société avec la société « SOTUVER S.A », dans le capital de la société « SOTUVER GLASS INDUSTRIES (SGI) », à une juste valeur de 6,365 DT par action, soit un montant total de 10 177 635 DT.
6. Au cours de l'exercice 2025, la société SOTUVER a acquis des billets de trésorerie émis par la société « SOTUVER GLASS INDUSTRIES (SGI) » rémunéré au taux d'intérêt de 9,49%. Le solde des billets de trésorerie s'élève au 31 Décembre 2025 à 18 500 000 TND.
7. Courant l'exercice 2025, la société « SOTUVER SA » a acheté des matières premières auprès de la société « OMNIUM PANAFRICAIN DES BOIS TUNISIE » pour un montant (TTC) de 2 663 919 DT. Le compte fournisseur « OMNIUM PANAFRICAIN DES BOIS TUNISIE » relatif à ces opérations présente au 31 Décembre 2025 un solde créditeur de 223 277 DT.
8. Le compte de la filiale « SOTUVER GREEN » dans les livres de la société « SOTUVER S.A » présente au 31 Décembre 2025 un solde créditeur de 243 172 DT.

9. La société « SOTUVER SA » a refacturé à la société « CFI » pour un montant (TTC) 223 345 DT correspondant à des services payés pour le compte de cette dernière et non encore réglés au 31 Décembre 2025

Ces conventions n'ont pas fait l'objet d'une autorisation préalable du Conseil d'Administration sur la base d'un rapport spécial des commissaires aux comptes.

II. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)

L'exécution des opérations suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 :

1. Courant l'exercice 2025, la société « LLOYD TUNISIEN », société ayant des administrateurs en commun avec la société « SOTUVER S.A », a facturé à cette dernière des primes d'assurance pour un montant (TTC) de 890 970 DT. Le solde fournisseur « LLOYD TUNISIEN » s'élève au 31 Décembre 2025 à 137 564 DT.

Par ailleurs, la société « SOTUVER S.A » a déposé un montant de 188 982 DT pour le compte de la société « LLOYD TUNISIEN », au titre de la couverture des indemnités pour départ à la retraite de son personnel. Le solde de ce dépôt s'élève au 31 Décembre 2025 à 978 577 DT.

2. La société « CETRAM », société ayant des administrateurs en commun avec la « SOTUVER S.A », a facturé des prestations au titre des projets en cours pour un montant (TTC) de 452 795 DT. Le compte fournisseur « CETRAM » présente au 31 Décembre 2025 un solde débiteur de 54 882 DT.
3. Courant l'exercice 2025, la société « SOTUVER S.A » a émis des notes de débit pour la société « ALUFOND » portant sur des refacturations de charges communes, pour un montant (TTC) de 2 349 206 DT. Le solde créditeur de la société « ALUFOND » dans les livres de la société « SOTUVER S.A » s'élève au 31 Décembre 2025 à 419 708 DT.
4. Courant l'exercice 2025, la société « SOTUVER SA » a acheté des matières premières auprès de la société « SABLES VERRIERS DE TUNISIE (SVT) » pour un montant (TTC) de 2 368 874 DT. Le compte fournisseur « SVT » relatif à ces opérations présente au 31 Décembre 2025 un solde créditeur de 250 536 DT.
5. Le compte Débiteur divers de la filiale « SABLES VERRIERS DE TUNISIE (SVT) » dans les livres de la société « SOTUVER S.A » présente au 31 Décembre 2025 un solde débiteur de 251 101 DT relatif à des opérations réalisées au cours des exercices antérieurs.
6. Le compte de la filiale « VETRO MEDITERRANEO » dans les livres de la société « SOTUVER S.A » présente au 31 Décembre 2025 un solde créditeur de 126 008 DT relatif à des opérations réalisées au cours des exercices antérieurs.
7. Courant l'exercice 2025, la société « Logistique Magasin Général », société ayant des administrateurs en commun avec la société « SOTUVER S.A », a facturé à cette dernière des prestations de services pour un montant (TTC) de 1 580 038 DT. Le solde fournisseur de la société « Logistique Magasin Général » présente au 31 Décembre 2025 un solde créditeur de 385 225 DT et des effets à payer pour 573 398 DT.
8. Courant l'exercice 2025, la société « SUPER TOURS », société ayant des administrateurs en commun avec la « SOTUVER S.A », a facturé à cette dernière des prestations de services pour un montant (TTC) de 144 654 DT. Le solde fournisseur de la société « SUPER TOURS » présente au 31 Décembre 2025 un solde créditeur de 47 600 DT.
9. Le compte de la filiale « ADRIAVETRO » dans les livres de la société « SOTUVER S.A » présente au 31 Décembre 2025 un solde créditeur de 54 019 DT relatif à des opérations réalisées au cours des exercices antérieurs.
10. Au cours de l'exercice 2025, la société « SOTUVER S.A » a vendu à la société « SOTUVER GLASS INDUSTRIES (SGI) » des produits finis pour un montant total de 1 141 722 DT. Ces produits, non encore facturés à la date de clôture, ont été constatés en produits à recevoir au 31 décembre 2025.

- 11.** Courant l'exercice 2025, la société « SOTUVER », a émis des notes de débits à la société « SOTUVER GLASS INDUSTRIES (SGI) » portant sur des refacturations de la mise à disposition de personnel, la quote-part des charges de personnel commun, des frais de transport, de la restauration et des frais de missions au titre de l'exercice 2025 pour un montant (TTC) de 10 910 505 DT. Le compte débiteur de la filiale « SOTUVER GLASS INDUSTRIES (SGI) » relatif à ces opérations présente au 31 Décembre 2025 un solde de 2 563 538 DT.
Les produits non encore facturés au 31 Décembre 2025 relatifs à ces opérations et constatés en produits à recevoir s'élèvent à 196 645 DT.
- 12.** Courant l'exercice 2025, la société « SOTUVER SA » a facturé à la société « SOTUVER GLASS INDUSTRIES (SGI) » des matières premières, palettes, emballages et consommables pour un montant (TTC) de 251 571 DT qui a été réglé en 2025.
- 13.** Courant l'exercice 2025, la société « SOTUVER SA » a émis des notes de débit à la société « SOTUVER GLASS INDUSTRIES (SGI) » portant sur des refacturations de la mise à disposition des moules pour un montant (TTC) de 2 410 378 DT.
Les produits non encore facturés au 31 Décembre 2025 relatifs à cette opération et constatés en produits à recevoir s'élèvent à « SOTUVER GLASS INDUSTRIES (SGI) » pour un montant de 2 029 326 DT.
- 14.** Au cours de l'exercice 2025, la société « SOTUVER GLASS INDUSTRIES (SGI) » a vendu à la société « SOTUVER S.A » des produits finis pour un montant total TTC de 1 384 727 DT. Ces ventes, non encore facturés à la date de clôture, ont été constatés en charges à payer au 31 décembre 2025.
- 15.** Courant l'exercice 2025, la société « SOTUVER GLASS INDUSTRIES (SGI) » a facturé à la société « SOTUVER SA » une mise à disposition de personnel pour un montant (TTC) de 1 609 932 DT qui a été réglé en 2025.
Une charge à payer a été comptabilisé au 31 Décembre 2025 relative à cette opération pour un montant de 1 636 777 DT.
- 16.** Courant l'exercice 2025, la société « SOTUVER GLASS INDUSTRIES (SGI) » a facturé à la société « SOTUVER SA » des matières premières, palettes, emballages et consommables pour un montant (TTC) de 3 620 594 DT. Le compte créditeur de la filiale « SOTUVER GLASS INDUSTRIES (SGI) » relatif à ces opérations présente au 31 Décembre 2025 un solde de 2 198 315 DT.
- 17.** Courant l'exercice 2025, la société « SOTUVER GLASS INDUSTRIES (SGI) » a mis à la disposition de la société « SOTUVER SA » des moules pour un montant (TTC) de 399 082 DT. Ces opérations, non encore facturées à la date de clôture, ont été constatées en charge à payer au 31 Décembre 2025.
- 18.** Courant les exercices antérieurs à 2025, la société « SOTUVER SA » a accordé une caution solidaire au profit de la « BANQUE DE TUNISIE » pour garantir le crédit d'investissement contracté par la société « SOTUVER GLASS INDUSTRIES » (SGI) pour un montant de 25 000 000 DT.
- 19.** Courant les exercices antérieurs à 2025, la société a accordé une caution solidaire au profit de « AMEN BANK » pour garantir le crédit d'investissement contracté par la société « SOTUVER GLASS INDUSTRIES » (SGI) pour un montant de de 20 000 000 DT.
- 20.** Courant les exercices antérieurs à 2025, la société a accordé une caution solidaire au profit de « AMEN BANK » pour garantir le crédit d'investissement contracté par la société « SOTUVER GLASS INDUSTRIES » (SGI) pour un montant de de 12 100 000 DT.
- 21.** Courant les exercices antérieurs à 2025, la société « SOTUVER S.A » a donné une caution solidaire pour le compte de la société « SOTUVER GLASS INDUSTRIES (SGI) » en faveur de la banque « BTL » à hauteur de 6 000 000 DT.
- 22.** Courant les exercices antérieurs à 2025, la société « SOTUVER S.A » a donné une caution solidaire pour le compte de la société « SOTUVER GLASS INDUSTRIES (SGI) » en faveur de la banque « UBCI » à hauteur de 6 000 000 DT.

23. Courant les exercices antérieurs à 2025, la société « SOTUVER S.A » a donné une caution solidaire pour le compte de la société « SOTUVER GLASS INDUSTRIES (SGI) » en faveur de la banque « ATB » à hauteur de 6 360 000 DT.

24. Au 31 Décembre 2025, le solde des billets de trésorerie souscrits auprès des sociétés du groupe s'élève à 35 650 000 DT rémunérés au taux de TMM+2% et se détaillant comme suit :

Désignation	Solde (En KDT)
Billets de Trésorerie « CFI »	34 900
Billets de Trésorerie « FOUNA » (*)	750
Total	35 650

(*) Solde provisionné à hauteur de 100%

Les produits constatés sur ses billets de trésorerie courants l'exercice 2025, s'élèvent à 3 300 233 DT.

III. Obligations et engagements de la société envers ses dirigeants

1. Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération et les avantages accordés au Directeur Général sont fixés par décision du Conseil d'Administration en date du 24 Janvier 2023. Cette rémunération est composée d'un salaire annuel net de 120 000 DT versable sur 12 mois.

Par ailleurs, le Directeur Général bénéficie d'une voiture de fonction et de la prise en charge de tous les frais y afférents ainsi que des frais de communication téléphonique.

- La rémunération et les avantages accordés au Directeur Général Adjoint sont fixés par décision du Conseil d'Administration en date du 9 septembre 2024. Cette rémunération est composée d'un salaire annuel net de 140 000 DT avec la prise en charge des charges sociales et fiscales, ainsi que les avantages en nature soit l'équivalent de 500 DT par mois de carburant et d'une ligne téléphonique.

2. Les obligations et engagements de la société « SOTUVER S.A » envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 Décembre 2025, sont détaillés au niveau du tableau ci-après :

Montants bruts en Dinars, hors charges sociales	Directeur Général		Nouveau Directeur Général Adjoint	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2025	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2025
Avantages à court terme	187 726	-	293 601	-
Charge congés à payer	-	-	56 724	56 724
Indemnité de départ à la retraite	-	-	18 807	18 807
Total	187 726	-	369 132	75 531

IV. Autres engagements pris par la société envers ses dirigeants

- La société a provisionné au cours de l'année 2025 un montant de 87 500 DT relatif aux jetons de présence à accorder aux membres de Conseil d'Administration. Ce montant a été proposé par le Conseil d'Administration du 22 Mai 2026 fixant l'enveloppe des jetons de présence à un montant net de 70 000 DT. L'Assemblée Générale statuant sur les comptes arrêtés au 31 Décembre 2025 statuera sur ce point.

- La société a provisionné au cours de l'année 2025 un montant de 26 250 DT relatif aux rémunérations des membres du comité d'audit. L'Assemblée Générale statuant sur les comptes arrêtés au 31 Décembre 2025 statuera sur ce point.

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 10 Juin 2026

Les commissaires aux comptes

AMC ERNST & YOUNG

Achraf Guermech

INFIRST AUDITORS

Mohamed Triki

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS

SOCIETE TUNISIENNE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES -STAR

Siège social : 9 rue de Palestine cite des affaires Kheireddine 2060 La Goulette

La société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances STAR publie, ci-dessous, ses états financiers individuels arrêtés au 31 décembre 2025 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 21 juillet 2026. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes : **Mr Mohamed Hedi KAMMOUN (ECC MAZARS) et Mme Abir MATMTI (Conseil Audit Formation).**

Bilan au 31/12/2025

(chiffres arrondis en dinars)

ACTIF DU BILAN		au 31/12/2025			au 31/12/2024
		Brut	amortissements et provisions:	Net	Net
AC1 Actifs incorporels					
AC12 Concessions, brevets, licences, marques	29 708 051	19 243 691	10 464 360	8 844 062	
AC13 Fonds commercial					
	29 708 051	19 243 691	10 464 360	8 844 062	
AC2 Actifs corporels d'exploitation					
AC21 Installations techniques et machines	23 359 679	17 821 128	5 538 551	3 815 088	
AC22 Autres installations, outillage et mobilier	3 782 445	3 450 317	332 128	407 161	
	27 142 124	21 271 445	5 870 679	4 222 249	
AC3 Placements					
AC31 Terrains et constructions	60 402 887	6 599 138	53 803 749	54 136 575	
AC311 Terrains et constructions d'exploitation	16 750 492	4 502 248	12 248 244	12 493 482	
AC312 Terrains et constructions hors exploitation	43 652 395	2 096 890	41 555 505	41 643 093	
AC32 Placements dans les entreprises liées et participations	222 466 581	22 521 566	199 945 015	169 663 864	
AC322 Bons et obligations émis par les entreprises liées et créances	53 000 000	-	53 000 000	53 000 000	
AC323 Parts dans les entreprises avec un lien de participation	169 466 581	22 521 566	146 945 015	116 663 864	
AC33 Autres placements financiers	920 663 933	9 173 254	911 490 679	884 303 099	
AC331 Actions, autres titres à revenu variable	58 100 173	6 341 966	51 758 207	35 259 353	
AC332 Obligations et autres titres à revenu fixe	831 329 502	650 502	830 679 000	824 169 700	
AC334 Autres prêts	15 293 042	28 976	15 264 066	15 269 348	
AC336 Autres	15 941 216	2 151 810	13 789 406	9 604 698	
AC34 Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	4 372 420	-	4 372 420	4 666 959	
	1 207 905 821	38 293 958	1 169 611 863	1 112 770 497	
AC4 Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte	-	-	-	-	
AC5 Part des réassureurs dans les provisions techniques					
AC510 Provision pour primes non acquises	12 168 264	-	12 168 264	12 618 499	
AC530 Provision pour sinistres (vie)	1 066 134	-	1 066 134	572 719	
AC531 Provision pour sinistres (non vie)	79 681 397	-	79 681 397	78 171 670	
AC541 Provision pour participation aux bénéfices et ristournes (non vie)	2 501 284	-	2 501 284	2 795 490	
	95 417 079	-	95 417 079	94 158 378	
AC6 Créances					
AC61 Créances nées d'opérations d'assurance directe	259 130 311	71 631 736	187 498 575	180 319 541	
AC611 Primes acquises et non émises	18 048 227	-	18 048 227	19 225 180	
AC612 Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	200 803 028	62 185 309	138 617 719	118 470 391	
AC613 Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance	40 279 056	9 446 427	30 832 629	42 623 970	
AC62 Créances nées d'opérations de réassurance	12 178 211	6 673 084	5 505 127	5 262 253	
AC63 Autres créances	68 555 292	2 543 536	66 011 756	67 957 406	
AC631 Personnel	943 363	116 048	827 315	1 797 538	
AC632 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	60 170 365	-	60 170 365	63 057 490	
AC633 Débiteurs divers	7 441 564	2 427 488	5 014 076	3 102 378	
AC64 Créances sur ressources spéciales	-	-	-	-	
	339 863 814	80 848 356	259 015 458	253 539 200	
AC7 Autres éléments d'actif					
AC71 Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse	53 396 822	1 170 057	52 226 765	27 692 820	
AC72 Charges reportées	25 682 110	-	25 682 110	20 434 444	
AC721 Frais d'acquisition reportés	25 682 110	-	25 682 110	20 434 444	
AC722 Autres charges à répartir	-	-	-	-	
AC73 Comptes de régularisation Actif	41 391 396	-	41 391 396	48 195 349	
AC731 Intérêts et loyers acquis non échus	39 513 237	-	39 513 237	46 436 016	
AC732 Estimations de réassurance	108 862	-	108 862	403 447	
AC733 Autres comptes de régularisation	1 769 297	-	1 769 297	1 355 886	
AC74 Ecart de conversion	1 933 063	-	1 933 063	1 978 371	
	122 403 391	1 170 057	121 233 334	98 300 984	
Total de l'actif	1 822 440 280	160 827 507	1 661 612 773	1 571 835 370	

Bilan au 31/12/2025

(Chiffres arrondis en dinars)

CAPITAUX PROPRES ET LE PASSIF		31/12/2025	31/12/2024
<u>CAPITAUX PROPRES :</u>			
CP1	Capital social ou fonds équivalent	50 000 015	23 076 930
CP2	Réserves et primes liées au capital	173 336 160	172 593 560
CP3	Rachat d'actions propres	0	0
CP4	Autres capitaux propres	1 926 258	1 926 258
CP5	Résultat reporté	185 000 212	202 487 989
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice		410 262 645	400 084 737
CP6	Résultat de l'exercice	39 891 012	29 813 006
Total capitaux propres avant affectation		450 153 657	429 897 743
<u>PASSIF :</u>			
PA2	Provisions pour autres risques et charges		
PA23	Autres provisions	16 393 384	15 634 483
		16 393 384	15 634 483
PA3	Provisions techniques brutes		
PA310	Provision pour primes non acquises	128 489 131	110 249 254
PA320	Provision d'assurance vie	138 870 787	111 141 143
PA330	Provision pour sinistres (vie)	29 103 310	30 960 970
PA331	Provision pour sinistres (non-vie)	707 140 390	696 829 163
PA340	Provisions pour participations aux bénéficiaires et ristournes (vie)	3 398 853	1 775 055
PA341	Provisions pour participations aux bénéficiaires et ristournes (non-vie)	12 465 136	10 903 669
PA350	Provision pour égalisation et équilibrage	935 793	597 504
PA360	Autres provisions techniques (vie)	0	0
PA361	Autres provisions techniques (non-vie)	7 774 475	19 000 540
		1 028 177 875	981 457 298
PA5	Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	30 879 797	31 306 592
PA6	Autres dettes		
PA61	Dettes nées d'opérations d'assurance directe	26 073 617	25 561 475
PA62	Dettes nées d'opérations de réassurance	16 824 154	17 511 469
PA63	Autres dettes	55 864 900	38 881 636
PA631	Dépôts et cautionnements reçus	5 766 246	5 892 625
PA632	Personnel	2 133 622	10 397 388
PA633	Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	10 829 914	10 733 873
PA634	Créditeurs divers	37 135 118	11 857 750
		98 762 671	81 954 580
PA7	Autres passifs		
PA71	Comptes de régularisation Passif	33 792 052	28 069 558
PA710	Report de commissions reçues des réassureurs	2 514 605	2 610 133
PA711	Estimations de réassurance	0	0
PA712	Autres comptes de régularisation Passif	31 277 447	25 459 425
PA72	Ecart de conversion	3 453 337	3 515 116
		37 245 389	31 584 674
Total du Passif		1 211 459 116	1 141 937 627
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DU PASSIF		1 661 612 773	1 571 835 370

L'état de résultat technique de l'assurance non-vie arrêté au 31/12/2025

(Chiffres arrondis en dinars)

			<u>Opérations brutes</u>	<u>Cessions et/ou</u>	<u>Opérations nettes</u>	<u>Opérations nettes</u>
			<u>31/12/2025</u>	<u>Rétrocessions</u>	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
				<u>31/12/2025</u>		
PRNV1	Primes acquises					
PRNV11	Primes émises et acceptées	+	416 946 271	49 948 593	366 997 678	330 891 215
PRNV12	Variation de la provision pour primes non acquises	./-	-18 239 877	450 235	-18 690 112	-2 590 102
			398 706 394	50 398 828	348 307 566	328 301 113
PRNT3	Produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat	+	65 510 276	0	65 510 276	59 591 480
PRNV2	Autres produits techniques	+	468 127	0	468 127	380 700
CHNV1	Charge de sinistres					
CHNV11	Montants payés	-	296 145 172	-6 952 113	289 193 059	282 745 828
CHNV12	Variation de la provision pour sinistres	./-	10 311 227	-1 509 727	8 801 500	12 888 045
			306 456 399	-8 461 840	297 994 559	295 633 873
CHNV2	Variation des autres provisions techniques	./-	-11 226 064	0	-11 226 064	-3 784 216
CHNV3	Participation aux bénéfices et ristournes		5 730 850	-371 483	6 102 333	5 815 110
CHNV4	Frais d'exploitation					
CHNV41	Frais d'acquisition	-	75 311 110	0	75 311 110	61 649 238
CHNV42	Variation du montant des frais d'acquisition reportés	./-	-5 247 667	0	-5 247 667	-1 019 500
CHNV43	Frais d'administration	-	35 038 038	0	35 038 038	26 368 280
CHNV44	Commissions reçues des réassureurs	+	0	12 351 878	12 351 878	11 049 965
			105 101 481	12 351 878	92 749 603	75 948 053
CHNV5	Autres charges techniques	-	15 572 648	0	15 572 648	14 793 614
CHNV6	Variation de la provision pour égalisation et équilibrage	./-	0	0	0	0
RTNV	Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non vie	./-	43 049 483	29 956 593	13 092 890	-133 141

L'état de résultat technique de l'assurance vie arrêté au 31/12/2025

(Chiffres arrondis en dinars)

	Notes :	Opérations brutes	Cessions et/ou	Opérations nettes	Opérations nettes
		31/12/2025	Rétrocessions 31/12/2025	31/12/2025	31/12/2024
PRV1 Primes					
PRV11 Primes émises et acceptées	+	65 808 795	2 746 372	63 062 423	51 381 189
PRV2 Produits de placements					
PRV21 Revenus des placements	+	14 428 004	0	14 428 004	11 033 082
PRV22 Produits des autres placements	+				
		14 428 004	0	14 428 004	11 033 082
PRV23 Reprise de corrections de valeur sur placements	+				
PRV24 Profits provenant de la réalisation des placements et de change	+	219 550	0	219 550	220 488
		219 550	0	219 550	220 488
PRV4 Autres produits techniques	+				
CHV1 Charge de sinistres					
CHV11 Montants payés	-	21 607 513	-1 945 709	19 661 804	11 632 404
CHV12 Variation de la provision pour sinistres	./-	-1 857 660	-493 416	-2 351 076	5 625 473
		19 749 853	-2 439 125	17 310 728	17 257 877
CHV2 Variation des autres provisions techniques					
CHV21 Provision d'assurance vie	./-	28 067 933	0	28 067 933	21 630 094
		28 067 933	0	28 067 933	21 630 094
CHV3 Participation aux bénéfices et ristournes		1 623 798	0	1 623 798	506 780
CHV4 Frais d'exploitation					
CHV41 Frais d'acquisition	-	7 474 613	0	7 474 613	6 699 527
CHV42 Variation du montant des frais d'acquisition reportés	./-	0	0	0	0
CHV43 Frais d'administration	-	1 910 595	0	1 910 595	1 100 737
CHV44 Commissions reçues des réassureurs	+	0	1 207	1 207	50 024
		9 385 208	1 207	9 384 001	7 750 240
CHV5 Autres charges techniques	-	1 041 438	0	1 041 438	986 857
CHV9 Charges de placements					
CHV91 Charges de gestion des placements, y compris les charges d'intérêt	-	66 713	0	66 713	63 974
CHV92 Correction de valeur sur placements	-	0	0	0	0
CHV93 Pertes provenant de la réalisation des placements	-	0	0	0	0
		66 713	0	66 713	63 974
CHV10 Moins-values non réalisées sur placements	-	0	0	0	0
CHNT2 Produits de placements alloués, transférés à l'état de résultat	-	0	0	0	0
RTV Sous total (résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance vie)		20 521 406	306 040	20 215 366	14 438 937

L'état de résultat arrêté au 31/12/2025

(Chiffres arrondis en dinars)

			<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
RTNV	Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non-vie	.+/-	13 092 890	-133 141
RTV	Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance vie	.+/-	20 215 366	14 438 937
PRNT1	Produits des placements (assurance et/ou réassurance non-vie)			
PRNT11	Revenus des placements	+	89 136 854	88 785 947
PRNT12	Produits des autres placements	+	0	0
			89 136 854	88 785 947
PRNT13	Reprise de corrections de valeur sur placements	+	5 009 869	2 640 393
PRNT14	Profits provenant de la réalisation des placements	+	7 603 641	3 362 810
			12 613 510	6 003 203
CHNT1	Charges des placements (assurance et/ou réassurance non-vie)			
CHNT11	Charges de gestion des placements, y compris les charges d'intérêt	-	2 724 944	2 657 556
CHNT12	Correction de valeur sur placements	-	1 674 519	3 422 620
CHNT13	Pertes provenant de la réalisation des placements	-	438 138	632 264
			4 837 601	6 712 440
CHNT2	Produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non-vie	-	65 510 276	59 591 480
PRNT2	Autres produits non techniques	+	7 239 385	3 875 477
CHNT3	Autres charges non techniques	-	6 069 165	3 843 848
	Résultat provenant des activités ordinaires		65 880 963	42 822 655
CHNT4	Impôts sur le résultat	-	21 379 600	10 785 200
	Résultat provenant des activités ordinaires après impôts		44 501 363	32 037 455
PRNT4	Gains extraordinaires	+	0	0
CHNT5	Pertes extraordinaires	-	4 610 351	2 224 449
	Résultat extraordinaire		-4 610 351	-2 224 449
	Résultat net de l'exercice		39 891 012	29 813 006
CHNT6/PRNT5	Effet des modifications comptables (nets d'impôt)		0	0
	Résultat net de l'exercice après modifications comptables		39 891 012	29 813 006

TABLEAU DES ENGAGEMENTS RECUS ET DONNES

AU 31/12/2025

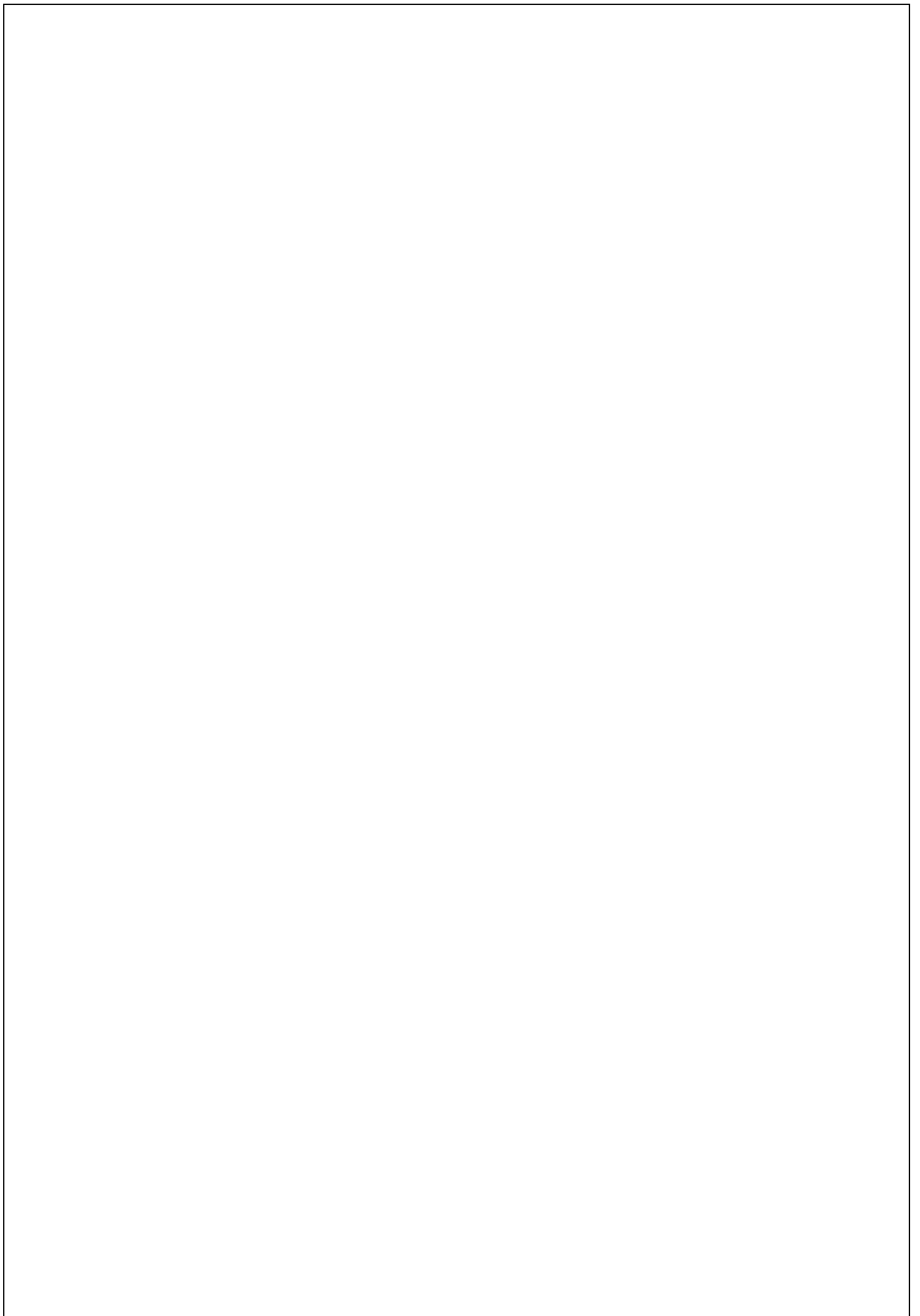
(Chiffres arrondis en dinars)

Désignation	Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
<u>Engagements reçus</u>		
Cautions reçues	3 456 452	3 462 852
Cautions agents généraux	4 491 500	4 346 000
TOTAL	7 947 952	7 808 852
<u>Engagements données</u>		
Cautions données	10 214 512	7 652 945
Titres et actifs acquis avec engagement de revente	332 800	332 800
Autres	55 000 000	40 000 000
TOTAL	65 547 312	47 985 745

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE AU 31/12/2025

(Chiffres arrondis en dinars)

Désignation	Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
Encaissements des primes reçues des assurés	450 799 307	453 747 035
	-310 600	-269 069
Sommes versées pour paiement des sinistres	969	685
Encaissements des primes reçues (acceptation)	0	179 805
Sommes versées pour paiement des sinistres (acceptation)	0	-1 554 480
Commissions versées sur les acceptations	0	-31 466
Décaissements des primes pour les cessions	-57 267 323	-35 261 099
Encaissements des sinistres pour les cessions	12 760 703	10 370 531
Commissions reçues sur les acceptations	13 565 076	7 684 798
Commissions versées aux intermédiaires	-44 818 719	-46 697 347
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	-50 813 402	-46 763 004
Variation des dépôts auprès des cédantes	0	0
Variation des espèces reçus des cessionnaires	-1 053 244	2 934 282
	-130 866	
Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers	886	-82 822 333
Encaissements liés à la cession de placements financiers	102 886 850	88 513 223
Taxes et impôts versés au trésor	-95 882 787	-89 132 206
Produits financiers reçus	110 075 132	102 098 042
Autres mouvements	73 067 108	-31 586 846
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	71 850 846	62 609 251
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-6 281 543	-2 882 831
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	0	27 887
Décaissements provenant de l'acquisition de terrains et constructions destinés à l'exploitation	0	0
Encaissements provenant de l'acquisition de terrains et constructions destinés à l'exploitation	0	10 000
Décaissements provenant de l'acquisition de placements auprès d'entreprises liés ou avec lien de participation	-26 626 650	-24 899 943
Encaissements provenant de la cession de placements auprès d'entreprises liés ou avec lien de participation	6 058 605	0
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	-26 849 588	-27 744 886
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Encaissements suite à l'émission d'actions	0	0
Dividendes et autres distributions	-19 785 381	-14 830 695
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement	-19 785 381	-14 830 695
Variation de trésorerie	25 215 877	20 033 670
Trésorerie au début de l'exercice	28 180 945	8 147 274
Trésorerie à la clôture de l'exercice	53 396 822	28 180 945



NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU
31/12/2025

1- PRESENTATION DE LA SOCIETE

- **Dénomination sociale** : Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances –STAR-
- **Date de constitution** : Décembre 1958
- **Capital social** : 50.000.015 TND composé de 10.000.003 actions de 5 TND chacune
- **Siège social** : 9 Rue de Palestine Cité des Affaires Kheireddine La Goulette
- **Forme juridique** : Société Anonyme faisant appel public à l'épargne
- **Activité** : Assurance et Réassurance toutes branches
- **Référence RNE** : 0002388V
- **Matricule fiscal** : 0002388V P M 000
- **E-mail**: star@star.com.tn Site web: www.star.com.tn
- **Effectif** : 528

2- FAITS MARQUANTS

1- Les faits saillants ayant marqué l'exercice 2025 :

- Le bilan au 31 Décembre 2025 totalise 1 661,613 MD contre 1 571,835 MD à fin décembre 2024 accusant ainsi une augmentation de 5,68%.
 - La situation au 31 Décembre 2025 dégage un bénéfice net d'impôt de 39,891 MD contre un bénéfice de 29,813 MD au 31 Décembre 2024 de l'exercice précédent.
 - Les primes acquises s'élèvent à 464,515 MD en 2025 contre 428,865 MD à fin 2024 soit une augmentation de 8,31%.
 - Les charges de sinistres (y compris les frais de gestion) s'élèvent à 326,206 MD contre 319,502 MD à fin 2024, soit une augmentation de 2,09 %.
 - Les provisions techniques nettes de recours s'élèvent à 1028,177 MD contre 981,457 MD à fin 2024 enregistrant une augmentation de 46,720 MD.
 - Les placements totalisent au 31 Décembre 2025 un montant net de 1169,481 MD contre 1112,770 MD à fin 2024 soit une augmentation de 5,1 %.
 - Les produits de placements nets totalisent au 31 décembre 2025 un montant de 111,493 MD contre 99,266 MD à fin 2024 soit une augmentation de 12,317%.
 - La mise en production d'un nouveau ERP comptable et financier (SAGE 1000).
 - La STAR a entamé en 2025 l'opération de la création d'une filiale spécialisée dans la commercialisation des produits vie.
-

2- L'augmentation du capital social

La Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances « STAR » a décidé de procéder à une opération de restructuration de son capital social afin d'anticiper l'entrée en vigueur du nouveau code des assurances, qui prévoit le relèvement du capital minimum des sociétés d'assurances multibranches à cinquante millions de dinars.

L'opération a été réalisée en deux étapes :

- Dans une première étape, la Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances « STAR » a procédé à un « split » de l'action par réduction de la valeur nominale de l'action de 10 TND à 5 TND. Cette opération doublera le nombre d'actions en circulation, passant de 2 307 693 à 4 615 386 actions, sans modification du capital social qui demeurera fixé à 23 076 930 TND.
- Dans une seconde étape, la société a réalisé une augmentation de capital par incorporation de réserves d'un montant de 26 923 085 TND, prélevé sur le compte des résultats reportés. Cette opération a donné lieu à l'émission gratuite de 5 384 617 actions nouvelles de 5 TND chacune, attribuées aux anciens actionnaires selon une parité de 7 actions nouvelles pour 6 actions anciennes.

À l'issue de ces opérations, le capital social de la STAR est porté à 50 000 015 TND, divisé en 10 000 003 actions de 5 TND chacune.

3- L'évolution de l'outil comptable

La clôture des comptes annuels est réalisée pour la première fois à l'aide du nouvel ERP Sage, déployé au sein de la Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances « STAR » au terme d'une période de test et de parallel run. L'implémentation de ce nouvel outil comptable se traduit notamment par l'évolution de certaines procédures de comptabilisation et des interfaces correspondantes, et l'adaptation du plan comptable.

Plusieurs postes des états financiers au 31 décembre 2025 ont été mouvementés en raison de la modification de certaines interfaces et modalités d'enregistrement comptables. C'est notamment le cas des postes suivants : créances, comptes d'attente, comptes bancaires. La compagnie a réalisé des travaux de réconciliation et de rapprochement sur ces postes en tout au long de l'année 2025, et plus particulièrement à l'approche de la clôture. Le montant des provisions sur les postes de bilan reflète l'application de sa politique comptable dans ce contexte.

3- NORMALISATION COMPTABLE

Les états financiers relatifs à la période allant du 1er janvier 2025 au 31 Décembre 2025, sont préparés par application de la loi 96-112 du 30 Décembre 1996 portant promulgation du système comptable des entreprises et conformément aux principes et méthodes comptables prévues par le décret 96-2459 portant promulgation du cadre conceptuel comptable.

L'évaluation, la comptabilisation et la présentation des divers postes des états financiers sont effectués conformément aux normes comptables sectorielles 26 ; 27 ; 28 ; 29 ; 30 et 31 relatives aux opérations

Spécifiques aux entreprises d'assurance et/ ou de réassurance (arrêté du ministre des Finances du 26 juin 2000).

4. **PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES**

Les méthodes comptables les plus significatives, retenues pour la préparation des comptes arrêtés au 31/12/2025, se résument comme suit :

4-1 Les Actifs incorporels et corporels d'exploitation :

Ces actifs sont inscrits à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition.

Ils font l'objet d'un amortissement linéaire sur la base des taux suivants :

Logiciels	33%
Matériels de Transport	20%
Matériels informatiques	15%
Mobiliers et Matériels de bureau	10%
Agence. Aménagement et Installations	10%

4-2 Placements :

a- Les placements immobiliers :

Les terrains et les constructions figurent pour leur valeur réévaluée en 2001, les constructions font l'objet d'un amortissement sur la durée de vie restante. Les parts dans les sociétés à objet foncier non cotées sont évaluées à leur coût d'acquisition.

A la date de l'arrêté des états financiers, il est procédé à l'évaluation :

- des terrains et des constructions à leur valeur comptable nette des amortissements (pour les biens amortissables),
- des parts dans les sociétés à objet foncier à leur valeur mathématique. Les moins-values par rapport à la valeur comptable font l'objet d'une provision pour dépréciation.

b- Placements financiers et placements dans les entreprises avec lien de participation :

b-1 Actions et autres titres à revenus variables :

Cette catégorie de placement comprend les titres dont le revenu dépend du résultat ou de l'un des éléments du résultat de l'émetteur. Ainsi sont considérées comme titres à revenus variables les actions ordinaires, les actions à dividende prioritaire sans droit de vote, les certificats d'investissements ainsi que les parts des organismes de placements collectifs.

Les actions et autres titres à revenus variables sont enregistrés à leurs coûts d'acquisition hors frais d'acquisition, impôts, droits et taxes récupérables, à l'exception des titres réévalués.

La valeur d'inventaire retenue pour chacune des catégories est la suivante :

- Actions cotées : Cours boursier du 31/12/2025
 - Actions non cotées : Valeur mathématique au 31/12/2024
 - Parts d'OPCVM : Valeur liquidative du 31 Décembre 2025
-

- Les moins-values font l'objet d'une dotation aux provisions inscrites en charges de l'exercice, les plus-values ne sont pas constatées.

b-2 Obligations et autres titres à revenu fixe :

Les obligations et titres à revenus fixes sont comptabilisés à leur prix d'acquisition hors frais accessoires sur achats et hors coupons courus à l'achat.

Lorsqu'un risque de recouvrement du principal et/ou des intérêts est constaté, une provision est constituée à due concurrence.

4-3 Créances :

Cette rubrique comporte les créances nées d'opérations d'assurance directe, les créances nées d'opérations de réassurance et les autres créances

- Les créances nées d'opération d'assurance directe enregistrent les créances sur les assurés et les intermédiaires d'assurance, les créances sur les co-assureurs, les primes à annuler, les primes acquises et non émises ainsi que les créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance.
- Les créances nées d'opération de réassurance enregistrent les créances sur les réassureurs et les cédantes.
- Les autres créances enregistrent les créances qui ne sont pas liées directement à l'activité d'assurance et /ou de réassurance tel est le cas des créances sur le personnel, l'Etat, les organismes sociaux et les collectivités publiques ainsi que les autres débiteurs divers.

4-4 Les provisions sur créances :

Les créances nées d'opérations d'assurance directe sont provisionnées conformément à la décision n° 01/2021 du premier décembre 2021 fixant la base et la méthode de calcul des provisions pour dépréciation des créances sur les assurés et les intermédiaires d'assurance :

* Les créances sur les assurés par ancienneté aux taux suivants :

2023 et antérieurs	100%
2024	20%
2025	0%.

* Les créances sur les intermédiaires sont provisionnées en totalité.

* Les créances contentieuses sont provisionnées en totalité.

* La provision des autres postes de créances est calculée au cas par cas en tenant compte de l'échéance de l'impayé, la qualité du créancier et de l'avancement de la procédure du contentieux le cas échéant.

4-5 Les primes acquises et non émises :

Elles sont afférentes à l'exercice 2025 mais n'ayant pu être émises. Elles sont estimées à partir des primes émises sur exercices antérieurs des cinq derniers exercices.

Les commissions relatives aux primes acquises et non émises sont constatées au 31/12/2025.

4-6 Les primes à annuler :

Les primes à annuler sont évaluées par référence à une méthode statistique conformément à la norme comptable n° 28.

4-7 Autres éléments d'actif :

Ce poste recense les liquidités et équivalents de liquidités, les charges reportées, les comptes de régularisation et les écarts de conversion.

4-8 Capitaux propres :

Les capitaux propres représentent les apports en capital, les réserves et primes liées au capital, les autres réserves, les résultats reportés ainsi que le résultat de la période.

4-9 Provisions Techniques :

L'évaluation des provisions techniques est déterminée selon les méthodes prévues par l'arrêté du ministre des Finances du 27-02-2001 fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation tel qu'il a été modifié par l'arrêté du ministre des Finances du 28 mars 2005.

Les provisions techniques portées au passif concernent les engagements de la société envers ses assurés, réassurance comprise. Les provisions techniques à la charge des réassureurs sont portées à l'actif du bilan.

a- Provisions pour primes non acquises :

Ces provisions sont destinées à constater pour l'ensemble des contrats en cours la part des primes émises et des primes restant à émettre se rapportant à la période comprise entre la date d'inventaire et la date de la prochaine échéance de prime. Ces provisions sont calculées séparément pour chaque contrat sur la base de la méthode du prorata- temporis.

Les provisions PNA afférentes aux primes RC décennales et les contrats pluriannuels font l'objet d'un traitement spécial.

En réassurance conventionnelle, la provision pour primes non acquises à la charge des réassureurs est calculée selon les méthodes stipulées dans les traités de réassurance.

En réassurance facultative, la provision est calculée au prorata- temporis.

La provision pour primes non acquises relative aux acceptations est calculée à partir des comptes envoyés par les cédantes.

Le contrôle des provisions PNA prorata-temporis et des dépôts de réassurance a été effectué conformément à l'article 15 du code des assurance

b- Provisions mathématique vie :

La provision mathématique d'assurance vie correspond à la différence à la date d'inventaire entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et les assurés.

c- Provisions pour sinistres à payer :

Les provisions pour sinistres à payer Auto, Incendie, A.R.D.S, Aviation et transport sont déterminées selon la méthode de l'inventaire permanent qui engendre une mise à jour permanente par les jeux des aggravations et des améliorations.

Les provisions pour sinistres à payer des branches groupe, vie et Accidents de travail sont évaluées dossier par dossier à la date d'arrêté comptable.

La provision pour sinistres à payer automobile dégâts matériels, est calculée suivant les cadences de règlements observées dans l'entreprise au cours des exercices antérieurs, le coût moyen et le dossier par dossier, l'évaluation la plus élevée est retenue.

La provision pour sinistres à payer des diverses branches tient compte également des sinistres survenus mais non déclarés à la date de clôture du bilan (IBNR) et des chargements pour frais de gestion.

Les provisions pour sinistres à payer sont présentées au passif après déduction des prévisions de sauvetages et recours à encaisser.

La provision pour sinistre à payer à la charge des réassureurs est calculée par application des traités de réassurance.

La provision pour sinistre à payer relative aux acceptations est estimée par référence aux comptes envoyés par les cédantes.

d- Provisions mathématiques des rentes :

Les provisions mathématiques des rentes correspondent à la valeur actuelle des montants qui seront versés, sous forme de rentes et accessoires de rentes. Son montant est majoré de 5% à titre de chargement de gestion.

e- Provisions pour participation aux bénéfices et Ristournes :

La provision pour participation aux bénéfices et ristournes comprend les montants destinés aux assurés ou aux bénéficiaires de contrats d'assurance sous la forme de participation aux bénéfices et ristournes dans la mesure où ces derniers n'ont pas été crédités aux assurés.

Le montant de la participation aux bénéfices est évalué selon les engagements contractuels de la société.

Le montant des ristournes est évalué par référence à une méthode statistique.

f- Provisions pour risques en cours :

Cette provision représente les montants à provisionner en supplément des primes non acquises pour couvrir les risques à assumer.

Elle est destinée à couvrir la charge des sinistres et des frais afférents aux contrats d'assurance en cours susceptibles de se produire postérieurement à la date d'inventaire dans la mesure où cette charge n'est pas couverte par la provision pour primes non acquises.

g- *Provisions pour égalisation* :

Cette provision permet d'égaliser les fluctuations de sinistres pour les années à venir.

4-10 Les revenus :

Les revenus sont constitués par les produits provenant des activités techniques et financières.

Les primes souscrites par les assurés sont constatées à leur émission et font l'objet d'une régularisation en fin d'exercice pour la partie non courue.

4-11 Les charges par destination :

Les charges de fonctionnement sont considérées comme des charges techniques qui contribuent à la formation du résultat technique.

Ces charges comptabilisées initialement dans les comptes de la classe 9 sont réparties suivant les destinations suivantes :

- Frais de règlement de sinistres
- Frais d'acquisition
- Frais d'administration
- Frais de gestion des placements
- Autres charges techniques.

Le déversement des charges par nature se base sur des clés fondées sur des critères qualitatifs, objectifs appropriés et contrôlables et les principales clés de répartition sont les suivantes : l'effectif, la masse salariale, primes émises, primes encaissées, ...

4-12 Affectation des produits nets des placements :

Les produits nets de placements incluent les charges et produits des placements, les frais généraux affectés aux placements, les profits et pertes de change, les dotations aux amortissements des immeubles de placement, les provisions pour dépréciation des titres et leurs reprises, les plus ou moins-values de cession des titres.

Ils sont répartis entre les états techniques non-vie et vie et l'état de résultat.

Les produits nets vie sont relatifs aux actifs affectés à l'activité vie selon l'opération du cantonnement.

Le reste des produits nets est réparti entre l'état technique non-vie et l'état de résultat au prorata des provisions techniques non-vie et des capitaux propres.

4-13 Méthode de comptabilisation de l'impôt sur les bénéfices :

La Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances « STAR » applique la méthode de l'impôt exigible pour la comptabilisation l'impôt sur les bénéfices.

4-14 L'état de flux de trésorerie :

La méthode adoptée pour la présentation de l'état des flux de trésorerie est la méthode directe (méthode de référence) qui consiste à fournir des informations sur les principales catégories de rentrées et de sorties de fonds et ce, par un système de recensement individuel par flux.

Les encaissements et les décaissements de fonds de l'exercice sont classés en activité d'exploitation, d'investissement et de financement.

La trésorerie se compose des avoirs en dinars et en devises auprès des banques, du Centre des chèques Postaux et de la caisse.

Les encaissements des primes reçus des assurés sont présentés nets de ristournes et de la quote-part des Co-assureurs.

Les sommes versées pour paiement des sinistres sont présentés nets de la quote-part des Co-assureurs.

Les décaissements ou encaissements liés aux opérations d'acquisition ou de cessions de placements financiers enregistrent les flux de trésorerie compensés des opérations de souscription et de cession des bons de trésor, des bons de trésor assimilables et des placements en devises.

4-15 L'état des engagements hors bilan :

Le tableau des engagements reçus et donnés est présenté conformément à la norme NC26 § 47, la société ne présente aucun engagement à l'égard des dirigeants.

5- COMPARABILITE DES COMPTES :

Les méthodes d'évaluation adoptées pour l'arrêté des comptes de 2025 n'ont pas connu de changement par rapport à celles retenues pour l'arrêté des comptes de 2024.

6-CONTROLE INTERNE :

Le système de contrôle interne mis en place par la société permet de réaliser les objectifs suivants :

- Maîtrise des activités et des opérations,
- Présentation des informations conformes aux caractéristiques qualitatives définies dans le cadre conceptuel de la comptabilité financière,
- Conformité aux lois, réglementation et directives de la direction générale et du comité permanent d'audit.

Le système de contrôle interne est assuré par :

- La division d'audit interne qui a pour mission de procéder à l'examen et à l'évaluation du caractère suffisant et de l'efficacité du système de contrôle interne ainsi qu'à la proposition de recommandation pour son amélioration.
- Le département conformité assurera la mise en œuvre d'une veille normative et réglementaire sur les activités d'assurance, la formalisation et la mise à jour périodique de la politique de conformité de la compagnie et l'évaluation du risque de non-conformité.
- Le département risque management et sécurité ayant pour mission de contribuer à préserver la valeur et la réputation de la société en analysant, quantifiant et prévenant les risques qu'elle peut encourir du fait de ses activités, et en mettant en place les moyens de couverture de ces risques.
- Le département actuariat qui a pour mission de contribuer à l'équilibre technique des portefeuilles en analysant leur rentabilité et en déterminant, par des études actuarielles, les orientations de la politique de surveillance, les barèmes de tarification.

7-LES COMITES SPECIAUX ET ROLES DE CHAQUE COMITE :

- **Comité de réflexion sur la stratégie commune** : composé de membres du Conseil d'Administration, ce comité examine les sujets relatifs à la stratégie, la planification et les objectifs de la société et leur suivi.
- **Comité permanent d'audit** : composé des membres parmi les administrateurs et la division d'audit interne, le comité veille au respect de la mise en place des systèmes de contrôle interne performant de nature à promouvoir l'efficacité, la protection des actifs, la fiabilité de l'information financière et le respect des dispositions légales et réglementations. Il assure le suivi des travaux des organes de contrôle et propose la nomination des commissaires aux comptes.
- **Comité financier de pilotage** : composé de membres du Conseil d'Administration et des responsables de la division financière, le comité arrête la politique de placement et examine les opportunités offertes sur le marché.
- **Comité de gestion des risques** : composé de membres du Conseil d'Administration et des responsables de la division gestion des risques, le comité arrête la stratégie de gestion des risques, analyse l'exposition de la société aux risques et présente les procédures correctives pour la maîtrise de ces risques.
- **Comité de nominations et de rémunérations** : composé de membres du Conseil d'Administration et des responsables de la division des ressources humaines, le comité est chargé de mettre en place une politique de nomination, rémunération, recrutement et remplacement des dirigeants et cadres supérieurs.

8 -NOTE SUR LES PASSIFS EVENTUELS :

La Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances « STAR » traite actuellement un volume important de dossiers juridiques non techniques, auxquels le département juridique de la compagnie assure un suivi régulier.

L'impact financier de ces affaires est évalué à chaque arrêté selon les informations disponibles, puis inscrit dans les comptes de la société par des provisions pour risques et charges.

Selon les informations disponibles à ce jour, il est improbable que la majorité des dossiers entraînent une incidence financière nettement supérieure à la provision enregistrée au 31 décembre 2025.

Pour le reste des affaires, l'impact ne peut pas être raisonnablement estimé compte tenu des délais inhérents au déroulement des procédures judiciaires.

9 -EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE :

Aucun événement important n'est survenu après la clôture de l'exercice.

10- Note ESG – Intégration des enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance

La Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances « STAR » intègre les enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) dans ses activités et son dispositif de pilotage. Elle publie annuellement un rapport RSE, en conformité avec le Guide du reportings ESG de la BVMT. La présente note est élaborée conformément aux exigences du communiqué du CMF publié le 25 décembre 2025 ainsi que du cadre conceptuel de la comptabilité tel que prévu par le décret n°96-2459 du 30 décembre 1996.

1. Démarche et stratégie ESG

La Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances « STAR » a engagé une démarche structurée visant à intégrer progressivement les enjeux de durabilité dans ses activités, en cohérence avec ses missions, son modèle économique et les attentes de ses parties prenantes.

Cette démarche repose notamment sur :

- L'amélioration continue des pratiques sociales et de gestion du capital humain ;
- L'intégration progressive des considérations de durabilité dans les décisions d'investissement et de gestion ;
- L'identification et la maîtrise des risques ESG susceptibles d'avoir un impact financier à court et moyen terme.

La stratégie ESG s'inscrit dans une logique d'amélioration continue et vise à renforcer la résilience de l'entreprise face aux évolutions réglementaires, économiques et sociétales.

2. Analyse de matérialité et parties prenantes

Dans le cadre de sa démarche de durabilité, la Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances « STAR » a réalisé une analyse de matérialité accompagnée d'une cartographie de ses principales parties prenantes.

Cette démarche permet d'identifier et de hiérarchiser les enjeux ESG jugés prioritaires pour l'entreprise et pour ses parties prenantes (collaborateurs, clients, actionnaires, partenaires, autorités de régulation, société civile).

Les résultats de cette analyse contribuent à orienter les priorités du reportings ESG et à structurer les informations publiées, dans un souci d'alignement progressif avec les référentiels internationaux de reportings extra-financier.

3. Gouvernance ESG

La démarche RSE est désormais transversale à l'ensemble des activités de La Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances « STAR ».

Une gouvernance dédiée a été mise en place afin d'assurer le pilotage et la coordination des sujets ESG. Celle-ci repose notamment sur :

- L'implication de la Direction Générale dans le suivi des enjeux de durabilité ;
- La mise en place d'un Comité RSE rattaché au Comité de Gestion des Risques (CGR) ;
- La coordination entre les principales fonctions de l'entreprise (finance, ressources humaines, opérations, conformité).

Un pilote RSE a également été désigné afin d'assurer l'harmonisation des actions engagées, de veiller à la cohérence des initiatives avec les priorités ESG de l'entreprise et de faciliter la coordination opérationnelle entre les différentes entités.

1. Exposition aux risques et enjeux prioritaires identifiés

En tant que compagnie d'assurance opérant en Tunisie, La Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances « STAR » est exposée à certains risques liés aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance, et notamment :

- Les effets du changement climatique sur la fréquence et la sévérité des phénomènes climatiques, pouvant avoir des répercussions sur la sinistralité des affaires en portefeuille, en dommages aux biens et en assurances de responsabilité, mais également de façon plus indirecte en assurances de personnes,
 - Au-delà de l'impact sur les clients en portefeuille, le risque physique ainsi que le risque de transition peuvent affecter le portefeuille de placements de l'entreprise,
 - En matière de gouvernance, la gestion de données sensibles des assurés expose l'entreprise à des risques notamment vis-à-vis des menaces cyber
-

Dans ce contexte, La Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances « STAR » maintien des dispositifs de pilotage et de surveillance adaptés. La compagnie veillera à identifier et analyser l'impact des risques ESG sur les postes des états financiers au 31 décembre, en particulier les placements et l'évaluation des provisions techniques ainsi que les autres passifs.

Sur la base de l'approche RSE/ESG de STAR, la compagnie a mené une analyse de matérialité et défini une série d'enjeux jugés essentiels pour sa stratégie durable, son impact et ses parties prenantes :

- Promouvoir l'éthique des affaires
- Assurer la santé et la qualité de vie au travail
- Minimiser l'impact environnemental
- Créer une expérience client qui prévient et accompagne autant qu'elle assure
- Promouvoir l'investissement dans des projets responsables
- Promouvoir la santé publique et la maîtrise des risques de santé
- Promouvoir l'inclusion sociale par des offres d'assurances accessibles et solidaires

Plusieurs opportunités ont également été identifiées, notamment :

- L'amélioration de la performance opérationnelle grâce à certaines initiatives ESG ;
- Le renforcement de l'attractivité de l'entreprise en tant qu'employeur ;
- L'optimisation de certains coûts à moyen terme, notamment à travers des initiatives liées à l'efficacité énergétique et à l'optimisation des ressources.

2. Indicateurs ESG :

Dans le cadre du suivi de sa démarche ESG, La Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances « STAR » procède au calcul d'indicateurs ESG liés à l'environnement, au social, à la gouvernance, à l'éthique... les principaux indicateurs retenus se présentent comme suit :

- Indicateurs environnementaux :

INDICATEUR	Valeur
Impressions papier	150 972 papiers gagnés / Réduction de 14% Nbre total de papier en 2024 : 1 073 066 feuilles Nbre total de papier en 2025 : 922 094 feuilles
Défi feuille free (économie de papier)	12 589 feuilles économisées
Eau Consommée : % d'évolution de consommation 2025 VS 2024	Siège : augmentation de 2.12%
Electricité Consommée : % d'évolution de consommation 2025 VS 2024	Siège : Réduction de 11.61%
Total déchets collectés	2,75 tonnes de déchets collectés.
Déchets recyclés	2475 Kg de déchets recyclés, CO2 évité : 3451 kg. Taux de recyclage : 90%
Installation panneaux photovoltaïques	182 panneaux installés Production photovoltaïque annuelle Totale : 179 088 kWh Taux de couverture : 37 % Gain sur Facture annuelle actuelle : 84 607 ,000 DT Economie de CO2 sur 20 Ans : 1647 Tonnes de CO2

- Indicateurs sociaux :

INDICATEUR	Valeur
Nombre d'heures de formation	9234 H (vs. 6 600H en 2024)
Accès à la formation	Un taux de pénétration atteignant 63 % en progression par rapport à l'année précédente.
% Homme/femme	53 F % et 47 %H

3. Plan d'action et perspectives

La Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances « STAR » poursuit ses efforts visant à renforcer progressivement la structuration et la qualité de sa communication relative aux enjeux et à sa stratégie ESG. Le dispositif de reportings continuera d'évoluer afin de tenir compte des exigences réglementaires applicables ainsi que des standards internationaux en matière de transparence extra-financière.

11-NOTES SUR LE BILAN (les chiffres sont exprimés en DT : Dinars Tunisiens)

I-NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN

❖ AC1 - Actifs incorporels

Les actifs incorporels totalisent au 31 décembre 2025 une valeur comptable nette de 10 464 360 dinars contre 8 844 062 dinars au 31 décembre 2024. Le détail de ce poste se présente comme suit :

Libellés	Valeur Brute au 31/12/2025	Amortissements au 31/12/2025	Valeur Nette au 31/12/2025	Valeur Nette au 31/12/2024
Droit au bail	41 000	41 000	0	0
Logiciels	29 563 800	19 099 440	10 464 360	8 844 062
Autres actifs	103 251	103 251	0	0
TOTAL	29 708 051	19 243 691	10 464 360	8 844 062

❖ AC2- Actifs corporels d'Exploitation

Les actifs corporels totalisent au 31 décembre 2025 une valeur comptable nette de 5 870 679 dinars contre 4 222 248 dinars au 31 décembre 2024. Le détail de ce poste se présente comme suit :

Libellés	Valeur Brute au 31/12/2025	Amortissements au 31/12/2025	Valeur Nette au 31/12/2025	Valeur Nette au 31/12/2024
Matériels de transport	66 000	66 000	0	0
MMB	3 782 445	3 450 317	332 128	407 162
AAI	11 943 921	9 628 057	2 315 864	2 342 795
Matériels Informatique	11 349 758	8 127 071	3 222 687	1 472 292
TOTAL	27 142 124	21 271 445	5 870 679	4 222 248

❖ AC3 - Placements

AC31- Placements Immobiliers

Les placements immobiliers totalisent au 31 décembre 2025 une valeur comptable nette de 53 803 749 dinars contre 54 136 575 dinars au 31 décembre 2024. Le détail de ce poste se présente comme suit :

Libellés	Valeur Brute au 31/12/2025	Amortissements au 31/12/2025	Valeur Nette au 31/12/2025	Valeur Nette au 31/12/2024
Terrains	8 411 208	0	8 411 208	8 411 208
Constructions	14 101 739	6 580 838	7 520 901	7 853 727
Parts dans les sociétés à objet foncier	37 889 940	18 300	37 871 640	37 871 640
TOTAL	60 402 887	6 599 138	53 803 749	54 136 575

AC32- Placements dans les entreprises avec lien de participation

Ce poste présente un solde net de 199 945 015 dinars au 31 décembre 2025 contre 169 663 864 dinars au 31 décembre 2024 qui se détaille comme suit :

Libellés	31/12/2025	31/12/2024
Actions Cotées	72 301 393	72 770 573
Actions OPCVM	87 143 948	60 667 425
Actions Non Cotées	10 021 240	10 021 240
Titres Participatifs	53 000 000	53 000 000
Valeur brute	222 466 581	196 459 238
Provisions	22 521 566	26 795 374
Valeur nette	199 945 015	169 663 864

AC33- Placements Financiers

AC331- Actions et autres titres à revenus variables :

Ce poste présente un solde net de 51 758 207 dinars au 31 décembre 2025 contre 35 259 353 dinars au 31 décembre 2024 qui se détaille comme suit :

Libellés	31/12/2025	31/12/2024
Actions Cotées	11 641 404	11 641 416
Actions OPCVM	42 980 829	26 959 453
Actions Non Cotées	2 520 666	2 519 166
Actions étrangères	957 274	957 274
Valeur brute	58 100 173	42 077 309
Provisions Actions	6 341 966	6 817 956
Valeur nette	51 758 207	35 259 353

AC332- Obligations et autres titres à revenus fixes :

Ce poste présente un solde net de 830 679 000 dinars au 31 décembre 2025 contre 824 169 700 dinars au 31 décembre 2024 qui se détaille comme suit :

Libellés	31/12/2025	31/12/2024
Emprunts obligataires	318 210 502	318 701 202
Emprunts indivis	150 000	150 000
Placements bons de trésor	260 500 000	300 500 000
Placements BTA	252 469 000	205 469 000
Valeur brute	831 329 502	824 820 202
Provisions obligations	650 502	650 502
Valeur nette	830 679 000	824 169 700

AC334 - Prêts

La rubrique « Prêts » présente un solde net de 15 264 066 dinars au 31 décembre 2025 contre 15 269 349 dinars au 31 décembre 2024 qui se détaille comme suit :

Libellés	31/12/2025	31/12/2024
Prêts au personnel	14 398 173	14 639 994
Prêts sur police vie	894 869	658 331
Valeur brute	15 293 042	15 298 324
Provisions	28 976	28 976
Valeur nette	15 264 066	15 269 348

AC336- Autres placements

La rubrique « Autres placements » présente un solde net de 13 789 406 dinars au 31 décembre 2025 contre 9 604 697 dinars au 31 décembre 2024 qui se détaille comme suit :

Libellés	31/12/2025	31/12/2024
Dépôt auprès de la TGT	15 544 425	10 346 106
Placements en devises	0	0
Autres dépôts	396 789	266 316
Valeur brute	15 941 216	10 612 422
Provisions	2 151 810	1 007 724
Valeur nette	13 789 406	9 604 698

AC34- Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes

Cette rubrique englobe les dépôts prélevés à l'encontre de la STAR par les compagnies cédantes sur les affaires acceptées.

Libellés	31/12/2025	31/12/2024
Dépôts en garantie des PPNA	1 734 505	1 890 533
Dépôts en garantie des PSAP	2 637 915	2 776 425
TOTAL	4 372 420	4 666 959

❖ AC5 - Parts des réassureurs dans les provisions techniques :

Ce poste présente un solde au bilan de 95 417 079 dinars au 31 décembre 2025 contre 94 158 378 dinars au 31 décembre 2024.

Ce montant représente la quote-part des réserves techniques mise à la charge des réassureurs. Le détail de ce poste par nature de réserves se présente comme suit :

Libellés	31/12/2025	31/12/2024
Provision pour primes non acquises	12 168 264	12 618 499
Provision pour sinistres vie	1 066 134	572 719
Provision pour sinistres non-vie	79 681 397	78 171 670
Prov. pour part. des assurés aux bénéfices	2 501 284	2 795 490
TOTAL	95 417 079	94 158 378

❖ **AC6 – Créances**

Libellés	Valeur Brute au 31/12/2025	Provision	Montant net au 31/12/2025	Montant net au 31/12/2024
AC61 Créances nées d'opérations d'assurances directe				
AC611 Primes acquises et non émises	18 048 227	0	18 048 227	19 225 180
Primes acquises et non émises brutes	23 584 794	0	23 584 794	23 963 391
Primes à annuler	-5 536 567	0	-5 536 567	-4 738 211
AC612 Créances nées d'opérations d'assurance direct	200 803 028	62 185 309	138 617 719	118 470 391
Créances sur les assurés et sur intermédiaires	160 806 400	25 449 614	135 356 786	113 007 114
Créances contentieuses	22 389 460	20 557 190	1 832 270	1 696 214
Autres créances	17 607 168	16 178 505	1 428 663	3 767 063
AC613 Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurances	40 279 956	9 446 427	30 832 629	42 623 970
Total	259 130 311	71 631 736	187 498 575	180 319 541
AC62 Créances nées d'opérations de réassurance				
Rétrocessionnaires	3 358 831	59 117	3 299 714	116 520
Cédants	180 440	1 349 813	-1 169 372	2 003 281
Cessionnaires	8 638 940	5 264 154	3 374 786	3 142 452
TOTAL	12 178 211	6 673 984	5 505 127	5 262 253
AC63 autres créances				
Personnel	943 363	116 048	827 315	1 797 538
État, Orga, sécurité sociale	60 170 365	0	60 170 365	63 057 490
Autres débiteurs divers	7 441 564	2 427 488	5 014 076	3 102 378
Total	68 555 292	2 543 536	66 011 756	67 957 406
Total General	339 863 814	80 848 356	259 015 458	253 539 200

❖ **AC7–Autres éléments d'actif**

AC71 Avoirs en banque, CCP et Caisse :

Cette rubrique totalise au 31 Décembre 2025 une valeur comptable de 52 226 765 dinars contre 27 692 820 dinars au 31 Décembre 2024 et se détaille comme suit :

Libellés	31/12/2025	31/12/2024
Avoirs en banque	53 348 096	27 973 960
CCP	43 450	203 165
Caisse	5 276	3 820
TOTAL	53 396 822	28 180 945
Provisions	1 170 057	488 125
Valeur nette	52 226 765	27 692 820

AC 72 Charges reportées

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2025 une valeur comptable de 25 682 110 dinars contre 20 434 444 dinars au 31 décembre 2024.

Libellés	31/12/2025	31/12/2024
Frais d'acquisition reportés	25 682 110	20 434 444
TOTAL	25 682 110	20 434 444

AC 73 Comptes de régularisation Actif

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2025 une valeur de 41 391 396 dinars contre 48 195 349 dinars au 31 décembre 2024 et se détaille comme suit :

Libellés	31/12/2025	31/12/2024
AC731 Intérêts et loyers acquis non échus	39 513 237	46 436 016
AC732 Estimation de réassurance	108 862	403 447
AC733 Autres comptes de régularisation	1 769 297	1 355 886
Charges constatées d'avance	1 082 571	625 140
Autres produits à recevoir	18 734	24 000
Commissions à recevoir	667 992	706 747
TOTAL	41 391 396	48 195 349

II -NOTES SUR LES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS DU BILAN

❖ CP- Capitaux propres

Les mouvements sur les capitaux propres de la société se détaillent comme suit :

	Capitaux propres 2024 avant affectation	Augmentation de capital	Affectations et imputations	Dividendes	Résultat 2025	CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2025
Capital Social	23 076 930	26 923 085				50 000 015
Primes liées au capital	126 623 070					126 623 070
Réserves Légales	2 307 693					2 307 693
Autres réserves	45 589 055		742 600			46 331 655
Résultats reportés	202 487 989	-26 923 085	28 813 006	-19 377 698		185 000 212
Résultat décembre 2024	29 813 006		-29 813 006			0
Résultat décembre 2025					39 891 012	39 891 012
TOTAL	429 897 743	0	-257 400	-19 377 698	39 891 012	450 153 657

Le bénéfice distribuable est constitué du résultat comptable net majoré des résultats reportés après déduction des réserves prévues par les textes législatifs spéciaux et les réserves statutaires

Le capital social a été augmenté de 26 923 085 dinars à la suite de l'augmentation par incorporation des réserves prélevée sur les résultats reportés.

❖ PA2-Provision pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges s'élèvent au 31 décembre 2025 à 16 393 384 dinars et représentent des provisions pour risque fiscal, provision pour litiges et une provision pour indemnité de départ à la retraite.

Le montant de la provision pour indemnité au 31 décembre 2025 est de 967 104 dinars compte tenu des provisions mathématiques et des provisions pour PB comptabilisées sur ce contrat

❖ PA3- Provisions techniques brutes

Les provisions techniques brutes s'élèvent au 31 décembre 2025 à 1 028 177 875 dinars contre 981 457 298 dinars au 31 décembre 2024 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	Variation 2025	Variation 2024
Prov.pour primes non acquises	128 489 131	110 249 254	18 239 877	2 344 465
Prov.Mathématiques Vie	138 870 787	111 141 143	27 729 644	21 032 590
Prov.pour Sinistres à Payer Vie	29 103 310	30 960 970	-1 857 660	5 515 070
Prov.pour Sinistres à Payer non-Vie	707 140 390	696 829 163	10 311 227	11 155 549
Prov.Mathématiques des Rentes	7 404 367	8 131 533	-727 166	-497 970
Prov.p/ Part.des Ass.aux Bénéfices Vie	3 398 853	1 775 055	1 623 798	506 780
Prov.p/ Part.des Ass.aux Bénéfices et aux ristournes non-Vie	12 465 136	10 903 669	1 561 467	-541 117
Prov pour Egalisation décès	935 793	597 504	398 289	597 504
Prov pour risques en cours	370 108	10 869 007	-10 498 899	-3 286 246
TOTAL	1 028 177 875	981 457 298	46 720 577	36 826 625

❖ **PA5 Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires**

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2025 une valeur comptable de 30 879 797 dinars contre 31 306 592 dinars au 31 décembre 2024 et se détaille comme suit :

Libellés	31/12/2025	31/12/2024
Dépôts en garantie des PPNA	6 345 163	6 452 786
Dépôts en garantie des PSAP	24 534 634	24 853 806
TOTAL	30 879 797	31 306 592

❖ **PA6 Autres dettes**

Les autres dettes totalisent au 31 décembre 2025 une valeur comptable de 98 762 671 dinars contre de 81 954 580 dinars 31 décembre 2024. Le détail de ce poste se présente comme suit :

PA61- Dettes nées d'opérations d'assurance directe

Désignation	31/12/2025	31/12/2024
Siège, agents d'assurances et succursales	25 810 774	21 621 559
Autres Crédoeurs	262 843	3 939 916
TOTAL	26 073 617	25 561 475

PA62- Dettes nées d'opérations de réassurance

Désignation	31/12/2025	31/12/2024
Rétrocessionnaires	350 108	344 040
Cédants	2 123 585	2 287 398
TOTAL	16 824 154	17 511 469

PA63- Autres dettes

Désignation	31/12/2025	31/12/2024
Dépôts et cautionnements reçus	5 766 246	5 892 625
Personnel	2 133 622	10 397 388
Etat , Organisme de sécurité sociale	10 829 914	10 733 873
Autres Crédeurs divers	37 135 118	11 857 750
TOTAL	55 864 900	38 881 636

❖ PA7 Autres passifs**PA71- Comptes de régularisation Passif****PA710- Report des commissions reçues des réassureurs :**

Ce poste présente un solde de 2 514 605 dinars au 31 décembre 2025.

Ce poste représente la part des commissions reçues des réassureurs qui doit être reportée aux exercices ultérieurs. Cette commission à reporter est évaluée en appliquant au montant des commissions reçues le taux des provisions pour primes non acquises sur les primes cédées par catégorie d'assurance.

PA712- Autres comptes de régularisation passif :

Ce poste présente un solde de 31 277 447 dinars au 31 décembre 2025 contre 25 459 425 dinars au 31 décembre 2024 qui se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024
Charges à payer (*)	20 779 797	12 967 423
Produits perçus ou comptabilisés d'avance	92 543	92 543
Intérêts de retard des traites	415 449	416 372
Intérêts sur les cautions	700 256	584 272
Différence sur les prix de remboursements à percevoir	9 289 402	11 398 815
TOTAL	31 277 447	25 459 425

(*) Les charges à payer relatives aux dépenses du personnel sont imputées en 2025 au compte de régularisation « charges à payer

12 -NOTES SUR LES ETATS DE RESULTAT (les chiffres sont exprimés en DT : Dinars Tunisiens)

1-Primes émises et acceptées

Les primes émises et acceptées nettes des cessions et rétrocessions des branches vie et non vie de la STAR ont atteint 430 060 101 dinars en 2025 contre 382 272 404 dinars en 2024, soit une augmentation de 47 787 697 dinars.

Libellés		Opérations brutes 31/12/2025	Cessions 2025	Opérations nettes au 31/12/2025	Opérations nettes au 31/12/2024
Primes émises non-vie	PRNV1	416 946 271	49 948 593	366 997 678	330 891 215
					51 381 189
Primes émises vie	PRV1	65 808 795	2 746 372	63 062 423	
Total		482 755 066	52 694 965	430 060 101	382 272 404

2 – Charges de sinistres

Les charges de sinistres nettes des cessions et rétrocession des branches vie et non vie se sont élevées à 315 305 287 dinars en 2025 contre 312 891 750 dinars en 2024 enregistrant une augmentation de 2 413 537 dinars qui se détaille comme suit :

Libellés		Opérations brutes 31/12/2025	Cessions 2025	Opérations nettes au 31/12/2025	Opérations nettes au 31/12/2024
<u>Non vie</u>					
Montants payés	CHNV11	296 145 172	-6 952 113	289 193 059	282 745 828
Variation de la PSAP	CHNV12	10 311 227	-1 509 727	8 801 500	12 888 045
Total non-vie		306 456 399	-8 461 840	297 994 559	295 633 873
<u>Vie</u>					
Montants payés Cession vie	CHV11	21 607 513	-1 945 709	19 661 804	11 632 404
Variation de la PSAP Cession vie	CHV12	-1 857 660	-493 416	-2 351 076	5 625 473
Total vie		19 749 853	-2 439 125	17 310 728	17 257 877
Total général		326 206 252	-10 900 965	315 305 287	312 891 750

3-Variation des autres provisions techniques

Cette rubrique totalise au en 2025 une valeur comptable de 16 841 869 dinars contre 17 845 878 dinars au en 2024 et se détaille comme suit :

Libellés		31/12/2025	31/12/2024
<u>Non vie</u>			
var. Provisions mathématiques rentes		-727 166	-497 970
var. Provisions pour risques en cours		-10 498 898	- 3 286 246
Total non-vie	CHNV2	-11 226 064	-3 784 216
<u>Vie</u>			
var. Provisions mathématiques		28 067 933	21 032 590
var. Provision égalisation		0	597 504
Total vie	CHV2	28 067 933	21 630 094
Total général		16 841 869	17 845 878

4-Participations aux bénéfiques et ristournes

Cette rubrique présente au en 2025 un solde net de cession pour les branches vie et non vie de 7 726 131 dinars contre 6 321 889 dinars au en 2024 et se détaille comme suit :

Libellés		Opérations brutes 31/12/2025	Cessions 2025	Opérations nettes au 31/12/2025	Opérations nettes au 31/12/2024
<u>Non vie</u>					
Participations aux bénéfiques payés		5 328 519	-371 483	5 700 002	4 609 898
Ristournes		373 690	0	373 690	1746 328
Provisions pour participation aux bénéfiques		8 139	0	8 139	-198 449
Provisions pour ristournes		20 502	0	20 502	-342 667
Total non-vie	CHNV3	5 730 850	-371 483	6 102 333	5 815 110
<u>Vie</u>					
Participations aux bénéfiques payés		0	0	0	0
Provisions pour participation aux bénéfiques		1 623 798	0	1 623 798	506 780
Total vie	CHV3	1 623 798	0	1 623 798	506 780
Total général		7 354 648	-371 483	7 726 131	6 321 889

5-Frais d'exploitation

Les frais d'exploitation totalisent un montant pour les branches vie et non vie de 102 133 605 dinars au en 2025 contre 83 698 293 dinars au en 2024 et se détaillent comme suit :

Libellés		31/12/2025	31/12/2024
<u>Non vie</u>			
Frais d'acquisition	-	75 311 110	61 249 238
Var.des frais d'acquisition reportés	-	5 247 667	1 019 500
Frais d'administration	-	35 038 038	26 368 280
Commissions reçues des réassureurs	+	12 351 878	11 049 965
Total non-vie	CHNV4	92 749 603	75 948 053
<u>Vie</u>			
Frais d'acquisition	-	7 474 613	6 699 527
Frais d'administration	-	1 910 595	1 100 737
Commissions reçues des réassureurs Vie	+	1 206	50 024
Total vie	CHV4	9 384 002	7 750 240
Total Général		102 133 605	83 698 293

6-Autres charges techniques

Les autres charges techniques totalisent un montant pour les branches vie et non vie de 16 614 086 dinars en 2025 contre 15 780 471 dinars en 2024 et se détaillent comme suit :

Libellés		31/12/2025	31/12/2024
<u>Non vie</u>			
Autres charges techniques	-	15 572 648	14 793 614
Total non-vie	CHNV5	15 572 648	14 793 614
<u>Vie</u>			
Autres charges techniques	-	1 041 438	986 857
Total vie	CHV5	1 041 438	986 857
Total Général		16 614 086	15 780 471

7-Autres Produits techniques

Les autres produits techniques totalisent un montant de 468 127 dinars pour les branches vie et non vie de dinars au en 2025 contre 380 700 en 2024 et se détaillent comme suit :

Libellés		31/12/2025	31/12/2024
<u>Non vie</u>			
Produits techniques	PRNV2	468 127	380 700
<u>Vie</u>			
Produits techniques	PRV4	0	0
Total		468 127	380 700

8-Produits et charges des placements

Les produits des placements nets des charges totalisent un montant de 111 493 605 dinars en 2025 contre 99 266 305 dinars en 2024 et se détaillent comme suit :

Désignation		31/12/2025	31/12/2024
<i>Produits des placements</i>			
Revenus des placements		103 564	99 819
	PRNT13 + PRV23	859	028
Revenus des placements immobiliers		1 172 205	406 475
Revenus des obligations et autres titres à revenus fixes		77 879 096	80 731
Revenus des participations		17 931 669	14 107
			429
Autres revenus		6 581 889	4 573 580
Reprise de corrections de valeurs sur placements	PRNT13 + PRV23	5 009 869	2 640 393
Profits provenant de la réalisation des placements	PRNT14 + PRV24	7 823 191	3 583 298
TOTAL		116 397	106 042
		919	719
<i>Charges des placements</i>			
Charges de gestion des placements	CHNT11	+	2 791 657
	CHV91		2 721 530
Corrections de valeurs sur placements	CHNT12	+	1 674 519
	CHV92		3 422 620
Pertes provenant de la réalisation des placements	CHNT13	+	438 138
	CHV93		632 264
TOTAL		4 904 314	6 776 413
Revenus nets		111 493	99 266
		605	305

9-Frais Généraux par nature

Les frais généraux totalisent un montant 111 623 356 dinars au en 2025 contre 100 869 363 dinars au en 2024 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024
Charges de personnel		
Salaires et compléments de salaires	48 369 716	46 212 172
Charges sociales	18 822 786	17 532 140
Autres charges	1 988 859	1 944 322
Total charges de personnel	69 181 361	65 688 635
Impôts et taxes	16 685 861	11 717 681
Autres charges	25 756 134	23 463 047
Total des charges par nature	111 623 356	100 869 363

10- Charges de commissions

Le montant des commissions servies aux Intermédiaires s'élevant à 51 338 874 dinars en 2025 contre 44 039 370 en 2024.

Désignation	31/12/2025	31/12/2024
Commissions des agents d'assurances, courtiers et bancassurances	51 338 874	44 039 370

11- Dotations aux amortissements et aux provisions

Les dotations aux amortissements et aux provisions des créances totalisent un montant de 9 805 575 dinars en 2025 contre 1 927 273 dinars en 2024 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024
Dotations aux amortissements	3 068 795	2 705 201
Dotations aux provisions des créances	8 539 072	3 042 436
Reprises des provisions des créances	-1 802 292	-3 820 364
TOTAL	9 805 575	1 927 273

12- Ventilation par destination des frais généraux et des dotations

La réglementation impose d'affecter aux comptes techniques les frais généraux, les commissions, les frais de gestion des placements ainsi que les dotations aux amortissements et aux provisions. Ces derniers sont repartis par des clés dans les destinations suivantes :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024
Total des charges affectées au compte technique Vie	11 963 815	10 383 641
Total des charges affectées au compte technique Non-Vie	157 911 150	134 007 993
Frais de gestion des placements	1 397 752	1 340 465
Total des charges non techniques	1 495 089	1 103 906
TOTAL	172 767 806	146 836 005

13- Passage du résultat comptable au résultat fiscal

Résultat comptable		61 270 612
Réintégrations		24 569 832
Déductions	-	24 127 501
Résultat fiscal		61 712 943
Impôt sur les sociétés (40%)	-	21 379 600
Résultat Net au 31/12/2025		39 891 012

14-Ventilation des éléments extraordinaires et non techniques

1- Les produits non techniques se détaillent comme suit :

Désignation	Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
Profits exceptionnels et sur exercices antérieurs	3 347 968	374 935
Reprise sur provision pour risques et charges	3 543 265	3 047 424
Produits nets de cession	0	44 154
Autres produits	348 150	408 964
TOTAL	7 239 383	3 875 477

2- Les charges non techniques se détaillent comme suit :

Désignation	Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
Dotation provision pour risques et charges	4 302 167	2 454 816
Autres charges non techniques	1 495 089	1 103 906
Rémunérations des cautions	271 910	285 126
TOTAL	6 069 166	3 843 848

3- Les pertes extraordinaires : ce poste enregistre un montant 4 610 351 dinars qui représente la contribution de solidarité sociale et la taxe conjoncturelle au profit du budget de l'Etat payées au titre de l'exercice 2025.

13 -NOTES SUR L'ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

La trésorerie a atteint au 31 décembre 2025 un montant de 53 396 822 dinars contre 28 180 945 dinars au 31 décembre 2024, soit une variation positive de 25 215 877 dinars.

Cette variation positive de trésorerie résulte principalement des flux de trésorerie liés à des activités d'exploitation.

Les activités d'exploitation ont dégagé au cours de l'exercice 2025, un flux de trésorerie net positif de 71 850 846 dinars contre un flux de trésorerie positif de de 62 609 251 dinars en 2024.

Les activités d'investissement ont dégagé au cours de l'exercice 2025, un flux de trésorerie net négatif de 26 849 588 dinars provenant, d'une part l'acquisition des immobilisations corporelles et incorporelles pour 6 281 543 dinars, et d'autre part de l'acquisition des titres de participation pour 26 626 650 dinars et de la cession des actions pour 6 258 605 dinars.

L'activité de financement a dégagé, au cours de l'exercice 2025, un flux de trésorerie négatif de 19 785 381 dinars provenant de la distribution des dividendes.

14 - NOTE SUR PARTIES LIEES

La STAR a signé, en 2021, trois conventions de détachement de personnel afin travailler pour le compte de La « Lyre Immobilière » moyennant une indemnité mensuelle qui sera refacturée par la STAR à la fin de chaque trimestre.

La STAR assure à « La Lyre Immobilière » l'assistance permanente par le biais de sa Direction Générale et des services centraux qui lui sont rattachés et supporte des charges communes à l'ensemble des sociétés qu'elle contrôle et convient d'encadrer la répartition des charges conformément aux dispositions conventionnelles.

Le montant refacturé par la STAR au titre de l'exercice 2024 est de l'ordre de 408 324 dinars.

En 2022 la STAR a participé à l'augmentation du capital de sa filiale la « Lyre Immobilière » d'une valeur de 10 923 865.dinars par apport en nature de l'immeuble de Montplaisir et du terrain du Charguia.

En 2022 la STAR a souscrit des titres participatifs au profit de la société « Lyre Immobilière » d'une valeur de 53 000 000.dinars remboursables après dix-sept ans et rémunérés à un taux fixe annuel de 0,5% majoré d'un taux variable de 5% de l'excédent brut d'exploitation positif.

En 2023 la STAR a participé à l'augmentation du capital de sa filiale la « Lyre Immobilière » d'une valeur de 5 363 510 dinars par apport en nature de l'immeuble de Garibaldi.

La STAR a signé, en 2023 une convention de location d'un immeuble avec La « Lyre Immobilière afin de l'utiliser comme son nouveau siège pour une période de dix ans.

La STAR a conclu, en 2023 un contrat de location des voitures de tourisme avec La « Lyre Immobilière » afin de lui mettre à sa disposition trois voitures pour une période de 5 ans.

En 2024 la STAR a participé à l'augmentation du capital de sa filiale la « Lyre Immobilière » d'une valeur de 1 284 000 dinars par apport en nature du terrain Rue Ghandi.

La STAR a conclu, en 2024 une convention de détachement de personnel afin travailler pour le compte de l'Institut Africain des Assurances moyennant une indemnité mensuelle qui sera refacturée par la STAR à la fin de chaque mois.

ANNEXES

(Les chiffres exprimés en Dinars Tunisiens)

Annexe 8 : Mouvements ayant affecté les éléments de l'actif

Désignation :	Valeur brute				Amortissements et provisions								V.C.N. à la clôture
	Ouverture	Acquisitions	Cessions	Clôture	Ouverture		Augmentations		Diminutions		Clôture		
					Amorts	Provisions	Amorts	Provisions	Amorts	Provisions	Amorts	Provisions	
1. Actifs incorporels	26 312 155	3 395 896	0	29 708 051	17 468 093	0	1 775 599	0	0	0	19 243 692	0	10 464 360
Logiciels	26 167 904	3 395 896	0	29 563 800	17 323 842	0	1 775 599	0	0	0	19 099 441	0	10 464 360
Droit au bail	41 000	0	0	41 000	41 000	0	0	0	0	0	41 000	0	0
Autres immobilisations incorporel	103 251	0	0	103 251	103 251	0	0	0	0	0	103 251	0	0
	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
2. Actifs corporels d'exploitation	24 256 477	2 885 647	0	27 142 124	20 034 228	0	1 237 217	0	0	0	21 271 445	0	5 870 679
Matériel de transport	66 000	0	0	66 000	66 000	0	0	0	0	0	66 000	0	0
Mobilier et Matériel de bureau	3 745 120	37 325	0	3 782 445	3 337 958	0	112 359	0	0	0	3 450 317	0	332 128
Matériel informatique	8 965 873	2 383 884	0	11 349 757	7 493 582	0	633 490	0	0	0	8 127 072	0	3 222 685
Installations, agencements et aménagements	11 479 484	464 438	0	11 943 922	9 136 688	0	491 368	0	0	0	9 628 056	0	2 315 866
	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
3. Placements	256 878 336	32 066 075	6 074 943	282 869 468	6 264 226	26 813 673	325 935	243 918	9 323	4 517 726	6 580 838	22 539 866	253 748 765
Terrains et immeubles bâtis d'exploitation et hors exploitation	22 529 161	0	16 214	22 512 947	6 264 226	0	325 935	0	9 323	0	6 580 838	0	15 932 109
Participations aux société objet foncier	37 889 940	0	0	37 889 940	0	18 300	0	0	0	0	0	18 300	37 871 640
Placements dans les entreprises avec un lien de participation	196 459 238	32 066 075	6 058 731	222 466 581	0	26 795 373	0	243 918	0	4 517 726	0	22 521 566	199 945 015
	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres placements financiers	892 808 259	223 744 365	195 888 690	920 663 933	0	8 505 159	0	1 154 080	0	485 984	0	9 173 254	911 490 679
Actions, autres titres à revenu var.	42 077 310	27 690 935	11 668 072	58 100 173	0	6 817 957	0	9 993	0	485 984	0	6 341 966	51 758 206
Obligations et autres titres à revenu fixe	824 820 202	183 932 000	177 422 700	831 329 502	0	650 502	0	0	0	0	0	650 502	830 679 000
Prêts au Personnel	15 298 326	4 095 443	4 100 727	15 293 043	0	28 976	0	0	0	0	0	28 976	15 264 067
Autres prêts	10 612 421	8 025 986	2 697 191	15 941 216	0	1 007 724	0	1 144 086	0	0	0	2 151 810	13 789 406
Créances pour espèces déposées	4 666 959	0	294 539	4 372 420	0	0	0	0	0	0	0	0	4 372 420
TOTAL :	1 204 922 186	262 091 982	202 258 173	1 264 755 996	43 766 546	35 318 832	3 338 751	1 397 998	9 323	5 003 710	47 095 974	31 713 120	1 185 946 902

Annexe n° 9 : État récapitulatif des placements au 31/12/2025

(Exprimé en dinar tunisien)

	Valeur brute	Valeur nette	Juste valeur
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	60 402 887	53 803 749	88 017 925
Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	97 441 976	70 660 243	226 219 839
Parts d'OPCVM	130 124 777	128 042 979	137 277 755
Obligations et autres titres à revenu fixe	831 329 502	830 679 000	830 679 000
Prêts au personnel	15 293 042	15 264 066	15 264 066
Dépôts auprès des entreprises cédantes	4 372 420	4 372 420	4 372 420
Autres	68 810 741	66 658 930	66 658 930
Total	1 207 775 345	1 169 481 387	1 368 489 936

Annexe N°10 : État des règlements et des provisions pour sinistres à payer

ANNEE D'INVENTAIRE 2023	<i>Exercice de survenance</i>				
	2021	2022	2023	2024	2025
Règlements cumulés	168 986 719	158 287 602	121 377 240		
Provisions pour sinistres	76 132 729	146 776 291	207 979 965		
Total charges des sinistres	231 674 428	247 494 617	311 926 308		
Primes acquises	332 397 831	342 864 068	350 521 237		
% Sinistres /primes acquises	74%	89%	94%		

ANNEE D'INVENTAIRE 2024	<i>Exercice de survenance</i>				
	2021	2022	2023	2024	2025
Règlements cumulés	185 541 157	189 510 707	170 822 439	125 813 777	
Provisions pour sinistres	60 557 229	107 760 339	121 736 980	193 129 150	
Total charges des sinistres	246 098 386	297 271 046	292 559 420	318 942 927	
Primes acquises	332 397 831	342 864 068	350 521 237	374 430 627	
% Sinistres /primes acquises	74%	87%	83%	85%	

ANNEE D'INVENTAIRE 2025	<i>Exercice de survenance</i>				
	2021	2022	2023	2024	2025
Règlements cumulés	192 437 638	207 835 830	194 595 313	189 238 514	134 973 980
Provisions pour sinistres	41 372 622	80 709 571	89 532 281	110 724 650	195 943 781
Total charges des sinistres	233 810 260	288 545 401	284 127 594	299 963 164	330 917 761
Primes acquises	332 397 831	342 864 068	350 521 237	374 430 627	398 706 394
% Sinistres /primes acquises	70%	84%	81%	80%	83%

Annexe N°11 : Ventilation des charges et des produits des placements

Désignation	Revenus et frais financiers concernant les placements dans des entreprises avec lien de participation	Autres revenus et frais financiers	Total
Revenus des placements immobiliers	0	1 172 205	1 172 205
Revenus des participations	16 180 531	1 751 137	17 931 669
Revenus des autres placements	0	77 879 096	77 879 096
Autres revenus financiers	0	6 581 889	6 581 889
Total produits des placements	16 180 531	87 384 327	103 564 858
Intérêts	0	1 114 087	1 114 087
Frais externes et internes	0	279 819	279 819
Autres frais	0	1 397 752	1 397 752
Total charges des placements	0	2 791 657	2 791 656

Annexe N° 12 : Résultat technique de la catégorie d'Assurance Vie au 31/12/2025

(Exprimé en dinar tunisien)

CATEGORIES	Vie	Décès	Mixte	Acceptation	Total
Primes émises	32 465 786	32 563 713	779 296	0	65 808 795
Charges de prestations	-5 043 696	-13 669 066	-1 037 091		-19 749 853
Charges des provisions d'assurance vie et des autres provisions techniques	-28 724 953	803 244	-146 224	0	-28 067 933
Solde de Souscription	-1 302 863	19 697 891	-404 019	0	17 991 009
Frais d'acquisition	-3 710 482	-3 441 884	-322 247	0	-7 474 613
Autres charges de gestion nettes	-1 465 423	-1 359 342	-127 269	0	-2 952 034
Charges d'acquisition et de gestion nettes	-5 175 905	-4 801 226	-449 516	0	-10 426 647
Produits nets de placements	6 086 021	7 970 906	523 915	0	14 580 842
Participation aux résultats	-1 603 428		-20 370		-1 623 798
Solde Financier	4 482 593	7 970 906	503 545	0	12 957 044
Part réassureurs /rétrocessionnaires dans					
Les primes cédées	0	-2 746 372	0	0	-2 746 372
Les prestations payés	0	2 439 125	0	0	2 439 125
Les charges de provi. pour prestations	0	0	0	0	0
la participation aux résultats	0	0	0	0	0
Commissions reçues des réassureurs /rétrocessionnaires	0	1 206	0	0	1 206
Solde de réassurance / rétrocession		-306 041	0	0	-306 041
Résultat technique	-1 996 175	22 561 530	-349 990	41 936 988	20 215 366
Informations complémentaires					
Montant des rachats	4 928 729	9 938	937 502	0	5 876 169
Intérêts techniques bruts de l'exercice	0	0	0	0	0
Provisions techniques brutes à la clôture	72 396 172	93 649 106	6 262 120	1 345	172 308 743
Provisions techniques brutes à l'ouverture	42 124 080	96 233 835	6 115 412	1 345	144 474 672

Annexe N° 13 : Résultat technique de la catégorie d'Assurance Non-Vie au 31/12/2025

(Exprimé en dinars tunisien)

CATEGORIES	GROUPE	A. TRAVAIL	INCENDIE	Risques divers	TRANSPORT	AVIATION	AUTO	Acceptation	Total
PRIMES ACQUISES	136 725 009	0	14 119 987	24 418 140	10 204 652	5 139 377	205 734 593	2 364 636	398 706 394
Primes émises	136 846 427	0	14 465 236	27 674 666	10 148 234	4 542 137	221 060 965	2 208 606	416 946 271
Variation des primes non acquises	-121 418	0	-345 249	-3 256 526	56 418	597 240	-15 326 373	156 030	-18 239 877
CHARGES DE PRESTATION	-123 005 185	-968 409	-7 292 849	-21 432 849	-2 762 095	-467 490	-138 172 041	-1 129 417	-295 230 335
Prestations et frais payés	-121 984 123	-1 739 429	-8 540 517	-11 856 503	-1 482 752	-517 473	-148 749 522	-1 274 853	-296 145 172
Charges des provisions pour prestations diverses	-1 021 062	771 020	1 247 668	-9 576 346	-1 279 343	49 983	10 577 481	145 436	914 837
Solde de souscription	13 719 824	-968 409	6 827 138	2 985 291	7 442 557	4 671 887	67 562 551	1 235 219	103 476 058
Frais d'acquisition	-18 423 121	0	-3 314 841	-5 335 822	-1 698 999	-346 791	-40 765 831	-178 037	-70 063 442
Autres charges de gestion nettes	-10 368 028	-350 632	-3 912 364	-5 040 518	-1 766 673	-594 370	-27 230 419	-879 556	-50 142 560
Charges d'acquisition et de gestion nettes	-28 791 149	-350 632	-7 227 205	-10 376 340	-3 465 672	-941 161	-67 996 250	-1 057 593	-120 206 002
Produits nets placements	2 085 824	715 118	1 743 512	5 314 092	2 680 480	454 783	52 155 977	360 490	65 510 276
Participation aux résultats et ristournes	-1 656 155	0	-673 201	-382 210	-745 836	7 221	-2 280 669	0	-5 730 850
Solde Financier	429 669	715 118	1 070 311	4 931 882	1 934 644	462 004	49 875 308	360 490	59 779 426
Part réassureurs/rétrocessionnaires dans :									
Les primes acquises	-229 956	0	-12 132 317	-12 155 485	-7 150 164	-4 956 758	-13 375 022	-399 126	-50 398 828
Les prestations payées	32 038	17 392	4 579 707	2 186 971	6 315	86 948	42 743	0	6 952 114
Les charges de prov. pour prestations	0	-10 480	-1 766 702	-6 952 113	330 316	-126 244	806 097	0	1 509 728
la participation aux résultats	0	0	401 752	-1 509 727	104 447	0	0	0	-371 484
Commissions reçues des réassureurs/rétrocessionnaires	50 590	0	2 981 603	1 922 637	1 670 824	418 109	5 308 115	0	12 351 878
Solde réassurance/rétrocession	-147 328	6 912	-5 935 957	-6 646 819	-5 038 262	-4 577 947	-7 218 067	-399 126	-29 956 593
Résultat technique	-14 788 984	-597 011	-5 265 713	-9 105 986	873 269	-385 216	42 223 540	138 990	13 092 890
Informations complémentaires		29 956 593		59 612 431					
Provisions pour primes non acquises clôture	725 303	0	5 904 982	11 141 492	1 959 515	3 327 449	103 695 886	1 734 504	128 489 131
Provisions pour primes non acquises Réouverture	603 885	0	5 559 734	7 884 967	2 015 933	3 924 689	88 369 512	1 890 534	110 249 254
Provisions pour sinistres à payer clôture	22 242 792	1 444 512	13 406 378	62 855 011	31 741 002	2 214 063	570 466 819	2 769 812	707 140 390
Provisions pour sinistres à payer Réouverture	21 228 039	1 488 366	14 654 045	52 583 865	30 461 660	2 264 046	571 233 894	2 915 248	696 829 163

**Annexe N° 14 : Tableau récapitulatif des éléments constitutifs de la participation des assurés aux résultats techniques et financiers
(Exprimé en dinars tunisien)**

Année d'inventaire	Exercice				
	2021	2022	2023	2024	2025
Participation aux résultats	81 982	356 740	667 948	506 780	1 623 798
Participation attribuée et payée	0	0	0	0	0
Variation Prov. Participation bénéfice	81 982	356 740	667 948	506 780	1 623 798
Provisions mathématiques moyennes	63 617 483	72 702 706	83 629 100	100 624 848	125 005 965

Annexe 15 : Tableau de raccordement du Résultat technique de la catégorie Vie au 31/12/2025

(Exprimé en Dinars tunisiens)

		Total
Primes Acquisées	PRV1 _1°Colonne	65 808 795
Charges de prestations	CHV1 _1°Colonne	(19 849 853)
Charges des provisions d'assurance Vie et des autres provisions techniques	CHV2 _1°Colonne	(28 067 933)
Solde de souscription		17 991 009
Frais d'acquisition	CHV41+CHV42 PRV4-	(7 474 613)
Autres charges de gestion nettes	CHV43+CHV5	(2 952 033)
Charges d'acquisition et de gestion nettes		(10 426 646)
Produits alloués, transférés à l'état de résultat non technique	PRV2-CHV9	14 580 841
Participation aux résultats	CHV3 _1°Colonne	(1 623 798)
Solde Financier		12 957 043
Part des réassureurs dans les primes acquises	PRV11 _ 2°Colonne	-2 746 372
Part des réassureurs dans les prestations payées	CHV11_ 2°Colonne	1 945 709
Part des réassureurs dans les charges de provisions	CHV21_ 2°Colonne	493 415
Part des réassureurs dans les participations aux résultats	CHV3 _ 2°Colonne CHV44_	0
Commissions reçues des réassureurs	2°Colonne	1 206
Solde de réassurance		(306 040)
Résultat technique		20 215 366
Informations complémentaires		29 956 593
Montant des rachats		5 876 169
Intérêts technique bruts de l'exercice		172 308 743
Provisions techniques brutes à la clôture		144 474 672
Provisions techniques brutes à l'ouverture		144 474 672

Annexe n°16 : Tableau de raccordement du Résultat technique de la catégorie Non-Vie au 31/12/2025

(Exprimé en Dinars tunisiens)

		Total
Primes Acquisées		398 706 394
Primes émises	PRNV11_1°Colonne	416 946 271
Variation des primes non acquises	PRNV12	(18 239 877)
Charges de prestations		(295 230 335)
Prestations et frais payés	CHNV11_1°Colonne	(296 145 172)
Charges des provisions pour prestations diverses	CHNV12+CHNV2+CHNV6_1°Colonne	914 837
Solde de souscription		103 476 059
Frais d'acquisition	CHNV41+CHNV42	(70 063 443)
Autres charges de gestion nettes	CHNV43+CHNV5-PRNV2	(50 142 559)
Charges d'acquisition et de gestion nettes		(120 206 002)
Produits nets des placements	PRNT3	65 510 276
Participations aux résultats	CHNV3	(5 730 850)
Solde Financier		59 779 426
Part des réassureurs dans les primes acquises	PRNV11+PRNV12 _ 2°Colonne	50 398 828
Part des réassureurs dans les prestations payées	CHNV11 _ 2°Colonne	(6 952 113)
Part des réassureurs dans les charges de provisions	CHNV12 _ 2°Colonne	(1 509 727)
Part des réassureurs dans les autres provisions techniques		
Part des réassureurs dans la participation aux résultats	CHNV3 _ 2°Colonne	(371 483)
Commissions reçues des réassureurs	CHNV44 _ 2°Colonne	12 351 878
Solde de réassurance		29 956 593
Résultat technique		13 092 890
Informations complémentaires		
Provisions pour Primes non Acquisées clôture		128 489 131
Provisions pour Primes non Acquisées Réouverture		110 249 254
Provisions pour Sinistres à Payer Clôture		707 140 390
Provisions pour Sinistres à Payer Réouverture		696 829 163
Autres provisions techniques clôture		20 239 611
Autres provisions techniques Réouverture		29 904 208

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
États financiers - Exercice clos le 31 décembre 2025
Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances « STAR »

Mesdames et messieurs les actionnaires de la Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances « STAR »

I- Rapport sur l'audit des états financiers

1. Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre Assemblée Générale ordinaire, nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances « STAR », qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2025, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de **450 153 657 TND**, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à **39 891 012 TND**.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2025 ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Observations

Nous attirons l'attention sur :

- a. **La note aux états financiers « 2.3 - L'évolution de l'outil comptable »** qui précise que la société effectue actuellement des travaux d'apurement des suspens liés à la migration vers l'ERP comptable Sage, opérationnel depuis le 1^{er} janvier 2025.
- b. **La note aux états financiers « 8 - Note sur les passifs éventuels »** qui mentionne que la société traite actuellement un volume important de dossiers juridiques non techniques, auxquels le département juridique de la compagnie assure un suivi régulier. L'impact financier de ces affaires est évalué selon les informations disponibles à la date de l'arrêté des comptes.
- c. **La nouvelle note aux états financiers « 10 - Note ESG - Intégration des enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance »**, qui présente et explicite les informations relatives aux aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance, conformément au communiqué publié par le Conseil du Marché Financier en date du 13 février 2026.
- d. **Le fait que la société a reçu une notification d'un contrôle social**, en date du 18 mai 2026, portant sur les différentes cotisations et obligations sociales auxquelles elle est soumise et couvrant la période allant du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2025. Les travaux du dit contrôle social étant en cours, son impact sur les états financiers arrêtés au 31 décembre 2025, ne peut être raisonnablement mesuré.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

4. Questions clés d'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons estimé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

a. Évaluation des provisions techniques

Description du point clé de l'audit

Au 31 décembre 2025, les provisions techniques brutes totalisent un montant de de 1 028 177 875 TND au regard d'un total bilan de 1 661 612 773 TND, ce qui représente 62% de ce dernier.

La composition détaillée de ces provisions est présentée au niveau de la note « PA3- Provisions Techniques brutes ».

Nous avons considéré que la comptabilisation de ces provisions est un point clé de l'audit en raison de leur importance significative par rapport au total bilan de la compagnie, de leur évaluation, le plus souvent basée sur des hypothèses, des estimations ou des appréciations comme indiqué dans la note « 4.9 Provisions Techniques » des états financiers et de l'influence qu'ils peuvent représenter dans l'appréciation du respect des deux ratios réglementaires de la Compagnie.

Réponses d'audit apportées

Notre approche d'audit a été basée sur les informations qui nous ont été communiquées par la Direction et nécessaires pour la prise de connaissance et l'évaluation des procédures mises en place par la Compagnie pour l'évaluation et la présentation des provisions techniques.

Dans de ce cadre, nos travaux ont consisté à :

- Évaluer le contrôle interne régissant le processus d'estimation des provisions techniques afin de s'assurer de la bonne conception et l'efficacité opérationnelle des contrôles clés.
- Apprécier le respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la Compagnie en matière des provisions techniques notamment l'arrêté du Ministre de Finance du 27 février 2001, fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation tel qu'il a été modifié par l'arrêté du Ministre des Finances du 28 mars 2005 et aux dispositions de la NCT 29 « Les provisions techniques dans les entreprises d'assurances et / ou de réassurance ».
- Apprécier le caractère raisonnable et approprié des hypothèses retenues par la Compagnie pour l'évaluation de ses engagements futurs.
- Faire appel à un actuair inscrit sur le registre tenu par la Fédération Tunisienne des Sociétés d'Assurances ayant fait l'objet d'une acceptation préalable par le CGA afin d'évaluer les provisions techniques non-vie et vie de la Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances « STAR ».
- S'assurer de l'exhaustivité et de l'exactitude des provisions techniques ainsi que le bien fondé des méthodes d'évaluation appliquées par la compagnie, moyennant, entre autres, le recours aux travaux d'un actuair.
- Analyser les tendances et corroborer les estimations moyennant le rapprochement entre les estimations historiques et les réalisations de la compagnie.

Par ailleurs, nous avons également apprécié le caractère approprié des informations présentées dans les notes aux états financiers « PA3 Provisions techniques brutes » et « 4.9 Provisions techniques » relatives à la composition des provisions techniques et les modalités de leur évaluation.

b. Évaluation des Placements

Description du point clé de l'audit

Du fait de l'inversion de leur cycle de production, les Compagnies d'assurance sont tenues d'estimer les engagements contractuels qu'elles seront amenées à honorer et constituer des provisions techniques à due concurrence. À ce titre, les Compagnies d'assurance doivent constituer des placements pour un montant au moins égal aux provisions techniques.

Les placements sont évalués conformément à l'arrêté du ministre des Finances du 28 mars 2005, modifiant l'arrêté du ministre des Finances du 27 Février 2001 fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation et comme décrit dans la note aux états financiers « 4-2 Placements ».

Au 31 décembre 2025, l'encours des placements s'élève à un montant brut de 1 207 905 821 TND, les amortissements et les provisions y relatifs s'élèvent à 38 293 958 TND, soit un montant net de 1 169 611 863 TND, représentant 70% du total bilan.

Compte tenu de l'importance des placements par rapport au total bilan de la Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances « STAR », nous avons considéré l'évaluation des placements comme une question clé dans notre audit.

Réponses d'audit apportées

L'essentiel de nos travaux d'audit des placements financiers a consisté en la mise en œuvre des diligences suivantes :

- L'évaluation du contrôle interne régissant le processus d'évaluation des placements financiers afin de s'assurer de la bonne conception et l'efficacité opérationnelle des contrôles clés.
- La vérification de la prise en compte et de l'évaluation des placements conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre des finances du 27 Février 2001, fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation tel qu'il a été modifié par l'arrêté du Ministre des Finances du 28 Mars 2005 et aux dispositions de la NC 31 « Les placements dans les entreprises d'assurance et / ou de réassurance ».
- L'examen des informations données par la Direction sur l'activité et les perspectives envisageables ainsi que les critères et les hypothèses retenues pour déterminer les valeurs d'usage des différents titres de participations et les provisions qui en résultent.

Les questions clés de l'audit ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

5. Rapport du Conseil d'Administration

La responsabilité du rapport du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

6. Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'États financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

7. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des États financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation ;

Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport ;

- Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- Rapport relatif aux autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

4. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne support de l'établissement des états financiers. À ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que de la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombe à la Direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la société.

5. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimé nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances « STAR » avec la réglementation en vigueur.

6. Autres obligations légales et réglementaires

En application des dispositions de l'article 270 du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à une révélation au procureur de la république du tribunal de première instance de Tunis 1, en date du 02 Juin 2026.

Tunis, le 17 juin 2026

Les commissaires aux comptes

ECC MAZARS

Conseil Audit Formation

Mohamed Hédi KAMMOUN

Abir MATMTI

**II- RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX
COMPTES SUR LES CONVENTIONS
REGLEMENTEES**

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

États financiers - Exercice clos le 31 décembre 2025

Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances « STAR »

Mesdames et messieurs les actionnaires de la

Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances « STAR »

En application des dispositions de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A. Convention et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants) :

Le Conseil d'Administration de la Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances « STAR », réuni le 12 décembre 2025, a autorisé la souscription à un emprunt obligataire qui sera émis par sa filiale « La Lyre Immobilière » pour un montant de 10 000 000 TND. Selon les caractéristiques de cet emprunt, il portera sur 100 000 obligations d'une valeur nominale unitaire de 100 TND, émises au pair au prix de 100 TND chacune, avec un taux d'intérêt annuel fixe de 9 %. La date de jouissance correspondra à la date de clôture de la souscription et du versement, au plus tard le 14 avril 2026. La durée de l'emprunt sera de 10 ans à compter de la date de clôture de la souscription, tandis que la période de souscription s'étalera du 1^{er} avril 2026 au 14 avril 2026.

Cette convention, autorisée par le Conseil d'Administration en date du 12 décembre 2025, a été portée à notre connaissance postérieurement à cette date. Elle a fait l'objet d'un rapport spécial destiné à l'AGO qui se tiendra le 23 juin 2026.

La convention susvisée produira ses effets à compter de l'exercice 2026.

B. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

En application de l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie durant l'exercice en cours :

- La Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances « STAR » a conclu, en 2006, avec La Société Tunisienne de Banque - STB -, une convention ayant pour objet la réalisation des services financiers des titres émis et à émettre par la STAR et l'accomplissement des formalités relatives aux modifications apportées au capital social de la STAR.

La charge constatée en 2025 au titre de cette convention s'élève à 11 000 TND hors taxes.

- La STAR a conclu une convention de bancassurance avec la Société Tunisienne de Banque (STB). Au titre de l'exercice 2025, cette convention a généré des primes nettes de 12 577 058 TND et des charges de commissions de 4 621 049 TND hors taxes.
- Groupama Assurances Mutuelles participe aux traités « incendie » de la STAR avec une part de 20% et ce, aux mêmes conditions financières que les autres réassureurs suiveurs. Il est à signaler que Groupama Assurances Mutuelles, société mère de Groupama Holding Filiales et Participations, a intégré le programme de réassurance conventionnelle de la STAR à partir du 1^{er} janvier 2019 en tant que suiveur

Le détail des principales composantes des comptes techniques de Groupama Assurances Mutuelles établi en 2025 se présente comme suit :

- Les primes cédées s'élèvent à 2 089 281 TND,
- La part des réassureurs dans les règlements des sinistres s'élève à 949 277 TND,
- Les commissions reçues s'élèvent à 691 994 TND.

Par ailleurs, le compte courant réassureur « GROUPAMA » présente un solde comptable créditeur de 300 183 TND à la date du 31 décembre 2025.

- La Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances « STAR » a conclu, en 2023, un contrat de location portant sur un immeuble dénommé « Lyre One », sis rue de Palestine, Cité des Affaires Kheireddine La Goulette, auprès de sa filiale « La Lyre Immobilière », en vue de son exploitation en tant que nouveau siège social.

Le contrat de location prend effet à compter du 1^{er} septembre 2023 pour une durée de dix ans, moyennant un loyer annuel de 3 028 000 TND hors taxes, assorti d'une augmentation automatique de 5% par an.

Cette opération a été autorisée par le Conseil d'Administration en date du 25 août 2023.

Le montant total facturé à la société STAR en 2025 au titre de cette convention s'élève à 3 219 143 TND hors taxes. Ce montant a été entièrement réglé en 2025.

- La location par la STAR de trois voitures de tourisme auprès de la société « La Lyre Immobilière » pour un montant total mensuel de 3 900 TND hors taxes. Le contrat de location permet à « La Lyre Immobilière » de mettre à la disposition de la STAR trois voitures pour une période de cinq ans.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration en date 10 mars 2023.

Le montant total facturé à la société STAR en 2025 dans le cadre de cette convention s'élève à 52 837 TND hors taxes. Ce montant a été entièrement réglé en 2025.

- La Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances « STAR » a conclu, en 2021, avec sa filiale « La Lyre immobilière » trois conventions de détachement de personnel. Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration en date du 13 décembre 2021.

Le montant des prestations facturées par la Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances « STAR » en 2025 au titre de cette convention s'élève à 255 002 TND hors taxes.

- Conformément à la note commune n°22 /2013 relative à la répartition des charges communes entre les sociétés d'un même groupe, la Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances « STAR » a conclu, en 2021, avec la société « La Lyre immobilière » une convention de refacturation pour encadrer la répartition des charges. Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration en date du 13 décembre 2021.

Le montant refacturé par la « STAR » en 2025 au titre de cette convention à sa filiale s'élève à 23 717 TND hors taxes.

Au 31 décembre 2025, le solde de la créance de la Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances « STAR » avec « La Lyre Immobilière » s'élève à 137 776 TND.

Au 31 décembre 2025, la dette de la Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances « STAR » envers « La Lyre Immobilière » est nulle.

- La STAR a souscrit en 2022 la totalité des titres participatifs émis par la société « La Lyre immobilière ». Les caractéristiques financières de cette émission se présentent comme suit

Nature	Titres de créance
Cadre juridique	Articles de 368 à 374 du Code des Sociétés Commerciales
Montant	40 000 000 TND divisé en 4 000 000 titres participatifs d'une valeur nominale de 10 TND
Durée	17 ans
Taux d'intérêt	Fixe : 0,5% Variable : 5% de l'excédent brut d'exploitation (si supérieur à Zéro)
Souscription	Réservée à l'actionnaire la « STAR assurances »
Remboursement	Sera effectué à la fin du 17ème anniversaire de la date de clôture des souscriptions.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration en date 10 mars 2023.

Un avenant à la convention d'émission des titres participatifs a été signé le 09 mars 2026. Cet avenant prévoit une révision des modalités de détermination de la rémunération variable, désormais fixée à 3,75 % du résultat d'exploitation lorsque celui-ci est positif, en remplacement du taux de 5 % précédemment appliqué à l'excédent brut d'exploitation sous la même condition. Les nouvelles dispositions entrent en vigueur à compter de la date d'émission des titres participatifs.

Au 31 décembre 2025, le solde des titres participatifs souscrits par la Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances « STAR » au titre de cette convention s'élève à 40 000 000 TND.

Les produits constatés en 2025 au titre de cette opération s'élèvent à 200 000 TND.

- En 2022, la STAR a souscrit la totalité des titres participatifs, également, émis par la société « La Lyre Immobilière ». Les caractéristiques financières de cette deuxième émission se présentent comme suit :

Nature	Titres de créance
Cadre juridique	Articles de 368 à 374 du Code des Sociétés Commerciales.
Montant	13 000 000 TND divisé en 1 300 000 titres participatifs d'une valeur nominale de 10 TND.
Durée	17 ans
Taux d'intérêt	Fixe : 0,5% Variable : 5% de l'excédent brut d'exploitation (si supérieur à Zéro). Le calcul de ladite rémunération sera confondu et non cumulé avec la rémunération de l'émission des titres participatifs d'un montant de 40 MD TN.
Souscription	Réservée à l'actionnaire la « STAR assurances ».
Remboursement	Sera effectué à la fin du 17ème anniversaire de la date de clôture des souscriptions.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration en date 10 mars 2023.

Un avenant à la convention d'émission des titres participatifs a été signé le 09 mars 2026. Cet avenant prévoit une révision des modalités de détermination de la rémunération variable, désormais fixée à 3,75 % du résultat d'exploitation lorsque celui-ci est positif, en remplacement du taux de 5 % précédemment appliqué à l'excédent brut d'exploitation sous la même condition. Les nouvelles dispositions entrent en vigueur à compter de la date d'émission des titres participatifs

Au 31 décembre 2025, le solde des titres participatifs souscrits par la Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances « STAR » au titre de cette convention s'élève à 13 000 000 TND.

Les produits constatés en 2025 au titre de cette opération s'élèvent à 65 000 TND.

- La Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances « STAR » a conclu, en 2024, avec la société Institut Africain des Assurances « IAA », une convention portant sur le détachement de personnel de la STAR au profit de l'Institut Africain des Assurances, moyennant une indemnité mensuelle refacturée par la STAR à la fin de chaque mois.

Cette convention est entrée en vigueur le 01 mai 2024 et est renouvelable par tacite reconduction, sauf dénonciation par l'une des deux parties moyennant un préavis d'un mois.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration en date du 02 avril 2025 et a été ensuite approuvée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 Avril 2025.

Le montant des prestations facturées par la Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances « STAR » en 2025 dans le cadre cette convention s'élève à 135 804 TND hors taxes.

- La Société Tunisienne d'Assurance et de Réassurance « STAR » a conclu, en 2024, avec la société Institut Africain des Assurances « IAA », une convention portant sur la formation professionnelle du personnel de la STAR.

Cette convention est entrée en vigueur le 01 janvier 2024 et est renouvelable par tacite reconduction, sauf renonciation par l'une des deux parties moyennant un préavis d'un mois.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration en date du 02 avril 2025 et a été ensuite approuvée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 avril 2025.

Le montant des prestations facturées par l'Institut Africain des Assurances « IAA » en 2025 dans le cadre de cette convention s'élève à 302 604 TND.

Au 31 décembre 2025, le solde de la créance de la Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances « STAR » envers la société Institut Africain des Assurances « IAA » s'élève à 149 885 TND.

Au 31 décembre 2025, le solde de la dette de la Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances « STAR » envers la société Institut Africain des Assurances « IAA » s'élève à 93 170 TND.

C. Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants :

Le Conseil d'Administration réuni le 02 avril 2025 a décidé de nommer Monsieur Laurent THUILLIER en tant que Directeur Général de la STAR en remplacement de Monsieur Hassene FEKI. Cette nomination a pris effet à compter du 23 avril 2025, pour une durée de trois ans qui prendra fin avec la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2027.

C1. Les obligations et engagements de la Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances « STAR » envers ses dirigeants, tels que visés article 200 (nouveau) II§5 du code des sociétés commerciales et fixés par les Conseil d'Administration réunis en dates du 29 août 2017 et du 17 juin 2022, se détaillent comme suit :

Les Directeurs Généraux ont bénéficié des salaires et des avantages suivants :

II. Un salaire mensuel qui se détaille comme suit :

	M. Hassene FEKI	M. Laurent THUILLIER
Salaire net mensuel (en TND)	11 500	11 500
Cotisation sociale à la charge de l'employé (en TND)	2 304	2 212
Une retenue sur impôts sur le revenu (en TND)	7 496	7 523
Charges sociales et fiscales patronales (en TND)	5 591	5 374

III. Prime d'intéressement au titre de l'année 2024 et servie en 2025 :

	M. Hassene FEKI
Prime d'intéressement nette (en TND)	65 388
Une retenue sur impôts sur le revenu (en TND)	43 958
Charges sociales patronales (en TND)	27 970

IV. Prime d'intéressement au titre de l'année 2025 et servie en 2026 :

L'ancien Directeur Général, M. Hassene Feki, a perçu en 2025 un montant net de 21 203 TND au titre de la prime d'intéressement afférente à l'exercice 2025.

La société a constaté une provision d'un montant de 100 342 TND au titre de la prime d'intéressement du nouveau Directeur Général, Monsieur Laurent THUILLIER, afférente à l'exercice 2025 et payable en 2026. Cette provision figure au passif du bilan au 31 décembre 2025.

V. Les avantages en nature suivants :

- Une voiture de fonction ;
- 500 litres de carburant par mois ;
- La prise en charge des frais de téléphone pour un montant de 5 016 TND, dont 1 674 TND alloués à l'ancien Directeur Général, M. Hassene Feki, et 3 342 TND au nouveau Directeur Général, M. Laurent Thuillier.

C2. Les obligations et engagements de la Société « Tunisienne d'Assurances et de Réassurances « STAR » envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers, arrêtés au 31 décembre 2025, se présentent comme suit :

	Président du Conseil d'Administration		Nouveau Directeur Général M. Laurent THUILLIER		Ancien Directeur Général M. Hassene FEKI	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2025	Charges de l'exercice(*)	Passif au 31/12/2025	Charges de l'exercice(*)	Passif au 31/12/2025
Avantages à court terme	21 500	-	334 152	100 342	142 517	-
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-	-	-	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-	-	-	-	-
Paiements en actions	-	-	-	-	-	-
TOTAL	21 500	-	334 152	100 342	142 517	-

(*) charges sociales et fiscales patronales comprises

Le Président du Conseil d'Administration a bénéficié, en 2025, de jetons de présence au titre de la présidence du comité technique de réflexion stratégique, d'un montant de 20 000 TND, ainsi que d'un forfait téléphonique de 150 TND par mois.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 22 avril 2025 a fixé les jetons de présence à un montant forfaitaire but annuel de 10 000 TND par administrateur, par membre du comité permanent d'audit, par membre du comité financier du pilotage, par membre du comité de gestion des risques et par membre de comité de rémunération. Le montant brut comptabilisé à ce titre s'élève respectivement à 120 000 TND pour les jetons de présence et 92 500 TND pour les rémunérations des autres comité

Par ailleurs, en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions et opérations entrant dans le cadre de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 17 juin 2026

Les commissaires aux comptes

ECC MAZARS

Conseil Audit Formation

Mohamed Hedi KAMMOUN

Abir MATMTI

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Comptoir National Tunisien « CNT »

Siège social : Route de Gabès km 1,5 - 3003 SFAX -

Le Comptoir National Tunisien - CNT - publie, ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2025 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 19 juin 2026. Ces états sont accompagnés du rapport du commissaire aux comptes : M. Raouf GHORBEL.

Etats Financiers Au 31 Décembre 2025
"GROUPE CNT"

BILAN CONSOLIDE

(exprimé en dinars tunisien)

<i>ACTIFS</i>		<i>Exercice consolidé 2025</i>	<i>Exercice consolidé 2024</i>
<u>ACTIFS NON COURANTS</u>			
Actifs immobilisés			
Immobilisations Incorporelles	1	489 606.730	467 015.480
Moins : amortissements		-409 135.798	-337 979.218
		80 470.932	129 036.262
Immobilisations Corporelles	2	61 684 401.689	61 261 036.444
Moins : amortissements I C		-11 201 438.218	-9 418 532.052
		50 482 963.471	51 842 504.392
Immobilisations Financières	3	3 993 084.259	4 014 959.059
Moins : provisions		-6 700.000	-6 700.000
		3 986 384.259	4 008 259.059
Total des actifs immobilisés		54 549 818.662	55 979 799.713
Autres actifs non courants		4 687.303	7 271.830
<u>TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS</u>	-	<u>54 554 505.965</u>	<u>55 987 071.543</u>
<u>ACTIFS COURANTS</u>			
Stocks		31 903 138.390	26 832 721.786
Moins : provisions / SK		0.000	0.000
		31 903 138.390	26 832 721.786
Clients et comptes rattachés		5 400 228.542	4 440 220.382
Moins : provisions / CLT		-4 083 882.762	-4 073 880.091
		1 316 345.780	366 340.291
Autres actifs courants	4	7 479 423.973	6 447 182.530
Moins : provisions / Autres actifs		0.000	0.000
		7 479 423.973	6 447 182.530
Placements et autres actifs financiers	5	4 650 000.000	4 500 000.000
Moins : provisions / AAF		0.000	0.000
		4 650 000.000	4 500 000.000
Liquidités et équivalents de liquidités	6	1 350 496.151	119 878.285
<u>TOTAL DES ACTIFS COURANTS</u>	-	<u>46 699 404.294</u>	<u>38 266 122.892</u>
<u>TOTAL DES ACTIFS</u>		<u>101 253 910.259</u>	<u>94 253 194.435</u>

Etats Financiers Au 31 Décembre 2025
"GROUPE CNT"

BILAN CONSOLIDE
(exprimé en dinars tunisien)

<i>PASSIF</i>		<i>Exercice consolidé 2025</i>	<i>Exercice consolidé 2024</i>
<u>CAPITAUX PROPRES</u>			
Capital Social		1 440 000.000	1 440 000.000
Réserves spéciales de réévaluation		41 300 666.738	41 300 666.738
Réserves consolidées	7	29 617 979.089	30 002 934.569
Résultats consolidés	8	72 690.566	188 112.099
Situation nette consolidée		<u>72 431 336.393</u>	<u>72 931 713.405</u>
Réserves hors groupe	7	721 436.358	731 156.259
Résultats hors groupe	8	35 527.334	34 789.520
Intérêts des minoritaires		<u>756 963.692</u>	<u>765 945.780</u>
<u>PASSIFS</u>			
Passifs non Courants			
Emprunts		2 533 878.000	4 097 633.453
Autres Passifs financiers		0.000	0.000
Provisions		0.000	0.000
Total des Passifs non Courants		2 533 878.000	4 097 633.453
Passifs Courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	9	6 207 787.427	2 926 242.336
Autres Passifs Courants	10	2 503 314.096	2 073 613.558
Concours bancaires et autres passifs financiers	11	16 820 630.651	11 458 045.903
Total des Passifs Courants		25 531 732.174	16 457 901.797
<u>TOTAL DES PASSIFS</u>	-	<u>28 065 610.174</u>	<u>20 555 535.250</u>
-	-	-	-
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		101 253 910.259	94 253 194.435

Etats Financiers Au 31 Décembre 2025
"GROUPE CNT"

ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE
(exprimé en dinars tunisien)

<i>ETAT DE RESULTAT</i>		<i>Exercice</i> <i>consolidé 2025</i>	<i>Exercice</i> <i>consolidé 2024</i>
<u>PRODUITS D'EXPLOITATION</u>			
Revenus	12	46 748 268.754	41 193 108.472
Autres Produits d'Exploitation		65 280.551	20 717.491
Production immobilisée		47 240.331	21 393.219
<u>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</u>		<u>46 860 789.636</u>	<u>41 235 219.181</u>
<u>CHARGES D'EXPLOITATION</u>			
Achat de marchandises consommées	13	-37 839 616.876	-32 715 498.241
Achat d'approvisionnements Consommés	14	-1 301 754.516	-1 148 723.366
Charges de personnel	15	-2 743 349.398	-2 329 590.950
Dotations aux amortissements et aux provisions		-1 866 649.944	-1 847 997.610
Autres charges d'exploitation	16	-2 246 927.012	-2 160 874.037
<u>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</u>		<u>-45 998 297.746</u>	<u>-40 202 684.203</u>
<u>RESULTAT D'EXPLOITATION</u>		<u>862 491.890</u>	<u>1 032 534.978</u>
Charges financières nettes	17	-1 646 934.686	-1 448 269.021
Produits financiers	18	1 069 494.679	919 885.700
Autres pertes ordinaires		-2 803.892	-889.545
Autres gains ordinaires		6 878.155	17 918.378
Résultat des activités ordinaires avant impôt		289 126.146	521 180.490
Impôt sur les bénéfices		-180 908.246	-298 278.871
Résultat des activités ordinaires après impôt		108 217.900	222 901.619
Eléments extraordinaires (gains/pertes)		0.000	0.000
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		108 217.900	222 901.619
RESULTAT REVENANT A L'ENTREPRISE CONSOLIDANTE		72 690.566	188 112.099
RESULTAT REVENANT AUX INTERETS MINORITAIRES		35 527.334	34 789.520

Etats Financiers Au 31 Décembre 2025
"GROUPE CNT"

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE
(exprimé en dinars tunisien)

LIBELLE	<i>Exercice consolidé 2025</i>	<i>Exercice consolidé 2024</i>
<u>FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION</u>		
Résultat Net	108 217.900	222 901.619
Ajustement pour :	0.000	0.000
* Amortissements et provisions	1 866 476.415	832 378.480
* Amortissements antérieurs	0.000	-11 839.425
* Variation des :		
** Stocks	-5 070 416.604	-1 047 019.060
** Créances	-960 008.160	-80 788.126
** Autres Actifs	-164 073.417	533 626.507
** Fournisseurs et autres dettes (1)	5 408 655.138	-1 469 194.170
** Reprise sur provision	0.000	-1 304.200
** Autres passifs financiers	-1 124.272	-22.540
<u>FLUX DE TRESORERIE AFFECTES A L'EXPLOITATION</u>	<u>1 187 727.000</u>	<u>-1 021 260.915</u>
<u>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</u>		
Décassements provenant de l'acquisition des immobilisations corporelles et incorporelles	0.000	0.000
Encaissements provenant de la cession des immobilisations corporelles et incorporelles	-445 956.495	-818 397.151
	0.000	0.000
	0.000	0.000
<u>FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</u>	<u>-445 956.495</u>	<u>-818 397.151</u>
<u>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT</u>		
Dividendes et autres distributions	-588 986.800	-627 808.000
Décassements provenant des placements courants	-150 000.000	-100 000.000
Encaissement d'emprunts	1 864 164.884	1 150 000.000
Décaissement d'emprunts	-2 614 596.261	-6 230 351.717
<u>FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT</u>	<u>-1 489 418.177</u>	<u>-5 808 159.717</u>
Incidences des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités		
<u>VARIATION DE LA TRESORERIE</u>	<u>-747 647.672</u>	<u>-7 647 817.783</u>
TRESORERIE AU DEBUT DE L'EXERCICE	-851 437.278	6 796 388.422
TRESORERIE A LA FIN DE L'EXERCICE	-1 599 084.950	-851 437.278

(1) Le flux de trésorerie de 2024 a été retraitée

Notes Annexes aux Etats Financiers Consolidés de l'Exercice clos le 31/12/2025

(I) Présentation du Groupe :

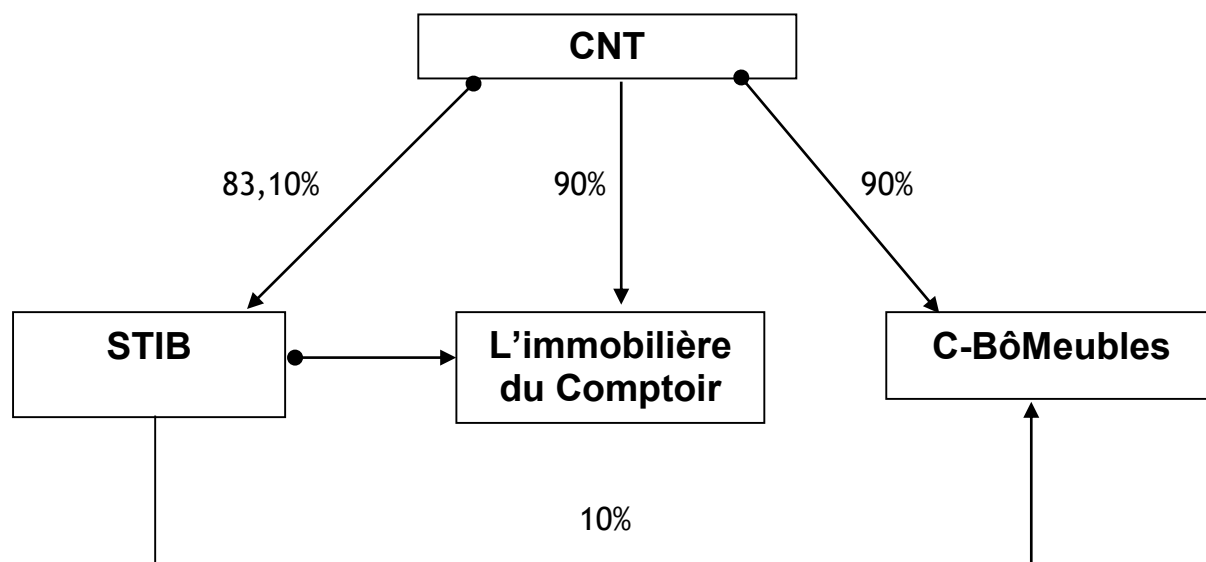
Le Groupe CNT « Comptoir National Tunisien » :

Groupe au capital de 1 440 000,000 dinars, composé de la société mère le Comptoir National Tunisien « CNT » et ses trois filiales ; la Société Tunisienne de l'Industrie de Bois « STIB », la société L'immobilière du Comptoir et la société C-BôMeubles.

ACTIVITE PRINCIPALE DE LA SOCIETE MERE LE COMPTOIR NATIONAL TUNISIEN « CNT »

COMMERCE DE MATERIAUX DE CONSTRUCTION, BOIS ET DERIVES.

(II) Périmètre de consolidation :



Société	Pourcentage			Méthode de consolidation	Pourcentage d'intérêt
	Direct	Indirect	Total		
CNT	100%		100%	Intégration globale	100%
STIB	83,10%		83,10%	Intégration globale	83,10%
L'immobilière du Comptoir	90,00%	10,00%	100%	Intégration globale	98,31%
C-BôMeubles	90,00%	10,00%	100%	Intégration globale	98,31%

(III) Faits Marquants de l'exercice :

Le chiffre d'affaires consolidé s'est établi à 46 748 268 dinars au cours de l'exercice 2025 en hausse de 5 555 160 dinars soit 13,49% par rapport à 2024.

Et l'exercice 2025 s'est soldé par un résultat consolidé bénéficiaire de 72 690 dinars en baisse de 115 421 dinars par rapport de l'exercice 2024.

Et un résultat bénéficiaire hors groupe de 35 527 dinars contre un résultat bénéficiaire hors groupe de 34 789 dinars en 2024.

(IV) Bases de mesure et principes comptables appliqués :

1- SOURCES D'INFORMATION

Les informations utilisées pour élaborer les états financiers consolidés du groupe ont été puisées dans les états financiers individuels arrêtés au 31 décembre 2025 ainsi que dans les rapports de commissariat aux comptes.

Quant aux transactions conclues entre les différentes sociétés du groupe, elles nous ont été communiquées par les services comptables des différentes sociétés du groupe.

2- STANDARDS ET NORMES DE REFERENCE

Les états financiers consolidés ont été arrêtés conformément aux dispositions des normes comptables admises en Tunisie, notamment les normes suivantes :

- Norme comptable n° 35 relatives aux états financiers consolidés
- Norme comptable n° 38 relatives aux regroupements d'entreprises

3- ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Les états financiers consolidés de la société CNT arrêtés au 31 décembre 2025 comprennent :

- Le bilan consolidé
- L'état de résultat consolidé
- L'état des flux de trésorerie consolidé
- Les notes aux états financiers consolidés

4- DEMARCHE METHODOLOGIQUE

La démarche suivie pour arrêter les états financiers consolidés du groupe comprend deux étapes principales, à savoir :

- Les opérations de pré consolidation
- Les opérations de consolidation proprement dite

4-1 OPERATIONS DE PRE CONSOLIDATION

Au cours de cette étape il a été procédé aux retraitements dits d'homogénéité, Ces derniers ont pour but d'appliquer des méthodes d'évaluation homogènes dans la consolidation (Frais préliminaires, méthodes d'amortissement, charges d'emprunt...).

Les retraitements ont été effectués dans les comptes individuels des sociétés consolidées quand ils présentent une importance significative à l'échelle de l'ensemble consolidé.

4-2 OPERATIONS DE CONSOLIDATION PROPUREMENT DITE

Elles comportent :

- Le cumul des comptes individuels
- L'élimination des comptes et des opérations réciproques
- L'élimination des profits internes
- Le retraitement de l'impôt sur les sociétés
- Le traitement de l'écart de première consolidation
- Le partage des capitaux propres et l'élimination des titres de participation.

(V) Les Notes sur le bilan

Note (1) – Immobilisations Incorporelles

<i>Libellé</i>	<i>2025</i>	<i>2024</i>
Logiciel	137 696.030	134 095.030
Site web	351 590.400	332 600.150
Dépôt de marque	320.300	320.300
Total	489 606.730	467 015.480

Note (2) – Immobilisations Corporelles

<i>Libellé</i>	<i>2025</i>	<i>2024</i>
Terrain et Constructions & A.A.I./Construction	52 565 800.268	52 332 635.593
Matériel et outillage	3 309 158.904	3 302 137.361
Matériel de transport	3 904 983.471	3 776 000.964
Mobilier et Mat. de bureau	462 744.888	453 738.349
Matériel informatique	366 326.906	321 136.925
A.A.I.	486 023.003	486 023.003
IMMOB à statut juridique particulier	589 364.249	589 364.249
Matériel et outillage Industriel	0.000	0.000
Total	61 684 401.689	61 261 036.444

Note (3) – Immobilisations Financières

	<i>2025</i>	<i>2024</i>
L'Immobilière du Comptoir	0.000	0.000
STIB	0.000	0.000
C-BôMeubles	0.000	0.000
SOVATOUR	2 700.000	2 700.000
STE "IMMOB GABES"	10 000.000	10 000.000
EL FOULADH	2 000.000	2 000.000
SORITS	1 000.000	1 000.000
SORETRAS	500.000	500.000
MATEX	1 500.000	1 500.000
FAIENCERIE TUNISIENNE	7 000.000	7 000.000
BTS	5 000.000	5 000.000
STB	81 241.283	81 241.283
STIA	8 392.500	8 392.500
BIAT	0.000	21 874.800
UBCI	3 871 541.628	3 871 541.628
PRETS AU PERSONNEL	0.000	0.000
DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS	2 208.848	2 208.848
Total	3 993 084.259	4 014 959.059

Notes (4) – Autres Actifs Courants

	<i>2025</i>	<i>2024</i>
Personnel, comptes rattachés	18 639.372	21 124.372
Etat, impôts et taxes	3 714 134.206	3 474 584.389
Charges constatées d'avance	3 427 426.409	2 534 210.648

Produits à recevoir	1 700.626	1 700.626
Fournisseurs débiteurs	197 097.206	180 262.617
Créances d'impôts différés	0.000	-11 780.549
Société de Groupe	120 426.154	1 169.705
Débiteurs et Crédeurs divers	0.000	245 910.723
Total	7 479 423.973	6 447 182.530

Note (5) – Placement et autres actifs financiers

	2025	2024
Billet de trésorerie	4 650 000.000	4 500 000.000
Total	4 650 000.000	4 500 000.000

Note (6) – Liquidités et équivalents de liquidités

	2025	2024
Soldes bancaires	1 293 714.605	65 309.694
UBCI	50 878.464	39 967.940
Caisse	5 903.082	14 600.651
Total	1 350 496.151	119 878.285

Notes (7) – Réserves

Libellé	2025	2024
Réserves consolidées	29 617 979.089	30 002 934.569
Réserves hors groupe	721 436.358	731 156.259
Total	30 339 415.447	30 734 090.828

* Réserves Consolidées

Libellé	2025	2024
Réserves Groupe CNT	26 893 174.805	26 700 276.447
Réserves Groupe STIB	2 841 937.536	2 840 785.864
Réserves Groupe L'Immobilière du Comptoir	935 464.604	805 533.060
Réserves C-Bô Meubles	-1052 597.857	-343 660.802
Total	29 617 979.089	30 002 934.569

* Réserves hors Groupe (Minoritaires)

Libellé	2025	2024
Réserves hors Groupe CNT	0.000	0.000
Réserves hors Groupe STIB	723 450.088	723 215.852
Réserves hors Groupe L'Immobilière du Comptoir	16 082.303	13 848.548
Réserves hors Groupe C-Bô Meubles	-18 096.032	-5 908.141
Total	721 436.358	731 156.259

Notes (8) – Résultats

Libellé	2025	2024
Résultats consolidées	72 690.566	188 112.099
Résultats hors groupe	35 527.334	34 789.520

Total	108 217.900	222 901.619
--------------	--------------------	--------------------

Note (9) – Fournisseurs et comptes rattachés

	2025	2024
Fournisseurs et comptes rattachés	6 207 787.427	2 926 242.336
Total	6 207 787.427	2 926 242.336

Note (10) – Les Autres Passifs Courants

	2025	2024
Clients créditeurs	920 180.417	707 388.350
État impôts & taxes/Retenue à la sources	83 685.937	35 168.954
Produits constatés d'avance	61 202.692	58 168.188
Dividendes à payer	233 516.200	207 785.200
CNSS	217 066.460	150 602.810
Charges à payer	174 635.152	151 912.502
Société de Groupe	106 897.605	38 348.598
Personnel et comptes rattachés	158 820.921	136 864.000
Dettes d'impôts différés	-12 369.023	-11 780.549
Débiteurs et créditeurs divers	533 369.586	530 510.386
Contribution de solidarité sociale	26 308.148	45 773.499
Autres impôts, taxes et versements assimilés	0.000	22 871.621
Total	2 503 314.096	2 073 613.558

Note (11) – Concours Bancaires et Autres Passifs Financiers

	2025	2024
Découvert Bancaires	2 949 581.101	889 215.252
Echéance à moins d'un an	13 547 093.453	10 484 382.375
CREDIT DE TRESORERIE	250 000.000	0.000
Intérêts courus	73 956.097	84 448.276
Total	16 820 630.651	11 458 045.903

Notes (12) – Produits d'exploitation :

Libellé	2025	2024
* Chiffre d'affaires	46 748 268.754	41 193 108.472
* Autres produits d'exploitation	65 280.551	20 717.491
* Production immobilisée	47 240.331	21 393.219
Total	46 860 789.636	41 235 219.181

Notes (13) – Achats de marchandises consommés :

Libellé	2025	2024
Stock initial	26 349 115.370	25 664 044.234
Achat de marchandises	42 937 178.074	33 400 569.377
Stock final	-31 446 676.568	-26 349 115.370
Total	37 839 616.876	32 715 498.241

Notes (14) – Achats d’approvisionnement consommés :

Libellé	2025	2024
Achat non stocké de matières et fournitures	1 301 754.516	1 148 723.366
Total	1 301 754.516	1 148 723.366

Notes (15) – Charges de personnel :

Libellé	2025	2024
Salaires	2 710 221.370	2 329 590.950
Charges sociales légales	24 542.911	0.000
Autres CHARGES DU PERSONNEL	2 035.000	0.000
ASSURANCE VIE	1 213.276	0.000
ASSURANCE MALADIE	5 336.841	0.000
Total	2 743 349.398	2 329 590.950

Notes (16) – Autres Charges D’exploitation:

	2025	2024
Étude, recherche & divers services extérieurs	130 375.370	75 388.815
Entretiens & réparations	543 982.614	432 939.940
Charges locatives	287 592.188	271 310.773
Honoraires, commissions & courtages	119 335.285	131 092.308
Primes d'assurance	258 398.965	257 765.783
Voyages et déplacements	118 988.505	144 582.413
Publicité	51 949.426	70 114.375
Transport/ventes	1 411.000	2 673.000
Missions & Réceptions	13 775.503	33 240.739
Frais de P.T.T	73 093.508	70 239.348
Frais bancaires	236 512.748	133 628.749
Impôts et taxes	248 199.376	285 822.277
Dons et cotisations	6 880.000	6 470.000
Jetons de présence & frais de conseil et d'assemblée	49 000.000	45 000.000
Sous traitance générale	107 432.524	200 605.517
Total	2 246 927.012	2 160 874.037

Notes (17) – Charges financières nettes :

Libellé	2025	2024
Intérêts	1 646 934.686	1 448 269.021
Total	1 646 934.686	1 448 269.021

Notes (18) - Produits financiers:

	2025	2024
Revenus des titres de participation	309 570.000	327 462.000
Revenus des autres créances	424 650.122	578 740.020
Gains de changes	22 802.666	13 448.053
PRODUIT NET./CESSION V. M.....	312 471.891	235.627
TOTAL	1 069 494.679	919 885.700

Raouf GHORBEL

EXPERT COMPTABLE
COMMISSAIRE AUX COMPTES
Inscrit à l'Ordre

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES Etats Financiers Consolidés EXERCICE ARRETE AU 31 DECEMBRE 2025

**Mesdames, Messieurs les Actionnaires du
Groupe « COMPTOIR NATIONAL TUNISIEN »**

I. Rapport sur l'audit des Etats Financiers Consolidés :

A. Opinion :

01 Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du Groupe « COMPTOIR NATIONAL TUNISIEN » qui comprennent le bilan au 31 décembre 2025, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Le bilan consolidé annexé au présent rapport totalise un montant de 101 253 910 dinars et fait ressortir un résultat consolidé bénéficiaire de 72 690 dinars et un résultat bénéficiaire hors groupe de 35 527 dinars.

Le périmètre de consolidation est constitué par la Société Mère « COMPTOIR NATIONAL TUNISIEN » et ses filiales la Société Tunisienne de l'Industrie du Bois « S.T.I.B », la société l'Immobilière du Comptoir et la société « C-Bômeubles ».

02 A notre avis, les états financiers consolidés ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du groupe au 31 décembre 2025, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

B. Fondement de l'opinion :

- 03** Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport.

Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

C. Questions clés de l'audit :

- 04** Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé qu'il n'y avait aucune question clé de l'audit à communiquer dans notre rapport.

D. Rapport de gestion du groupe :

- 05** La responsabilité du rapport de gestion du groupe incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport de gestion du groupe et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du groupe dans le rapport de gestion du groupe par référence aux données figurants dans les états financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion du conseil d'administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion du groupe semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du conseil d'administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

E. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés :

- 06 Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation des états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

F. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés :

- 07 Nos objectifs consistent à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreur, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport par ce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

A. Efficacité du système de contrôle interne du groupe :

- 08 En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant promulgation de la réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité des systèmes de contrôle interne du groupe. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons identifié aucune déficience significative du contrôle interne.

Fait à Sfax le 22 Avril 2026

A handwritten signature in green ink, which appears to be 'Raouf Ghorbel', is written over a circular blue stamp. The stamp contains the following text: 'ORDRE DES EXPERTS COMPTABLES DE TUNISIE', '42, Avenue Habib Bourguiba 3000 SFAX', 'TEL: 74 297 709/719', and 'FAX: 74 297 710'. A diagonal line is drawn across the stamp.

Raouf GHORBEL

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

SOCIETE TUNISIENNE DE VERRERIES SOTUVER

Siège social : Z.I Djebel Oust 1111 – Bir Mcherga Zaghouan

La Société Tunisienne de Verreries -SOTUVER- publie, ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2025 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 7 juillet 2026. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires, M. Achref Guermech (AMC Ernst & Young) et M. Mohamed TRIKI (Infirst AUDITORS).

GROUPE SOTUVER
Bilan consolidé
(Exprimé en Dinars)

	Note	Exercice clos le 31 décembre		
		2025	2024	Variation
ACTIFS				
ACTIFS NON COURANTS				
Ecarts d'acquisition		(10 826 692)	(3 248 971)	(7 577 721)
-Amortissements des écarts d'acquisition		575 063	19 967	555 096
Ecarts d'acquisition nets	(B.1)	(10 251 629)	(3 229 004)	(7 022 625)
Immobilisations incorporelles		3 037 748	2 181 234	856 514
Moins : amortissements		(2 000 870)	(1 774 535)	(226 335)
Immobilisations incorporelles nettes	(B.2)	1 036 877	406 699	630 178
Immobilisations corporelles		495 393 108	474 488 340	20 904 768
Moins : amortissements		(216 651 592)	(178 325 222)	(38 326 370)
Immobilisations corporelles nettes	(B.2)	278 741 516	296 163 118	(17 421 602)
Titres mis en équivalence		873 384	-	873 384
Immobilisations financières		6 084 351	6 681 448	(597 097)
Moins : Provisions		(117 091)	(82 947)	(34 144)
Immobilisations financières nettes	(B.3)	5 967 260	6 598 501	(631 241)
Total des actifs immobilisés		276 367 409	299 939 314	(23 571 905)
Actifs d'impôts différés		2 023 731	1 730 074	293 657
Autres actifs non courants	(B.4)	669 420	4 309 333	(3 639 913)
Total des actifs non courants		279 060 560	305 978 721	(26 918 161)
ACTIFS COURANTS				
Stocks		103 904 392	98 020 466	5 883 926
Moins : Provisions		(4 182 285)	(2 859 060)	(1 323 225)
Stocks nets	(B.5)	99 722 108	95 161 406	4 560 702
Clients et comptes rattachés		83 382 096	64 225 902	19 156 194
Moins : Provisions		(10 639 394)	(10 332 138)	(307 256)
Clients et comptes rattachés nets	(B.6)	72 742 702	53 893 764	18 848 938
Autres actifs courants		45 489 017	57 964 308	(12 475 291)
Moins : Provisions		(2 453 472)	(2 179 042)	(274 430)
Autres actifs courants nets	(B.7)	43 035 545	55 785 266	(12 749 721)
Placements et actifs financiers		56 150 000	56 300 000	(150 000)
Provisions pour dépréciation des placements et autres actifs financiers		(750 000)	(750 000)	-
Placements et autres actifs financiers nets	(B.8)	55 400 000	55 550 000	(150 000)
Liquidités et équivalent de liquidités	(B.9)	8 180 171	8 157 383	22 788
Total des actifs courants		279 080 525	268 547 819	10 532 706
Total des actifs		558 141 085	574 526 540	(16 385 455)

GROUPE SOTUVER
Bilan consolidé
(Exprimé en Dinars)

	Note	Exercice clos le 31 décembre		Variation
		2025	2024	
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS				
CAPITAUX PROPRES				
Capital social		39 254 475	39 254 475	-
Réserves consolidées		101 557 782	69 574 732	31 983 050
Autres capitaux propres consolidés		(51 506)	(41 879)	(9 627)
Total des capitaux propres consolidés avant Rst de l'exercice		140 760 751	108 787 328	31 973 423
Résultat de l'exercice consolidé		46 087 307	41 791 733	4 295 574
Total des capitaux propres consolidés avant affectation		186 848 058	150 579 061	36 268 997
Réserves des minoritaires dans les réserves		1 231	16 600 143	(16 598 912)
Résultat des minoritaires dans le résultat		385	5 803 753	(5 803 368)
Total des intérêts minoritaires		1 616	22 403 896	(22 402 280)
Total des capitaux propres et intérêts Minoritaires	(B.10)	186 849 674	172 982 957	13 866 717
PASSIFS				
Passifs non courants				
Emprunts et dettes assimilées	(B.11)	159 509 617	171 958 900	(12 449 283)
Autres passifs non courants		425 803	-	425 803
Provisions pour risques et charges	(B.12)	7 594 360	5 509 459	2 084 901
Total des passifs non courants		167 529 780	177 468 359	(9 938 579)
Passifs courants				
Fournisseurs et comptes rattachés	(B.13)	43 565 803	35 190 612	8 375 191
Autres passifs courants	(B.14)	15 472 939	17 719 140	(2 246 201)
Concours bancaires et autres passifs financiers	(B.15)	144 722 889	171 165 472	(26 442 583)
Total des passifs courants		203 761 631	224 075 224	(20 313 593)
Total des passifs		371 291 411	401 543 583	(30 252 172)
Total des capitaux propres, intérêts minoritaires et des passifs		558 141 085	574 526 540	(16 385 455)

GROUPE SOTUVER
ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE
(Exprimé en dinars)

Exercice de 12 mois clos le 31 décembre

Note	2025	2024	Variation
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Revenus	(R.1) 260 490 444	235 107 783	25 382 661
Autres produits d'exploitation	(R.2) 8 209 637	11 851 200	(3 641 563)
Total des produits d'exploitation	268 700 081	246 958 983	21 741 098
CHARGES D'EXPLOITATION			
Variation des stocks des produits finis et des encours	2 499 846	15 737 472	(13 237 626)
Achats de matières et d'approvisionnements consommés	(R.3) (98 375 138)	(99 868 802)	1 493 664
Charges de personnel	(R.4) (29 851 076)	(25 886 244)	(3 964 832)
Dotations aux amortissements et aux provisions	(R.5) (46 100 706)	(43 052 802)	(3 047 904)
Autres charges d'exploitation	(R.6) (20 837 104)	(19 701 993)	(1 135 111)
Total des charges d'exploitation	(192 664 178)	(172 772 369)	(19 891 809)
RESULTAT D'EXPLOITATION	76 035 903	74 186 614	1 849 289
Charges financières nettes	(R.7) (32 123 394)	(30 762 221)	(1 361 173)
Produits des placements	4 259 952	5 703 561	(1 443 609)
Autres gains ordinaires	(R.8) 303 519	821 588	(518 069)
Autres pertes ordinaires	(R.9) (422 952)	(80 084)	(342 868)
RESULTAT COURANT DES SOCIETES INTEGREES	48 053 028	49 869 458	(1 816 430)
Impôts exigibles	(2 547 563)	(2 509 023)	(38 540)
Impôts différés	293 657	235 051	58 606
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT	45 799 122	47 595 486	(1 796 364)
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	288 570	-	288 570
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	46 087 692	47 595 486	(1 507 794)
Quote-part des intérêts minoritaires	(385)	(5 803 753)	5 803 368
RESULTAT NET (PART DU GROUPE)	46 087 307	41 791 733	4 295 574

GROUPE SOTUVER
Etat de flux de trésorerie consolidés
(Exprimé en Dinars)

		Exercice de 12 mois clos le 31 décembre	
	Note	2025	2024
Flux de trésorerie liés aux opérations d'exploitation			
Résultat net		46 087 307	41 791 733
Intérêts minoritaires dans le résultat		385	5 803 753
*Ajustements pour			
*Amortissements et provisions	(F.1)	46 100 706	43 052 802
*Impôt différé		(293 657)	(235 050)
* Variation des :			
- Stock	(F.2)	(5 883 926)	(22 430 660)
- créances clients	(F.2)	(19 156 194)	(2 532 991)
- autres actifs	(F.2)	12 475 290	11 471 705
- Fournisseurs et autres dettes	(F.3)	6 659 171	(26 806 365)
* Autres ajustements :			
- Plus ou moins-value de cession d'immobilisations		(228 212)	
- Résorption subvention d'investissement		(17 553)	(17 700)
- Ecart de conversion		(9 627)	14 162
Total des flux de trésorerie liés aux opérations d'exploitation		85 733 690	50 111 388
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement			
Décaissement pour acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(F.4)	(22 545 608)	(68 545 657)
Décaissement pour acquisition d'immobilisations financières		-	(1 203 075)
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		594 898	-
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations financières		597 097	-
Décaissement pour acquisition des autres actifs non courants		(125 963)	(375 240)
Décaissement provenant de l'acquisition des intérêts Minoritaires		(15 698 328)	(44 603 309)
Total des flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement		(37 177 904)	(114 727 281)
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement			
Encaissement sur fonds social		22 487	53 485
Encaissements provenant des emprunts		32 200 000	72 903 101
Remboursements d'emprunts		(38 459 903)	(23 509 929)
Distributions de dividendes		(9 813 619)	(21 589 961)
Encaissement crédit de financement		345 849 105	386 206 545
Remboursement crédit de financement		(362 321 458)	(345 591 534)
Intérêts courus		178 059	632 268
Total des flux de trésorerie liés aux opérations de financement		(32 345 329)	69 103 975
Variation de la trésorerie		16 210 456	4 488 080
Trésorerie au début de l'exercice		46 201 369	41 713 289
Trésorerie à la clôture de l'exercice	(F.5)	62 411 825	46 201 369

Notes aux états financiers consolidés

I. PRESENTATION DU GROUPE

Le Groupe « SOTUVER » est composé de cinq sociétés : la société « SOTUVER S.A », la société « VETRO MEDITERRANEO », la société « ADRIAVETRO SARL », la société « SABLES VERRIERS DE TUNISIE S.A » et la société « SOTUVER GLASS INDUSTRIES ». L'activité principale du groupe « SOTUVER » est la fabrication et la commercialisation en Tunisie et à l'étranger de tous articles en verre ou en produits susceptibles de se substituer au verre ainsi que la fabrication et la commercialisation de tous les produits annexes ou connexes à l'industrie du verre.

- Société Tunisienne de Verrerie « SOTUVER S.A » : son capital s'élève à 39 254 475 DT et appartenant au groupe CFI. La société « SOTUVER S.A » a pour objet la fabrication et la commercialisation en Tunisie et à l'étranger de tous articles en verre ou en produits susceptibles de se substituer au verre ainsi que la fabrication et la commercialisation de tous les produits annexes ou connexes à l'industrie du verre.
- Société « VETRO MEDITERRANEO SARL » (société Tunisienne) est une société de commerce international créée en décembre 2014. Elle a pour objet la commercialisation à l'export des articles de verre. Son capital s'élève à 150 000 DT détenu à concurrence de 80% par la société « SOTUVER SA ». Le fournisseur unique de « VETRO MEDITERRANEO » est « SOTUVER S.A ».
- Société « SABLES VERRIERS DE TUNISIE S.A » (société Tunisienne) est une société anonyme créée en 2017. Son capital social s'élève au 31 décembre 2022 à 2 000 000 DT et détenu à concurrence de 55% par la société « SOTUVER SA ». La société a pour objet principal l'extraction de pierres, de sable et d'argile.
- Société « ADRIAVETRO SARL » dont le pays de résidence est l'Italie est une société créée en 2018. Elle a pour objet la commercialisation en détail et en gros des emballages en verre. Son capital s'élève à 36 617 DT détenu à concurrence de 75% par la société « SOTUVER SA ».
- Société « SOTUVER GLASS INDUSTRIES » en abrégée « SGI », est une société anonyme créée suivant l'assemblée Générale Constitutive du 20 Avril 2020 avec un capital social de 46 300 000 Dinars divisé en 9 260 000 Actions de 5 Dinars de nominale chacune. Le capital de « SGI » a passé à 68 000 000 DT en 2021, détenu à concurrence de 100% par la société « SOTUVER SA ». Elle a pour objet principal la fabrication et la commercialisation en Tunisie et à l'étranger de tous articles en verre ou de produits susceptibles de se substituer au verre ainsi que la fabrication et la commercialisation de tous les produits annexes ou connexes à l'industrie du verre.
- Société « SOTUVER GREEN » (société Tunisienne) est une société anonyme créée en 2025. Son capital social s'élève au 31 décembre 2025 à 1 260 000 DT et détenu à concurrence de 100% par la société « SOTUVER SA ». La société a pour objet principal le développement, le financement, la construction et l'exploitation de tout projets d'énergie renouvelable.
- Société « OMNIUM PANAFRICAIN DES BOIS » (société Tunisienne) est une société anonyme créée en 2025. Son capital social s'élève au 31 décembre 2025 à 2 600 000 DT et détenu à concurrence de 45% par la société « SOTUVER SA ». La société a pour objet principal la production d'emballages, palettes et accessoire en bois.

II. PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION :

II.1 REFERENTIEL COMPTABLE

Les états financiers consolidés du groupe SOTUVER sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie tels que définis par la Loi 96-112 et le décret 96-2459 du 30 décembre 1996. Il s'agit, entre autres :

- ✓ Du cadre conceptuel ;
- ✓ De la norme comptable générale (NCT 1) ;
- ✓ Des normes comptables relatives à la consolidation (NCT 35 à 37) ;
- ✓ De la norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38) et
- ✓ De la norme comptable relative aux informations sur les parties liées (NCT 39).

II.2. PRINCIPES DE CONSOLIDATION

II.2.1. Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés regroupent les comptes de toutes les filiales dont le groupe détient directement ou indirectement le contrôle exclusif.

Le groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles de cette filiale afin de tirer avantage de ses activités.

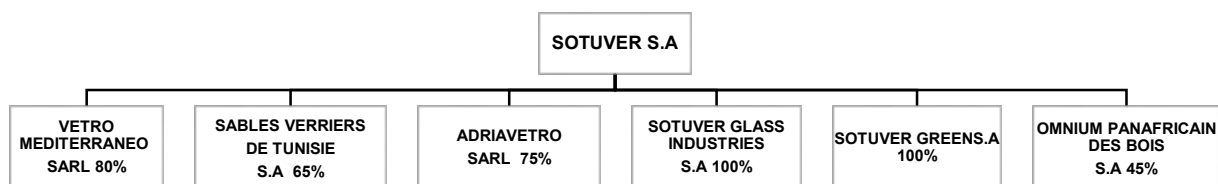
Ce contrôle résulte :

- ✓ Soit de la détention directe ou indirecte, par l'intermédiaire de filiales, de plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise consolidée ;
- ✓ Soit du pouvoir sur plus de la moitié des droits de vote en vertu d'un accord avec d'autres investisseurs,
- ✓ Soit des statuts ou d'un contrat,
- ✓ Soit du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent,
- ✓ Soit du pouvoir de réunir la majorité des droits de vote dans les réunions du conseil d'administration ou l'organe de direction équivalent.

Par ailleurs, le contrôle est présumé exister dès lors que le groupe détient directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote dans une autre entreprise, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.

Définition du périmètre de consolidation :

Le périmètre de consolidation du groupe SOTUVER est présenté au niveau du schéma suivant :



II.2.2. Méthode de consolidation

Les sociétés sous contrôle exclusif du groupe sont consolidées selon la méthode d'intégration globale. Le contrôle exclusif provient notamment du fait que les dirigeants sont désignés par la société « SOTUVER S.A » et qu'aucun autre groupe ou société ne dispose ni d'un contrôle, ni d'une influence notable sur cette société.

Société	2025		
	% de contrôle	Qualification de la participation	Méthode de consolidation
SOTUVER	100%	Mère	IG
VETRO MEDITERRANEO	80%	Filiale	IG
SABLES VERRIERS DE TUNISIE	65%	Filiale	IG
ADRIAVETRO SARL	75%	Filiale	IG
SOTUVER GLASS INDUSTRIES	100%	Filiale	IG
SOTUVER GREEN	100%	Filiale	IG
OMNIUM PANAFRICAIN DES BOIS	45%	Entreprise associée	Mise en Equivalence

L'intégration globale consiste à combiner ligne à ligne les états financiers individuels de la société mère « SOTUVER S.A » et de sa filiale en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges. Afin que les états financiers consolidés présentent l'information financière du groupe comme celle d'une entreprise unique, les étapes ci-dessous sont alors suivies :

- ✓ Homogénéisation des méthodes d'évaluation et de présentation des états financiers du groupe,
- ✓ Élimination des opérations intra-groupe et des résultats internes,
- ✓ Détermination de l'impact de la fiscalité différée sur les retraitements ayant une incidence sur le résultat et/ou les capitaux propres consolidés,
- ✓ Cumul arithmétique des comptes individuels,
- ✓ Élimination des titres de participation du groupe dans chaque société consolidée et détermination des écarts d'acquisition positif et/ou négatif,
- ✓ Identification de la « Part du groupe » et des « intérêts minoritaires » dans l'actif net des sociétés consolidées.

La mise en équivalence :

Les sociétés dans lesquelles, le groupe exerce une influence notable sont intégrées par la méthode de mise en équivalence.

Dans le cadre de la méthode de mise en équivalence, les participations dans les entreprises associées sont classées parmi les actifs à long terme et présentées au bilan sous une rubrique distincte.

La quote-part dans les résultats de ces participations est présentée séparément au niveau de l'état de résultat.

II.2.3. Date de clôture

Quand les états financiers utilisés en consolidation sont établis à des dates de clôture différentes, des ajustements doivent être effectués pour prendre en compte les effets des transactions et autres événements importants qui se sont produits entre ces dates et la date des états financiers de la mère. En aucun cas, la différence entre les dates de clôture ne doit être supérieure à trois mois.

La date de clôture retenue pour l'établissement des états financiers consolidés est le 31 décembre qui correspond à celle des états financiers individuels annuels.

II.2.4. Elimination des opérations intra-groupes et des résultats internes

✓ Elimination des opérations sans incidence sur les capitaux propres

Les créances et dettes réciproques significatives et les produits et charges réciproques significatifs entre sociétés du groupe sont éliminés en totalité sans que cette élimination n'ait d'effet sur le résultat ou sur les capitaux propres consolidés.

✓ Elimination des opérations ayant une incidence sur les capitaux propres

- (a) Les marges et les plus ou moins-values, résultant des transactions entre les sociétés du groupe, qui sont comprises dans la valeur d'actifs tels que les stocks ou les immobilisations sont éliminées en totalité.
- (b) Les provisions pour dépréciation des titres constituées sur les sociétés du groupe sont intégralement éliminées, par l'annulation de la dotation pour les provisions constituées au cours de l'exercice et par déduction sur les réserves pour les provisions constituées au cours des exercices antérieurs.

II.3. PRINCIPES COMPTABLES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les états financiers consolidés sont libellés en dinars tunisiens et préparés en respectant les hypothèses sous-jacentes et les principes et méthodes comptables de base préconisés par le Système Comptable Tunisien, à savoir :

- L'hypothèse de la continuité de l'exploitation
- L'hypothèse de la comptabilité d'engagement
- La convention de l'entité
- La convention de l'unité monétaire
- La convention de la périodicité

- La convention du coût historique
- La convention de réalisation de revenu
- La convention de la permanence des méthodes
- La convention de l'information complète
- La convention de prudence
- La convention de l'importance relative
- La convention de la prééminence du fond sur la forme.

▪ **Unité monétaire**

Les livres comptables du groupe, à l'exception de la société ADRIAVETRO, sont tenus en Dinars Tunisiens. Les transactions réalisées en devises étrangères sont converties en Dinars Tunisiens au cours du jour de l'opération ou au cours de couverture lorsqu'un instrument de couverture existe. Au 31 décembre, les éléments monétaires figurant au bilan de l'entreprise sont convertis au taux de clôture, s'ils ne font pas l'objet d'un contrat à terme. Les différences de change sont portées en résultat de l'exercice.

La politique actuelle de couverture contre les risques de change consiste à équilibrer dans la limite du possible les opérations d'achat et de vente réalisés dans la même devise, pour ce faire la société gère des comptes bancaires en devise étrangères il s'agit principalement des comptes en Euro.

Les gains et pertes de change sont prise en compte à la date de clôture sur la base des taux de change à ladite date.

▪ **Conversion des états financiers des sociétés étrangères**

Les états financiers consolidés sont présentés en Dinars Tunisien, qui est la monnaie fonctionnelle et de présentation de la « SOTUVER ».

Les états financiers de la société « ADRIAVETRO » sont présentés en Euro. Pour le besoin de consolidation, ces états financiers ont été convertis en adoptant la méthode de cours de clôture comme suit :

- Les actifs et passifs sont convertis aux taux de change en vigueur à la clôture de la période ;
- Les capitaux propres sont convertis au taux de change historique ;
- Les comptes de résultat sont convertis au taux moyen de change de la période, sauf en cas de variations significatives des cours.

La part du groupe dans les pertes ou les profits de conversion est comprise dans le poste "Ecart de conversion" inclus dans les capitaux propres, jusqu'à ce que les actifs ou passifs et toutes les opérations en devises étrangères auxquels ils se rapportent soient vendus ou liquidés. Dans ce cas, ces différences de conversion sont comptabilisées soit en compte de résultat si l'opération conduit à une perte de contrôle, soit directement en variation de capitaux propres s'il s'agit d'une Variation d'intérêts minoritaires sans perte de contrôle.

▪ Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations sont comptabilisées à leurs coûts d'acquisition hors taxes récupérables. Les dotations aux amortissements des immobilisations du groupe sont calculées selon la méthode linéaire. Les taux d'amortissement appliqués se présentent comme suit :

Nature	Taux annuels
Constructions	De 2% à 5 %
Matériel Industriel	De 10% à 12,5%
Matériels de transport	20%
Agencements, aménagements et installations	10%
Mobiliers, matériels de bureau	10%
Matériels informatiques	15%
Matériel de sécurité	10%
Logiciels et Licences	33%

Par ailleurs, les contrats de location-financement sont comptabilisés parmi les immobilisations de la société pour des montants égaux à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location déterminée, chacune au commencement du contrat de location. Le taux d'actualisation à utiliser pour calculer la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location, est le taux d'intérêt implicite du contrat de location. Les coûts directs initiaux encourus par la société sont ajoutés au montant comptabilisé en tant qu'actif.

La méthode d'amortissement des actifs loués est cohérente avec celle applicable aux actifs amortissables que possède la société et la dotation aux amortissements est calculée sur la base des dispositions de la NCT 5 relative aux immobilisations corporelles et de la NCT 6 relative aux Immobilisations incorporelles.

▪ Immobilisations financières

Les titres de participation sont initialement comptabilisés au coût. Les frais d'acquisition (commissions d'intermédiaires, honoraires, droits et frais bancaires) sont exclus. Toutefois, les honoraires d'études et de conseils relatifs à l'acquisition de ces placements à long terme sont inclus dans leur coût d'acquisition.

À la date de clôture, ils sont évalués à leur valeur d'usage (déterminée en fonction de plusieurs facteurs tels que la valeur de marché, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de la société émettrice, la conjoncture économique et l'utilité procurée au groupe). Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions pour dépréciation ; les plus-values ne sont pas prises en compte en résultat net.

Le groupe opte pour le classement de ses placements conformément à la norme comptable ou un placement à court terme est un placement que le groupe n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par sa nature, peut être liquidé à brève échéance.

Un placement à long terme est un placement détenu dans l'intention de le conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Un placement à long terme est également un placement qui n'a pas pu être classé parmi les placements à court terme.

Les titres de participations détenus par le groupe dans les sociétés consolidées ont été éliminés selon la méthode décrite au § II-2.

- **Les comptes clients créditeurs et fournisseurs débiteurs**

Les comptes clients créditeurs sont présentés parmi les autres passifs courants et pour les comptes fournisseurs débiteurs, ils sont présentés parmi les autres actifs courants.

- **Charges reportées**

Les charges reportées enregistrent les frais de pré-exploitation du nouvel investissement des sociétés du groupe ainsi que les frais engagés au titre de l'intervention des consultants afin d'améliorer la performance du groupe.

Ces charges sont amorties sur une période de trois ans à partir de la date de leur capitalisation ou à partir de la date d'entrée en exploitation pour les frais préliminaires.

- **Subventions d'investissement**

Les subventions d'investissement ne sont comptabilisées que lorsqu'il existe une assurance raisonnable que :

- a. l'entreprise pourra se conformer aux conditions attachées aux subventions ;
- b. les subventions seront perçues par l'entreprise.

Les subventions d'investissement relatives à des biens amortissables sont à rapporter aux résultats des exercices pendant lesquels sont constatées les charges d'amortissement relatives à ces immobilisations. Ces subventions sont rapportées proportionnellement à ces charges d'amortissement.

- **Prise en compte des revenus**

Les revenus provenant des ventes de marchandises sont comptabilisés lors du transfert à l'acheteur, des principaux risques et avantages inhérents à la propriété (transfert de propriété) ou lorsqu'elle ne conserve qu'une part insignifiante des risques inhérents à la propriété dans l'unique but de protéger la recouvrabilité de la somme due.

- **Stocks**

Les produits finis du groupe SOTUVER sont évalués à la valeur inférieure entre le coût de production et la valeur de réalisation nette déterminée à la date de clôture. Une provision pour dépréciation est constatée sur les articles à rotation lente ou obsolètes.

Le stock des palettes a été comptabilisé sur la base des états théoriques au 31 décembre 2025.

III. NOTES EXPLICATIVES

(Chiffres exprimés en Dinars Tunisiens)

III.1. POURCENTAGE D'INTERETS DU GROUPE

L'analyse du portefeuille titres de participation du « Groupe SOTUVER » permet d'arrêter le périmètre suivant :

Société	2025	
	% de contrôle	% d'intérêt
SOTUVER	100%	100%
VETRO MEDITERRANEO	80%	80%
SABLES VERRIERS DE TUNISIE	65%	65%
ADRIAVETRO SARL	75%	75%
SOTUVER GLASS INDUSTRIES	100%	100%
SOTUVER GREEN	100%	100%
OMNIUM PANAFRICAIN DES BOIS	45%	45%

III.2. NOTES SUR LE BILAN

B.1. Ecarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition nets s'élèvent au 31 décembre 2025 à (10 251 629 DT) contre (3 229 004 DT) au 31 décembre 2024 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024
Ecarts d'acquisition - Titres SGI (*)	(11 818 908)	(4 241 187)
Ecarts d'acquisition - Titres SVT (**)	992 216	992 217
Sous total	(10 826 692)	(3 248 971)
Amortissements Ecarts d'acquisition - Titres SGI (***)	674 285	69 578
Amortissements Ecarts d'acquisition - Titres SVT (***)	(99 222)	(49 610)
Total	(10 251 629)	(3 229 004)

(*) Au cours de l'exercice 2023 la société « SOTUVER SA », a établi des contrats pour l'acquisition des titres détenus par « LLOYD Tunisien » et « ATTIJARI SICAR » comme suit :

- ✓ Contrat signé en décembre 2023 portant sur l'acquisition de 999 000 actions dans le capital de la filiale « SGI » détenues par « LLOYD Tunisien » pour un montant global de 5 994 000 DT, soit 6 dinars par action.
- ✓ Contrat signé en décembre 2023 portant sur l'acquisition de 1 600 000 actions dans le capital de la filiale « SGI » détenues par « ATTIJARI SICAR » pour un montant global de 9 785 600 DT soit 6,116 dinars par action.

Désignation	Montant
Coût d'acquisition des titres de participations (A)	15 779 600
% des parts acquis	19,11%
Situation net comptable de la société SGI	68 122 662
Quote-part dans les Capitaux propres acquis (B)	13 018 441
Ecart d'acquisition [(A)-(B)]	2 761 159

Au cours de l'exercice 2024 la société « SOTUVER SA », a établi des contrats pour l'acquisition des titres détenus par « SICAR AMEN », « ATD SICAR » et « BT SICAR » comme suit :

- ✓ Contrat signé en Juin 2024 portant sur l'acquisition de 3 000 000 actions dans le capital de la filiale « SGI » détenues par « SICAR AMEN » pour un montant global de 18 063 000 DT, soit 6,021 dinars par action.
- ✓ Contrat signé en Octobre 2024 portant sur l'acquisition de 1 740 000 actions dans le capital de la filiale « SGI » détenues par « ATD SICAR » pour un montant global de 10 701 000 DT soit 6,150 dinars par action.
- ✓ Contrat signé en Décembre 2024 portant sur l'acquisition de 2 400 000 actions dans le capital de la filiale « SGI » détenues par « BT SICAR » pour un montant global de 14 904 000 DT soit 6,210 dinars par action

Désignation	Montant
Coût d'acquisition des titres de participations (A)	43 668 000
% des parts acquis	52,50%
Situation net comptable de la société SGI	96 514 943
Quote-part dans les Capitaux propres acquis (B)	50 670 345
Ecart d'acquisition [(A)-(B)]	(7 002 345)

Au cours de l'exercice 2025 la société « SOTUVER SA », a établi des contrats pour l'acquisition des titres détenus par « BEST LEASE SA » et « LLOYD Tunisien » comme suit :

- ✓ Contrat signé en Avril 2025 portant sur l'acquisition de 740 000 actions dans le capital de la filiale « SGI » détenues par « BEST LEASE SA » pour un montant global de 4 647 200 DT, soit 6,280 dinars par action.
- ✓ Contrat signé en Septembre 2025 portant sur l'acquisition de 1 599 000 actions dans le capital de la filiale « SGI » détenues par « LLOYD Tunisien » pour un montant global de 10 177 635 DT soit 6,365 dinars par action.

Désignation	Montant
Coût d'acquisition des titres de participations (A)	14 824 835
% des parts acquis	17,20%
Situation net comptable de la société SGI	130 258 556
Quote-part dans les Capitaux propres acquis (B)	22 402 556
Ecart d'acquisition [(A)-(B)]	(7 577 721)

(**) Au cours de l'exercice 2024 la société « SOTUVER SA », a établi des contrats pour l'acquisition des titres détenus par Mr Hemdene Ben Othmen comme suit :

- ✓ Contrat signé en Février 2024 portant sur l'acquisition de 3 000 actions dans le capital de la filiale « SVT » détenues par Mr Hemdene Ben Othmen pour un montant global de 950 000 DT, soit 316,666 dinars par action.

Désignation	Montant
Coût d'acquisition des titres de participations (A)	950 000
% des parts acquis	15%
Situation net comptable de la société SGI	(281 441)
Quote-part dans les Capitaux propres acquis (B)	(42 216)
Ecart d'acquisition [(A)-(B)]	992 216

(***) Amortissements des écarts d'acquisition sur une durée de 20 ans.

B.2. Immobilisations incorporelles et corporelles

Le tableau de variation des immobilisations incorporelles et corporelles se présente au 31 décembre 2025 comme suit :

Désignation	Valeurs brutes au 31/12/2024	Acquisitions 2025	Cession 2025	Valeurs brutes au 31/12/2025	Amortissements Cumulés au 31/12/2024	Dotations/Provisions 2025	Cession 2025	Amortissements et provisions Cumulés au 31/12/2025	Valeurs comptables nettes au 31/12/2025
Dépenses de recherches et développements	105 040			105 040	25 640	7 304		32 944	72 096
Licences, marques et brevets	477 674	58 043		535 717	296 140	62 148		358 288	177 429
Logiciels	1 598 520	633 472		2 231 992	1 452 755	156 884		1 609 639	622 353
Concessions	-	165 000		165 000	-			-	165 000
Immobilisations incorporelles	2 181 234	856 515	-	3 037 749	1 774 535	226 336	-	2 000 871	1 036 877
Terrain	1 379 413	34 790		1 414 203	-	-		-	1 414 203
Construction	76 475 772	353 183		76 828 955	15 537 276	2 079 500		17 616 776	59 212 179
Matériels Industriels	292 388 517	7 095 520		299 484 037	115 539 953	25 295 584		140 835 537	158 648 500
Matériel de transport	5 082 905	32 019	(440 206)	4 674 718	3 651 611	907 557	(417 640)	4 141 528	533 190
Agencement, aménagement & installation	35 795 676	1 557 430		37 353 106	4 070 847	1 566 451		5 637 298	31 715 808
Equipement de bureau	942 992	4 361		947 353	593 537	51 497		645 034	302 319
Matériels informatiques	3 455 244	117 661		3 572 905	1 813 334	370 026		2 183 360	1 389 545
Moules	53 941 942	7 776 185	(344 120)	61 374 007	34 904 307	7 946 872	-	42 851 179	18 522 828
Immobilisations en cours	5 025 880	4 717 943		9 743 823	2 214 357	526 524		2 740 881	7 002 942
Immobilisations corporelles	474 488 340	21 689 092	(784 326)	495 393 107	178 325 222	38 744 011	(417 640)	216 651 593	278 741 516
Total Immobilisations corporelles et incorporelles	476 669 574	22 545 607	(784 326)	498 430 856	180 099 757	38 970 347	(417 640)	218 652 464	279 778 393

B.3. Immobilisations financières

Les immobilisations financières nettes s'élèvent au 31 décembre 2025 à 5 967 260 DT contre 6 598 501 DT au 31 décembre 2024 et se détaillent comme suit :

Désignation	Valeur brute au 31/12/2025	Provisions	Valeur nette au 31/12/2025	Valeur nette au 31/12/2024	Variation
Dépôt et cautionnement	5 381 104	-	5 381 104	5 393 211	(12 107)
Obligations	500 000	-	500 000	500 000	-
Avance sur acquisition des tires	-	-	-	584 990	(584 990)
Titres de participation	203 247	(117 091)	86 156	120 300	(34 144)
Total	6 084 351	(117 091)	5 967 260	6 598 501	(631 241)

Les titres de participation nets s'élèvent au 31 décembre 2025 à 86 156 DT se détaillant comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2025	Provisions	Valeurs nettes au 31/12/2025	% de détention
MARINA JERBA	190 730	(104 591)	86 139	2,14%
NSD	12 500	(12 500)	-	12,50%
Autres	17	-	17	0%
Total	203 247	(117 091)	86 156	

B.4. Autres actifs non courants

Les autres actifs non courants s'élèvent au 31 décembre 2025 à 669 420 DT contre 4 309 333 DT au 31 décembre 2024 et se détaillent comme suit :

Charges reportées	Solde au 31/12/2024	Ajout de l'exercice	Résorptions	Solde au 31/12/2025
SGI	3 868 253	-	(3 639 327)	228 926
SVT	33 598	-	(18 609)	14 989
SOTUVER	407 482	-	(107 940)	299 542
SOTUVER GREEN	-	125 964	-	125 964
Total	4 309 333	125 964	(3 765 876)	669 420

B.5. Stocks

Les stocks nets s'élèvent au 31 décembre 2025 à 99 722 107 DT contre 95 161 406 DT au 31 décembre 2024 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	Variation
Produits finis	66 715 538	64 215 692	2 499 846
Matières consommables	22 415 956	20 385 846	2 030 110
Matières premières	8 877 623	8 934 400	(56 777)
Palettes	3 926 977	2 573 266	1 353 711
Emballages	1 968 298	1 911 262	57 036
Total Stock brut	103 904 392	98 020 466	5 883 926
Provisions pour dépréciation des stocks	(4 182 285)	(2 859 060)	(1 323 225)
Stock net	99 722 107	95 161 406	4 560 701

B.6. Clients et comptes rattachés

Les clients et comptes rattachés nets s'élèvent au 31 décembre 2025 à 72 742 702 DT contre 53 893 764 DT au 31 décembre 2024 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	Variation
Clients d'exploitation	72 766 702	53 372 188	19 394 514
Clients douteux et impayés	7 452 346	7 356 356	95 990
Clients effets à recevoir	3 001 049	2 235 082	765 967
Valeurs à l'encaissement	151 274	1 251 549	(1 100 275)
Clients factures à établir	10 727	10 727	-
Clients et comptes rattachés bruts	83 382 096	64 225 902	19 156 194
Provisions pour dépréciation des créances	(10 639 394)	(10 332 138)	(307 256)
Clients et comptes rattachés nets	72 742 702	53 893 764	18 848 938

B.7. Autres actifs courants

Les autres actifs courants nets s'élèvent au 31 décembre 2025 à 43 035 545 DT contre 55 785 266 DT au 31 décembre 2024 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	Variation
Etat et collectivités publiques	31 852 442	39 348 399	(7 495 957)
Fournisseurs débiteurs	9 550 879	7 041 919	2 508 960
Comptes de régularisation actifs	2 274 446	9 775 524	(7 501 078)
Personnel et comptes rattachés	1 170 073	1 385 515	(215 442)
Débiteurs divers	577 416	337 724	239 692
État, FOPROLOS, TFP	63 761	75 227	(11 466)
Autres actifs courants bruts	45 489 017	57 964 308	(12 475 291)
Provisions pour dépréciation des autres actifs courants	(2 453 472)	(2 179 042)	(274 430)
Autres actifs courants nets	43 035 545	55 785 266	(12 749 721)

B.8. Placements et autres actifs financiers

Les placements et autres actifs financiers nets s'élèvent au 31 Décembre 2025 à 55 400 000 DT contre 55 550 000 DT au 31 décembre 2024 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	Variation
Billets de Trésorerie « CFI »	55 250 000	55 400 000	(150 000)
Billets de Trésorerie « FOUNA » (*)	750 000	750 000	-
Billets de trésorerie "MARINA DJERBA"	150 000	150 000	-
Total brut	56 150 000	56 300 000	(150 000)
Provisions pour dépréciation des placements	(750 000)	(750 000)	-
Autres actifs courants nets	55 400 000	55 550 000	(150 000)

(*) Provision sur les billets de trésorerie « FOUNA »

B.9. Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent au 31 décembre 2025 à 8 180 171 DT contre 8 157 383 DT au 31 décembre 2024 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	Variation
Banques	8 171 101	8 137 642	33 459
Caisse	9 070	19 741	(10 671)
Total liquidités et équivalents de liquidités	8 180 171	8 157 383	22 788

B.10. Capitaux propres

Les capitaux propres du groupe totalisent au 31 décembre 2025 une valeur de 186 782 705 DT. Les variations intervenues au cours de l'exercice sur cette rubrique se détaillent comme suit :

Désignation	Capital social	Réserves consolidées	Ecart de conversion	Résultat de l'exercice	Intérêt des minoritaires	Total
Capitaux propres au 31/12/2023	39 254 475	44 430 232	-56 041	46 641 768	67 270 489	197 540 922
Affectation de résultat 2023	-	46 641 768	-	(46 641 768)	-	-
Distribution des dividendes	-	(21 589 961)	-	-	-	(21 589 961)
Mouvement sur le fond social	-	53 485	-	-	-	53 485
Amortissement de la subvention	-	(17 700)	-	-	-	(17 700)
Variation des capitaux propres	-	56 906	14 162	-	-	71 068
Effet variation de pourcentage de contrôle (*)	-	-	-	-	(50 670 345)	(50 670 345)
Résultat de l'exercice 2024	-	-	-	41 791 733	5 803 753	47 595 486
Capitaux propres au 31/12/2024	39 254 475	69 574 732	(41 879)	41 791 733	22 403 897	172 982 957
Affectation de résultat 2024	-	41 791 733	-	(41 791 733)	-	-
Distribution des dividendes	-	(9 813 619)	-	-	-	(9 813 619)
Mouvement sur le fond social	-	22 487	-	-	-	22 487
Amortissement de la subvention	-	(17 551)	-	-	-	(17 551)
Variation des capitaux propres	-	-	(9 627)	-	-	(9 626)
Effet variation de pourcentage de contrôle (*)	-	-	-	-	(22 402 666)	(22 402 666)
Résultat de l'exercice 2025	-	-	-	46 087 307	385	46 087 692
Capitaux propres au 31/12/2025	39 254 475	101 557 782	(51 506)	46 087 307	1 616	186 849 674

(*) Voir note B.1. Ecarts d'acquisition

Les intérêts des minoritaires au 31 décembre 2025 se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2025	31/12/2024
Intérêts minoritaires dans les capitaux propres VETRO MEDITERRANEO	-	-
- dans les réserves	-	-
- dans le résultat	-	-
Intérêts minoritaires dans les capitaux propres SVT	-	-
- dans les réserves	-	-
- dans le résultat	-	-
Intérêts minoritaires dans les capitaux propres SGI	1 616	22 403 896
- dans les réserves	1 231	16 600 143
- dans le résultat	385	5 803 753
Intérêts minoritaires dans les capitaux propres SOTUVER GREEN	-	-
- dans les réserves	-	-
- dans le résultat	-	-
Total des intérêts minoritaires	1 616	22 403 896
Part des réserves revenant aux intérêts minoritaires	1 231	16 600 143
Part du résultat revenant aux intérêts minoritaires	385	5 803 753

B.11. Emprunts et dettes assimilées

Les emprunts et dettes assimilées s'élèvent au 31 décembre 2025 à 159 509 617 DT contre 171 958 900 DT au 31 décembre 2024 et se détaillent comme suit :

Emprunt	31/12/2025	31/12/2024	Variation
Emprunt Amen Bank	42 558 624	54 335 100	(11 776 476)
Emprunt ATTIJARI	23 445 946	35 315 555	(11 869 609)
Emprunt BT	32 009 884	31 153 484	856 400
Emprunt UBCI	38 000 877	28 083 333	9 917 544
Emprunt BIAT	17 280 000	15 200 000	2 080 000
Emprunt ATB	6 214 286	7 871 428	(1 657 142)
Total	159 509 617	171 958 900	(12 449 283)

B.12. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges s'élèvent au 31 décembre 2025 à 7 594 360 DT contre 5 509 459 DT au 31 décembre 2024 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	Variation
Provisions pour risques et charges	5 300 341	3 319 786	1 980 555
Provisions pour départ à la retraite	2 294 019	2 189 673	104 346
Total	7 594 360	5 509 459	2 084 901

B.13. Fournisseurs et comptes rattachés

Les fournisseurs et comptes rattachés s'élèvent au 31 décembre 2025 à 43 565 803 DT contre 35 190 612 DT au 31 décembre 2024 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	Variation
Fournisseurs d'exploitation	27 284 603	19 908 265	7 376 338
Fournisseurs - effets à payer	10 672 328	8 284 847	2 387 481
Fournisseurs - factures non parvenues	5 007 336	5 614 998	(607 662)
Fournisseurs d'immobilisations	599 921	1 324 744	(724 823)
Fournisseurs - retenus de garantie	1 615	57 759	(56 144)
Total	43 565 803	35 190 612	8 375 191

B.14. Autres passifs courants

Les autres passifs courants s'élèvent au 31 décembre 2025 à 15 472 939 DT contre 17 719 140 DT au 31 décembre 2024 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	Variation
Clients créditeurs	3 628 848	6 447 479	(2 818 631)
Personnel et comptes rattachés	5 298 335	4 382 638	915 697
<i>Autres charges à payer</i>	3 150 222	2 692 079	458 143
<i>Dettes pour congés payés</i>	2 048 265	1 602 849	445 416
<i>Personnel, cession divers</i>	71 393	69 425	1 968
<i>Rémunération due</i>	20 734	12 118	8 616
<i>Personnel UGTT</i>	7 484	4 408	3 076
<i>Assurance Groupe</i>	237	1 759	(1 522)
Etat et comptes rattachés	1 621 239	1 742 407	(121 168)
<i>Etat impôt et taxes</i>	1 179 219	1 644 287	(465 068)
<i>Etat et collectivités publiques</i>	341 034	96 002	245 032
<i>État retenues à la source</i>	99 614	1 867	97 747
<i>TCL</i>	1 272	150	1 122
<i>État, FODEC</i>	100	101	(1)
Créditeurs divers	3 490 892	2 133 606	1 357 286
<i>C.N.S.S.</i>	2 119 661	1 678 812	440 849
<i>Comptes de régularisation passifs</i>	1 353 501	438 193	915 308
<i>Dividendes</i>	9 580	8 451	1 129
<i>Compte courant associés</i>	7 150	7 150	-
<i>Actionnaires opérations sur capital</i>	1 000	1 000	-
Charges à payer	1 433 625	3 013 010	(1 579 385)
Total	15 472 939	17 719 140	(2 246 201)

B.15. Concours bancaires et autres passifs financiers

Les concours bancaires et autres passifs financiers s'élèvent au 31 décembre 2025 à 144 722 889 DT contre 171 165 472 DT au 31 décembre 2024 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	Variation
Crédit de financement	94 575 591	111 047 943	(16 472 352)
<i>Crédit financement Export</i>	51 949 590	56 378 105	(4 428 515)
<i>Crédit financement Stock</i>	42 626 000	54 669 838	(12 043 838)
Emprunt à moins d'un an	45 849 172	39 659 794	6 189 378
<i>AB</i>	12 976 475	12 049 000	927 475
<i>ATTIJARI BANK</i>	11 869 500	12 021 957	(152 457)
<i>BT</i>	7 643 600	7 643 600	-
<i>UBCI</i>	7 782 455	3 916 667	3 865 788
<i>BIAT</i>	3 920 000	3 200 000	720 000
<i>ATB</i>	1 657 142	828 570	828 572
Intérêts courus sur crédits	2 379 779	2 201 719	178 060
<i>UBCI (I)</i>	977 755	827 798	149 957
<i>AB (I)</i>	685 044	694 465	(9 421)
<i>ATTIJARI BANK (I)</i>	312 830	367 463	(54 633)
<i>BIAT (I)</i>	231 425	182 270	49 155
<i>BT (I)</i>	172 725	129 723	43 002
Banques	1 918 347	18 256 016	(16 337 669)
<i>B.I.A.T</i>	1 509	4 567 598	(4 566 089)
<i>Amen Bank</i>	953 977	4 153 194	(3 199 217)
<i>ATTIJARI-BANK</i>	429 766	3 323 498	(2 893 732)
<i>U.B.C.I</i>	517 065	2 905 705	(2 388 640)
<i>B.T</i>	2 348	2 462 978	(2 460 630)
<i>BTL</i>	-	615 883	(615 883)
<i>U.I.B</i>	-	227 160	(227 160)
<i>A.T.B</i>	13 682	-	13 682
Total	144 722 889	171 165 472	(26 442 583)

III.3. NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

R.1. Revenus

Les revenus s'élèvent à 260 490 444 DT au cours de l'exercice 2025 contre 235 107 783 DT au cours de l'exercice 2024 et se détaillent comme suit :

Désignation	2025	2024	Variation
Chiffre d'affaires Export	202 876 515	172 091 021	30 785 494
Chiffre d'affaires Local	57 613 929	63 016 762	(5 402 833)
Total	260 490 444	235 107 783	25 382 661

R.2. Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation s'élèvent à 8 209 637 DT au cours de l'exercice 2025 contre 11 851 200 DT au cours de l'exercice 2024 et se détaillent comme suit :

Désignation	2025	2024	Variation
Autres Produits Locaux	3 279 744	7 766 603	(4 486 859)
Autres produits export	4 912 340	3 560 114	1 352 226
Résorption subvention d'investissement	17 553	524 483	(506 930)
Total	8 209 637	11 851 200	(3 641 563)

R.3. Achats d'approvisionnements consommés

Les achats d'approvisionnement consommés s'élèvent à 98 375 138 DT au cours de l'exercice 2025 contre 99 868 802 DT au cours de l'exercice 2024 et se détaillent comme suit :

Désignation	2025	2024	Variation
Achats stockés de matières premières	34 748 941	38 705 299	(3 956 358)
Electricité & Gaz	26 508 154	26 840 505	(332 351)
Achats de travaux et petits équipements	17 745 524	20 877 201	(3 131 677)
Achats emballages	12 985 743	9 671 428	3 314 315
Achats non stockés de matières et fournitures	5 118 475	6 207 008	(1 088 533)
Frais/Achat	4 005 451	3 757 374	248 077
Achats de marchandises locales	352 977	318 062	34 915
Eaux	293 953	144 812	149 141
RRR Obtenus	-	40 300	(40 300)
Variation de stocks	(3 384 080)	(6 693 187)	3 309 107
Total	98 375 138	99 868 802	(1 493 664)

R.4. Charges de personnel

Les charges de personnel s'élèvent à 29 851 076 DT au cours de l'exercice 2025 contre 25 886 244 DT au cours de l'exercice 2024 et se détaillent comme suit :

Désignation	2025	2024	Variation
Salaires & Appointements	24 031 366	20 805 952	3 225 414
Charges Patronales	5 819 710	5 080 292	739 418
Total	29 851 076	25 886 244	3 964 832

R.5. Dotations aux amortissements et aux provisions

Les dotations aux amortissements et aux provisions s'élèvent à 46 100 706 DT au cours de l'exercice 2025 contre 43 052 802 DT au cours de l'exercice 2024 et se détaillent comme suit :

Désignation	2025	2024	Variation
Dotations aux amortissements des immobilisations	37 766 940	33 008 334	4 758 606
Dotations aux résorptions des charges à répartir	3 765 876	4 360 603	(594 727)
Provisions pour risques et charge.	2 635 058	3 217 745	(582 687)
Dotation aux provisions stocks	1 323 224	484 486	838 738
Dotation aux provisions des immobilisations	1 096 264	184 734	911 530
Provisions pour dépréciation des clients	501 277	1 484 251	(982 974)
Dotation aux provisions autres actifs courants	428 935	2 170 877	(1 741 942)
Dotation aux provisions des immo. Financiers	34 145	-	34 145
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	(555 096)	(158 025)	(397 071)
Reprises sur Provisions	(895 917)	(1 700 203)	804 286
Total	46 100 706	43 052 802	3 047 904

R.6. Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation s'élèvent à 20 837 104 DT au cours de l'exercice 2025 contre 19 701 993 DT au cours de l'exercice 2024 et se détaillent comme suit :

Désignation	2025	2024	Variation
Transports	9 288 730	7 234 643	2 054 087
Impôts et taxes	3 417 133	805 338	2 611 795
Locations	1 917 977	1 709 481	208 496
Entretiens et réparations	1 564 837	1 267 876	296 961
Frais bancaires	1 112 656	1 162 272	(49 616)
Honoraires	764 584	1 527 665	(763 081)
Assurances	669 150	600 420	68 730
Réceptions et missions	606 555	762 668	(156 113)
Autres charges	566 684	1 306 304	(739 620)
Sous-traitance	333 469	2 457 629	(2 124 160)
Assistances	351 498	647 985	(296 487)
Télécommunications	156 330	133 251	23 079
Jetons de présence	87 500	86 458	1 042
Total	20 837 104	19 701 993	1 135 111

R.7. Charges financières nettes

Les charges financières nettes s'élèvent à 32 123 394 DT au cours de l'exercice 2025 contre 30 762 221 DT au cours de l'exercice 2024 et se détaillent comme suit :

Désignation	2025	2024	Variation
Intérêts des emprunts	31 537 304	28 389 994	3 147 310
Frais d'escompte	916 034	837 953	78 081
Différence de change	(328 075)	1 536 478	(1 864 553)
Produits financiers	(1 869)	(2 203)	334
Total	32 123 394	30 762 221	1 361 173

R.8. Autres gains ordinaires

Les autres gains ordinaires s'élèvent à 303 519 DT au cours de l'exercice 2025 contre 821 588 DT au cours de l'exercice 2024 et se détaillent comme suit :

Désignation	2025	2024	Variation
Gains sur éléments non récurrents	303 519	821 588	(518 069)
Total	303 519	821 588	(518 069)

R.9. Autres pertes ordinaires

Les autres pertes ordinaires s'élèvent à 422 952 DT au cours de l'exercice 2025 contre 80 084 DT au cours de l'exercice 2024 et se détaillent comme suit :

Désignation	2025	2024	Variation
Pertes exceptionnelles	422 952	80 084	342 868
Total	422 952	80 084	342 868

III.4. NOTES SUR L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

F.1. Amortissements et provisions

Désignation	2025	2024	Variation
Dotations aux amortissements des immobilisations	37 766 940	33 008 334	4 758 606
Dotations aux résorptions des charges à répartir	3 765 876	4 360 603	(594 727)
Provisions pour risques et charge.	2 635 058	3 217 745	(582 687)
Dotation aux provisions stocks	1 323 224	484 486	838 738
Dotation aux provisions des immobilisations	1 096 264	184 734	911 530
Provisions pour dépréciation des clients	501 277	1 484 251	(982 974)
Dotation aux provisions autres actifs courants	428 935	2 170 877	(1 741 942)
Dotation aux provisions des immo. Financiers	34 145	-	34 145
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	(555 096)	(158 025)	(397 071)
Reprises sur Provisions	(895 917)	(1 700 203)	804 286
Total	46 100 706	43 052 802	3 047 904

F.2. Variation des actifs

Désignation	31/12/2025 (a)	31/12/2024 (b)	Variation (b)-(a)
Stock	103 904 392	98 020 466	5 883 926
Créances clients	83 382 096	64 225 902	19 156 194
Autres actifs	45 489 017	57 964 308	(12 475 291)
Total	232 775 506	220 210 676	12 564 830

F.3. Variation des passifs

Désignation	31/12/2025 (a)	31/12/2024 (b)	Variation (b)-(a)
Fournisseurs et autres dettes	59 568 923	52 909 752	6 659 171
Total	59 568 923	52 909 752	6 659 171

F.4. Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles

Désignation	31/12/2025	31/12/2024
Décaissement pour acquisition d'immobilisations corporelles	(21 689 094)	(68 416 921)
Décaissement pour acquisition d'immobilisations incorporelles	(856 514)	(128 738)
Total	(22 545 608)	(68 545 659)

F.5.Trésorerie à la clôture de l'exercice

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	Variation
Placements et autres actifs financiers	56 150 000	56 300 000	(150 000)
Liquidités et équivalents de liquidités	8 180 171	8 157 383	22 788
Concours bancaires et autres passifs financiers	(1 918 347)	(18 256 014)	16 337 667
Total	62 411 824	46 201 369	16 210 455

IV. NOTE SUR LES ENGAGEMENTS HORS BILAN AU 31 DECEMBRE 2025

Les engagements hors bilan du groupe « SOTUVER » se détaillent comme suit :

IV.1. ENGAGEMENTS HORS BILAN DE LA SOCIETE « SOTUVER SA »

A- Hypothèques et nantissements

La société « SOTUVER S.A » a affecté spécialement au profit de la BIAT, et en pari-passu avec UBCI, ATTIJARI BANK, BH, UIB, Amen Bank et BT :

a. En Hypothèque Immobilière de Premier Rang :

Conformément aux articles 270 et suivants du code des droits réels, la totalité des parts indivises lui appartenant dans la propriété sise à Jebel El Ouest, Délégation de ZAGOUAN, d'une superficie de 7 Ha, objet du titre foncier N° 15 452 dénommé « Henchir BOU HEJBA ».

b. En Nantissement de Premier Rang :

Conformément à la loi N° 2001-19 du 6 Février 2001 relative au nantissement de l'outillage et du matériel d'équipement professionnel, l'ensemble du matériel servant à l'exploitation du Fonds.

Conformément au décret du 7 Novembre 1935 modifié par le décret du 10 Février 1955, sont en nantissement de premier rang : les machines, marchandises, matériels, matières premières, outillages et véhicules automobiles ou autres moyens de transport quelconques qui pourraient se trouver dans le fonds lors de la réalisation éventuelle du gage.

c. En Nantissement de Rang Utile :

Conformément à l'article 236 et suivants du code de commerce concernant le nantissement sur fonds de commerce, sont en nantissement de rang utile : l'ensemble sans aucune exception ni réserve des éléments corporels et incorporels composant un fonds de commerce situé à la zone industrielle BIR MCHERGUA JBEL EL OUEST-ZAGHOUAN, consistant en une unité de fabrication et de commercialisation de tout article en verre ou en produits inscrite au Registre National des entreprises ainsi que les machines marchandises, matériels, matières premières, outillages et véhicules automobile , moyens de transport quelconques qui pourraient se trouver dans ledit fonds lors de la réalisation éventuelle du gage. Ce nantissement est accordé vis-à-vis la banque de Tunisie pour un montant de 30 800 000 DT.

d. Nantissements des titres de participation :

Banque	Société Emprunteuse	Montant du crédit (en KDT)	Titres	Nature de l'engagement
BANQUE DE TUNISIE	SOTUVER SA	12 000	SOTUVER GLASS INDUSTRIES (SGI)	Nantissement

B- Caution Solidaire

1. Au 31 Décembre 2021, la société a accordé une caution solidaire au profit de la BT pour garantir le crédit d'investissement contracté par la société SGI pour un montant de 25 000 000 DT au nom de SOTUVER GLASS INDUSTRIES. Ce crédit n'est pas encore réglé en totalité au 31 Décembre 2025.
2. Au 30 Juin 2021, la société a accordé une caution solidaire au profit de l'Amen Banque pour garantir le crédit d'investissement contracté par la société SGI pour un montant de 20 000 000 DT au nom de SOTUVER GLASS INDUSTRIES. Ce crédit n'est pas encore réglé en totalité au 31 Décembre 2025.

3. Au 8 Mars 2023, la société a accordé une caution solidaire au profit de l'Amen Banque pour garantir le crédit de gestion contractés par la société SGI pour un montant de 12 100 000 DT au nom de SOTUVER GLASS INDUSTRIES. Ce crédit n'est pas encore réglé en totalité au 31 Décembre 2025.
4. Au 28 Aout 2024, la société a accordé une caution solidaire au profit de l'ATB pour garantir le crédit de gestion contractés par la société SGI pour un montant de 6 360 000 DT au nom de SOTUVER GLASS INDUSTRIES. Ce crédit n'est pas encore réglé en totalité au 31 Décembre 2025.
5. Au 31 Juillet 2024, la société a accordé une caution solidaire au profit de BTL pour couvrir les engagements de la société SGI pour un montant de 6 000 000 DT au nom de SOTUVER GLASS INDUSTRIES auprès de BTL.
6. Au 31 Mai 204, la société a accordé une caution solidaire au profit de l'Amen Banque pour garantir le crédit de gestion contractés par la société SGI pour un montant de 3 000 000 DT au nom de SOTUVER GLASS INDUSTRIES. Ce crédit n'est pas encore réglé en totalité au 31 Décembre 2025
7. Au cours de l'exercice 2025, la société « SOTUVER S.A » a donné une caution solidaire pour le compte de la société « SOTUVER GLASS INDUSTRIES (SGI) » en faveur de la banque « UBCI » à hauteur de 6 000 000 DT.
8. Au cours de l'exercice 2025, la société « SOTUVER S.A » a donné une caution solidaire pour le compte de la société « SOTUVER GLASS INDUSTRIES (SGI) » en faveur de la banque « BIAT » à hauteur de 2 650 000 DT.
9. Au cours de l'exercice 2025, la société « SOTUVER S.A » a donné une caution solidaire pour le compte de la société « SOTUVER GREEN » en faveur de la banque « AMEN BANK » à hauteur de 3 000 000 DT

C- Crédits

Les crédits en cours relatifs aux hypothèques et nantissements vis-à-vis des banques susmentionnées s'élèvent à 155 509 798 DT, dont 110 409 435 DT restant dû au 31 Décembre 2025. Et se détaillent comme suit :

Banque	Principal Crédit (en KDT)	Principal restant dû (en KDT)
Attijari Bank	45 109	21 560
Amen Bank	35 000	21 637
UBCI	43 700	39 782
Banque de Tunisie	23 000	19 559
ATB	8 700	7 871
TOTAL	155 509	110 409

D- Effets escomptés non échus

Les effets escomptés non échus s'élèvent au 31 Décembre 2025 à 10 164 702 DT et se détaillent comme suit :

Banques	Montant (en KDT)
ATTIJARI Bank	306
BIAT	2 311
Banque de Tunisie	1 999
UBCI	4 394
ATB	1 155
Total	10 165

E- Autres engagements

Banque	Engagement	Montant en devise engagement
UBCI	Confirmation lettre de crédit	1 085 027 DT
Banque de Tunisie	Credit non mobilisable	667 464 DT
Attijari Bank	Crédit Documentaire	295 281 DT
Amen Bank	Engagement par signature	60 000 DT

IV.2. ENGAGEMENTS HORS BILAN DE LA SOCIETE « SOTUVER GLASS INDUSTRIES » (SGI)

Les engagements hors bilan au 31 décembre 2024 se détaillent comme suit :

1/ Attijari Bank : La société SOTUVER GLASS INDUSTRIES - « SGI » a contracté, au cours de l'exercice 2021, un crédit auprès de Attijari Bank pour un montant de 20 000 000 dinars assorti des garanties suivantes :

- Une hypothèque immobilière en premier rang en pari passu avec les autres bailleurs de fonds sur la totalité des 63.823 parts indivises revenant à la société emprunteuse dans la propriété dénommée « Henchir Bouhejba », sise à Djebel Ouest Zaghouan, d'une superficie de 119.995,501 m2 - objet du titre foncier N°15452/7031 Zaghouan ;
- Un nantissement de fonds de commerce et matériel en premier rang en pari passu avec les autres bailleurs de fonds ;
- Un nantissement de premier rang sur le matériel de production à acquérir en pari passu avec les autres bailleurs de fonds.

2/ Banque de Tunisie : La société SOTUVER GLASS INDUSTRIES - « SGI » a contracté, au cours de l'exercice 2021 et 2022, un crédit auprès de la Banque de Tunisie pour un montant de 25 000 000 dinars assorti des garanties suivantes :

- Une hypothèque immobilière en premier rang en pari passu avec les autres bailleurs de fonds sur la totalité des 63.823 parts indivises revenant à la société emprunteuse dans la propriété dénommée « Henchir Bouhejba », sise à Djebel Ouest Zaghouan, d'une superficie de 119.995,501 m2 - objet du titre foncier N°15452/7031 Zaghouan ;
- Un nantissement de fonds de commerce et matériel en premier rang en pari passu avec les autres bailleurs de fonds ;
- Un nantissement de premier rang sur le matériel de production à acquérir en pari passu avec les autres bailleurs de fonds.

3/ Amen Bank : La société SOTUVER GLASS INDUSTRIES - « SGI » a contracté, au cours de l'exercice 2021, 2022 et 2023, des crédits auprès de l'Amen Bank pour un montant total de 40 000 000 dinars assortis des garanties :

- Une hypothèque immobilière en premier rang en pari passu avec les autres bailleurs de fonds sur la totalité des 63.823 parts indivises revenant à la société emprunteuse dans la propriété dénommée « Henchir Bouhejba », sise à Djebel Ouest Zaghouan, d'une superficie de 119.995,501 m2 - objet du titre foncier N°15452/7031 Zaghouan ;
- Un nantissement de fonds de commerce et matériel en premier rang en pari passu avec les autres bailleurs de fonds ;
- Un nantissement de premier rang sur le matériel de production à acquérir en pari passu avec les autres bailleurs de fonds.

4/ BIAT : La société SOTUVER GLASS INDUSTRIES - « SGI » a contracté, au cours de l'exercice 2022, un crédit auprès de la BIAT pour un montant global de 20 000 000 dinars assorti des garanties suivantes :

- Une hypothèque immobilière en premier rang en pari passu avec les autres bailleurs de fonds sur la totalité des 63.823 parts indivises revenant à la société emprunteuse dans la propriété dénommée « Henchir Bouhejba », sise à Djebel Ouest Zaghouan, d'une superficie de 119.995,501 m² - objet du titre foncier N°15452/7031 Zaghouan ;
- Un nantissement de fonds de commerce et matériel en premier rang en pari passu avec les autres bailleurs de fonds ;
- Un nantissement de premier rang sur le matériel de production à acquérir en pari passu avec les autres bailleurs de fonds.

5/ UBCI : La société SOTUVER GLASS INDUSTRIES - « SGI » a contracté, au cours de l'exercice 2025, un crédit auprès de la banque UBCI pour un montant global de 6 000 000 dinars rémunéré à un taux d'intérêt de TMM + 1,75% assorti des garanties :

- Une hypothèque immobilière en premier rang en pari passu avec les autres bailleurs de fonds sur la totalité des 63.823 parts indivises revenant à la société emprunteuse dans la propriété dénommée « Henchir Bouhejba », sise à Djebel Ouest Zaghouan, d'une superficie de 119.995,501 m² - objet du titre foncier N°15452/7031 Zaghouan ;

8/ EFFETS ESCOMPTEES ET NON ECHUS :

Les effets escomptés et non échus au 31 décembre 2025 totalisent un montant de 17 867 406 DT

IV.3. ENGAGEMENTS HORS BILAN DE LA SOCIETE « SABLES VERRIERS DE TUNISIE » (SVT) :

Les engagements hors bilan de la société se présentent comme suit :

	Montant
Engagements donnés (Garanties réelles) :	
- Nantissement Du Matériel Attijari Bank	4 575 000
Engagements reçus (Garanties) :	
- Cautions	4 575 000

V. NOTE RELATIVE AU RESULTAT PAR ACTION DU GROUPE

Libellé	31/12/2025	31/12/2024
Résultat Net	46 087 307	41 791 733
Nombre d'action (*)	39 254 475	39 254 475
Résultat par action	1,174	1,065

(*) L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie en date du 22 Juin 2022 a décidé l'augmentation du capital social de la société pour le porter à 39 254 475 Dinars par l'incorporation de la réserve spéciale de réinvestissement d'un montant de 6 022 034 Dinars et par incorporation des primes d'émission (17 116 Dinars).

Les 6 039 150 actions nouvelles nominatives gratuites d'une valeur nominale d'un (1 DT) ont été réparties entre les anciens actionnaires à raison de deux (02) actions nouvelles gratuites pour chaque onze (11) actions anciennes, avec droit de jouissance fixé à partir du 1er janvier 2023.

VI. INFORMATIONS FINANCIERES LIEES AUX FACTEURS ESG

Conformément au communiqué du Conseil du Marché Financier (CMF) du 25 décembre 2025 et aux précisions du 13 février 2026, la présente note vise à fournir les informations financières significatives liées aux facteurs ESG, sur la base d'une appréciation de la matérialité financière, conformément au cadre conceptuel de la comptabilité.

Les informations présentées couvrent notamment :

1. Le mode de gouvernance ESG ;
2. La stratégie et les orientations ESG ;
3. La gestion des risques et opportunités ESG ;
4. Les indicateurs.

SECTION 1 — GOUVERNANCE

1.1. Organes de gouvernance impliqués dans le pilotage ESG

Le **Conseil d'Administration** du groupe SOTUVER assure la supervision stratégique des enjeux ESG. La politique RSE, formalisée en 2025 et intitulée « Une industrie verrière durable, circulaire et solidaire », a été validée par le Conseil. Les sujets ESG sont examinés **au moins deux fois par an** (validation des objectifs et suivi du rapport extra-financier).

La **Direction Générale** porte l'engagement en matière de durabilité, notamment via :

- La création en 2024 d'une **Direction du Développement Durable et de l'Économie Circulaire (DDEC)** ;
- L'allocation de dotations budgétaires dédiées (bilan carbone, actions sociales, certifications).

1.2. Comités concernés

Un **Comité RSE** interne a été constitué, comprenant :

- La **Direction Générale** (pilotage)
- La **Direction développement durable économie circulaire (DDEC -animation opérationnelle)**
- La Direction QHSE (Qualité, environnement, sécurité)
- Les représentants des **RH, Production et Finance**

Le Comité rend compte au Conseil d'Administration. Une instance dédiée au pilotage ESG existe donc sous la forme de cette organisation matricielle, sans comité spécialisé autonome au sein du Conseil.

1.3. Formation et renforcement des capacités

En 2025, le groupe SOTUVER a engagé plusieurs actions de formation et sensibilisation :

Bénéficiaires	Thématiques	Forme	Partenaires
Administrateurs & Direction	Enjeux climatiques, réglementation carbone (MACF)	Sessions dédiées	Cabinet externe
Personnel (120 collaborateurs)	ISO 50001 : 2018 Management de l'énergie ISO 14001 :2015 Management environnemental (tri, énergie)	Formation interne Sensibilisation	Interne
7 collaborateurs clés	Programme « formation de formateurs » (management QSE, métiers du verre)	Certification	CNFCPP*

*CNFCPP : Centre National de Formation Continue et de Promotion Professionnelle

Actions prévues 2026 :

- E-learning sur l'éthique des affaires et la prévention de la corruption (management)
- Formation des équipes dirigeantes sur les enjeux ESG et l'inclusion

SECTION 2 — STRATÉGIE ESG

2.1. Business Model et orientations stratégiques ESG

Business model : Le groupe SOTUVER fabrique des emballages alimentaires en verre creux (bouteilles, flacons) pour les secteurs des boissons gazeuses, eaux, alcools et huiles. Le groupe exporte vers 20 pays, dont l'Union européenne.

2.2. L'identification des enjeux ESG

L'identification des enjeux ESG financièrement matériels de SOTUVER s'appuie sur les exigences réglementaires tunisiennes applicables à ses activités.

Cette démarche est enrichie par la prise en compte des référentiels internationaux du SASB, relatifs au secteur des contenants et emballages, afin d'assurer, afin d'assurer une analyse alignée avec les standards internationaux de matérialité financière et les spécificités opérationnelles du secteur verrier.

Enjeux ESG sectoriels (référentiel SASB – Containers & Packaging) :

- Gestion de l'énergie : Intensité énergétique
- Emissions de gaz à effet de serre CO₂ (four verriers)
- Gestion des déchets : Taux d'intégration de calcin recyclé (économie circulaire)
- Santé, sécurité & conditions de travail : Sécurité des opérateurs
- Sécurité des produits : Traçabilité qualité et santé client

2.3 Articulation avec la stratégie globale :

Les axes stratégiques ESG 2025-2027 sont intégrés au contrat de la Direction Générale et aux bonus des directeurs d'usine :

Axe stratégique	Objectif 2025-2027	Horizon
Décarbonation	Finalisation du bilan carbone (2025) et plan d'action	2026
Recyclage du verre	Taux de calcin externe : 30 % en 2025 → 35 % objectif 2026	2026
Sécurité industrielle	Zéro accident avec arrêt d'ici fin 2026	2026

SECTION 3 — GESTION DES RISQUES

3.1. Démarche d'identification et d'évaluation

En 2025, le groupe SOTUVER a engagé une première démarche structurée de gestion des risques ESG à travers l'élaboration d'une cartographie qualitative des principaux enjeux susceptibles d'avoir un impact sur ses activités et sa performance financière. Cette démarche repose sur des entretiens réalisés avec les responsables des différentes fonctions de la société et sur une méthodologie d'évaluation fondée sur un scoring croisant la probabilité d'occurrence des risques et leur impact financier potentiel.

Le groupe prévoit par ailleurs de renforcer progressivement son dispositif ESG à partir de 2026 afin d'améliorer l'intégration des enjeux de durabilité dans ses processus de gestion et d'anticiper les évolutions réglementaires ainsi que les attentes croissantes du marché en matière de transparence extra-financière.

3.2. Principaux risques et opportunités ESG identifiés

Risque	Catégorie	Description	Niveau de matérialité	Horizon	Opportunité associée
Dépendance au calcin importé	Environnement	46 % du calcin externe importé (2025)	Élevé	Court terme	Structuration filière locale de recyclage
Hausse du prix de l'énergie	Environnement	Consommation gaz/électricité des fours	Élevé	Court terme	Efficacité énergétique (ISO 50001)
Accident industriel grave	Social	Brûlures / coupures sur lignes	Moyen	Court à moyen terme	ISO 45001 prévue 2027

3.3. Exposition au MACF

Le groupe SOTUVER exporte une partie de sa production vers l'Union européenne. Toutefois, au regard du périmètre actuel du Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières (MACF), le secteur du verre d'emballage n'est pas directement concerné par les catégories de produits couvertes par ce dispositif.

En conséquence, le groupe ne considère pas, à ce stade, le MACF comme un enjeu réglementaire matériel ayant un impact financier significatif sur ses activités. Néanmoins, une veille réglementaire est assurée afin de suivre les évolutions potentielles du dispositif européen et leurs implications potentielles futures pour le secteur verrier.

SECTION 4 — INDICATEURS

Pour l'exercice clos au 31 décembre 2025, et conformément à l'approche « comply or explain », le groupe ne publie pas encore d'indicateurs ESG quantitatifs formalisés, compte tenu du niveau actuel de maturité des données et des systèmes d'information disponibles. Cette situation s'explique également par l'absence de risques ESG significatifs identifiés à ce jour, susceptibles d'avoir un impact financier matériel sur l'activité, la performance ou la situation financière du groupe.

VII. NOTIFICATION DES RESULTATS DES VERIFICATIONS FISCALES

À la suite d'une vérification fiscale ponctuelle au titre de l'exercice 2023, la société « SGI » a reçu une notification de redressement fiscal d'un montant de 3 698 496 DT prévoyant qu'elle est soumise à l'IS et à la CSS au taux de droit commun. Cette notification remet en cause l'avantage fiscal lié au dégrèvement fiscal accordé aux sociétés installées dans les zones de développement régional.

Le redressement fiscal s'est basé principalement sur l'Article 72 Pg.2 du Code de l'IRPP et de l'IS qui précise qu'aucun avantage ne peut être octroyé dans le cadre du développement régional à la suite d'une opération de transmission d'entreprise, à une cessation et reprise d'activité ou encore à la suite du changement de la forme juridique de la société qui conservent la même activité. L'administration fiscale a précisé que la société « SGI » ne peut pas bénéficier de l'avantage lié au développement régional du fait qu'elle exerce la même activité que la société « SOTUVER », et ce en application de l'Article 72 Pg.2 précité.

La société a présenté son opposition à ce redressement en expliquant que la société « SGI » est une société nouvellement créée et qu'elle a réalisé un nouvel investissement. Cette création n'est pas faite à la suite d'une opération de transmission d'entreprise, à une cessation et reprise d'activité ou encore à la suite du changement de la forme juridique de la société qui conservent la même activité. Le terme exercice de la même activité, visé par l'Article 72 du Code de l'IRPP et de l'IS, se rapporte uniquement aux opérations de transmission d'entreprise, à une cessation et reprise d'activité ou encore à la suite du changement de la forme juridique. De ce fait l'Article 72 du Code IRPP et IS n'est pas applicable à la société « SGI ».

Aucune charge ou provision n'a été constatée à ce titre.

VIII. EVENEMENTS POSTERIEURS

Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par le Conseil d'Administration en date du 22 Mai 2026. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

« GROUPE SOTUVER »
RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
ETATS FINANCIERS CONSOLIDES - EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Messieurs les actionnaires du Groupe SOTUVER,

I. Rapport sur l'audit des Etats Financiers consolidés

1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 20 juin 2025 pour le cabinet « AMC Ernst & Young » et du 20 juin 2023 pour le Cabinet « InFirst Auditors », nous avons effectué l'audit des Etats Financiers consolidés du « Groupe SOTUVER », qui comprennent le bilan consolidé arrêté au 31 décembre 2025, l'état de résultat consolidé et l'état des flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces Etats Financiers consolidés font ressortir des capitaux propres positifs (hors intérêts minoritaires) de 186 848 058 DT, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 46 087 307 DT.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière consolidée du « Groupe SOTUVER » au 31 décembre 2025, ainsi que sa performance financière consolidée et ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Observations

Nous attirons votre attention sur la note « VII » qui précise que la société « Sotuver Glass Industries » a subi une vérification fiscale au titre de l'exercice 2023 et ayant abouti à un redressement de 3 698 496 DT. La société a présenté son opposition et aucune provision n'a été constatée à ce titre. A la date du présent rapport, les procédures liées à ce contrôle sont toujours en cours, et les issues finales ne peuvent pas ainsi être déterminées de façon fiable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

4. Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

3.1 Evaluation des Stocks

Risques identifiés

Les Stocks de la société figurent au bilan au 31 décembre 2025 pour une valeur nette de 99 722 108 DT et représentent l'un des postes les plus importants du bilan (environ 18% du total actifs). Les stocks sont évalués comme suit :

- Pour les produits finis : à la valeur inférieure entre le coût de production et la valeur de réalisation nette déterminée à la date de clôture.
- Pour les matières premières et les autres stocks : à la valeur inférieure entre le coût d'achat unitaire, et la valeur de réalisation nette déterminée à la date de clôture.

La direction détermine à la clôture, la valeur nette de réalisation des stocks en se fondant sur les prix de vente nets pratiqués, ainsi que sur les perspectives d'écoulement sur le marché, pour les articles en stock à rotation lente.

La provision pour dépréciation des stocks a été déterminée en tenant compte d'une matrice qui combine l'ancienneté des stocks de produits finis et leur degré d'écoulement.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse aux risques identifiés

Nous avons examiné la conformité aux normes comptables tunisiennes en vigueur de la méthodologie mise en œuvre par la Direction pour la valorisation des stocks et l'estimation de la provision pour dépréciation des stocks. Nos travaux ont consisté principalement à :

- Prendre connaissance des procédures de gestion des stocks et des contrôles internes mis en place pour garantir l'exhaustivité, l'existence et la valorisation des stocks telles que la réalisation d'un inventaire physique des stocks à la clôture de l'exercice ;
- Vérifier par sondage la correcte valorisation des couts d'entrée des stocks (cout d'achat pour les matières premières et cout de production pour les produits finis);
- Vérifier le fait que les stocks soient évalués à la valeur nette de réalisation lorsque celle-ci est inférieure à leur coût unitaire moyen pondéré ;
- Revoir les jugements effectués par la direction dans le cadre de l'évaluation des risques de dépréciation et l'appréciation du caractère raisonnable des estimations et des hypothèses retenues dans le calcul des provisions pour dépréciation des stocks.
- La revue des conclusions relatives aux travaux de l'auditeur de la filiale SOTUVER GLASS INDUSTRIES.

3.2 Comptabilisation des revenus

Risques identifiés

Les revenus de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élèvent à 260 490 444 DT et représentent le poste le plus important de l'état de résultat. Ils sont constitués essentiellement de ventes des articles en verres sur le marché local et à l'exportation.

Nous avons considéré que le risque d'erreur ou d'omission en matière de prise en compte et d'évaluation des revenus et des charges s'y rapportant est un point clé de l'audit en raison de l'importance significative de ces éléments dans les états financiers du groupe.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse aux risques identifiés

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont porté particulièrement sur les éléments suivants :

- La prise de connaissance des procédures de gestion des ventes et des contrôles internes mis en place par la Société dans le cadre de ce processus ;
- La compréhension de l'environnement informatique lié à la génération et la prise en compte automatique des revenus en comptabilité ;
- La vérification du respect des prescriptions de la norme comptable NCT 03 relative aux Revenus, applicables en matière de prise en compte et d'évaluation des revenus découlant

des ventes de marchandises, ainsi que des conventions comptables de réalisation du revenu et de rattachement des charges aux produits ;

- La réalisation de procédés analytiques sur l'évolution des revenus afin de corroborer les données comptables notamment avec les informations de gestion, les données historiques, l'évolution tarifaire, les tendances du secteur et les réglementations y afférentes ;
- La réalisation de tests de détail par l'examen d'un échantillon de transactions de vente ;
- La vérification du caractère approprié des informations fournies sur le chiffre d'affaires dans les notes aux états financiers ;
- La revue des conclusions relatives aux travaux de l'auditeur de la filiale SOTUVER GLASS INDUSTRIES.

5. Rapport de gestion relatif au Groupe

La responsabilité du rapport de gestion relatif au groupe incombe au Conseil d'Administration. Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport de gestion relatif au groupe et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions des articles 266 et 471 du code des sociétés commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion relatif au groupe, et ce, par référence aux états financiers consolidés.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion relatif au groupe et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion relatif au groupe semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion relatif au groupe, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

6. Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les Etats Financiers consolidés

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

7. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et tous les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des Etats Financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. Rapport sur les vérifications spécifiques

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 03 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité des systèmes de contrôle interne du groupe SOTUVER.

À ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la Direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences majeures dans les systèmes de contrôle interne du groupe SOTUVER, susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers consolidés.

Tunis, le 10 Juin 2026

Les commissaires aux comptes

AMC ERNST & YOUNG

Achraf Guermech

INFIRST AUDITORS

Mohamed Triki

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

SOCIETE TUNISIENNE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES -STAR

Siège social : 9 rue de Palestine cite des affaires Kheireddine 2060 La Goulette

1080 Tunis Cedex, BP.667

La société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances STAR publie, ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2025 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 21 juillet 2026. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes : **Mr Mohamed Hedi KAMMOUN (ECC MAZARS) et Mme Abir MATMTI (Conseil Audit Formation).**

Bilan consolidé au 31/12/2025

(chiffres arrondis en dinars)

ACTIF DU BILAN		Au 31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amortissements et provisions:	Net	Net
AC1	Actifs incorporels				
AC12	Concessions, brevets, licences, marques	29 722 905	19 248 897	10 474 008	8 856 328
AC13	Fonds commercial	0	0	0	0
		29 722 905	19 248 897	10 474 008	8 856 328
AC2	Actifs corporels d'exploitation				
AC21	Installations techniques et machines	26 456 705	19 368 133	7 088 572	6 007 765
AC22	Autres installations, outillage et mobilier	3 782 445	3 450 318	332 127	407 161
		30 239 150	22 818 451	7 420 699	6 414 926
AC3	Placements				
AC31	Terrains et constructions	112 812 234	12 615 285	100 196 949	98 156 448
AC311	Terrains et constructions d'exploitation	16 750 492	4 502 247	12 248 245	12 493 482
AC312	Terrains et constructions hors exploitation	96 061 742	8 113 038	87 948 704	85 662 966
AC32	Placements dans les entreprises liées et participations	169 436 591	22 521 566	146 915 025	116 633 874
AC323	Parts dans les entreprises avec un lien de participation	169 436 591	22 521 566	146 915 025	116 633 874
AC33	Autres placements financiers	922 513 932	9 173 254	913 340 678	891 903 099
AC331	Actions, autres titres à revenu variable	58 100 173	6 341 966	51 758 207	35 259 352
AC332	Obligations et autres titres à revenu fixe	833 179 502	650 502	832 529 000	831 769 700
AC334	Autres prêts	15 293 042	28 976	15 264 066	15 269 349
AC336	Autres	15 941 215	2 151 810	13 789 405	9 604 697
AC34	Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	4 372 420	0	4 372 420	4 666 960
		1 209 135 177	44 310 105	1 164 825 072	1 111 360 381
AC4	Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte	0	0	0	0
AC5	Part des réassureurs dans les provisions techniques	0	0	0	0
AC510	Provision pour primes non acquises	12 168 264	0	12 168 264	12 618 499
AC530	Provision pour sinistres (vie)	1 066 134	0	1 066 134	572 719
AC531	Provision pour sinistres (non vie)	79 681 397	0	79 681 397	78 171 671
AC541	Provision pour participation aux bénéfices et ristournes (non vie)	2 501 284	0	2 501 284	2 795 490
		95 417 079	0	95 417 079	94 158 378
AC6	Créances				
AC61	Créances nées d'opérations d'assurance directe	259 130 311	71 631 736	187 498 575	180 319 541
AC611	Primes acquises et non émises	18 048 227	0	18 048 227	19 225 180
AC612	Autres créances nées d'opération d'assurance directe	200 803 028	62 185 309	138 617 719	118 470 391
AC613	Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance	40 279 056	9 446 427	30 832 629	42 623 970
AC62	Créances nées d'opérations de réassurance	12 178 211	6 673 084	5 505 127	5 262 253
AC63	Autres créances	74 119 365	2 543 535	71 575 830	73 473 458
AC631	Persomel	943 363	116 048	827 315	1 797 538
AC632	Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	65 575 335	0	65 575 335	68 534 802
AC633	Débiteurs divers	7 600 667	2 427 487	5 173 180	3 141 118
AC64	Créances sur ressources spéciales	0	0	0	0
		345 427 887	80 848 355	264 579 532	259 055 251
AC7	Autres éléments d'actif				
AC71	Avoirs en banque, CCP, chèques et cales	54 572 395	1 170 057	53 402 338	28 212 847
AC72	Charges reportées	25 682 111	0	25 682 111	20 544 444
AC721	Frais d'acquisition reportés	25 682 111	0	25 682 111	20 434 444
AC722	Autres charges à répartir	0	0	0	110 000
AC73	Comptes de régularisation Actif	41 354 709	0	41 354 709	48 195 648
AC731	Intérêts et loyers acquis non échus	39 470 802	0	39 470 802	46 435 295
AC732	Estimations de réassurance	108 862	0	108 862	403 447
AC733	Autres comptes de régularisation	1 775 045	0	1 775 045	1 356 906
AC74	Ecart de conversion	1 933 062	0	1 933 063	1 978 371
		123 542 277	1 170 057	122 372 221	98 931 310
Total de l'actif		1 833 484 475	168 395 865	1 665 088 611	1 578 776 575

Bilan consolidé au 31/12/2025

(Chiffres arrondis en dinars)

CAPITAUX PROPRES ET LE PASSIF	31/12/2025	31/12/2024
CAPITAUX PROPRES :		
CP1 Capital social ou fonds équivalent	50 000 015	23 076 930
CP2'- Réserves consolidées	351 683 404	370 748 902
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice	401 683 419	393 825 832
CP6 Résultat consolidé de l'exercice	38 891 133	27 492 685
Total capitaux propres consolidés	440 574 552	421 318 516
IMCP- Intérêts minoritaires dans les capitaux propres	256	202
CP6"- Part des minoritaires dans les résultats consolidés	30	53
Total capitaux propres avant affectation	440 574 838	421 318 772
PASSIF :		
PA1 Autres passifs financiers		
PA13 Emprunts	12 727 273	14 545 455
	12 727 273	14 545 455
PA2 Provisions pour autres risques et charges		
PA23 Autres provisions	16 393 384	15 634 483
	16 393 384	15 634 483
PA3 Provisions techniques brutes		
PA310 Provision pour primes non acquises	128 489 131	110 249 254
PA320 Provision d'assurance vie	138 870 787	111 141 143
PA330 Provision pour sinistres (vie)	29 103 310	30 960 970
PA331 Provision pour sinistres (non-vie)	707 140 390	696 829 163
PA340 Provisions pour participations aux bénéfices et ristournes (vie)	3 398 853	1 775 055
PA341 Provisions pour participations aux bénéfices et ristournes (non-vie)	12 465 136	10 903 669
PA350 Provision pour égalisation et équilibrage	935 793	597 504
PA360 Autres provisions techniques (vie)	-	-
PA361 Autres provisions techniques (non-vie)	7 774 475	19 000 539
	1 028 177 875	981 457 298
PA5 Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	30 879 796	31 306 592
PA6 Autres dettes		
PA61 Dettes nées d'opérations d'assurance directe	26 073 617	25 561 476
PA62 Dettes nées d'opérations de réassurance	16 824 154	17 511 469
PA63 Autres dettes	56 158 316	39 856 357
PA631 Dépôts et cautionnements reçus	5 766 246	5 892 625
PA632 Personnel	2 179 033	10 397 388
PA633 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	10 885 824	10 743 325
PA634 Crédoeurs divers	37 327 213	12 823 019
	99 056 087	82 929 301
PA7 Autres passifs		
PA71 Comptes de régularisation Passif	33 826 021	28 069 557
PA710 Report de commissions reçus des réassureurs	2 514 605	2 610 133
PA711 Estimations de réassurance	0	0
PA712 Autres comptes de régularisation Passif	31 311 416	25 459 424
PA72 Ecart de conversion	3 453 337	3 515 116
	37 279 358	31 584 674
Total du Passif	1 224 513 773	1 157 457 803
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DU PASSIF	1 665 088 611	1 578 776 575

L'état de résultat technique de l'assurance non-vie consolidé arrêté au 31/12/2025
(Chiffres arrondis en dinars)

			<u>Opérations brutes</u> 31/12/2025	<u>Cessions et/ou</u> <u>rétrocessions</u> 31/12/2025	<u>Opérations nettes</u> 31/12/2025	<u>Opérations nettes</u> 31/12/2024
PRNV1	Primes acquises					
PRNV11	Primes émises et acceptées	+	416 851 526	49 948 593	366 902 933	330 785 535
PRNV12	Variation de la provision pour primes non acquises	.+/-	-18 239 877	450 235	-18 690 112	-2 590 102
			398 611 649	50 398 828	348 212 821	328 195 434
PRNT3	Produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat	+	66 666 515	0	66 666 515	58 987 109
PRNV2	Autres produits techniques	+	468 127	0	468 127	380 700
CHNV1	Charge de sinistres					
CHNV11	Montants payés	-	294 541 294	-6 952 113	287 589 181	281 103 160
CHNV12	Variation de la provision pour sinistres	.+/-	10 311 227	-1 509 727	8 801 500	12 888 044
			304 852 521	-8 461 840	296 390 681	293 991 204
CHNV2	Variation des autres provisions techniques	.+/-	-11 226 064	0	-11 226 064	-3 784 216
CHNV3	Participation aux bénéfices et ristournes		5 730 850	-371 483	6 102 333	5 815 110
CHNV4	Frais d'exploitation					
CHNV41	Frais d'acquisition	-	75 276 991	0	75 276 991	61 612 940
CHNV42	Variation du montant des frais d'acquisition reportés	.+/-	-5 247 667	0	-5 247 667	-1 019 500
CHNV43	Frais d'administration	-	33 741 129	0	33 741 129	25 053 977
CHNV44	Commissions reçues des réassureurs	+	0	12 351 878	-12 351 878	-11 049 964
			103 770 453	12 351 878	91 418 575	74 597 453
CHNV5	Autres charges techniques	-	15 300 638	0	15 300 638	14 524 998
CHNV6	Variation de la provision pour égalisation et équilibrage	.+/-	0	0	0	0
RTNV	Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non-vie	.+/-	47 317 893	29 956 593	17 361 300	2 418 695

L'état de résultat technique de l'assurance vie consolidé arrêté au 31/12/2025

(Chiffres arrondis en dinars)

		<u>Opérations brutes</u> <u>31/12/2025</u>	<u>Cessions et/ou</u> <u>rétrocessions</u> <u>31/12/2025</u>	<u>Opérations nettes</u> <u>31/12/2025</u>	<u>Opérations nettes</u> <u>31/12/2024</u>
	Notes				
PRV1 Primes					
PRV11 Primes émises et acceptées	+	65 808 795	2 746 372	63 062 423	51 381 189
PRV2 Produits de placements					
PRV21 Revenus des placements	+	13 123 599	0	13 123 599	11 033 082
PRV22 Produits des autres placements	+				
		13 123 599	0	13 123 599	11 033 082
Reprise de corrections de valeur sur					
PRV23 placements	+	0	0	0	0
Profits provenant de la réalisation des					
PRV24 placements et de change	+	219 550	0	219 550	220 488
		219 550	0	219 550	220 488
PRV4 Autres produits techniques	+	0	0	0	0
CHV1 Charge de sinistres					
CHV11 Montants payés	-	21 500 002	-1 945 709	19 554 293	11 632 404
CHV12 Variation de la provision pour sinistres	./+/-	-1 857 660	-493 415	-2 351 076	5 625 473
		19 642 342	-2 439 125	17 203 217	17 257 878
CHV2 Variation des autres provisions techniques					
CHV21 Provision d'assurance vie	./+/-	28 067 933	0	28 067 933	21 630 094
		28 067 933	0	28 067 933	21 630 094
CHV3 Participation aux bénéfiques et ristournes		1 623 798	0	1 623 798	506 780
CHV4 Frais d'exploitation					
CHV41 Frais d'acquisition	-	7 473 097	0	7 473 097	6 699 527
Variation du montant des frais d'acquisition					
CHV42 reportés	./+/-	0	0	0	0
CHV43 Frais d'administration	-	1 823 247		1 823 247	1 100 737
CHV44 commissions reçues des réassureurs	+	0	1 207	1 207	50 025
		9 296 344	1 207	9 295 137	7 750 239
CHV5 Autres charges techniques	-	1 023 307	0	1 023 307	986 857
		0	0	0	0
CHV9 Charges de placements					
Charges de gestion des placements, y					
CHV91 compris les charges d'intérêt	-	66 697	0	66 697	63 974
CHV92 Correction de valeur sur placements	-	0	0	0	0
Pertes provenant de la réalisation des					
CHV93 placements	-	0	0	0	0
		66 697	0	66 697	63 974
Moins values non réalisées sur					
CHV10 placements	-	0	0	0	0
Produits de placements alloués, transférés					
CHNT2 à l'état de résultat	-				
Sous total (résultat technique de		19 431 523	306 040	19 125 483	14 438 937
RTV l'assurance et/ou de la réassurance vie)					

L'état de résultat consolidé arrêté au 31/12/2025

(chiffres arrondis en dinars)

		<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
RTNV	Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non vie	. +/- 17 361 300	2 418 695
RTV	Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance vie	. +/- 19 125 483	14 438 937
PRNT1	Produits des placements (assurance et/ou réassurance non vie)		
PRNT11	Revenus des placements	+	88 521 673
PRNT12	Produits des autres placements	+	
		90 176 259	88 521 673
PRNT13	Reprise de corrections de valeur sur placements	+	2 640 393
PRNT14	Profits provenant de la réalisation des placements	+	2 288 516
		12 613 510	4 928 909
CHNT1	Charges des placements (assurance et/ou réassurance non vie)		
CHNT11	Charges de gestion des placements, y compris les charges d'intérêt	-	2 653 356
CHNT12	Correction de valeur sur placements	-	3 422 620
CHNT13	Pertes provenant de la réalisation des placements	-	632 264
		4 834 786	6 708 240
CHNT2	Produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non vie	-	58 987 109
PRNT2	Autres produits non techniques	+	3 875 477
PRNT7	Produits des autres activités	1 734 795	1 693 045
CHNT3	Autres charges non techniques	-	3 843 848
CHNT7	Charges des autres activités	5 769 925	5 804 005
	Résultat provenant des activités ordinaires	64 911 091	40 533 534
CHNT4	Impôts sur le résultat	-	10 816 347
	Résultat provenant des activités ordinaires après impôts	43 501 515	29 717 187
PRNT4	Gains extraordinaires	+	
CHNT5	Pertes extraordinaires	-	2 224 449
	Résultat extraordinaire	-4 610 351	-2 224 449
	Résultat net de l'exercice	38 891 164	27 492 738
	Effet des modifications comptables (nets CHNT6/PRNT: d'impôt)		
	Résultat net de l'exercice après modifications comptables	38 891 164	27 492 738
	Part du groupe dans le résultat consolidé	38 891 134	27 492 685
	Part des minoritaires dans le résultat consolidé	30	53

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE AU 31/12/2025

(Chiffres arrondis en dinars)

Désignation	AU 31/12/2025	AU 31/12/2024
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
Encaissements des primes reçues des assurés	450 799 307	453 747 035
Sommes versées pour paiement des sinistres	-310 600 969	-269 069 685
Encaissements des primes reçues (acceptation)	0	179 805
Sommes versées pour paiement des sinistres (acceptation)	0	-1 554 480
Commissions versées sur les acceptations	0	-31 466
Décaissements des primes pour les cessions	-57 267 323	-35 261 099
Encaissements des sinistres pour les cessions	12 760 703	10 370 531
Commissions reçues sur les acceptations	13 565 076	7 684 798
Commissions versées aux intermédiaires	-44 818 719	-46 697 347
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	-50 813 402	-46 763 004
Variation des dépôts auprès des cédantes	0	0
Variation des espèces reçus des cessionnaires	-1 053 244	2 934 281
Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers	-130 866 886	-82 822 333
Encaissements liés à la cession de placements financiers	102 886 850	88 513 223
Taxes et impôts versés au trésor	-95 882 787	-89 132 206
Produits financiers reçus	110 075 132	102 098 042
Autres mouvements	80 548 864	-30 678 408
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	79 332 602	63 517 689
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-11 289 572	-3 449 725
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	0	27 887
Décaissements provenant de l'acquisition de terrains et constructions destinés à l'exploitation	0	0
Encaissements provenant de l'acquisition de terrains et constructions destinés à l'exploitation	0	10 000
Décaissements provenant de l'acquisition de placements auprès d'entreprises liés ou avec lien de participation	-26 626 650	-24 899 943
Encaissements provenant de la cession de placements auprès d'entreprises liés ou avec lien de participation	6 058 605	0
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	-31 857 617	-28 311 780
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Remboursements d'emprunts	-1 818 182	0
Encaissements suite à l'émission d'actions	0	0
Encaissements provenant des actionnaires	0	0
Dividendes et autres distributions	-19 785 381	-15 285 240
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement	-21 603 563	-15 285 240
Variation de trésorerie	25 871 422	19 920 670
Trésorerie au début de l'exercice	28 700 973	8 780 303
Trésorerie à la clôture de l'exercice	54 572 395	28 700 973

TABLEAU CONSOLIDE DES ENGAGEMENTS RECUS ET DONNES**AU 31/12/2025****(Chiffres arrondis en dinars)**

	Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
<u>Engagements reçus</u>		
Cautions reçues	3 456 452	3 462 852
Cautions agents généraux	4 491 500	4 346 000
TOTAL	7 947 952	7 808 852
<u>Engagements données</u>	0	0
	0	0
Cautions données	10 214 512	7 652 945
Titres et actifs acquis avec engagement de revente	332 800	332 800
Autres	55 000 000	40 000 000
TOTAL	65 547 312	47 985 745

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31/12/2025

I- PRESENTATION DU GROUPE

Le Groupe « STAR » est composé au 31 Décembre 2025 d'une société mère « STAR Assurances » et deux sociétés filiales « La Lyre immobilière » et « L'Institut Africain des Assurances » sous contrôle exclusif.

Ci-dessus une présentation succincte des sociétés du groupe :

1 - STAR Assurances (société mère) :

La Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances (STAR) crée en décembre 1958 est une société anonyme dont l'objet est la pratique des opérations d'Assurances et de Réassurances.

Son capital social s'élève à 50 000 015 dinars divisé en 10 000 003 actions de 5 dinars chacune. Son siège social est au 9 Rue de Palestine Cité des Affaires Kheireddine La Goulette.

La société est régie par le code des assurances promulgué par la loi N° 92-24 du 09 mars 1992, telle que complétée par la loi N° 94-10 du 31 janvier 1994, la loi N° 97- 24 du 28 avril 1997 et la loi N° 2002-37 du 1er avril 2002.

2 - la Lyre Immobilière :

La société « La Lyre Immobilière » crée au mois de juin 2021, est une Société anonyme ayant pour activité la promotion immobilière.

Son capital social s'élève à 37 571 700 dinars divisé en 3 757 170 actions de 10 dinars chacune. Son siège social est au Square Avenue de Paris, Tunis.

3 - l'Institut Africain des Assurances :

L'Institut Africain des Assurances, créé au mois d'avril 2022, est une société à responsabilité limitée, filiale de la Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances STAR, ayant pour activité la formation continue.

Son capital social s'élève à 30 000 dinars divisé en 3 000 actions de 10 dinars chacune. Son siège social est à l'Avenue du Japon Monplaisir, Tunis.

II- PRINCIPES ET REFERENTIEL COMPTABLES

Les états financiers consolidés du Groupe STAR Assurances sont établis conformément aux règles et aux principes comptables édictés par la loi n° 96-112 du 30-12-1996 relative au système comptable des entreprises et par les Normes Comptables Tunisiennes relatives notamment aux opérations spécifiques aux entreprises d'assurance et/ ou de réassurance et à la consolidation des états financiers (NCT 35, 36, 37).

III- PERIMETRE ET METHODE DE CONSOLIDATION

La consolidation des comptes permet de présenter le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'ensemble constitué par une société consolidante (STAR assurances) et ses filiales (La Lyre Immobilière et L'Institut Africain des Assurances) comme si elles ne formaient qu'une seule entité.

L'intégration globale est la méthode retenue pour consolider les comptes du groupe STAR Assurances, elle consiste à :

- Intégrer dans les comptes de l'entreprise « consolidante » l'intégralité des éléments des comptes de l'entreprise consolidée, après retraitements éventuels ; tant au niveau des comptes de bilan qu'au niveau des comptes de résultats.

- Répartir les capitaux propres et le résultat entre les intérêts de l'entreprise « consolidante » et les intérêts des actionnaires dits « intérêts minoritaires »
- Eliminer les opérations et comptes entre l'entreprise intégrée globalement et l'entreprise consolidée.

Le choix des sociétés à retenir dans le périmètre de consolidation est déterminé par la nature et l'importance des liens qui les rattachent directement ou indirectement à la société mère.

Pour l'établissement des comptes consolidés du Groupe STAR Assurances, les sociétés retenues sont :

- **La Société mère : STAR**
- **La société dépendante du Groupe : LA LYRE IMMOBILIERE**
- **La société dépendante du Groupe : L'Institut Africain des Assurances**

IV- LES RETRAITEMENTS ET ELIMINATIONS

Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes de comptabilisation et d'évaluation des sociétés sont effectués.

Les créances, les dettes et les engagements réciproques ainsi que les charges et produits réciproques sont éliminés.

L'effet sur le bilan, le hors bilan et l'état de résultat consolidés des opérations internes au groupe est éliminé.

V- HOMOGENEISATION DES METHODES COMPTABLES ET DE LA PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Dans le cadre de l'établissement des états financiers consolidés, les comptes des sociétés intégrées font l'objet de retraitements d'homogénéisation afin d'assurer la comparabilité et la cohérence des informations financières au sein du Groupe STAR Assurances.

Ces retraitements portent notamment sur :

- **L'harmonisation des méthodes comptables** appliquées par les filiales avec celles retenues par le Groupe, notamment en matière d'évaluation, de classification et de reconnaissance des opérations ;
- **L'homogénéisation de la présentation des états financiers**, visant à adopter une structure uniforme du bilan, de l'état de résultat et de l'état de flux de trésorerie conformément aux exigences des Normes Comptables Tunisiennes ;
- **La reclassification de certains postes**, lorsque la présentation retenue dans les états financiers individuels des filiales diffère de celle du Groupe, afin d'assurer une lecture cohérente et agrégée des informations financières.

VI- LA DATE DE CLOTURE

Les états financiers consolidés sont établis à partir des comptes individuels qui sont arrêtés au 31 Décembre 2025 pour l'ensemble des sociétés du groupe.

VII- COMPARABILITE DES COMPTES

Les méthodes d'évaluation adoptées pour l'arrêté des comptes de 2025 n'ont pas connu de changement par rapport à celles retenues pour l'arrêté des comptes du 2024.

VIII- L'EVOLUTION DE L'OUTIL COMPTABLE

La clôture des comptes annuels de la société mère est réalisée pour la première fois à l'aide du nouvel ERP Sage, déployé au sein de la STAR au terme d'une période de test et de parallel run. L'implémentation de ce nouvel outil comptable se traduit notamment par l'évolution de certaines procédures de comptabilisation et des interfaces correspondantes, et l'adaptation du plan comptable.

Plusieurs postes des états financiers au 31 décembre 2025 ont été mouvementés en raison de la modification de certaines interfaces et modalités d'enregistrement comptables. C'est notamment le cas des postes suivants : créances, comptes d'attente, comptes bancaires. La compagnie a réalisé des travaux de réconciliation et de rapprochement sur ces postes en tout au long de l'année 2025, et plus particulièrement à l'approche de la clôture. Le montant des provisions sur les postes de bilan reflète l'application de sa politique comptable dans ce contexte.

IX- NOTE SUR LES PASSIFS EVENTUELS

La STAR traite actuellement un volume important de dossiers juridiques non techniques, auxquels le département juridique de la compagnie assure un suivi régulier.

L'impact financier de ces affaires est évalué à chaque arrêté selon les informations disponibles, puis inscrit dans les comptes de la société par des provisions pour risques et charges.

Selon les informations disponibles à ce jour, il est improbable que la majorité des dossiers entraînent une incidence financière nettement supérieure à la provision enregistrée au 31 décembre 2025.

Pour le reste des affaires, l'impact ne peut pas être raisonnablement estimé compte tenu des délais inhérents au déroulement des procédures judiciaires.

X- EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE :

Aucun événement important n'est survenu après la clôture de l'exercice.

XI- NOTE ESG – INTEGRATION DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE GOUVERNANCE

La STAR assurances intègre les enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) dans ses activités et son dispositif de pilotage. Elle publie annuellement un rapport RSE, en conformité avec le Guide du reportings ESG de la BVMT. La présente note est élaborée conformément aux exigences du communiqué du CMF publié le 25 décembre 2025 ainsi que du cadre conceptuel de la comptabilité tel que prévu par le décret n°96-2459 du 30 décembre 1996.

1. Démarche et stratégie ESG

La STAR a engagé une démarche structurée visant à intégrer progressivement les enjeux de durabilité dans ses activités, en cohérence avec ses missions, son modèle économique et les attentes de ses parties prenantes.

Cette démarche repose notamment sur :

- L'amélioration continue des pratiques sociales et de gestion du capital humain ;
- L'intégration progressive des considérations de durabilité dans les décisions d'investissement et de gestion ;

- L'identification et la maîtrise des risques ESG susceptibles d'avoir un impact financier à court et moyen terme.
- La stratégie ESG s'inscrit dans une logique d'amélioration continue et vise à renforcer la résilience de l'entreprise face aux évolutions réglementaires, économiques et sociétales.

2. Analyse de matérialité et parties prenantes

Dans le cadre de sa démarche de durabilité, la STAR a réalisé une analyse de matérialité accompagnée d'une cartographie de ses principales parties prenantes.

Cette démarche permet d'identifier et de hiérarchiser les enjeux ESG jugés prioritaires pour l'entreprise et pour ses parties prenantes (collaborateurs, clients, actionnaires, partenaires, autorités de régulation, société civile).

Les résultats de cette analyse contribuent à orienter les priorités du reportings ESG et à structurer les informations publiées, dans un souci d'alignement progressif avec les référentiels internationaux de reportings extra-financier.

3. Gouvernance ESG

La démarche RSE est désormais transversale à l'ensemble des activités de la STAR.

Une gouvernance dédiée a été mise en place afin d'assurer le pilotage et la coordination des sujets ESG. Celle-ci repose notamment sur :

- L'implication de la Direction Générale dans le suivi des enjeux de durabilité ;
- La mise en place d'un Comité RSE rattaché au Comité de Gestion des Risques (CGR) ;
- La coordination entre les principales fonctions de l'entreprise (finance, ressources humaines, opérations, conformité).

Un pilote RSE a également été désigné afin d'assurer l'harmonisation des actions engagées, de veiller à la cohérence des initiatives avec les priorités ESG de l'entreprise et de faciliter la coordination opérationnelle entre les différentes entités.

4. Exposition aux risques et enjeux prioritaires identifiés

En tant que compagnie d'assurance opérant en Tunisie, STAR Assurances est exposée à certains risques liés aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance, et notamment :

- Les effets du changement climatique sur la fréquence et la sévérité des phénomènes climatiques, pouvant avoir des répercussions sur la sinistralité des affaires en portefeuille, en dommages aux biens et en assurances de responsabilité, mais également de façon plus indirecte en assurances de personnes,
- Au-delà de l'impact sur les clients en portefeuille, le risque physique ainsi que le risque de transition peuvent affecter le portefeuille de placements de l'entreprise,
- En matière de gouvernance, la gestion de données sensibles des assurés expose l'entreprise à des risques notamment vis-à-vis des menaces cyber.

Dans ce contexte, STAR Assurances maintient des dispositifs de pilotage et de surveillance adaptés. La compagnie veillera à identifier et analyser l'impact des risques ESG sur les postes des états financiers au 31 décembre, en particulier les placements et l'évaluation des provisions techniques ainsi que les autres passifs.

Sur la base de l'approche RSE/ESG de STAR, la compagnie a mené une **analyse de matérialité** et défini une série d'enjeux jugés essentiels pour sa stratégie durable, son impact et ses parties prenantes :

- Promouvoir l'éthique des affaires
 - Assurer la santé et la qualité de vie au travail
 - Minimiser l'impact environnemental
 - Créer une expérience client qui prévient et accompagne autant qu'elle assure
 - Promouvoir l'investissement dans des projets responsables
 - Promouvoir la santé publique et la maîtrise des risques de santé
 - Promouvoir l'inclusion sociale par des offres d'assurances accessibles et solidaires
- Plusieurs opportunités ont également été identifiées, notamment :

- L'amélioration de la performance opérationnelle grâce à certaines initiatives ESG ;
- Le renforcement de l'attractivité de l'entreprise en tant qu'employeur ;
- L'optimisation de certains coûts à moyen terme, notamment à travers des initiatives liées à l'efficacité énergétique et à l'optimisation des ressources.

5. Indicateurs ESG :

Dans le cadre du suivi de sa démarche ESG, la STAR procède au calcul d'indicateurs ESG liés à l'environnement, au social, à la gouvernance, à l'éthique... les principaux indicateurs retenus se présentent comme suit :

- Indicateurs environnementaux :

INDICATEUR	VALEUR
Impressions papier	150 972 papiers gagnés / Réduction de 14% Nbre total de papier en 2024 : 1 073 066 feuilles Nbre total de papier en 2025 : 922 094 feuilles
Défi feuille free (économie de papier)	12 589 feuilles économisées
Eau Consommée : % d'évolution de consommation 2025 VS 2024	Siège : augmentation de 2.12%
Electricité Consommée : % d'évolution de consommation 2025 VS 2024	Siège : Réduction de 11.61%
Total déchets collectés	2,75 tonnes de déchets collectés.
Déchets recyclés	2475 Kg de déchets recyclés, CO2 évité : 3451 kg. Taux de recyclage : 90%
Installation panneaux photovoltaïques	182 panneaux installés Production photovoltaïque annuelle Totale : 179 088 kWh Taux de couverture : 37 % Gain sur Facture annuelle actuelle :84 607 ,000 DT Economie de CO2 sur 20 Ans : 1647 Tonnes de CO2

- Indicateurs sociaux :

INDICATEUR	VALEUR
Nombre d'heures de formation	9234 H (vs. 6 600H en 2024)
Accès à la formation	Un taux de pénétration atteignant 63 % en progression par rapport à l'année précédente.
% Homme/femme	53 F % et 47 %H

6. Plan d'action et perspectives

La STAR poursuit ses efforts visant à renforcer progressivement la structuration et la qualité de sa communication relative aux enjeux et à sa stratégie ESG.

Le dispositif de reportings continuera d'évoluer afin de tenir compte des exigences réglementaires applicables ainsi que des standards internationaux en matière de transparence extra-financière.

XII- NOTES SUR LE BILAN CONSOLIDE (les chiffres sont exprimés en DT : Dinars Tunisiens)

1- NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN

❖ AC1 - Actifs incorporels

Les actifs incorporels totalisent au 31 Décembre 2025 une valeur comptable nette de 10 474 008 dinars contre 8 856 328 dinars au 31 Décembre 2024. Le détail de ce poste se présente comme suit :

Libellés	Valeur Brute au 31/12/2025	Amortissements au 31/12/2025	Valeur Nette au 31/12/2025	Valeur Nette au 31/12/2024
Droit au bail	41 000	41 000	0	0
Logiciels	29 563 800	19 099 441	10 464 359	8 844 062
Autres actifs	118 105	108 456	9 649	12 265
TOTAL	29 722 905	19 248 897	10 474 008	8 856 328

❖ AC2- Actifs corporels d'Exploitation

Les actifs corporels totalisent au 31 Décembre 2025 une valeur comptable nette de 7 420 699 dinars contre 6 414 926 dinars au 31 Décembre 2024. Le détail de ce poste se présente comme suit :

Libellés	Valeur Brute au 31/12/2025	Amortissements au 31/12/2025	Valeur Nette au 31/12/2025	Valeur Nette au 31/12/2024
Matériels de transport	219 309	66 000	153 309	153 309
MMB	6 567 047	4 994 181	1 572 866	2 441 675
AAI	12 083 050	9 628 056	2 454 994	2 342 795
Matériels Informatique	11 369 744	8 130 214	3 239 530	1 477 147
TOTAL	30 239 150	22 818 451	7 420 699	6 414 926

❖ AC3 - Placements

AC31- Placements Immobiliers

Les placements immobiliers totalisent à fin décembre 2025 une valeur comptable nette de 100 196 949 dinars contre 98 156 446 dinars au 31 Décembre 2024. Le détail de ce poste se présente comme suit :

Libellés	Valeur Brute au 31/12/2025	Amortissements au 31/12/2025	Valeur Nette au 31/12/2025	Valeur Nette au 31/12/2024
Terrains STAR	8 411 209		8 411 209	8 411 208
Terrains Lyre Immobilière	40 592 981		40 592 981	36 247 566
Constructions STAR	14 101 739	6 580 838	7 520 901	7 853 726
Constructions Lyre Immobilière	49 388 005	6 016 147	43 371 858	45 343 946
Parts dans les sociétés à objet foncier	318 300	18 300	300 000	300 000
TOTAL	112 812 234	12 615 285	100 196 949	98 156 446

AC32- Placements dans les entreprises avec lien de participation

Ce poste présente un solde net de 146 915 025 dinars au 31 Décembre 2025 contre 116 633 875 dinars à fin 2024 qui se détaille comme suit :

Libellés	31/12/2025	31/12/2024
Actions Cotées	72 301 393	72 770 573
Actions OPCVM	87 143 948	60 667 425
Actions Non Cotées	9 991 250	9 991 250
Valeur brute	169 436 591	143 429 248
Provisions	22 521 566	26 795 373
Valeur nette	146 915 025	116 633 875

AC33- Placements Financiers

AC331- Actions et autres titres à revenus variables :

Ce poste présente un solde net de 51 758 207 dinars au 31 Décembre 2025 contre 35 259 352 dinars à fin 2024 qui se détaille comme suit :

Libellés	31/12/2025	31/12/2024
Actions Cotées	11 641 404	11 641 404
Actions OPCVM	42 980 829	26 959 453
Actions Non Cotées	2 520 666	2 519 166
Actions étrangères	957 274	957 274

Valeur brute	58 100 173	42 077 309
Provisions Actions	6 341 966	6 817 956
Valeur nette	51 758 207	35 259 352

AC332- Obligations et autres titres à revenus fixes :

Ce poste présente un solde net de 832 529 000 dinars au 31 Décembre 2025 contre 831 769 700 dinars à fin Décembre 2024 qui se détaille comme suit :

Libellés	31/12/2025	31/12/2024
Emprunts obligataires	318 210 502	318 701 202
Emprunts indivis	150 000	150 000
Placements bons de trésor	262 350 000	308 100 000
Placements BTA	252 469 000	205 469 000
Valeur brute	833 179 502	832 420 201
Provisions obligations	650 502	650 502
Valeur nette	832 529 000	831 769 700

AC334 - Prêts

La rubrique « Prêts » présente un solde net de 15 264 066 dinars au 31 Décembre 2025 contre 15 269 349 dinars au 31/12/2024 qui se détaille comme suit :

Libellés	31/12/2025	31/12/2024
Prêts au personnel	14 398 172	14 639 994
Prêts sur police vie	894 870	658 331
Valeur brute	15 293 042	15 298 325
Provisions	28 976	28 976
Valeur nette	15 264 066	15 269 349

AC336- Autres placements

La rubrique « Autres placements » présente un solde net de 13 789 405 dinars au 31 Décembre 2025 contre 9 604 697 dinars à fin Décembre 2024 qui se détaille comme suit :

Libellés	31/12/2025	31/12/2024
Dépôt auprès de la TGT	15 544 425	10 346 106
Autres dépôts	396 790	266 315
Valeur brute	15 941 215	10 612 421
Provisions	2 151 810	1 007 724
Valeur nette	13 789 405	9 604 697

AC34- Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes

Cette rubrique englobe les dépôts prélevés à l'encontre de la STAR par les compagnies cédantes sur les affaires acceptées.

Libellés	31/12/2025	31/12/2024
Dépôts en garantie des PPNA	1 734 504	1 890 534
Dépôts en garantie des PSAP	2 637 916	2 776 426
TOTAL	4 372 420	4 666 960

❖ AC5 - Parts des réassureurs dans les provisions techniques :

Ce poste présente un solde au bilan de 95 417 079 dinars au 31 Décembre 2025 contre 94 158 378 dinars au 31/12/2024.

Ce montant représente la quote-part des réserves techniques mise à la charge des réassureurs. Le détail de ce poste par nature de réserves se présente comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024
Provision pour primes non acquises	12 168 264	12 618 499
Provision pour sinistres vie	1 066 134	572 719
Provision pour sinistres non-vie	79 681 397	78 171 671
Prov. pour part. des Ass. Aux bénéfices	2 501 284	2 795 490
TOTAL	95 417 079	94 158 378

❖ AC6 – Créances

Les Créances totalisent au 31 Décembre 2025 une valeur comptable nette 264 790 612 dinars contre 259 055 251 dinars au 31 Décembre 2024. Le détail de ce poste se présente comme suit :

Libellés	Montant brut au 31/12/2025	Provision	Montant net au 31/12/2025	Montant net au 31/12/2024
AC61 Créances nées d'opérations d'assurances directe				
AC611 Primes acquises et non émises	18 048 227		18 048 227	19 225 180
Primes acquises et non émises brutes	23 584 794		23 584 794	23 963 391
Primes à annuler	-5 536 567		-5 536 567	-4 738 211
AC612 Créances nées d'opérations d'assurance directe	200 803 028	62 185 309	138 617 719	118 470 391
Créances sur les assurés et sur les intermédiaires	160 806 400	25 449 614	135 356 786	113 007 114
Créances contentieuses	22 389 460	20 557 190	1 832 270	1 696 213
Autres créances	17 607 168	16 178 505	1 428 663	3 767 063
AC613 Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurances	40 279 056	9 446 427	30 832 629	42 623 970
TOTAL	259 130 311	71 631 736	187 498 575	180 319 541
AC62 Créances nées d'opérations de réassurance				
Rétrocessionnaires	3 358 831	59 117	3 299 714	116 520
Cédants	180 440	1 349 813	-1 169 373	2 003 281
Cessionnaires	8 638 940	5 264 154	3 374 786	3 142 451
TOTAL	12 178 211	6 673 084	5 505 127	5 262 253
AC63 Autres Créances				
Personnel	943 363	116 048	827 315	1 797 538
Etat,orga.sécurité sociale	65 575 335		65 575 335	68 534 802
Autres débiteurs divers	7 600 667	2 427 487	5 173 180	3 141 118
TOTAL	74 119 365	2 543 535	71 575 830	73 073 458
TOTAL GENERAL	345 427 887	80 848 355	264 790 612	259 055 251

❖ AC7–Autres éléments d'actif

AC71 Avoirs en banque, CCP et Caisse :

Cette rubrique totalise au 31 Décembre 2025 une valeur comptable net de 53 402 338 dinars contre 28 212 848 dinars à fin 2024 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024
Avoirs en banque	54 522 589	28 493 614
CCP	43 450	203 166
Caisse	6 356	4 194
TOTAL	54 572 395	28 700 973
Provisions	1 170 057	488 125
Valeur nette	53 402 338	28 212 848

AC 72 Charges reportées

Cette rubrique totalise au 31 Décembre 2025 une valeur comptable nette de 25 682 111 dinars contre 20 544 444 au 31 Décembre 2024 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024
Frais d'acquisition reportés	25 682 111	20 434 444
Autres charges à répartir	0	110 000
TOTAL	25 682 111	20 544 444

AC 73 Comptes de régularisation Actif

Cette rubrique totalise au 31 Décembre 2025 une valeur de 41 354 709 dinars contre 48 195 648 dinars au 31 Décembre 2024 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024
Intérêts et loyers acquis non échus	39 470 804	46 435 295
Estimation de réassurance	108 862	403 447
Charges constatées d'avance	1 088 318	626 160
Autres produits à recevoir	18 733	24 000
Commissions à recevoir	667 992	706 747
TOTAL	41 354 709	48 195 648

2- NOTES SUR LES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS DU BILAN

❖ CP- Capitaux propres

Les capitaux propres avant affectation du 31 Décembre 2025 ont atteint 440 547 838 dinars contre 421 318 772 dinars à fin 2024 soit une augmentation de 19 256 066 dinars ainsi détaillée :

Désignation	Solde au 31.12.2025	Solde au 31.12.2024
Capital	50 000 015	23 076 930
Réserves consolidées	351 683 404	370 748 902
Résultat consolidé	38 891 133	27 492 685
Total capitaux propres groupe	440 574 552	421 318 516
Part des minoritaires dans les capitaux propres	256	202
Part des minoritaires dans le résultat	30	53
Total capitaux propres et intérêts minoritaires	440 574 838	421 318 772

1-1 Réserves consolidées

Les réserves consolidées se détaillent comme suit :

Désignation	Montant au 31/12/2025	Montant au 31/12/2024
Primes liées au capital	126 623 070	126 623 070
Réserves Légales	2 310 693	2 310 693
Autres réserves	46 331 726	45 588 924
Résultats reportés	176 417 914	196 226 215
TOTAL	351 683 403	370 748 902

1-2 Intérêts minoritaires dans les capitaux propres

Les intérêts minoritaires dans les capitaux propres s'élevaient au 31/12/2025 à 256 dinars contre 202 dinars au 31/12/2024.

1-3 Contribution dans les réserves et le résultat du groupe

Sociétés	Contribution dans le résultat consolidé	Contribution dans les réserves groupe
STAR	42 956 270	352 861 102
La Lyre SA	- 4 097 846	- 1 739 514
IAA	32 709	561 816
Total	38 891 133	351 683 404

❖ PA1-Autres passifs financiers :

Cette rubrique totalise au 31 Décembre 2025 une valeur comptable de 12 727 273 dinars correspond à l'emprunt de la société « la lyre immobilière »

❖ PA2- Provision pour risques et charges :

Les provisions pour risques et charges s'élevaient au 31/12/2025 à 16 393 384 dinars et représentent des provisions pour risque fiscal, provision pour litiges et une provision pour indemnité de départ à la retraite.

❖ P3- Provisions techniques brutes

Les provisions techniques brutes s'élevaient au 31 Décembre 2025 à 1 028 177 875 dinars contre 981 457 298 dinars à fin 2024 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024
Prov. pour primes non acquises	128 489 131	110 249 254
Prov. Mathématiques Vie	138 870 787	111 141 143
Prov. pour Sinistres à Payer Vie	29 103 310	30 960 970
Prov. pour Sinistres à Payer non-Vie	707 140 390	696 829 163
Prov. Mathématiques des Rentes	7 404 367	8 131 533
Prov.p/ Part. Des Ass. aux Bénéfices Vie	3 398 853	1 775 055
Prov.p/ Part. Des Ass. aux Bénéfices et aux ristournes non-Vie	12 465 136	10 903 669
Prov pour Egalisation décès	935 793	597 504
Prov pour risques en cours	370 108	10 869 006
TOTAL	1 028 177 875	981 457 298

❖ PA5 Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires

Cette rubrique totalise au 31 Décembre 2025 une valeur comptable de 30 879 796 dinars contre 31 306 592 dinars à fin 2024 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2025	31/12/2024
Dépôts en garantie des PPNA	6 345 162	6 452 786
Dépôts en garantie des PSAP	24 534 634	24 853 805
TOTAL	30 879 796	31 306 592

❖ PA6 Autres dettes

Les autres dettes totalisent au 31 Décembre 2025 une valeur comptable de 99 267 167 dinars contre de 82 929 301 dinars à fin 2024. Le détail de ce poste se présente comme suit :

PA61- Dettes nées d'opérations d'assurance directe

Désignation	31/12/2025	31/12/2024
Siège, agents d'assurances et succursales	25 810 774	21 621 558
Autres Créditeurs	262 843	3 939 917
TOTAL	26 073 617	25 561 476

PA62- Dettes nées d'opérations de réassurance

Désignation	31/12/2025	31/12/2024
Rétrocessionnaires	350 108	344 040
Cédants	2 123 585	2 287 398
Cessionnaires	14 350 461	14 880 031
TOTAL	16 824 154	17 511 469

PA63- Autres dettes

Désignation	31/12/2025	31/12/2024
Dépôts et cautionnements reçus	5 766 246	5 892 625
Personnel	2 179 033	10 397 388
Etat, Organisme de sécurité sociale	10 885 824	10 743 325
Autres Crédeurs divers	37 327 213	12 823 019
TOTAL	56 158 316	39 856 357

❖ PA7 Autres passifs**PA710- report de commissions reçues des réassureurs :**

Ce poste présente un solde de 2 514 605 dinars au 31/12/2025.

PA712- Autres comptes de régularisation passif :

Ce poste présente un solde de 31 311 416 dinars au 31/12/2025 contre 25 459 424 dinars au 31/12/2024 qui se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024
Charges à payer	20 779 797	12 967 423
Produits perçus ou comptabilisés d'avance	126 512	92 543
Intérêts de retard des traites	415 449	416 372
Intérêts sur les cautions	700 256	584 272
Différence sur les prix de remboursements à percevoir	9 289 402	11 398 814
TOTAL	31 311 416	25 459 424

XIII- NOTES SUR LES ETATS DE RESULTAT

1- Détail du résultat consolidé :

Libellés	STAR	La LYRE Immobilière	L'IAA	Ecritures d'élimination	Groupe STAR 31/12/2025
Résultat technique non-vie	13 092 890	-	-	4 268 410	17 361 300
Résultat technique vie	20 215 366	-	-	-1 089 883	19 125 483
Produits nets des placements	31 402 488	-	-	-114 019	31 288 469
Autres produits non techniques	7 239 385	4 548 910	850 388	-3 664 503	8 974 180
Autres charges non techniques	-6 069 165	-5 634 622	-754 532	619 977	-11 838 342
Résultat provenant des activités ordinaires	65 880 964	-1 085 712	95 856	19 982	64 911 091
Impôts sur le résultat	-21 379 600	-9 994	-19 982		-21 409 576
Résultat provenant des activités ordinaires après impôts	44 501 364	-1 095 706	75 874	19 982	43 501 515
Gains extraordinaires	-		-		-
Pertes extraordinaires	-4 610 351				-4 610 351
Résultat extraordinaire	-4 610 351	0	0	0	-4 610 351
Résultat net	39 891 013	-1 095 706	75 874	19 982	38 891 163
Part du groupe dans le résultat consolidé	39 891 013	-1 095 704	75 842	19 982	38 891 133
Part des minoritaires dans le résultat consolidé	-	-2	32		30

2- Produits des autres activités

Filiales	31/12/2025
La Lyre immobilière	1 187 022
L'IAA	547 773
Total	PRNT7
	1 734 795

3- Charges des autres activités

Filiales	31/12/2025
La Lyre immobilière	5 274 875
L'IAA	495 050
Total	CHNT7
	5 769 925

XIII - NOTES SUR L'ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

La méthode adoptée pour la présentation de l'état de flux de trésorerie consolidé est la méthode directe.

La trésorerie du groupe a atteint au 31/12/2025 un montant de 54 572 395 dinars contre 28 700 973 dinars au 31/12/2024, soit une variation positive de 25 871 422 dinars.

Les flux de trésorerie du groupe sont classés en flux utilisés dans les activités d'exploitation, d'investissement et de financement.

Les activités d'exploitation ont dégagé au cours de l'exercice 2025, un flux de trésorerie net positif de 79 332 602 dinars contre un flux de trésorerie positif de 63 517 689 dinars en décembre 2024.

Les activités d'investissement ont dégagé au cours de l'exercice 2025, un flux de trésorerie net négatif de 31 857 617 dinars contre un flux de trésorerie négatif 28 311 780 dinars en décembre 2024.

L'activité de financement a dégagé, au cours de l'exercice 2025, un flux de trésorerie négatif de 21 603 563 dinars contre un flux de trésorerie négatif de 15 285 240 dinars en décembre 2024.

XIV- ENGAGEMENTS HORS BILAN : ENGAGEMENTS DONNES

Courant le mois d'octobre 2022, La Lyre Immobilière a affecté au profit de d'Amen Bank une hypothèque immobilière en premier rang sur la totalité de la propriété « Jamila » sise au Berges du Lac (Lot 1.2.4) d'une superficie de 2 720 m², objet du titre foncier n°175093 Tunis et ce pour sûreté, garantie et conservation de remboursement du montant du crédit accordé par la banque à La Lyre Immobilière.

Groupe STAR ASSURANCES

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Etats financiers consolidés- Exercice clos le 31 décembre 2025

Messieurs les actionnaires de « STAR ASSURANCES »,

I-Rapport sur les états financiers consolidés

1. Opinion sur les états financiers consolidés

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers consolidés du groupe « STAR ASSURANCES », qui comprennent le bilan consolidé au 31 décembre 2025, l'état de résultat consolidé et l'état de flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers consolidés font ressortir des capitaux propres positifs de **440 574 552 dinars**, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à **38 891 133 dinars**.

A notre avis, les états financiers consolidés sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du groupe STAR ASSURANCES, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice arrêté le 31 décembre 2025, conformément au système comptable des entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des Etats Financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Observations

Nous attirons l'attention sur :

- **La note aux états financiers consolidés « VIII - L'évolution de l'outil comptable »** qui précise que la société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances « STAR » effectue actuellement des travaux d'apurement des suspens liés à la migration vers l'ERP comptable Sage, opérationnel depuis le 1er janvier 2025.
- **La note aux états financiers consolidés « IX - Note sur les passifs éventuels »** qui mentionne que la société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances « STAR » traite actuellement un volume important de dossiers juridiques non techniques, auxquels le département juridique de la compagnie assure un suivi régulier. L'impact financier de ces affaires est évalué selon les informations disponibles à la date de l'arrêté des comptes.
- **La nouvelle note aux états financiers consolidés « XI - Note ESG - Intégration des enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance »**, qui présente et explicite les informations relatives aux

aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance, conformément au communiqué publié par le Conseil du Marché Financier en date du 13 février 2026.

- **Le fait que la société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances « STAR » a reçu une notification d'un contrôle social**, en date du 18 mai 2026, portant sur les différentes cotisations et obligations sociales auxquelles elle est soumise et couvrant la période allant du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2025. Les travaux du dit contrôle social étant en cours, son impact sur les états financiers arrêtés au 31 décembre 2025, ne peut être raisonnablement mesuré.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

4. Questions clés d'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons estimé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

A. Évaluation des provisions techniques :

Description du point clé de l'audit

Au 31 décembre 2025, les provisions techniques brutes totalisent un montant de 1 028 177 875 dinars au regard d'un total bilan de 1 665 088 611 dinars, ce qui représente 62% de ce dernier.

La composition détaillée de ces provisions est présentée au niveau de la note « PA3- Provisions Techniques brutes ».

Nous avons considéré que la comptabilisation de ces provisions est un point clé de l'audit en raison de leur importance significative par rapport au total bilan de la compagnie, de leur évaluation, le plus souvent basée sur des hypothèses, des estimations ou des appréciations et de l'influence qu'ils peuvent représenter dans l'appréciation du respect des deux ratios réglementaires du groupe.

Réponses d'audit apportées

Nous avons, à partir des entretiens avec la Direction et d'autres techniques de contrôle, pris connaissance et évalué les procédures mises en place par le groupe pour l'évaluation et la présentation des provisions techniques.

Nos travaux ont consisté également à :

- Evaluer le contrôle interne régissant le processus d'estimation des provisions techniques afin de s'assurer de la bonne conception et l'efficacité opérationnelle des contrôles clés,
- Apprécier le respect des dispositions légales et réglementaires applicables au groupe en matière des provisions technique notamment l'arrêté du ministre de Finance du 27 février 2001, fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur Représentation tel qu'il a été modifié par l'arrêté du Ministre des Finances du 28 mars 2005 et aux dispositions de la NCT 29 « Les provisions techniques dans les entreprises d'assurances et / ou de réassurance »,
- Apprécier le caractère raisonnable et approprié des hypothèses retenues par le groupe pour l'évaluation de ses engagements futurs,
- Faire appel à un actuaire inscrit sur le registre tenu par la Fédération Tunisienne des Sociétés d'Assurances ayant fait l'objet d'une acceptation préalable par le CGA afin d'évaluer les provisions techniques non-vie et vie de la Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances « STAR »,
- S'assurer de l'exhaustivité et de l'exactitude des provisions techniques ainsi que le bien fondé des méthodes d'évaluation appliquées par la compagnie, moyennant, entre autres, le recours aux travaux d'un actuaire,

- Analyser les tendances et corroborer les estimations moyennant le rapprochement entre les estimations historiques et les réalisations de la compagnie.
- Par ailleurs, nous avons également apprécié le caractère approprié des informations présentées dans la note aux états financiers « PA3-Provisions techniques brutes » relatives à la composition des provisions techniques.

B. Evaluation des Placements

Description du point clé de l'audit

Du fait de l'inversion de leur cycle de production, les compagnies d'assurance sont tenues d'estimer

Les engagements contractuels qu'elles seront amenées à honorer et constituer des provisions techniques à due concurrence. A ce titre, les compagnies d'assurance doivent constituer des placements pour un montant au moins égal aux provisions techniques.

Les placements sont évalués conformément à l'arrêté du ministre des Finances du 28 Mars 2005, modifiant l'arrêté du ministre des Finances du 27 Février 2001 fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation.

Au 31 décembre 2025, l'encours des placements s'élève à un montant brut de 1 209 135 177 DT, les amortissements et les provisions y relatifs s'élèvent à 44 310 105 DT, soit un montant net de 1 164 825 072 DT, représentant 70% du total bilan.

Compte tenu de l'importance des placements par rapport au total bilan de la Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances « STAR », nous avons considéré l'évaluation des placements comme une question clé dans notre audit.

Réponses d'audit apportées

L'essentiel de nos travaux d'audit des placements financiers a consisté en la mise en œuvre des diligences suivantes :

- L'évaluation du contrôle interne régissant le processus d'évaluation des placements financiers afin de s'assurer de la bonne conception et l'efficacité opérationnelle des contrôles clés,
- La vérification de la prise en compte et de l'évaluation des placements conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre des finances du 27 Février 2001, fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation tel qu'il a été modifié par l'arrêté du Ministre des Finances du 28 Mars 2005 et aux dispositions de la NC 31 « Les placements dans les entreprises d'assurance et / ou de réassurance »,
- L'examen des informations données par la Direction sur l'activité et les perspectives envisageables ainsi que les critères et les hypothèses retenues pour déterminer les valeurs d'usage des différents titres de participations et les provisions qui en résultent.

Les questions clés de l'audit ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

5. Rapport du conseil d'administration

La responsabilité du rapport du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration de la société mère.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport du Conseil d'Administration de la société mère et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes consolidés de la société dans le rapport du conseil d'administration de la société mère avec les données figurant dans les états financiers consolidés.

Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration de la société mère et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport semble autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration de la société mère, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

6. Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

Le Conseil d'Administration de la société mère est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction du Groupe qu'il incombe d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance du Groupe de surveiller le processus d'information financière du Groupe.

7. Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit ;
- Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'Article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du groupe relatif au traitement de l'information comptable et la préparation des états financiers consolidés. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration de la société mère.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la société mère.

Autres obligations légales et réglementaires

En application des dispositions de l'article 270 du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à une révélation au procureur de la république du tribunal de première instance de Tunis 1, en date du 02 Juin 2026, concernant les faits identifiés au niveau de la société mère.

Tunis, le 17/06/2026

Les commissaires aux comptes

ECC MAZARS

Conseil Audit Formation

Mohamed Hédi KAMMOUN

Abir MATMTI

FINACorp OBLIGATAIRE SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2026

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 31 MARS 2026

En exécution de la mission de Commissariat aux comptes qui nous a été confiée par le Conseil d'Administration de votre société et en application des dispositions de l'article 8 de la loi N° 2001-83 du 24 Juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif, nous avons procédé à l'examen limité des états financiers trimestriels ci-joints de **FINACorp Obligataire SICAV** arrêtés au **31 Mars 2026** qui font apparaître un actif net de **2 747 849 DT** et une valeur liquidative égale à **150,608 DT** par action.

Ces états financiers trimestriels relèvent de la responsabilité de la Direction de la Société. Notre responsabilité consiste à émettre un rapport sur la composition de l'actif au **31 Mars 2026** sur la base de notre examen limité.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers trimestriels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la Société et des procédures analytiques appliquées aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Conclusion :

Sur la base de notre examen limité nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que la composition de l'actif de **FINACorp Obligataire SICAV** ne présente pas sincèrement, dans tous les aspects significatifs, la situation de la Société arrêtée au **31 Mars 2026**.

Paragraphes post-conclusion :

Nous attirons votre attention sur les points suivants :

- La note 3.3 des états financiers décrit la nouvelle méthode adoptée par la société **FINACorp Obligataire SICAV** pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation

du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Vérifications spécifiques :

Les emplois en liquidités et en quasi-liquidité représentent 30,90% de l'actif total au 31 mars 2026 (31,29% de l'actif net), dépassant ainsi le maximum de 20% autorisé par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 (tel que modifié par le décret n°2002 1727 du 29 juillet 2002 et le décret n°2006-1248 du 02 mai 2006).

Tunis, le 30 Avril 2026

Le Commissaire aux Comptes :

LEJ AUDIT

Bessem JEDDOU

ETATS FINANCIERS RELATIFS A LA PERIODE

CLOSE LE 31 MARS 2026

FINACorp Obligataire SICAV

BILAN				
LIBELLE	NOT E	Au 31.03.2026	Au 31.03.2025	Au 31.12.2025
<u>ACTIFS</u>				
PORTEFEUILLE-TITRES	AC1	1 922 454	2 923 236	1 742 819
a- Actions et valeurs assimilées		0	0	101 463
b- Obligations		435 963	888 666	561 551
c- Emprunts d'état		1 486 491	2 034 571	1 079 805
PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC2	859 666	66 964	458 606
a- Placements monétaires		202 036	0	0
b- Disponibilités		657 630	66 964	458 606
Créances d'exploitations		0	0	0
Autres actifs		0	0	0
TOTAL ACTIFS		2 782 120	2 990 200	2 201 425
<u>PASSIFS</u>		34 271	29 251	29 971
Opérateurs créditeurs	PA1	20 511	16 053	18 896
Autres créditeurs divers	PA2	13 760	13 198	11 075
<u>ACTIF NET</u>		2 747 849	2 960 949	2 171 456
Capital	CP1	1 836 224	2 072 561	1 466 140
Sommes capitalisables		911 625	888 388	705 316
a- Sommes capitalisables des exercices antérieurs		879 657	847 045	598 706
b- Résultat capitalisable de l'exercice		27 590	47 444	130 579
c- Régul du résultat capitalisable de l'exercice		4 378	-6 101	-23 969
TOTAL ACTIF NET ET PASSIFS		2 782 120	2 990 200	2 201 425

ETAT DE RESULTAT

LIBELLE	NOTE	Du 01.01.2026 au 31.03.2026	Du 01.01.2025 au 31.03.2025	Du 01.01.2025 au 31.12.2025
Revenus du portefeuille-titres	PR1	32 212	52 974	148 339
a- Dividendes		0	0	0
b- Revenus des obligations (*)		7 356	15 326	60 602
c- Revenus des B.T.A (*)		24 856	37 648	87 737
Revenus des placements monétaires	PR2	5 816	6 649	25 930
<u>Total des revenus des placements</u>		<u>38 028</u>	<u>59 623</u>	<u>174 269</u>
Charges de gestion des placements	CH 1	-4 924	-6 416	-21 133
REVENUS NETS DES PLACEMENTS		33 104	53 207	153 136
Autres produits		0	0	0
Autres charges	CH 2	-5 514	-5 763	-22 557
RESULTAT D'EXPLOITATION		27 590	47 444	130 579
Régularisation du résultat d'exploitation		4 379	-6 101	-23 969
SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE		31 969	41 343	106 610
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-4 379	6 101	23 969
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		4 823	0	1 588
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres		1 763	0	-472
Frais de négociation de titres		0	0	0
RESULTAT NET DE DE L'EXERCICE		34 176	47 444	131 695

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

LIBELLE	Du 01.01.2026 au 31.03.2026	Du 01.01.2025 au 31.03.2025	Du 01.01.2025 au 31.12.2025
<u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	34 176	47 444	131 695
a- Résultat d'exploitation	27 590	47 444	130 579
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	4 823	0	1 588
c- plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	1 763	0	-472
d- Frais de négociation de titres	0	0	0
<u>Distributions de dividendes</u>	0	0	0
<u>Transactions sur le capital</u>	542 217	-681 091	-1 554 834
a- Souscriptions	768 887	240 090	985 646
- Capital	513 900	169 200	685 100
- Régularisation des sommes non distribuables	2 315	233	849
- Régularisation des sommes capitalisables	252 672	70 658	299 697
b- Rachats	-226 670	-921 181	-2 540 480
- Capital	-152 300	-647 700	-1 770 400
- Régularisation des sommes non distribuables	-417	-892	-2 245
- Régularisation des sommes capitalisables	-73 953	-272 589	-767 835
VARIATION DE L'ACTIF NET	576 393	-633 646	-1 423 139
<u>ACTIF NET</u>			
a- Début de période	2 171 456	3 594 595	3 594 595
b- Fin de période	2 747 849	2 960 949	2 171 456
<u>NOMBRE D' ACTIONS</u>			
a- Début de période	14 629	25 482	25 482
b- Fin de période	18 245	20 697	14 629
VALEUR LIQUIDATIVE	150,608	143,061	148,435
TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	6,004%	5,741%	5,225%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS Annuel

Arrêtées au 31 Mars 2026

(Unité en Dinars Tunisiens)

PRESENTATION DE LA SOCIETE

Dénomination : FINACORP OBLIGATAIRE SICAV (FINA O SICAV) ;

Forme juridique : Société d'Investissement à Capital Variable ;

Catégorie : Obligataire ;

Type de l'OPCVM : OPCVM de capitalisation ;

Objet : La gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières par l'utilisation exclusive de ses fonds propres ;

Législation applicable : Code des OPC promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 tel que modifié et complété par les textes subséquents et ses textes d'application ;

Règlement du Conseil du Marché financier relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers visé par l'arrêté du Ministre des Finances du 29 avril 2010, tel que modifié et complété par les textes subséquents.

Siège social : Rue du Lac Loch Ness -Les Berges du Lac - 1053 Tunis ;

Capital initial : 1.000.000 dinars divisés en 10.000 actions de 100 dinars chacune ;

Agrément du CMF : Agrément n°49-2006 du 27 décembre 2006 ;

NOTE 1 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 Mars 2026 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

NOTE 2 : PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers trimestriels arrêtés au **31 Mars 2026**, sont établis conformément au système comptable des entreprises et notamment les normes NC16, NC 17 et NC 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des Finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers trimestriels arrêtés au **31 Mars 2026** sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3- 1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus pour leur montant net de retenues à la source.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3- 2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres OPCVM et sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3- 3 Evaluation des placements en obligations et valeurs similaires et en placements monétaires

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au **31 Mars 2026**, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018 » ;

La société FinaCorp Obligataire SICAV ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 01^{er} Janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 »,

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3- 4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3- 5 Unité monétaire

Les états financiers trimestriels arrêtés au **31 Mars 2026** de FINACorp Obligataire SICAV sont libellés en monnaie locale, en l'occurrence le dinar tunisien.

4 - NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

AC1 : Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au **31 Mars 2026** à 1.922.454 DT (*) et se détaille comme suit :

Code ISIN	Désignation du titre	Nombre de Titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 31.03.2026	% de l'Actif	% de l'Actif Net
	Obligations	17 000	482 500	435 963	15,670%	15,866%
TN0003400330	AMÉN BANK sUB 2008 C8 7%	3 000	45 000	47 175	1,696%	1,717%
TNOPIDORGAE6	BH SUB 2021-2 CC TF	2 000	120000	123 925	4,454%	4,510%
TN0001300607	BTE 2010 ca 5.85%	3 500	87 500	89 699	3,224%	3,264%
TNWQSOMZ65V8	ST8 suB 2021-1 CA TF	3 000	120 000	60 686	2,181%	2,209%
TNZSBU7F6WY7	TLF 2021.1 'IF 9.70/o	2 000	40 000	41 332	1,486%	1,504%
TN0002102150	TLF SUB 2021 TF	1 000	20 000	21 492	0,773%	0,782%
TN0003900248	UI8 2009-1 CC 5.85o/o	2 500	50 000	51 654	1,857%	1,880%
	Emprunt d'Etat	12 880	1 413 434	1 486 491	53,430%	54,097%
TN0008000838	EMP NAT 2021 TI CB 8.8%	2 000	200 000	210 570	7,569%	7,663%
TN5XXZZ454U2	EMP NA 22 9.1 18-03-2022 CAT	500	37 500	37 605	1,352%	1,369%
TNOJN6PVVH38	EMP NAT 2022 T2 C8 TV	5 000	400 000	416 671	14,977%	15,164%
TNF00WIRG8H7	EMP NAT 2022 T3 CB W	5 000	400 000	424 458	15,257%	15,447%
TNLRQIP0OJY4	BTA 9% SEP 2029	380	375 934	397 187	14,276%	14,454%
	Total		1 895 934	1 922 454	69,100%	69,962%

AC2 : Note sur les placements monétaires et disponibilités

Les placements monétaires et les disponibilités se détaillent comparativement comme suit :

Libellé	Solde au 31.03.2026	Solde au 31.03.2025	Solde au 31.12.2025
Placements monétaires	0	0	0
Compte à terme	200 000	0	200 000
Intérêts courus sur compte à terme	2 036	0	2 171
Disponibilités	859 666	66 964	458 606
Compte à terme	200 000	0	200 000
Intérêts courus sur compte à terme	2 036	0	2 171
Avoirs en banque	655 352	65 397	252 090
Sommes à l'encaissement	0	0	0
Sommes à régler	0	0	0
Intérêts sur Dépôt à vue	2 278	1 567	4 345
Total	859 666	66 964	458 606

Note sur les passifs :

Libellé	Solde au 31.03.2026	Solde au 31.03.2025	Solde au 31.12.2025
PA1 : Opérateurs Crédeurs			
Frais du gestionnaire	3 560	5 053	3 413
Frais du dépositaire	16 951	11 000	15 483
Total	20 511	16 053	18 896
PA2 : Autres crédeurs Divers			
Autres Opérateurs crédeurs (CAC)	6 235	6 233	5 002
Autres Crédeurs (CMF)	222	292	203
Charges budgétisées à payer	9 202	6 672	6 435
Etat, retenue à la source	-1 899	0	-565
Total	13 760	13 198	11 075

CP1 : Note sur le capital**NOTE SUR LES MOUVEMENTS DU CAPITAL ET DE L'ACTIF NET**

Capital au 01.01.2026	Montant
* Montant en nominal	1 462 900
* Nombre de Titres	14 629
* Nombre d'actionnaires	88
Souscriptions réalisées	
* Montant en nominal	513 900
* Nombre de titres émis	5 139
Rachats effectués	
* Montant en nominal	-152 300
* Nombre de titres rachetés	-1 523
Capital au 31.03.2026	1 824 500
* Montant en nominal	1 824 500
* Nombre de Titres	18 245
* Nombre d'actionnaires	74

Libellé	Mouvement sur le capital	Mouvement sur l'Actif Net
Capital Début de période au 01.01.2026	1 466 140	1 466 140
Souscriptions de la période	513 900	513 900
Rachats de la Période	-152 300	-152 300
Autres Mouvements	8 484	920 109
Variation de plus ou moins-values potentielles sur titres	4 823	4 823
Plus ou moins-values réalisées sur cessions de titres	1 763	1 763
Régularisation Sommes non distribuables	1 898	1 898
Frais de négociation	0	0
Sommes capitalisables		911 625
Montant Fin de période au 31.03.2026	1 836 224	2 747 849

PR1 : Note sur les revenus du Portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille-titres se détaillent comparativement comme suit :

Libellé	Du 01.01.2026 au 31.03.2026	Du 01.01.2025 au 31.12.2025	Du 01.01.2025 au 31.12.2025
Dividendes des titres OPCVM	0	0	0
Revenus Des Obligations			
Intérêts	7 356	15 326	60 603
Revenus Des BTA			
Intérêts	24 856	37 648	87 736
Total	32 212	52 974	148 339

PR2 : Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires se détaillent comparativement comme suit :

Libellé	Du 01.01.2026 au 31.03.2026	Du 01.01.2025 au 31.03.2025	Du 01.01.2025 au 31.12.2025
Intérêts sur certificats de dépôt	0	0	0
Intérêts sur comptes de dépôt	5 816	6 649	25 930
Total	5 816	6 649	25 930

Note sur les charges de gestion :

Libellé	Du 01.01.2026 au 31.03.2026	Du 01.01.2025 au 31.03.2025	Du 01.01.2025 au 31.12.2025
CH1 : Charges de gestion des placements			
Rémunération du gestionnaire	3 457	4 949	15 183
Rémunération du dépositaire	1 467	1 467	5 950
Total	4 924	6 416	21 133
CH2 : Autres Charges			
Rémunération du CAC	1 233	1 233	5 000
Redevance CMF	581	832	2 552
Charges diverses	1	1	5
Charges budgétisées(Résultat)	3 699	3 697	15 000
Total	5 514	5 763	22 557

5 - AUTRES INFORMATIONS

5- 1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de FINACorp Obligataire SICAV est confiée à la société « *FINACorp* ». Celle-ci se charge des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0.5 % HT l'an calculée sur la base de l'actif net.

La rémunération de « *FINACorp* » au **31 Mars 2026** s'élève à 3 456 DT TTC.

5- 2 Rémunération du dépositaire

La banque ATB assure les fonctions de dépositaire pour la société FINACorp Obligataire SICAV. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de la société et d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants. En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit des honoraires annuels d'un montant de 5.000 DT HT.

La rémunération du dépositaire au **31 Mars 2026** s'élève à 1.467 DT TTC.

SICAV AXIS TRESORERIE
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2026
RAPPORT D'EXAMEN LIMITE
SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2026

En application des dispositions des articles 7 et 8 du code des organismes de placements collectifs promulgués par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons procédé à l'examen limité des états financiers de la société « **SICAV Axis Trésorerie** » au 31 mars 2026, qui font apparaître un actif net de **43.154.185** dinars pour un capital de **40.310.582** dinars et une valeur liquidative égale à **115,168** dinars par action. Ces états financiers relèvent de la responsabilité de votre conseil d'administration.

Notre responsabilité consiste à émettre un rapport sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit.

Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit. Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers ci-joints ne donnent pas une image fidèle conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie.

Nous attirons votre attention sur les points suivants :

- Les actifs de SICAV Axis Trésorerie, s'élevant au 31 mars 2026 à 43.254.592 dinars, sont composés à concurrence d'un montant de 35.865.042 dinars, soit 82,92% de valeurs mobilières et de 7.351.450 dinars, soit 17,00% de liquidités et de quasi-liquidités. Ces proportions ne sont pas conformes aux dispositions de l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 qui prévoit des taux égaux à 80% et 20%.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant ces points.

Tunis, le 30 avril 2026

Le Commissaire aux Comptes

TUNISIE AUDIT & CONSEIL

Lamjed BEN MBAREK

BILAN ARRETE AU 31 Mars 2026
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	31/03/2026	31/03/2025	31/12/2025
Portefeuille-titres	4.1.1	23 184 505	13 934 387	19 899 027
Titres des Organismes de Placement Collectif		1 635 864	1 109 057	1 666 439
Obligations et valeurs assimilées		21 548 641	12 825 330	18 232 588
Placements monétaires et disponibilités		20 031 987	8 316 610	20 983 487
Placements monétaires	4.1.2	17 829 667	4 100 279	19 058 618
Disponibilités		2 202 320	4 216 331	1 924 869
Autres Actifs	4.1.5	38 100	40 789	82 376
TOTAL ACTIF		43 254 592	22 291 786	40 964 890
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	4.1.6	42 665	25 899	41 497
Autres créditeurs divers	4.1.7	57 742	54 523	50 079
TOTAL PASSIF		100 407	80 422	91 576
ACTIF NET				
Capital	4.1.8	40 310 582	20 767 213	38 693 966
Sommes distribuables		2 843 603	1 444 151	2 179 348
Sommes distribuables des exercices antérieurs		2 266 442	1 155 153	73
Sommes distribuables de l'exercice en cours		577 161	288 998	2 179 275
ACTIF NET		43 154 185	22 211 364	40 873 314
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		43 254 592	22 291 786	40 964 890

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	Période du 01/01/2026 au 31/03/2026	Période du 01/01/2025 au 31/03/2025	Période du 01/01/2025 au 31/12/2025
Revenus du portefeuille-titres	4.2.1	318 430	216 467	982 408
Revenus des obligations et valeurs assimilées		318 430	216 467	975 495
Dividendes		-	-	6 913
Revenus des placements monétaires	4.2.2	374 227	139 326	1 556 101
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		692 657	355 793	2 538 509
Charges de gestion des placements	4.2.3	- 94 242	- 50 738	- 356 814
REVENU NET DES PLACEMENTS		598 415	305 055	2 181 695
Autres charges	4.2.4	- 21 254	- 14 215	- 79 103
RESULTAT D'EXPLOITATION		577 161	290 840	2 102 592
Régularisation du résultat d'exploitation		-	- 1 842	76 683
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		577 161	288 998	2 179 275
Régularisation du résultat d'exploitation		-	1 842	- 76 683
Variation des plus (ou moins) values potentielles		61 744	20 088	84 172
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		6 755	-	11 943
Frais de négociation de titres		-	-	-
RESULTAT NET DE LA PERIODE		645 660	310 928	2 198 707

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Période du 01/01/2026 au 31/03/2026	Période du 01/01/2025 au 31/03/2025	Période du 01/01/2025 au 31/12/2025
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	645 660	310 928	2 198 707
Résultat d'exploitation	577 161	290 840	2 102 592
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	61 744	20 088	84 172
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	6 755	-	11 943
Frais de négociation de titres	-	-	-
DISTRIBUTIONS DES DIVIDENDES	-	-	- 2 045 890
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	1 635 211	807 795	19 627 856
Souscriptions			
- Capital	14 829 053	7 213 086	91 392 722
- Régularisation des sommes non distribuables	797 682	363 093	4 708 178
- Régularisation des sommes distribuables	879 406	464 094	4 437 071
Rachats			
- Capital	- 13 360 427	- 6 482 496	- 73 673 844
- Régularisation des sommes non distribuables	- 718 191	- 326 753	- 3 809 400
- Régularisation des sommes distribuables	- 792 312	- 423 229	- 3 426 871
VARIATION DE L'ACTIF NET	2 280 871	1 118 723	19 780 673
ACTIF NET			
En début de période	40 873 314	21 092 641	21 092 641
En fin de période	43 154 185	22 211 364	40 873 314
NOMBRE D'ACTIONS			
En début de période	360 306	186 583	186 583
En fin de période	374 705	193 746	360 306
VALEUR LIQUIDATIVE	115,168	114,641	113,440
TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	6,18%	5,72%	5,62%

1. PRESENTATION DE SICAV AXIS TRESORERIE

SICAV Axis Trésorerie est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire de type distribution, régie par le code des OPC promulgué par la loi n°2001-83 du 24-07-2001 et ayant obtenu l'agrément du CMF le 13-05-2003 sous le n°01-2003.

Le capital initial s'élève à 1 000 000 DT divisé en 10 000 actions de 100 DT chacune.

Le dépositaire de SICAV AXIS TRESORERIE est ARAB TUNISIAN BANK (ATB), le gestionnaire est BMCE Capital Asset Management.

La date effective d'ouverture au public est le 01-09-2003.

2. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS ANNUELS

Les états financiers arrêtés au 31-03-2026 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2. Evaluation des obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Mars 2026, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-Verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ; et

- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

Au 31 Mars 2026, la société SICAV AXIS TRESORERIE ne détient pas une souche de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018 valorisées à la valeur actuelle sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines.

3.3. Evaluation des placements monétaires

Les placements monétaires constitués de billets de trésorerie et des autres placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.4. Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres d'OPCVM sont évalués à la date d'arrêté à la valeur liquidative la plus récente. La différence par rapport au prix d'achat constitue selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.5. Traitement des opérations de pensions livrées

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste «AC1-Portefeuille-titres ».

A la date d'arrêté, ces titres restent évalués à leur coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pension livrée » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC 2-Placements monétaires et disponibilités ».

A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont individualisés et présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR 2-Revenus des placements monétaires ».

3.6. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4. Notes explicatives des différentes rubriques figurant dans le corps des états financiers

4.1. Notes explicatives du bilan

4.1.1. Portefeuille titres

Le portefeuille-titres est arrêté à 23 184 505 dinars au 31 Mars 2026, détaillé comme suit :

Code ISIN	Désignation	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2026	% Actif net	Intérêts courus/+ou- V potentiel
	Obligations & valeurs assimilées		20 645 359	21 548 642	49,934%	903 283
	Obligations		8 821 792	9 140 719	21,182%	318 927
	Emprunt national		4 195 632	4 385 396	10,162%	189 764
TNX0K9990B08	EMP NAT 2024 T2 CB TF	5 000	500 000	534 475	1,239%	34 475
TNHG2VXQ3BG0	EMP NAT 2022 T1 CB TF	10 000	600 000	601 639	1,394%	1 639
TNQVHB5WZ2K2	EMP NAT 2022 T2 CB TF	10 000	800 000	847 380	1,964%	47 380
TN0008000838	EMP NAT 2022 T3 CB TV	5 000	400 000	416 672	0,966%	16 672
TNRGVSC8DE36	EMP NAT 2022 T3 CB TF	10 000	800 000	832 297	1,929%	32 297
TNZBXQU5RZ91	EMP NAT 2021 T3 CA TF	20 133	95 632	100 085	0,232%	4 453
TNX0K9990B08	EMP_NAT2021/B_5A_8.8%	10 000	1 000 000	1 052 848	2,440%	52 848
	Emprunt société		4 626 160	4 755 323	11,019%	129 163
TN0003400330	AB2008_20A_7%_21/05	3 000	45 000	47 175	0,109%	2 175
TNMA55MMDD46	ATL-2023-1-5A-10,5% CATEGA	5 000	200 000	201 657	0,467%	1 657
TN0PID0RGAE6	BHSUB2021-2_9,1%_7A_C	10 000	600 000	619 626	1,436%	19 626
TN0002601185	STBSUB19_7A_11,5%_29/11	5 000	500 000	515 501	1,195%	15 501
TN0002601219	STBSUB2020_1_7A_11%_16/4	5 000	200 000	216 877	0,503%	16 877
TNMCJHUZPRD0	TLF2023-2-5A-10,7%	5 000	300 000	305 840	0,709%	5 840
TN0003900248	UIB09/1_20A_5,85%_17/07	3 000	60 000	61 985	0,144%	1 985
TN0003900248	UIB09/1_20A_5,85%_17/07C	2 700	54 000	55 786	0,129%	1 786
TN0003900263	UIB2011- 1_20A_6,3%_26082011	5 600	167 160	172 301	0,399%	5 141
TNTWU2KQRW5	UBCISUB-2025-1-CA-TF--5A- 9.3%	15 000	1 500 000	1 543 417	3,577%	43 417
TN4X28FG1HN5	UBCISUB-2025-2-CA-TF--5A- 9.1%	10 000	1 000 000	1 015 158	2,352%	15 158
	Bons du trésor assimilables		11 823 567	12 407 923	28,753%	584 356
TN0008000580	BTA 6.3% OCT 2026	3 850	3 715 635	3 932 807	9,113%	217 172
TN0008000606	BTA 6.7% AVRIL 2028	81	69 741	82 368	0,191%	12 627
TN0008000606	BTA 6.7% AVRIL 2028	213	193 191	217 048	0,503%	23 857
TN0008000739	BTA_7.4%_14_02_2030	1 500	1 450 500	1 444 049	3,346%	- 6 451
TN0008000812	BTA_7.5%_13_12_2028	1 000	970 000	989 744	2,294%	19 744
TN0008000762	BTA_8%_18_11_2030	1 500	1 471 500	1 489 173	3,451%	17 673
TNN0SOORH1F1	BTA_8.25%_13_06_2031	1 000	953 000	1 029 164	2,385%	76 164
TNNC6SZ1UFM6	BTA_9.37%_22_06_2029	3 000	3 000 000	3 223 570	7,470%	223 570
	Titres OPCVM		1 327 376	1 635 863	3,791%	308 487
TNGUV3GCXU41	FCP Axis AAA	5 100	599 780	604 870	1,402%	5 090
TN9LYNLKMSY6	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	5 489	727 596	1 030 993	2,389%	303 397
	TOTAL		21 972 735	23 184 505	53,725%	1 211 770
	Pourcentage par rapport à l'actif				53,600%	

4.1.2. Placements monétaires et disponibilités

Cette rubrique présente un solde de 17 829 667 dinars au 31 Mars 2026, réparti comme suit :

Code ISIN	Désignation	Garant	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2026	% Actif net	Intérêts courus
	Certificats de dépôt		4 935 786	4 971 457	11,52%	35 671
	CDSICAVBH2MDT8,08%60J200426		1 978 740	1 993 267	4,62%	14 527
	CDSICAVBTK1MDT7,95%90J120526		984 410	992 898	2,30%	8 488
	CDSICAVBTK2MDT7,83%80J140526		1 972 636	1 985 292	4,60%	12 656
	Prise en pension		4 098 948	4 142 617	9,60%	43 669
	PLBNASAT2.1M7.75%61J_13042026		2 099 000	2 121 142	4,92%	22 142
	PLBNASAT2M7.75%62J_13042026		1 999 948	2 021 475	4,68%	21 527
	Bons de Trésor		7 394 480	7 709 080	17,86%	314 600
TN75MC7A2819	BTC_52_SEMAINES_08062026_8.45%		5 539 697	5 837 204	13,53%	297 507
TN508MV19M08	BTC_52_SEMAINES_08022027_7.68%		1 854 783	1 871 876	4,34%	17 093
	Dépôts à terme		1 000 000	1 006 513	2,33%	6 513
	BNA_1M_TMM+1.5%_25/02/2026		1 000 000	1 006 513	2,33%	6 513
	Total		17 429 214	17 829 667	41,32%	400 453
	Pourcentage par rapport à l'actif				41,22%	

4.1.3. Ratio d'emploi de l'actif en liquidités et en quasi-liquidités

Le ratio d'emploi de l'actif en liquidités et en quasi-liquidités est déterminé conformément aux dispositions combinées de l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 et de l'article 107 du règlement du CMF relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers (Règlement approuvé par arrêté du ministre des finances du 29 avril 2010 et modifié par l'arrêté du ministre des finances du 15 février 2013).

Au 31 Mars 2026, le ratio susvisé s'élève à 17,00%.

4.1.4. Valeurs mobilières détenues détaillées par émetteur/garant

Au bilan, les valeurs mobilières détenues par la société et figurant parmi les composantes des rubriques "Portefeuille-Titres" et "Placement monétaires", totalisent au 31 Mars 2026 une valeur comptable de 35 865 042 DT, soit 82,92% du total actif. Elles se détaillent, par émetteur, comme suit :

Emetteur/Garant	Portefeuille Titres			Placements monétaires		Total	% Actif
	Obligations	BTA	Titres d'OPCVM	Certificats de dépôt	BTCT		
ETAT	4 385 396	12 407 923			7 709 080	24 502 399	56,65%
AB	47 175					47 175	0,11%
ATL	201 657					201 657	0,47%
BH	619 626					619 626	1,43%
STB	732 378					732 378	1,69%
TLF	305 840					305 840	0,71%
UIB	290 072					290 072	0,67%
UBCI	2 558 575					2 558 575	5,92%
SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE			1 030 993			1 030 993	2,38%
FCP Axis AAA			604 870			604 870	1,40%
BH				1 993 267		1 993 267	4,61%
BTK				2 978 190		2 978 190	6,89%
Total	9 140 719	12 407 923	1 635 863	4 971 457	7 709 080	35 865 042	82,92%

4.1.5. Autres Actifs

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2026 à 38 100 DT contre 40 789 DT au 31/03/2025 et se détaille comme suit :

	31/03/2026	31/03/2025	31/12/2025
Suspens état de rapprochement bancaire	6 706	6 706	6 706
Provisions sur suspens ERB	- 6 706	- 6 706	- 6 706
Autres débiteurs	26 519	40 789	82 376
Retenue à la source sur BTA	11 581	-	-
Total	38 100	40 789	82 376

4.1.6. Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2026 à 42 665 DT contre 25 899 DT au 31/03/2025 et se détaille comme suit :

	31/03/2026	31/03/2025	31/12/2025
Rémunération du dépositaire	7 482	7 483	6 015
Rémunération du gestionnaire	35 183	18 416	35 482
Total	42 665	25 899	41 497

4.1.7. Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2026 à 57 742 DT contre 54 523 DT au 31/03/2025 et se détaille comme suit :

	31/03/2026	31/03/2025	31/12/2025
Commissaire aux comptes	32 931	26 708	27 981
Etat retenue à la source	5 819	12 390	4 567
CMF	4 231	2 368	4 264
Jetons de présence	8 748	7 497	7 515
Publications	5 302	4 699	5 021
TCL	691	841	711
Autres créditeurs divers	20	20	20
Total	57 742	54 523	50 079

4.1.8. Capital social

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de la période allant du 1^{er} janvier au 31 mars 2026, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2025

Montant	38 693 966
Nombre de titres	360 306
Nombre d'actionnaires	445

Souscriptions réalisées

Montant	14 829 053
Nombre de titres émis	145 390
Nombre d'actionnaires nouveaux	32

Rachats effectués

Montant	(13 360 427)
Nombre de titres rachetés	(130 991)
Nombre d'actionnaires sortants	(23)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	61 744
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	6 755
Régularisation des sommes non distribuables	79 491
Frais de négociation de titres	

Capital au 31-03-2026

Montant	40 310 582
Nombre de titres	374 705
Nombre d'actionnaires	454

4.2. Notes explicatives de l'état de résultat**4.2.1. Revenus du portefeuille titres**

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01/2026 au 31/03/2026 à 318 430 DT contre 216 466 DT pour la même période de l'exercice 2025 et se détaille comme suit :

	Période du 01/01 au 31/03/2026	Période du 01/01 au 31/03/2025	Période du 01/01 au 31/12/2025
Revenus des obligations et titres émis par le			
Revenus des BTA	149 320	52 741	356 870
Revenus des obligations	169 110	163 725	618 625
Revenus des titres OPCVM			
- Dividendes	-	-	6 913
Total	318 430	216 466	982 408

4.2.2. Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01/2026 au 31/03/2026 à 374 227 dinars contre 139 326 dinars pour la même période de l'exercice précédent, et se détaille comme suit :

	Période du 01/01 au 31/03/2026	Période du 01/01 au 31/03/2025	Période du 01/01 au 31/12/2025
Revenus des certificats de dépôt	32 986	31 292	420 637
Revenus compte courant rémunéré	46 066	50 870	401 686
Revenus des prises en pension	177 946	57 164	315 972
Revenus des Bons de Trésor CT	110 715	-	387 884
Revenus des comptes à terme	6 514	-	29 922
Total	374 227	139 326	1 556 101

4.2.3 Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01/2026 au 31/03/2026 à 94 242 dinars contre 50 738 dinars pour la même période de l'exercice précédent, et se détaille comme suit :

	Période du 01/01 au 31/03/2026	Période du 01/01 au 31/03/2025	Période du 01/01 au 31/12/2025
Rémunération du gestionnaire	92 775	49 271	350 864
Rémunération du dépositaire	1 467	1 467	5 950
Total	94 242	50 738	356 814

4.2.4 Autres charges

Les autres charges s'élèvent pour la période allant du 01/01/2026 au 31/03/2026 à 21 254 DT contre 14 215 DT pour la même période de l'exercice 2025 et se détaillent comme suit :

	Période du 01/01 au 31/03/2026	Période du 01/01 au 31/03/2025	Période du 01/01 au 31/12/2025
Rémunération du commissaire aux comptes	4 950	4 950	20 075
Redevances du CMF	10 308	5 475	38 985
TCL	1 256	806	4 309
Frais de publicité	3 060	1 710	10 010
Charges diverses	1 280	1 274	5 324
Contribution sociale de solidarité	400	-	400
Total	21 254	14 215	79 103

5. Rémunération du dépositaire et du gestionnaire :

5.1 Rémunération du dépositaire

La convention de dépôt établie entre SICAV Axis Trésorerie et l'ARAB TUNISIAN BANK prévoit une commission de dépôt fixée à 5 950 dinars TTC par an. Cette commission est versée annuellement par la SICAV.

5.2 Rémunération du gestionnaire

La convention de gestion établie entre SICAV AXIS TRESORERIE et BMCE Capital Asset Management prévoit que la commission de gestion est calculé en application d'un taux de 0,9% TTC. Cette commission est versée mensuellement par la SICAV.

Le gestionnaire BMCE Capital Asset Management se réserve le droit de prélever une commission de gestion à un taux inférieur au taux prévu au niveau de la convention.

SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE
RAPPORT D'EXAMEN LIMITÉ SUR LES
ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES AU 31 MARS 2026

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration du 16 mars 2026, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 mars 2026, tels qu'annexés au présent rapport, et faisant apparaître un total bilan de 389.402.783 DT et un résultat net de la période de 5.630.745 DT.

Introduction

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers ci-joints de la SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE, comprenant le bilan au 31 mars 2026, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période de trois mois se terminant à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers trimestriels, conformément au Système Comptable des Entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers trimestriels.

Étendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la Norme internationale d'examen limité ISRE 2410, Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables, et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes internationales d'audit (ISA) et, par conséquent, il ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joints ne présentent pas sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE au 31 mars 2026, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période de trois mois se terminant à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Nous attirons l'attention sur la Note 3.2 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE pour l'évaluation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du Ministère des Finances et en présence des différentes parties prenantes. Cette méthode comptable devrait être, à notre avis, confirmée par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons procédé à l'appréciation du respect, par la SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE, des normes prudentielles prévues notamment par l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif, promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001, et l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001, portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 dudit Code, tel que modifié et complété par les textes subséquents. De cette appréciation, il ressort que les actifs de la SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE composés des valeurs mobilières en portefeuille-titres représentent 40,40% de l'actif total au 31 mars 2026.

Par ailleurs, les liquidités et quasi-liquidités, constituées de disponibilités, de placements à terme et de pensions livrées (à échéance inférieur à un an), représentent une proportion de 38,11% de l'actif total de la SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE au 31 mars 2026.

Notons, enfin, que la SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE a employé plus de 10% de son actif en titres émis ou garantis par un même émetteur. En effet, elle dispose d'obligations et de certificats de dépôt émis par la STB Bank et représentant 22,93% de l'actif au 31 mars 2026.

Tunis, le 30 avril 2026

P/ GÉNÉRALE D'EXPERTISE ET DE MANAGEMENT - GEM

Abderrazak GABSI, associé

BILAN

(Montants exprimés en dinars)

		Notes	31 mars 2026	31 mars 2025	31 décembre 2025
ACTIF	Portefeuille-titres :	4	157 300 024	131 616 736	152 266 073
	- Obligations		97 833 677	88 218 390	96 836 258
	- BTA		40 565 238	30 231 057	40 973 688
	- Titres OPCVM		18 901 109	13 167 289	14 456 127
	Placements monétaires et disponibilités :	5	232 058 286	130 594 428	134 944 663
	- Placements monétaires		114 851 362	65 071 010	53 577 346
	- Placements à terme		73 266 060	35 371 644	58 500 082
	- Disponibilités		43 940 864	30 151 774	22 867 235
	Créances d'exploitation :	7	44 473	59 739	57 017
	- Intérêts à recevoir		-	-	-
	- Titres de créances échues		44 473	59 739	57 017
	TOTAL ACTIF		389 402 783	262 270 903	287 267 753
PASSIF	Opérateurs créditeurs	8	418 679	318 766	456 451
	Autres créditeurs divers	9	167 089	119 931	125 441
	Total Passif		585 768	438 697	581 892
ACTIF NET	Capital	10	360 269 202	242 243 336	269 442 452
	Sommes distribuables :		28 547 813	19 588 870	17 243 409
	- Sommes distribuables de la période	11	5 550 409	3 834 498	17 186 586
	- Sommes distribuables de l'exercice clos		22 997 404	15 754 372	56 823
	- Report à nouveau		-	-	-
	Actif Net		388 817 015	261 832 206	286 685 861
	TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		389 402 783	262 270 903	287 267 753

ÉTAT DE RÉSULTAT

(Montants exprimés en dinars)	Notes	Période du 01/01 au 31/03/2026	Période du 01/01 au 31/03/2025	Exercice clos le 31 décembre 2025
Revenus du portefeuille-titres :	12	2 353 264	1 889 147	9 021 017
- Revenus des obligations		1 735 289	1 612 615	6 543 744
- Revenus des BTA		617 975	276 532	1 932 164
- Revenus des titres OPCVM		-	-	545 109
Revenus des placements monétaires	13	2 311 911	1 410 382	7 652 921
Revenus des placements à terme	14	831 909	824 828	3 872 143
Total des revenus des placements		5 497 084	4 124 357	20 546 081
Charges de gestion des placements	15	(540 180)	(395 370)	(1 914 727)
Revenus nets des placements		4 956 904	3 728 987	18 631 354
Autres charges d'exploitation	16	(112 002)	(85 377)	(408 095)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		4 844 902	3 643 610	18 223 259
Régularisation du résultat d'exploitation		705 507	190 888	(1 036 673)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PÉRIODE		5 550 409	3 834 498	17 186 586
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(705 507)	(190 888)	1 036 673
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		782 513	200 346	572 863
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres		3 331	43 462	114 921
Frais de négociation de titres		-	(3 665)	(6 333)
RÉSULTAT NET DE LA PÉRIODE		5 630 745	3 883 753	18 904 710

ÉTAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)		Période du 01/01 au 31/03/2026	Période du 01/01 au 31/03/2025	Exercice clos le 31 décembre 2025
VARIATION DE L'ACTIF NET				
RÉSULTANT DES OPÉRATIONS	Résultat d'exploitation	4 844 902	3 643 610	18 223 259
D'EXPLOITATION	Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	782 513	200 346	572 863
	Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres	3 331	43 462	114 921
	Frais de négociation de titres	-	(3 665)	(6 333)
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	Distribution de dividendes	-	-	
TRANSACTIONS SUR LE	<i>Souscriptions :</i>			
CAPITAL	• Capital	129 169 232	68 534 527	244 636 163
	- Régularisation des sommes non distribuables	195 461	28 034	16 056 745
	- Régularisation des sommes distribuables de la période	1 082 947	416 369	7 277 244
	- Régularisation des sommes distribuables de l'exercice clos	8 266 409	4 461 827	5 865 168
	<i>Rachats :</i>			
	• Capital	(39 258 474)	(32 664 913)	(198 331 079)
	- Régularisation des sommes non distribuables	(65 313)	(15 056)	(13 140 569)
	- Régularisation des sommes distribuables de la période	(377 440)	(225 480)	(8 313 918)
	- Régularisation des sommes distribuables de l'exercice clos	(2 512 414)	(2 126 595)	(5 808 343)
	VARIATION DE L'ACTIF NET	102 131 154	42 292 466	67 146 121
ACTIF NET	En début de période	286 685 861	219 539 740	219 539 740
	En fin de période	388 817 015	261 832 206	286 685 861
NOMBRE D' ACTIONS	En début de période	1 728 511	1 411 398	1 411 398
	En fin de période	2 305 302	1 657 013	1 728 511
VALEUR LIQUIDATIVE	En début de période	165,857	155,548	155,548
	En fin de période	168,662	158,015	165,857
	TAUX DE RENDEMENT ANNUALISÉ	6,78%	6,36%	6,63%

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES AU 31 MARS 2026

NOTE N°1 : INFORMATIONS GÉNÉRALES

La SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE est une société d'investissement à capital variable, de catégorie obligataire de type capitalisation, régie par le Code des Organismes de Placement Collectif. Elle a été créée à l'initiative de la Société Tunisienne de Banque (STB) et a reçu le visa du Conseil du Marché Financier (CMF) en date du 18 septembre 2017.

La SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion de la SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE est assurée par l'intermédiaire en bourse « STB FINANCE ».

La STB a été désignée dépositaire des titres et fonds de la SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE, d'une part, et distributeur des actions de cette dernière auprès de ses clients, d'autre part.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, la SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n° 95-88 du 30 octobre 1995, dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

NOTE 2 : RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 mars 2026 sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises en Tunisie et notamment des normes comptables NC 16, NC 17 et NC 18, relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par l'arrêté du Ministre des Finances du 22 janvier 1999.

NOTE N°3 : BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES SPÉCIFIQUES

Les éléments inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des composantes du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

1) Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Le portefeuille-titres est composé d'obligations de sociétés, de titres émis par l'État (obligations, BTA, etc.) et de titres d'OPCVM.

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital. Les intérêts courus à l'achat sur les obligations et valeurs assimilées sont constatés au bilan pour le montant net de retenue à la source.

Les intérêts sur les placements en obligations, en titres émis par l'État, ainsi que ceux relatifs aux placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus pour leur montant net de retenue à la source.

Les dividendes relatifs aux titres d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

2) Évaluation des placements à la date de clôture :

a) Évaluation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées à la date de clôture

Conformément aux normes comptables relatives aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 mars 2026, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations figurant au bilan de la SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués, au 31 mars 2026, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du Ministère des Finances, en présence des différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31 décembre 2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- À la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018.

Au 31 mars 2026, la SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE détient des souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31 décembre 2017, valorisées au coût amorti, ainsi que des souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018, valorisées à la valeur actuelle sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines.

b) Évaluation des autres placements à la date de clôture

Les titres d'OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative à la date de clôture. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable et apparaît aussi comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires sont évalués à leur valeur nominale déduction faite des intérêts précomptés non courus.

3) Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

4) Opérations de pensions livrées

a) Titres mis en pension

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres : « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan : « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique spécifique de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

b) Titres reçus en pension

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat parmi les revenus des placements monétaires sous une rubrique distincte : « Revenus des prises en pension ».

5) Unité monétaire

Le Dinar Tunisien est la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation des états financiers de la SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE.

NOTE 4 : PORTEFEUILLE-TITRES

4.1. Composition du portefeuille-titres

Cette rubrique totalise 157 300 024 DT au 31 mars 2026, contre 131 616 736 DT au 31 mars 2025, et se détaille comme suit :

Code ISIN	Désignation	Nombre de titres	Prix d'acquisition	Amortissement cumulé des surcotes/décotes	Intérêts courus	± Value potentielle	Valeur au 31/03/2026	% actif net	% actif
I- Obligations de sociétés :			37 574 064	(2 378)	1 209 849	-	38 781 535	9,97%	9,96%
TN0003400678	AB SUB 2020-3 C TN0003400678	40 000	1 600 000	-	15 493	-	1 615 493	0,42%	0,41%
TNA3Z7AYXXX2	AMEN BANK 2025-2 CB V	20 000	2 000 000	-	51 236	-	2 051 236	0,53%	0,53%
TNQXCLYWABG2	AMEN BANK SUB 2026-1 V	20 000	2 000 000	-	1 570	-	2 001 570	0,51%	0,51%
TN0003600509	ATB 2007/1 D TN0003600509	50 000	1 410 117	(1 232)	89 923	-	1 498 809	0,39%	0,38%
TNFMHZ3R7VR5	ATL 2021-1 A TNFMHZ3R7VR5	20 000	400 000	-	6 481	-	406 481	0,10%	0,10%
TNWYE1PN6WF5	ATL 2023-2 B TNWYE1PN6WF5	20 000	2 000 000	-	79 316	-	2 079 316	0,53%	0,53%
TNIKWGWIVBC2	ATL 2024-1 TNIKWGWIVBC2	10 000	800 000	-	58 271	-	858 271	0,22%	0,22%
TNTUDMZLCA16	ATL 2024-2 TNTUDMZLCA16	10 000	800 000	-	11 433	-	811 433	0,21%	0,21%
TNHOASGSR955	ATL 2025-1 ATL 2025-1	15 000	1 500 000	-	67 894	-	1 567 894	0,40%	0,40%
TNHOASGSR955	ATL 2025-1 ATL 2025-1	8 000	800 000	-	36 210	-	836 210	0,22%	0,21%
TN7XUIXDVQY8	ATL 2025-2 ATL 2025-2	20 000	2 000 000	-	8 423	-	2 008 423	0,52%	0,52%
TNO6AI2ZF0D3	ATTIJARI-LEASING 2024-1 A TNO6AI2ZF0D3	7 000	420 000	-	878	-	420 878	0,11%	0,11%
TN0PID0RGAE6	BH SUB 2021-2 TN0PID0RGAE6	20 000	1 200 000	-	39 013	-	1 239 013	0,32%	0,32%
TNGQ611JKPR4	BIAT SUB 2022-1 F TNGQ611JKPR4	15 000	1 500 000	-	95 001	-	1 595 001	0,41%	0,41%
TN4ZLSBTX4X7	BTK 2025-1 F BTK 2025-1 F	8 000	800 000	-	9 626	-	809 626	0,21%	0,21%
TN8S19HHK9U6	BTK 2025-1 V BTK 2025-1 V	12 000	1 200 000	-	14 524	-	1 214 524	0,31%	0,31%

Code ISIN	Désignation	Nombre de titres	Prix d'acquisition	Amortissement cumulé des surcotes/décotes	Intérêts courus	± Value potentielle	Valeur au 31/03/2026	% actif net	% actif
TNCYYRNQ4UA6	ENDA TAMWEEL 2024-1 A F TNCYYRNQ4UA6	10 000	800 000	-	47 342	-	847 342	0,22%	0,22%
TN632S5VO835	ENDA TAMWEEL 2025-1 A F	20 000	2 000 000	-	126 247	-	2 126 247	0,55%	0,55%
TN0002601219	STB 2020-1 C FIXE TN0002601219	18 780	752 327	(540)	63 208	-	814 994	0,21%	0,21%
TN0002601169	STB SUB 2019-1 C TN0002601169	1 800	37 800	(607)	1 059	-	38 252	0,01%	0,01%
TNL6Z2LXMEP5	STBSUB 2021-1 D TNL6Z2LXMEP5	2 200	220 000	-	2 660	-	222 660	0,06%	0,06%
TNL6Z2LXMEP5	STBSUB 2021-1 D TNL6Z2LXMEP5	26	2 600	-	31	-	2 631	0,00%	0,00%
TNL6Z2LXMEP5	STBSUB 2021-1 D TNL6Z2LXMEP5	55	5 500	-	67	-	5 567	0,00%	0,00%
TNL6Z2LXMEP5	STBSUB 2021-1 D TNL6Z2LXMEP5	45 000	4 500 000	-	54 409	-	4 554 409	1,17%	1,17%
TNEDMOU67Y09	TAYSIR 2024-1 A F TNEDMOU67Y09	10 000	800 000	-	32 109	-	832 109	0,21%	0,21%
TN0002102127	TLF 2019-1 B TN0002102127	13 000	260 000	-	18 402	-	278 402	0,07%	0,07%
TN0002102150	TLF 2021-1 FIXE TN0002102150	8 600	172 000	-	12 799	-	184 799	0,05%	0,05%
TNZSBU7F6WY7	TLF 2021 SUBORDONNE TNZSBU7F6WY7	2 450	49 000	-	1 621	-	50 621	0,01%	0,01%
TNZSBU7F6WY7	TLF 2021 SUBORDONNE TNZSBU7F6WY7	4 230	84 600	-	2 798	-	87 398	0,02%	0,02%
TNYJL6N2AEP6	TLF 2022-1 F TNYJL6N2AEP6	10 000	400 000	-	30 047	-	430 047	0,11%	0,11%
TNXIY8MEDJE3	TLF 2022-2 TNXIY8MEDJE3	10 000	400 000	-	14 115	-	414 115	0,11%	0,11%
TNMCJHUZPRD0	TLF 2023-2 TNMCJHUZPRD0	4 038	242 280	-	4 659	-	246 939	0,06%	0,06%
TN4SCYEXIVY5	TLF 2024-1 F TN4SCYEXIVY5	5 000	400 000	-	29 552	-	429 552	0,11%	0,11%
TNQ8KNUQO9D7	TLF 2025-1 F TLF 2025-1 F	10 000	1 000 000	-	71 890	-	1 071 890	0,28%	0,28%
TN8S8S99B8S7	UBCI SUB 2025-1 UBCI SUB 25-1	20 000	2 000 000	-	58 100	-	2 058 100	0,53%	0,53%
TNATYLQMS1D3	UBCI SUB 2025-2 UBCI SUB 25-2	20 000	2 000 000	-	30 247	-	2 030 247	0,52%	0,52%
TN0007200207	WIFACK BANK 2019-1 D TN0007200207	10 000	142 840	-	9 436	-	152 276	0,04%	0,04%
TNMC9HTIB5A4	WIFACK BANK 2022-2 C TNMC9HTIB5A4	10 000	875 000	-	13 760	-	888 760	0,23%	0,23%
TN0003400678	AB SUB 2020-3 C TN0003400678	40 000	1 600 000	-	15 493	-	1 615 493	0,42%	0,41%

Code ISIN	Désignation	Nombre de titres	Prix d'acquisition	Amortissement cumulé des surcotes/décotes	Intérêts courus	± Valeur potentielle	Valeur au 31/03/2026	% actif net	% actif
II- Titres émis par l'État :			94 665 368	1 377 256	3 083 425	491 330	99 617 380	25,62%	25,59%
• Obligations			56 894 568	8 283	2 149 291	-	59 052 142	15,19%	15,16%
TNPSL0PEJVO7	EMP NAT 2022 T1 CA TF TNPSL0PEJVO7	187	902	1	2	-	906	0,00%	0,00%
TNPSL0PEJVO7	EMP NAT 2022 T1 CA TF TNPSL0PEJVO7	710	3 428	5	9	-	3 441	0,00%	0,00%
TNPSL0PEJVO7	EMP NAT 2022 T1 CA TF TNPSL0PEJVO7	395	1 909	3	5	-	1 916	0,00%	0,00%
TNPSL0PEJVO7	EMP NAT 2022 T1 CA TF TNPSL0PEJVO7	2 126	10 311	12	27	-	10 350	0,00%	0,00%
TNPSL0PEJVO7	EMP NAT 2022 T1 CA TF TNPSL0PEJVO7	2 000	9 701	11	25	-	9 738	0,00%	0,00%
TNPSL0PEJVO7	EMP NAT 2022 T1 CA TF TNPSL0PEJVO7	237	1 149	1	3	-	1 154	0,00%	0,00%
TNPSL0PEJVO7	EMP NAT 2022 T1 CA TF TNPSL0PEJVO7	70	340	-	1	-	341	0,00%	0,00%
TNPSL0PEJVO7	EMP NAT 2022 T1 CA TF TNPSL0PEJVO7	128	621	1	2	-	624	0,00%	0,00%
TNPSL0PEJVO7	EMP NAT 2022 T1 CA TF TNPSL0PEJVO7	245	1 189	1	3	-	1 194	0,00%	0,00%
TNPSL0PEJVO7	EMP NAT 2022 T1 CA TF TNPSL0PEJVO7	250	1 214	1	3	-	1 219	0,00%	0,00%
TNPSL0PEJVO7	EMP NAT 2022 T1 CA TF TNPSL0PEJVO7	130	631	1	2	-	634	0,00%	0,00%
TNPSL0PEJVO7	EMP NAT 2022 T1 CA TF TNPSL0PEJVO7	2 033	9 877	11	25	-	9 914	0,00%	0,00%
TNPSL0PEJVO7	EMP NAT 2022 T1 CA TF TNPSL0PEJVO7	102	495	1	1	-	497	0,00%	0,00%
TNPSL0PEJVO7	EMP NAT 2022 T1 CA TF TNPSL0PEJVO7	128	622	1	2	-	624	0,00%	0,00%
TNPSL0PEJVO7	EMP NAT 2022 T1 CA TF TNPSL0PEJVO7	880	4 268	5	11	-	4 284	0,00%	0,00%
TNPSL0PEJVO7	EMP NAT 2022 T1 CA TF TNPSL0PEJVO7	120	583	1	2	-	585	0,00%	0,00%
TNPSL0PEJVO7	EMP NAT 2022 T1 CA TF TNPSL0PEJVO7	957	4 646	5	12	-	4 664	0,00%	0,12%
TNI9EO2MTU05	EMP NAT 2022 T2 CC TF TNI9EO2MTU05	5 000	437 500	-	26 512	-	464 012	0,12%	0,16%
TNRGVSC8DE36	EMP NAT 2022 T3 CB TF TNRGVSC8DE36	7 500	600 000	-	24 100	-	624 100	0,16%	0,28%

Code ISIN	Désignation	Nombre de titres	Prix d'acquisition	Amortissement cumulé des surcotes/décotes	Intérêts courus	± Valeur potentielle	Valeur au 31/03/2026	% actif net	% actif
TN4A4WPDZOC1	EMP NAT 2022 T3 CC TF TN4A4WPDZOC1	11 820	1 035 801	(120)	42 653	-	1 078 335	0,28%	0,62%
TN4A4WPDZOC1	EMP NAT 2022 T3 CC TF TN4A4WPDZOC1	26 360	2 306 500	-	95 121	-	2 401 621	0,62%	0,23%
TNIZ090I5G66	EMP NAT 2022 T3 CC TV TNIZ090I5G66	10 000	875 000	-	37 038	-	912 038	0,23%	0,16%
TNWRCVSYL730	EMP NAT 2022 T4 CB TF TNWRCVSYL730	7 500	600 000	-	16 441	-	616 441	0,16%	0,12%
TNVFSFLG1FH4	EMP NAT 2022 T4 CC TV TNVFSFLG1FH4	5 000	437 500	-	12 375	-	449 875	0,12%	0,01%
TN6DQ00JBLT7	EMP NAT 2023 T1 CA TF TN6DQ00JBLT7	2 636	24 778	614	237	-	25 629	0,01%	0,01%
TN6DQ00JBLT7	EMP NAT 2023 T1 CA TF TN6DQ00JBLT7	2 016	19 051	430	181	-	19 662	0,01%	0,04%
TNNI3UPDYO12	EMP NAT 2023 T2 AF TNNI3UPDYO12	13 300	127 946	1 344	8 981	-	138 271	0,04%	0,00%
TNNI3UPDYO12	EMP NAT 2023 T2 AF TNNI3UPDYO12	658	6 656	(8)	444	-	7 092	0,00%	0,00%
TNHOFRXHSG72	EMP NAT 2023 T2 AV TNHOFRXHSG72	92	919	-	58	-	978	0,00%	0,14%
TNCR2TMAK1K8	EMP NAT 2023 T2 CB TF TNCR2TMAK1K8	5 000	500 000	-	33 938	-	533 938	0,14%	0,01%
TNNZ2M9ZHIT3	EMP NAT 2023 T2 CF TNNZ2M9ZHIT3	465	45 105	397	3 204	-	48 706	0,01%	0,07%
TNBSXXEKBFR8	EMP NAT 2023 T4 C F TNBSXXEKBFR8	2 500	250 000	-	6 161	-	256 161	0,07%	0,16%
TNUWXR58DVH5	EMP NAT 2024 T1 CB TF TNUWXR58DVH5	6 000	600 000	-	5 542	-	605 542	0,16%	0,92%
TNGCLJS7FYQ7	EMP NAT 2024 T4 CF TNGCLJS7FYQ7	35 000	3 500 000	-	86 252	-	3 586 252	0,92%	0,39%
TNGCLJS7FYQ7	EMP NAT 2024 T4 CF TNGCLJS7FYQ7	15 000	1 500 000	-	36 965	-	1 536 965	0,40%	1,62%
TN0008000838	EMPT NAT 2021 B TN0008000838	60 000	6 000 000	-	315 932	-	6 315 932	1,62%	3,25%
TN0008000846	EMPT NAT 2021 C TN0008000846	12 000	12 000 000	-	639 044	-	12 639 044	3,25%	1,61%
TN0008000895	EMPT NAT 2 2021 B TN0008000895	60 000	6 000 000	-	251 125	-	6 251 125	1,61%	2,68%
TN0008000903	EMPT NAT 2 2021 C TN0008000903	10 000	10 000 000	-	423 299	-	10 423 299	2,68%	0,00%
TNLEGO8CKWX3	ENAT1 2022A T+2,4% TNLEGO8CKWX3	351	3 405	2	5	-	3 412	0,00%	1,93%

Code ISIN	Désignation	Nombre de titres	Prix d'acquisition	Amortissement cumulé des surcotes/décotes	Intérêts courus	± Value potentielle	Valeur au 31/03/2026	% actif net	% actif
TN5XXZZ454U2	EPT NAT 1 2022 CF TN5XXZZ454U2	100 000	7 500 000	-	19 447	-	7 519 447	1,93%	0,00%
TNSUXW7EBUQ0	EPT NAT 3 2021 AV TNSUXW7EBUQ0	766	3 677	57	111	-	3 845	0,00%	0,04%
TNYZO6UGUZ33	EPT NAT 3 2021 BF TNYZO6UGUZ33	1 405	133 475	5 506	3 631	-	142 613	0,04%	0,62%
TNYZO6UGUZ33	EPT NAT 3 2021 BF TNYZO6UGUZ33	23 345	2 334 500	-	60 336	-	2 394 836	0,62%	0,00%
TN2MVOGUKOA5	EPT NAT 4 2022 AV TN2MVOGUKOA5	86	866	(1)	24	-	889	0,00%	0,00%
• BTA			37 770 800	1 368 973	934 134	491 330	40 565 238	10,43%	10,42%
TN0008000655	BTA 29 MARS 2027	18 000	16 452 000	1 292 003	2 604	-	17 746 607	4,56%	4,56%
TN0008000606	BTA 6,7% AVRIL 2028	1 600	1 492 000	76 970	82 471	-	1 651 440	0,42%	0,42%
TN0008000721	BTA 7,2% FEV 2027	1 000	974 700	-	7 575	19 010	1 001 285	0,26%	0,26%
TNN0SOORH1F1	BTA 9.28% 14JUIN2031	500	478 000	-	26 310	10 180	514 490	0,13%	0,13%
TNN0SOORH1F1	BTA 9.28% 14JUIN2031	500	478 000	-	26 310	10 180	514 490	0,13%	0,13%
TNNUS2JABSF6	BTA 9.39% 09 AOÛT 2033	5 000	5 000 000	-	238 992	149 350	5 388 342	1,39%	1,38%
TNNUS2JABSF6	BTA 9.39% 09 AOÛT 2033 TNNUS2JABSF6	5 000	4 997 500	-	238 992	151 850	5 388 342	1,39%	1,38%
TNLRQIP00JY4	BTA 9% SEPT 2029	2 000	1 974 200	-	77 721	38 140	2 090 061	0,54%	0,54%
TNLRQIP00JY4	BTA 9% SEPT 2029	6 000	5 924 400	-	233 162	112 620	6 270 182	1,61%	1,61%
III- Titres d'OPCVM :			17 915 487	-	-	985 622	18 901 109	4,86%	4,85%
TN0003900164	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE	32 050	3 500 245	-	-	869 965	4 370 210	1,12%	1,12%
TN0002600963	SICAV EPARGNANT	134 360	14 415 242	-	-	115 657	14 530 900	3,74%	3,73%
Total en DT			150 154 920	1 374 878	4 293 274	1 476 952	157 300 024	40,46%	40,40%

4.2. Mouvements du portefeuille-titres

Les mouvements enregistrés au cours du premier trimestre de l'année 2026 sur le poste « Portefeuille-titres » sont indiqués ci-après :

	Obligations	BTA	Titres OPCVM	Total
Prix d'acquisition :				
+ En début de période (a)	93 621 097	38 308 964	13 614 354	145 544 415
+ Acquisitions	4 000 000	-	4 199 420	8 199 421
- Cessions	-	(538 164)	-	(538 164)
- Remboursements	(3 147 647)	-	-	(3 147 647)
= En fin de période (1)	94 473 450	37 770 800	17 813 774	150 058 024
Différences d'estimation :				
+ En début de période (b)	7 431	1 321 826	841 773	2 171 030
± Annulation, à l'ouverture de la période, des plus ou moins-values potentielles	-	(20 230)	(841 773)	(2 171 030)
+ Plus-values potentielles en fin de période	-	491 330	1 087 335	2 953 542
- Moins-values potentielles en fin de période	-	-	-	-
+ Décotes rapportées à l'actif net	-	67 377	-	-
- Surcotes rapportées à l'actif net	(1 001)	-	-	-
+ Amortissement cumulé des surcotes sur titres cédés et/ou remboursés	-	-	-	-
- Amortissement cumulé des décotes sur titres cédés et/ou remboursés	(525)	-	-	-
= En fin de période (2)	5 905	1 860 303	1 087 335	2 953 542
Créances rattachées d'intérêts :				
+ En début de période (c)	3 207 730	1 342 898	-	4 550 629
± Intérêts courus au début de période	(4 206)	(223 861)	-	(228 066)
± Intérêts courus en fin de période	329	177 562	-	177 891
+ Revenus d'intérêts de la période	1 735 289	617 976	-	2 353 264
- Détachement de coupons d'intérêts de la période	(1 584 819)	(980 441)	-	(2 565 260)
= En fin de période (3)	3 354 323	934 135	-	4 288 457
Solde au 31 mars 2026 [(1) + (2) + (3)]	97 833 677	40 565 238	18 901 109	157 300 024
Solde au 31 décembre 2025 [(a) + (b) + (c)]	96 836 258	40 973 688	14 456 127	152 266 073

NOTE 5 : PLACEMENTS MONÉTAIRES ET DISPONIBILITÉS

5.1. PLACEMENTS MONÉTAIRES

Cette rubrique totalise 114 851 362 DT au 31 mars 2026, contre 65 071 010 DT au 31 mars 2025, et se détaille comme suit :

Code ISIN	Désignation	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Intérêts courus	Valeur au 31/03/2026	% actif net	% actif
I- Certificats de dépôt			83 154 482	490 237	83 644 719	21,51%	21,48%
<i>I.1. Titres à échéance supérieure à un an</i>			-	-	-	-	-
<i>I.2. Titres à échéance inférieure à un an (non considérés parmi les quasi-liquidités)</i>			83 154 482	490 237	83 644 719	21,51%	21,48%
TNRD925PZ9R3	CD23/03/26-10J	10 000	9 980 514	15 589	9 996 103	2,57%	2,57%
TNTH3YA49A91	CD25/03/26-10J	8 000	7 984 411	9 353	7 993 765	2,06%	2,05%
TNL746HIDIL0	CD24/03/26-10J	11 000	10 978 566	15 004	10 993 570	2,83%	2,82%
TN1ZEME3T9Z1	CD30/01/26-350J	5 000	4 668 650	56 803	4 725 453	1,22%	1,21%
TNLXL0F01IK7	CD26/01/26-350J	6 000	5 602 380	72 708	5 675 087	1,46%	1,46%
TNXJ4G7X8O26	CD26/03/26-10J	24 000	23 953 234	23 383	23 976 617	6,17%	6,16%
TNCMBGDEY0X9	CD09/01/26-270J	5 000	4 739 454	78 164	4 817 618	1,24%	1,24%
TNF64PUCTOT2	CD29/01/26-350J	6 000	5 602 380	69 300	5 671 679	1,46%	1,46%
TNO8F8RCWEP8	CD21/01/26-180J	5 000	4 822 447	68 062	4 890 509	1,26%	1,26%
TN9RGU8V0TQ6	CD07/01/26-180J	5 000	4 822 447	81 872	4 904 319	1,26%	1,26%
TNRD925PZ9R3	CD23/03/26-10J	10 000	9 980 514	15 589	9 996 103	2,57%	2,57%
<i>I.3. Titres à échéance inférieure à un an (considérés parmi les quasi-liquidités)</i>			-	-	-	-	-
II- Pensions livrées :			29 999 978	1 206 666	31 206 644	8,03%	8,01%
Prise en pension 23065 BTA 260J BNA 20062026		1	29 999 978	1 206 666	31 206 644	8,03%	8,01%
III- Billets de trésorerie			-	-	-	-	-
Total en DT			113 154 460	1 696 902	114 851 362	29,54%	29,49%

5.2. PLACEMENTS À TERME

Cette rubrique totalise 73 266 060 DT au 31 mars 2026, contre 35 371 644 DT au 31 mars 2025, et se détaille comme suit :

	Nombre	Coût d'acquisition	Intérêts courus	Valeur au 31/03/2026	% actif net	% actif
Placements à court terme :						
- CAT23/03/26-180J	5 000	5 000 000	7 706	5 007 706	1,29%	1,29%
- CAT23/03/26-150J	5 000	5 000 000	7 706	5 007 706	1,29%	1,29%
- CAT26/03/26-180J	5 000	5 000 000	4 816	5 004 816	1,29%	1,29%
- CAT25/03/26-150J	5 000	5 000 000	5 780	5 005 780	1,29%	1,29%
- CAT25/03/26-180J	5 000	5 000 000	5 780	5 005 780	1,29%	1,29%
- CAT04/03/26-120J	20 000	20 000 000	104 035	20 104 035	5,17%	5,16%
- CAT12/03/26-120J	5 000	5 000 000	18 302	5 018 302	1,29%	1,29%
- CAT12/03/26-180J	5 000	5 000 000	18 302	5 018 302	1,29%	1,29%
- CAT04/03/26-180J	18 000	18 000 000	93 632	18 093 632	4,65%	4,65%
Total en DT		73 000 000	266 060	73 266 060	18,84%	18,81%

5.3. DISPONIBILITÉS

Cette rubrique totalise 43 940 864 DT au 31 mars 2026, contre 30 151 774 DT au 31 mars 2025, et se détaille comme suit :

	31 mars 2026	31 mars 2025	31 décembre 2025
Avoirs en banque	43 967 834		
Encaissements non encore comptabilisés	(43 247)		
Décaissements non encore comptabilisés	18 627		
Sommes à encaisser	190 738		
Sommes à régler	(193 088)		
Total en DT	43 940 864	30 151 774	22 867 235

5.4. RATIO D'EMPLOI DE L'ACTIF EN LIQUIDITÉS ET QUASI-LIQUIDITÉS

Le ratio d'emploi de l'actif en liquidités et quasi-liquidités est déterminé conformément aux dispositions combinées de l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 et de l'article 107 du règlement du CMF relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers (Règlement approuvé par arrêté du Ministre des Finances du 29 avril 2010 et modifié par l'arrêté du Ministre des Finances du 15 février 2013).

Au 31 mars 2026, le ratio susvisé s'élève à 38,11% ; il a été calculé comme suit :

	Valeur au 31 mars 2026	% actif
I- Liquidités :	117 206 924	30,10%
- <i>Placements à terme</i>	73 266 060	18,82%
- <i>Disponibilités</i>	43 940 864	11,28%
II- Quasi-liquidités :	31 206 644	8,01%
- <i>Bons du Trésor à court terme</i>	-	-
- <i>Billets de trésorerie à échéance inférieure à un an</i>	-	-
- <i>Certificats de dépôt à échéance inférieure à un an</i>	-	-
- <i>Pensions livrées à échéance inférieure à un an</i>	31 206 644	8,01%
Total Général (A) = (I + II)	148 413 568	
Total Actif (B)	389 402 783	
Ratio d'emploi de l'actif en liquidités et quasi-liquidités (A)/(B)		38,11%

NOTE 6 : VALEURS MOBILIÈRES DÉTAILLÉES PAR ÉMETTEUR

Au bilan arrêté au 31 mars 2026, les valeurs mobilières détenues par la SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE et figurant parmi les composantes des rubriques « Portefeuille-titres » et « Placements monétaires » présentent une valeur comptable de 272 151 386 DT, soit 69,89% du total actif.

Elles se détaillent, par émetteur, comme suit :

Émetteur	Portefeuille Titres (1)			Placements monétaires (2)		Total (1) + (2)	% actif
	Obligations	BTA	Titres d'OPCVM	Certificats de dépôt	Pensions livrées		
ÉTAT	59 052 141	40 565 238	-	-	-	99 617 379	25,58%
AMEN BANK	5 668 299	-	-	-	-	5 668 299	1,46%
ATB	1 498 809	-	-	-	-	1 498 809	0,38%
ATL	8 568 027	-	-	-	-	8 568 027	2,20%
ATTIJARI LEASING	420 878	-	-	-	-	420 878	0,11%
BH	1 239 013	-	-	-	-	1 239 013	0,32%
BIAT	1 595 001	-	-	-	-	1 595 001	0,41%
BNA	-	-	-	-	31 206 644	31 206 644	8,01%
BTK	2 024 150	-	-	-	-	2 024 150	0,52%
ENDA TAMWEEL	2 973 589	-	-	-	-	2 973 589	0,76%
STB	5 638 514	-	-	83 644 719	-	89 283 233	22,93%
TAYSIR MICROFINANCE	832 109	-	-	-	-	832 109	0,21%
TLF	3 193 764	-	-	-	-	3 193 764	0,82%
UBCI	4 088 346	-	-	-	-	4 088 346	1,05%
WIFACK LEASING	1 041 036	-	-	-	-	1 041 036	0,27%
INTERNATIONALE OBLIGATAIRE	-	-	4 370 210	-	-	4 370 210	1,12%
SICAV EPARGNANT	-	-	14 530 900	-	-	14 530 900	3,73%
Total général en DT	97 833 676	40 565 238	18 901 109	83 644 719	31 206 644	272 151 386	69,89%

NOTE 7 : CRÉANCES D'EXPLOITATION

Cette rubrique totalise 44 473 DT au 31 mars 2026, contre 59 739 DT au 31 mars 2025, et se détaille comme suit :

	31 mars 2026	31 mars 2025	31 décembre 2025
Intérêts à recevoir :	-	-	-
- Intérêts échus et non encaissés sur obligations	-	-	-
- Intérêts courus sur dépôts en banque	-	-	-
Titres de créance échus :	44 473	59 739	57 017
- Obligations échues et non encore remboursées	-	-	-
- Retenues à la source / intérêts à l'achat EO/BTA	44 473	59 739	57 017
Total en DT	44 473	59 739	57 017

NOTE 8 : OPÉRATEURS CRÉDITEURS

Cette rubrique totalise 418 679 DT au 31 mars 2026, contre 318 766 DT au 31 mars 2025, et se détaille comme suit :

	31 mars 2026	31 mars 2025	31 décembre 2025
Gestionnaire - STB Finance	157 272	111 091	138 359
Dépositaire - STB Bank	62 570	45 862	122 381
Commissions Réseau - STB Bank	198 838	161 814	195 711
Total en DT	418 679	318 766	456 451

NOTE 9 : AUTRES CRÉDITEURS DIVERS

Cette rubrique totalise 167 089 DT au 31 mars 2026, contre 119 931 DT au 31 mars 2025, et se détaille comme suit :

	31 mars 2026	31 mars 2025	31 décembre 2025
Commissaire aux comptes	50 830	37 668	39 481
Conseil du Marché Financier (CMF)	31 899	42 233	28 113
Rachats	-	-	-
État, impôts et taxes (RS, TCL, CSS ...)	84 360	40 030	57 847
Total en DT	167 089	119 931	125 441

NOTE 10 : CAPITAL

Cette rubrique totalise 360 269 202 DT au 31 mars 2026, contre 242 243 336 DT au 31 mars 2025, et s'analyse comme suit :

	31 mars 2026	31 mars 2025	31 décembre 2025
Capital début de période :			
- Montant en nominal	269 442 452	206 120 600	206 120 600
- Nombre de titres	1 728 511	1 411 398	1 411 398
- Nombre d'actionnaires	1 759	1 658	1 658
Souscriptions réalisées :			
- Montant en nominal	129 169 232	68 534 527	244 636 163
- Nombre de titres	828 640	469 286	1 675 024
- Nombre d'actionnaires	113	110	412
Rachats effectués :			
- Montant en nominal	(39 258 474)	(32 664 913)	(198 331 079)
- Nombre de titres	(251 849)	(223 671)	(1 357 911)
- Nombre d'actionnaires	61	81	311
Autres effets sur le capital :			
- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	782 513	200 346	572 863
- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	3 331	43 462	114 921
- Frais de négociation de titres	-	(3 665)	(6 333)
- Régularisation des sommes non distribuables	130 148	12 979	2 916 177
- Résultat capitalisé	-	-	13 419 140
Capital fin de période :			
- Montant en nominal	360 269 202	242 243 336	269 442 452
- Nombre de titres	2 305 302	1 657 013	1 728 511
- Nombre d'actionnaires	1 811	1 687	1 759

NOTE 11 : SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PÉRIODE

Cette rubrique totalise 5 550 409 DT au 31 mars 2026, contre 3 834 498 DT au 31 mars 2025, et se décompose comme suit :

	31 mars 2026	31 mars 2025	31 décembre 2025
Résultat d'exploitation	4 844 902	3 643 610	18 223 259
Régularisation lors des souscriptions d'actions	1 082 947	416 369	7 277 245
Régularisation lors des rachats d'actions	(377 440)	(225 481)	(8 313 918)
Total en DT	5 550 409	3 834 498	17 186 586

NOTE 12 : REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES

Cette rubrique totalise 2 353 264 DT pour le 1^{er} trimestre de l'année 2026, contre 1 889 147 DT pour le 1^{er} trimestre de l'année 2025, et se détaille comparativement comme suit :

	Période		Exercice clos le 31/12/2025
	du 01/01 au 31/03/2026	du 01/01 au 31/03/2025	
Revenus des obligations :	1 735 289	1 612 615	6 543 744
• ± Variation des intérêts courus	150 470	(143 435)	(79 664)
• + Coupons d'intérêts échus	1 584 819	1 756 050	6 623 408
Revenus des BTA :	617 975	276 532	1 932 164
• ± Variation des intérêts courus	(362 466)	276 532	336 217
• + Coupons d'intérêts échus	980 441	-	1 595 947
Revenus des titres d'OPCVM	-	-	545 109
Total en DT	2 353 264	1 889 147	9 021 017

NOTE 13 : REVENUS DES PLACEMENTS MONÉTAIRES

Cette rubrique totalise 2 311 911 DT pour le 1^{er} trimestre de l'année 2026, contre 1 410 382 DT pour le 1^{er} trimestre de l'année 2025, et se détaille comparativement comme suit :

	Période		Exercice clos le 31/12/2025
	du 01/01 au 31/03/2026	du 01/01 au 31/03/2025	
Revenus des certificats de dépôt :	1 702 415	1 184 632	5 571 641
• ± Variation des intérêts courus	480 352	28 206	(3 077)
• + Coupons d'intérêts échus	1 222 063	1 156 426	5 574 718
Revenus des pensions livrées :	609 496	225 750	1 963 108
• ± Variation des intérêts courus	-	-	-
• + Coupons d'intérêts échus	609 496	225 750	1 963 108
Intérêts des comptes de dépôt	-	-	118 172
<i>Total en Dinars</i>	2 311 911	1 410 382	7 652 921

NOTE 14 : REVENUS DES PLACEMENTS À TERME

Cette rubrique totalise 831 909 DT pour le 1^{er} trimestre de l'année 2026, contre 824 828 DT pour le 1^{er} trimestre de l'année 2025, et se détaille comparativement comme suit :

	Période		Exercice clos le 31/12/2025
	du 01/01 au 31/03/2026	du 01/01 au 31/03/2025	
Revenus des placements en compte STB :	831 909	824 828	3 872 143
• ± Variation des intérêts courus	(234 022)	295 041	423 478
• + Coupons d'intérêts échus	1 065 931	529 787	3 448 665
<i>Total en DT</i>	831 909	824 828	3 872 143

NOTE 15 : CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS

Cette rubrique totalise 540 180 DT pour le 1^{er} trimestre de l'année 2026, contre 395 370 DT pour le 1^{er} trimestre de l'année 2025, et se détaille comparativement comme suit :

	Période		Exercice clos le 31/12/2025
	du 01/01 au 31/03/2026	du 01/01 au 31/03/2025	
Rémunération du Gestionnaire	415 524	304 130	1 472 867
Rémunération du Dépositaire	62 328	45 620	220 930
Commissions Réseau	62 328	45 620	220 930
<i>Total en DT</i>	540 180	395 370	1 914 727

NOTE 16 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Cette rubrique totalise 112 002 DT pour le 1^{er} trimestre de l'année 2026, contre 85 377 DT pour le 1^{er} trimestre de l'année 2025, et se détaille comparativement comme suit :

	Période		Exercice clos le 31/12/2025
	du 01/01 au 31/03/2026	du 01/01 au 31/03/2025	
Redevance CMF	83 104	60 826	294 573
Honoraires Commissaire aux comptes	11 350	11 350	46 029
TCL	17 548	13 201	67 413
Diverses charges d'exploitation	-	-	80
<i>Total en DT</i>	112 002	85 377	408 095

NOTE 17 : TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

17.1. Nature des relations avec les parties liées

Les parties liées à la SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE sont principalement les sociétés apparentées STB Finance et STB Bank ayant avec celle-ci des dirigeants communs :

STB Finance	En sa qualité d'établissement gestionnaire, elle est chargée des choix des placements et de la gestion administrative, financière et comptable de la SICAV. En contrepartie de ses prestations, elle perçoit une rémunération TTC de 0,50% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.
STB Bank	En sa qualité de dépositaire, elle est chargée de : ✓ Conserver les titres et les fonds de la SICAV ; ✓ Encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants ; ✓ Régler le montant des rachats aux actionnaires sortants. En contrepartie de ses services, elle perçoit une rémunération TTC de 0,075% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien. En sa qualité de distributeur, elle est chargée d'assurer les opérations de souscription et de rachat d'actions de la SICAV via son réseau d'agences. En contrepartie de ses services, elle perçoit une rémunération TTC de 0,075% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

17.2. Flux de transactions avec les parties liées

Les montants des opérations réalisées avec les parties liées, au cours de la période allant du 1^{er} janvier au 31 mars 2026, sont récapitulés dans le tableau suivant :

Opérations de la période	STB Finance	STB Bank
Opérations impactant les sommes distribuables :		
- Rémunération du Gestionnaire	(415 524)	-
- Rémunération du Dépositaire	-	(62 328)
- Commissions Réseau	-	(62 328)
Opérations impactant les sommes non distribuables	Néant	Néant

17.3. En-cours des opérations réalisées avec les parties liées

Les en-cours (ou soldes) des opérations réalisées avec les parties liées se présentent au 31 mars 2026 comme suit :

Soldes en fin de période		
Rémunération du Gestionnaire à payer	(157 272)	-
Rémunération du Dépositaire à payer	-	(62 570)
Commissions Réseau à payer	-	(198 838)